

Projets territoriaux en faveur de la biodiversité

Recueil méthodologique



agence bretonne de la
biodiversité
#biodiversitéBZH

www.biodiversite.bzh

Édito

PASSER A L'ACTION

« *Bien sûr, nous aimerions faire quelque chose pour la nature, mais comment pouvons-nous nous y prendre ?...* » C'est le type de déclaration que nous entendons parfois au détour des réunions, en tous cas lorsque la question du **patrimoine naturel** n'a pas encore été complètement intégrée au projet de territoire ou que le passage aux actes semble trop compliqué.

Accompagner la dynamique des acteurs bretons face à l'urgence de la préservation ou – encore mieux – de la reconquête de la biodiversité nécessite de **travailler avec méthode**. Et ce d'autant plus que sont mobilisés de plus en plus d'acteurs de terrain (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, citoyen-ne-s,...) souhaitant s'engager ensemble, mais pour lesquels il importe de structurer des stratégies et plans d'actions efficaces.

A cet effet, la Région, l'Office français de la biodiversité, la DREAL et l'Agence Bretonne de la Biodiversité ont souhaité concevoir un recueil de principes et d'orientations méthodologiques pour démarrer sur de bonnes bases. Réunies en un **collectif régional**, nos équipes se sont mises au travail, ont fait converger leurs missions et leurs moyens, et sont allées chercher de nombreuses autres compétences présentes en Bretagne afin de vous proposer aujourd'hui, d'une seule voix, un outil pour passer à l'action.

Dès la préfiguration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité en 2018, les partenaires ont su incarner l'esprit de ce réseau et démontrer déjà que les coopérations, la lisibilité commune des orientations et la production collective autour des enjeux du Vivant avaient une pertinence. Nous avons voulu que ce recueil soit étayé mais aussi pratique, pédagogique, concret et **immédiatement opérationnel** pour vous aider à répondre à l'urgence environnementale dans vos territoires.

Nous souhaitons donc que son utilisation par le plus grand nombre aboutisse à des **changements tangibles dans les territoires**, dans la manière de proposer des projets tenant compte de la biodiversité ou en faveur de celle-ci. Nous appelons aussi un mouvement collectif massif et rapide pour enrichir et faire évoluer ce recueil. Ces retours d'expériences partagés nous donneront de toute évidence, dès l'an prochain, la possibilité d'en éditer une version plus aboutie encore !

Sylvie DETOC

Directrice régionale

Office Français de la Biodiversité

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Président

Région Bretagne

Marc NAVEZ

Directeur

DREAL Bretagne

Thierry BURLOT

Président

Agence Bretonne de la Biodiversité

SOMMAIRE

Introduction.....	7
--------------------------	----------

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité: raisons et fondements.....	9
--	----------

1.1. Pourquoi développer un projet territorial en faveur de la biodiversité ?.....	10
▶ Un constat général d'érosion de la biodiversité	10
▶ Des pressions sur la biodiversité, nombreuses et bien connues.....	10
▶ Des activités humaines tributaires des services rendus par la nature	12
▶ Une dynamique favorable au changement.....	13
1.2. Qu'est-ce qu'un projet territorial en faveur de la biodiversité ?	14
▶ Une dimension transversale et opérationnelle.....	14
▶ Une démarche partagée pour une synergie d'actions	14
▶ Une démarche progressive et inscrite dans le temps.....	15
▶ Une démarche à articuler aux obligations réglementaires en matière de planification et d'aménagement.....	16

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité: les réflexions préalables, les financements mobilisables	19
--	-----------

2.1. Sur quel territoire et à quelle échelle travailler ?	20
▶ Le choix d'un territoire adapté pour un diagnostic pertinent et des actions opérationnelles.....	20
▶ Le choix de l'échelle de travail.....	20
2.2. Quelle gouvernance et quels partenariats mettre en place ?	22
▶ La gouvernance, les partenaires et acteurs à associer	22
▶ L'animation et la construction des partenariats	24
2.3. Comment associer les citoyen·ne·s ?	26
2.4. Comment financer un projet territorial en faveur de la biodiversité ?.....	28

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique	29
--	-----------

3.1. Les données sur la biodiversité existantes: Où les trouver ? Comment les évaluer ?	30
▶ Les sources de données disponibles.....	30
▶ Les différents niveaux de précisions des inventaires floristiques et faunistiques	31
▶ L'analyse des données naturalistes existantes.....	32

3.2. Quels inventaires complémentaires engager ?	34
▶ Comment prioriser les inventaires ?	34
▶ Comment prioriser les secteurs à inventorier ?	36
▶ Comment mobiliser les citoyen·ne·s via les sciences participatives ?	38
▶ Comment bâtir une stratégie d'acquisition de données dans le temps ?	39
3.3. Comment identifier les continuités écologiques ?	40
▶ La prise en compte de la circulation des espèces : une nécessité pour préserver la biodiversité	40
▶ La politique trame verte et bleue : un outil de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire	41
▶ L'identification des continuités écologiques du territoire : une approche cartographique	42
3.4. Comment identifier les enjeux de biodiversité du territoire ?	47
▶ Comment structurer une approche par enjeux ?	47
▶ Comment hiérarchiser les enjeux ?	49
3.5. Quelles sont les restitutions à prévoir ?	50
4. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions	53
4.1. Comment construire un plan d'actions ?	54
▶ L'identification et la priorisation des actions	54
▶ La mise en forme du plan d'actions	55
4.2. Comment mettre en œuvre un plan d'actions ?	56
4.3. Quels peuvent être les différents types d'actions ?	57
5. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation du diagnostic et du plan d'actions	59
5.1. Pourquoi développer des outils de suivi et d'évaluation ?	60
5.2. Quel tableau de bord pour suivre la progression des engagements et des actions ?	61
Annexes	63
Les fiches techniques	71



Introduction

Introduction

Conscientes des enjeux associés à l'érosion de la biodiversité qui concerne la Bretagne au même titre que le reste du territoire français, de nombreuses collectivités s'engagent dans des démarches actives et concrètes à ce sujet : les initiatives se multiplient pour mieux connaître la biodiversité des territoires et l'intégrer ensuite dans les politiques d'aménagement du territoire. Atlas de la biodiversité communaux ou intercommunaux, projets trame verte et bleue, etc., sont autant de projets qui participent à cette amélioration de la connaissance et à la mise en œuvre d'actions concrètes associant les acteurs du territoire et les citoyen·ne·s.

Au vu de cette dynamique, il est apparu nécessaire d'articuler les interventions, les outils et les moyens pour passer à l'action et avancer dans la reconquête de la biodiversité.

Ce recueil méthodologique est une pierre à l'édifice, aux côtés d'autres outils existants. Il vise à fournir un cadre commun pour préciser ce que les partenaires régionaux (Région Bretagne ; Agence Bretonne de la Biodiversité – ABB ; Office français de la biodiversité – OFB et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL) attendent **d'un projet territorial en faveur de la biodiversité**.

Pour cela, ce recueil fournit à la fois :

- **un cadre méthodologique** permettant aux collectivités d'avancer pas à pas dans un tel projet, depuis les réflexions amont jusqu'à la mise en œuvre des actions et leur suivi ;
- **des fiches « Aide méthodologique »** comprenant des informations pratiques facilitant les recherches et les démarches à engager ;
- **des fiches « Retours d'expérience »** de communes, de communautés de communes ou d'agglomération et des Parcs Naturels Régionaux bretons.

Ce recueil est présenté dans sa version initiale qui a vocation à être enrichie et à évoluer au gré des retours des territoires auprès des partenaires régionaux et de nouvelles expériences méritant d'être valorisées.

Ce recueil constitue également un cadre pour le réseau régional d'accompagnement en cours de structuration : coordonné par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, un réseau de référents pourra apporter une assistance technique aux territoires bretons aux différents stades de leurs projets.

Trois clés de lecture de ce document :

1. À chaque partie du recueil est associée une couleur (en-têtes, titres de paragraphe, bandeaux des encarts).
2. Les fiches techniques s'accordent aux couleurs des parties auxquelles elles sont associées.
3. Les fiches ont été regroupées en deux grandes catégories associées à un pictogramme :



Fiches fournissant des outils et des informations pratiques



Fiches présentant des retours d'expériences de collectivités



1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

1.1. Pourquoi développer un projet territorial en faveur de la biodiversité ?

► Un constat général d'érosion de la biodiversité

Depuis plusieurs décennies, les scientifiques et les associations de protection de la nature tirent la sonnette d'alarme sur l'état de la biodiversité et des services qu'elle rend à l'humanité.

Au niveau mondial, le rapport de l'IPBES¹ d'avril 2019 est sans aucun doute l'analyse scientifique récente la plus complète et la plus aboutie. Il dresse un constat à nouveau très inquiétant sur l'état de la biodiversité dans le monde, en confirmant que l'humanité est à l'origine de la sixième extinction massive du vivant qui semble s'annoncer, et en subira inévitablement les conséquences.

Ce rapport révèle que de 1970 à 2014, les populations de vertébrés sauvages (mammifères, poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens) ont chuté de 60 % et le déclin des animaux d'eau douce atteint même 83 %, principalement en raison de la perte d'espaces et de la surexploitation des ressources.

Au niveau national, le constat est également celui d'une disparition des individus à un rythme alarmant : entre 1989 et 2017², 22% des populations d'oiseaux communs inféodés à un seul milieu ont disparu et entre 2006 et 2016³, 38 % des chauves-souris ont disparu sur le territoire métropolitain. Même les espèces encore récemment considérées comme très communes sont aujourd'hui en forte régression.

Au niveau régional, la Bretagne n'est pas en reste avec 333 espèces menacées, ce qui représente 21 % des espèces évaluées et au statut connu, parmi lesquelles 69 espèces d'oiseaux sur les 192 connues ou encore 214 espèces de plantes sur les 1 827 connues en Bretagne⁴.

► Des pressions sur la biodiversité, nombreuses et bien connues

Les activités humaines, les évolutions démographiques, nos modes de production et de consommation sont autant de pressions sur la biodiversité qui participent à son érosion. En pratique, cette dernière est liée :

- **à la destruction et l'artificialisation des habitats naturels :** ces pressions réduisent les milieux de vie disponibles pour les espèces. Sont les plus impactés par cette artificialisation les prairies, pelouses et les pâturages naturels.



¹['IPBES' 2019 Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services, First global biodiversity assessment since 2005](#) Cette étude s'appuie sur 3 ans de travail, 15 000 références scientifiques et gouvernementales analysées et synthétisées par 355 expert-e-s de 50 pays.

² Programme STOC de Vigie Nature (ONB), Traitement : CESCO- UMS Patrinat 2017

³ Programme Vigie-chiro de Vigie Nature (ONB), Traitement : CESCO- UMS Patrinat 2017

⁴ SIORAT F. et col., 2019 - Observatoire de l'environnement en Bretagne : chiffres clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne, 23p.

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

- **à la fragmentation des habitats :**

cette fragmentation est due à la croissance de l'urbanisation du territoire, à la création ou l'aménagement d'infrastructures de communication, par exemple. Ce découpage de l'espace se traduit par autant de freins à la circulation des espèces et à un isolement des populations végétales ou animales.



- **aux pollutions lumineuses, de l'air, des sols, des cours d'eaux et des océans :**

elles constituent une perturbation de nombreux écosystèmes et un risque pour la santé humaine : érosion et dégradation des sols, eutrophisation des milieux, etc.



- **à la surexploitation de certaines espèces terrestres et marines :**

le rythme d'exploitation est supérieur à la vitesse de renouvellement de leurs populations, ce qui entraîne leur déclin.

- **au développement d'espèces exotiques envahissantes :**

il s'agit d'espèces (animales ou végétales) exotiques dont l'introduction sur un territoire menace, par son développement incontrôlé, les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. C'est un phénomène qui s'accélère (en raison de l'augmentation du trafic et des échanges internationaux) et qui n'est pas prévisible.



- **aux changements climatiques :**

ils ont des conséquences directes et indirectes sur la biodiversité en contribuant à modifier les conditions de vie des espèces ou à adapter leur mode de vie (perturbation des cycles de vie, décalages saisonniers, etc.). Un changement rapide est difficilement compatible avec la capacité des espèces à faire évoluer leur patrimoine génétique pour s'adapter (durée du cycle de vie/ taux de fécondité).

En Bretagne comme ailleurs, des pressions aux conséquences dramatiques⁵.



Des écosystèmes peu anthropisés toujours en diminution : 1 471 ha d'écosystèmes peu anthropisés ont été perdus en Bretagne entre 2006 et 2012.

Une fragmentation des milieux naturels et semi-naturels qui s'intensifie : 44,8 % des vertébrés particulièrement sensibles à la fragmentation des milieux naturels et 29,9 % des vertébrés peu sensibles à cette fragmentation sont menacés de disparition à court terme.

⁵ SIORAT F. et col., 2019 - Observatoire de l'environnement en Bretagne : chiffres clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne, 23 p.

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

► Des activités humaines tributaires des services rendus par la nature

Quatre grands types de services sont rendus par la biodiversité, la plupart essentiels à la survie des écosystèmes et des sociétés humaines⁶.

Les services de soutien ou de support.

Ils correspondent aux grands cycles de la vie, cycle du carbone, cycle de l'azote, cycle de l'eau, etc. et à ce titre sont indispensables au fonctionnement des écosystèmes. Ces services permettent par exemple la formation des sols, ou la photosynthèse.



Les services de régulation.

Ces services sont à associer à la contribution des milieux naturels dans la prévention et la gestion des risques. Par exemple, on peut citer le rôle des talus et des haies qui limitent le ruissellement et l'érosion des sols, ou encore le rôle des cours d'eau et des zones humides fonctionnels qui permettent de réguler les crues (effet tampon) et contribuent à limiter les phénomènes d'étiage des cours d'eau (effet de relargage).



Les services d'approvisionnement.

Ils sont sources de productions de bois, de nourriture, etc. Ils conditionnent les activités économiques fortement dépendantes de la ressource comme la pêche, l'agriculture, ou l'industrie pharmaceutique.

Les services culturels.

Ils sont à l'origine de bienfaits d'ordre moral et spirituel. Ils concernent par exemple des activités indirectes comme le tourisme. Selon une enquête du Pôle Observatoire & Développement du Comité régional du tourisme de Bretagne, l'élément déterminant du choix de destination touristique est à 69 % lié à la nature, aux paysages, au littoral et à la biodiversité⁷.



La biodiversité, des intérêts et des services essentiels.



Ces services tissent une dépendance étroite entre l'Homme et la biodiversité. Ils contribuent aux arguments en faveur de sa protection. Mais cette logique ne doit pas en être le seul fondement. Préserver la biodiversité, c'est préserver le vivant – dont l'Homme fait partie – dans toutes ses composantes.

⁶ LE BLÉVEC M. et col., juillet 2015, SRCE de Bretagne : rapport 1 Le territoire de Bretagne, diagnostic et enjeux, 347 p, Préfecture de région, Conseil régional de Bretagne

⁷ Tourisme Chiffres clés 2018

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

► Une dynamique favorable au changement

La mobilisation en faveur de la biodiversité trouve un écho favorable aussi bien dans la société que dans la sphère publique. Ainsi, près d'un Français sur quatre juge que l'érosion de la biodiversité est l'un des problèmes environnementaux les plus préoccupants (INSEE, 2017).

Au niveau national, la loi « Biodiversité » d'août 2016⁸, la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB devenue depuis l'Office français de la biodiversité - OFB), ainsi que l'opportunité offerte par le législateur de constituer des agences régionales de la biodiversité, marquent un point d'étape dans le renforcement de la prise en compte des questions environnementales. Cet engagement s'est accompagné d'un plan interministériel « biodiversité », lancé en juillet 2018⁹, comportant 6 axes et 90 actions.

Au niveau de la Bretagne, deux démarches structurantes ont émergé, à savoir :

- **la Breizh Cop**, une démarche partenariale engageant la transition de la Bretagne, qui se décline notamment à travers le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce schéma intègre plusieurs politiques publiques et notamment les orientations régionales en matière de continuités écologiques, en reprenant celles du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), assorties de règles spécifiques et d'un cahier des engagements. En déclinaison de cette démarche, une feuille de route régionale "ressources et biodiversité" a été adoptée par l'assemblée régionale ;
- **la création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB)** aux termes de deux années de configuration pour déployer ce nouvel établissement public de coopération environnementale qui travaillera avec, pour et par les acteurs du territoire.

Ces deux démarches prolongent l'action des acteurs bretons engagés de longue date dans des expérimentations, des actions concrètes et des mobilisations.

De nombreuses collectivités (communes, Établissement Public de Coopération Intercommunale - EPCI, Parcs Naturels Régionaux, Départements) contribuent d'ores et déjà à améliorer la qualité des milieux naturels et agricoles et les potentialités d'accueil de la biodiversité sur leur territoire.

Ainsi, elles sont investies en faveur de programmes d'amélioration des connaissances et de restauration d'espaces caractérisés par une biodiversité patrimoniale reconnue (opérateurs locaux de sites Natura 2000, gestionnaires de réserves naturelles ou d'espaces naturels sensibles). Elles participent à la réhabilitation et à la préservation de milieux (porteurs de programmes pluriannuels de restauration des milieux aquatiques ou du bocage, etc.).

Une dynamique collective à développer.

Au regard des enjeux internationaux, nationaux, régionaux et locaux, les actions méritent d'être développées :

- en prenant en compte de façon affirmée toutes les formes de biodiversité, partout où elles se trouvent, et la nécessité de connexions écologiques ;
- afin d'intégrer la prise en compte de la biodiversité dans tous les domaines d'action publique et le cas échéant dans le cadre de démarches partenariales.

⁸ Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

⁹ [Plan biodiversité | Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite)

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

1.2. Qu'est-ce qu'un projet territorial en faveur de la biodiversité ?

► Une dimension transversale et opérationnelle

Un projet territorial en faveur de la biodiversité a pour objectif la préservation et la reconquête de la biodiversité, sur l'ensemble du territoire, dans tous types d'espaces (y compris urbains). **Il ne se limite donc pas aux milieux naturels patrimoniaux.**

Un tel projet vise à intégrer la prise en compte de la biodiversité dans tous les domaines d'action potentiellement liés aux espèces et aux milieux naturels. **Il doit être transversal, c'est-à-dire intégré dans l'ensemble des politiques publiques ayant un lien avec la biodiversité** (gestion et aménagement des espaces publics, urbanisme, agriculture, entretien des accotements routiers, etc.).

Enfin, **un projet territorial en faveur de la biodiversité se traduit par des actions concrètes** à l'échelle d'un territoire cohérent.

Un tel projet suppose d'aller au-delà des seules obligations réglementaires. Il vise à engager une démarche intégrée, fondée sur une approche scientifique et reposant sur une volonté politique. À partir de là, un projet territorial en faveur de la biodiversité consiste en :

- **l'établissement d'un diagnostic** en matière de patrimoine naturel et de la biodiversité, reposant sur une synthèse des connaissances existantes et l'acquisition de connaissances complémentaires ;
- **l'identification des enjeux** de préservation et de restauration de la biodiversité, ainsi que du potentiel d'accueil de cette dernière sur le territoire ;
- au regard de ces enjeux, **la définition d'objectifs** (à court ou moyen terme) ;
- **la préparation d'un plan d'actions** permettant d'atteindre les objectifs retenus ;
- **la mise en œuvre de ce plan d'actions et son évaluation.**

► Une démarche partagée pour une synergie d'actions

Un projet territorial en faveur de la biodiversité vise l'impulsion ou la poursuite d'une mobilisation collective, par des actions de sensibilisation ou d'information, et une association de tous les acteurs du territoire à la construction et à la mise en œuvre du projet : élu·e-s, partenaires associatifs, acteurs socio-économiques et citoyen·ne-s.

Ainsi, les enjeux seront partagés et les objectifs seront coconstruits par tous. Dans cette démarche, les questions suivantes peuvent guider la démarche :

- Quel projet sur notre territoire à long terme ?
- Que souhaitons-nous préserver en fonction des particularités de notre territoire ?
- Quelles sont les attentes de la population et comment y répondre ?
- Comment développer un territoire en valorisant son capital biodiversité et ses multiples ressources ?

Ces interrogations, non exhaustives, seront adaptées à la situation (rural ou urbain, concerné par un dynamisme économique fort ou non, etc.) et à l'échelle (commune ou intercommunalité) du territoire.

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

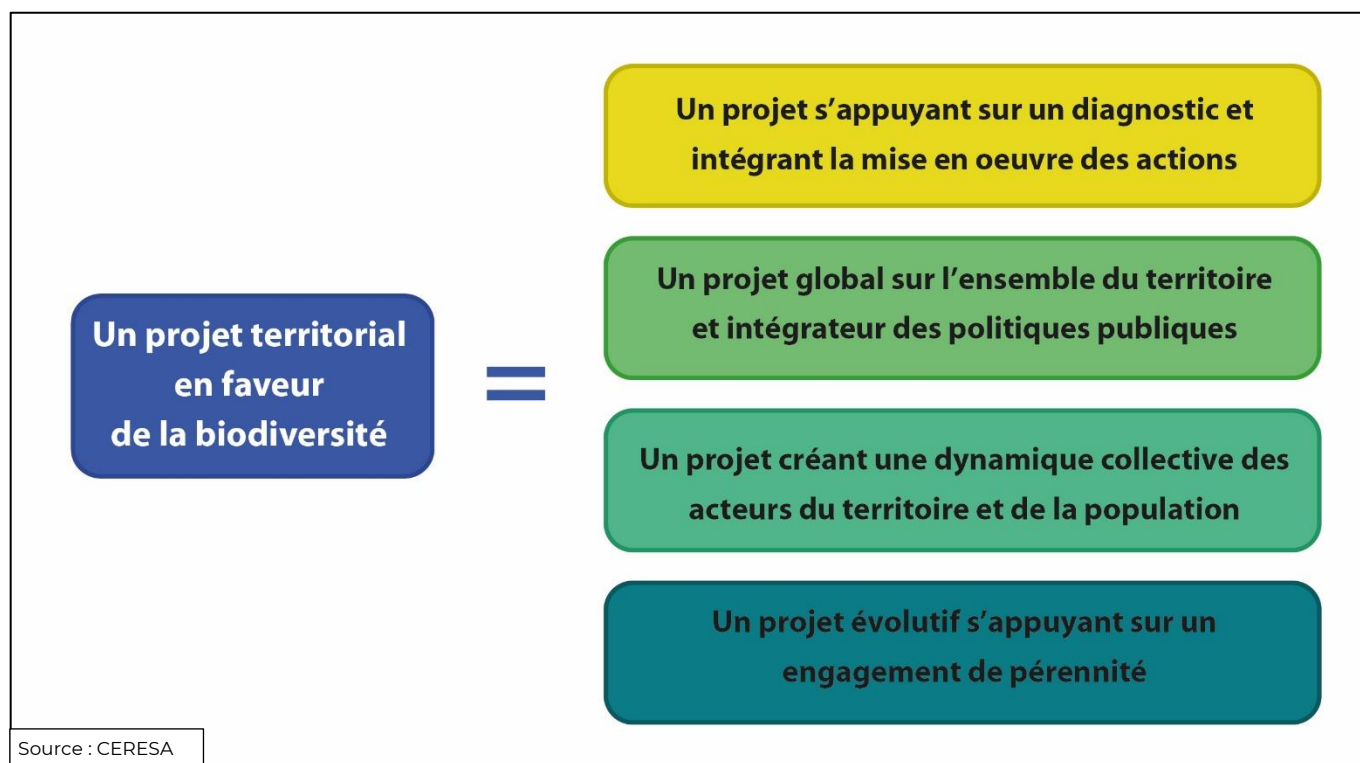
► Une démarche progressive et inscrite dans le temps

Les actions de préservation et de reconquête de la biodiversité nécessitent un engagement sur la durée, ainsi qu'une évaluation régulière permettant de les ajuster : il s'agit de la gestion adaptative ou itérative du projet.

Cette dernière repose notamment sur l'acquisition régulière de connaissances, l'apprentissage des méthodes permettant une identification de plus en plus précise des enjeux, ainsi que sur l'appropriation collective de ces derniers et des actions, nécessairement progressive.

Ces principes d'ajustement, d'évolution et d'adaptabilité sont à concilier avec les modes de gouvernance, d'articulation et de fonctionnement des politiques publiques. L'adoption d'une démarche de projet, reposant sur un processus évolutif, peut permettre d'avancer dans cette conciliation.

Figure : un projet en faveur de la biodiversité, ses fondamentaux



1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

► Une démarche à articuler aux obligations réglementaires en matière de planification et d'aménagement

La prise en compte de la biodiversité et du fonctionnement écologique du territoire est désormais obligatoire dans les différentes pièces du document d'urbanisme. L'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme doit viser l'atteinte d'objectifs en matière de protection des milieux naturels et des paysages, de l'eau, du sol et sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la préservation et la restauration des continuités écologiques (code de l'urbanisme). La loi dite Biodiversité (8 août 2016) renforce les leviers d'intervention en matière de biodiversité grâce à de nouveaux outils fonciers et d'urbanisme.

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui a intégré le SRCE (schéma régional de cohérence écologique), **comporte des règles avec lesquelles les documents d'urbanisme** (SCoT, et à défaut, PLU(i) ou cartes communales) et **les chartes de Parc Naturel Régional (PNR), doivent être compatibles.**

SRADDET de Bretagne : deux règles visant à préserver et reconquérir la biodiversité

En Bretagne, deux règles visent directement l'objectif 29 du SRADDET « préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement ». Elles portent sur les continuités écologiques et le fonctionnement écologique du territoire :

- La règle II-1 rend **obligatoires pour les documents d'urbanisme et les chartes de PNR l'utilisation du cadre méthodologique du SRADDET** (cf. paragraphe 3.3, encadré sur la trame verte et bleue régionale) pour l'identification des continuités écologiques sur leur territoire et les éléments et les zones de fragmentation de toutes natures (obstacles, milieux dégradés, etc.). La règle précise qu'« à partir des continuités écologiques et des zones de fragmentation, sont définies les trames vertes, bleues et noires du territoire. Chacune des composantes de la trame verte, bleue et noire est décrite, assortie d'enjeux, et **intègre les préconisations et recommandations visant à les préserver et procéder à leur remise en bon état.** Elles peuvent être illustrées par une cartographie d'échelle adaptée. (...) Les documents d'urbanisme et les chartes de PNR identifient les secteurs prioritaires de renaturation écologique en fonction de leur degré d'imperméabilité et de leur potentiel de gain écologique. »
- La règle II-2 **interdit toute urbanisation nouvelle dans les secteurs de continuités écologiques identifiés dans les documents d'urbanisme et chartes de PNR** et précise : « En prenant en compte les circonstances locales, les documents d'urbanisme rétablissent la vocation agricole ou naturelle sur les secteurs de continuité écologique identifiés. Les documents d'urbanisme et les chartes de PNR prévoient les mesures nécessaires à la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques identifiées. Ces mesures visent à éviter toute occupation ou utilisation du sol qui remettrait en cause leurs fonctionnalités, à réduire les fragmentations existantes et à éviter les risques de fragmentation nouvelle. Elles intègrent, notamment pour les milieux urbains, la végétalisation du tissu urbanisé, la limitation de l'imperméabilisation, la lutte contre la pollution lumineuse et prennent en compte la notion de "trame noire". ».

La mise en œuvre de cette règle II-2 fera l'objet d'une fiche spécifique pour illustrer des applications possibles dans les documents d'urbanisme et valoriser les bonnes pratiques.

Source : www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/

1. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : raisons et fondements

Pour intégrer ces dispositions, un **projet territorial en faveur de la biodiversité constitue un outil intéressant pour une collectivité qui élabore ou révisé un document d'urbanisme** :

- le développement des connaissances peut nourrir le diagnostic de territoire et le rapport de présentation,
- les enjeux de biodiversité peuvent se traduire dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable),
- le plan d'actions peut se décliner en mesures de préservation ou restauration, dans le règlement ou les OAP – Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Un projet territorial pour la biodiversité peut donc être mené en parallèle ou en amont de l'élaboration ou de la révision d'un PLU(i) ou d'un SCoT. Une telle démarche permet à la fois de :

- sensibiliser les élu·e·s et le public, en rendant la notion de biodiversité accessible et partagée,
- gagner du temps en amont de la procédure (acquisition de données, identification des personnes ressources...),
- et consolider un projet ambitieux transcritible dans le document d'urbanisme.

Pour aller plus loin

Guide technique PLU(i) & biodiversité : concilier nature et aménagement, ARBE - Agence régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Provence-Alpes Côtes d'Azur, 2019 : www.arpe-arb.org/environnement/plui-et-biodiversite-concilier-nature-et-amenagement_i7055.html



2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

2.1. Sur quel territoire et à quelle échelle travailler ?

► Le choix d'un territoire adapté pour un diagnostic pertinent et des actions opérationnelles

Sur des territoires très étendus (région ou départements), la connaissance de la biodiversité ne permet souvent que d'identifier des grands ensembles caractérisés par des types de paysage dominants (forêts, cultures, espaces urbains...). En outre, un territoire trop grand peut se heurter à des difficultés de gouvernance en multipliant les acteurs mais aussi aux coûts de déploiement et mise en œuvre.

À contrario, un territoire trop petit offre la possibilité de connaissances plus complètes et plus précises, mais peut passer à côté d'enjeux majeurs en matière de fonctionnalité des milieux. Les limites communales peuvent donc être un obstacle à l'établissement de diagnostics complets.

In fine, il apparaît que **l'intercommunalité s'avère être le territoire stratégique pour la définition et la mise en œuvre d'un projet en faveur de la biodiversité**, permettant d'appréhender l'état de la biodiversité et d'apprécier les connexions entre les milieux naturels des différentes communes. En outre, les processus de regroupement d'entités territoriales sont des facteurs favorables à la cohérence de l'action publique.

De son côté, l'échelle communale peut constituer l'échelon adapté pour l'action opérationnelle. **Le portage du projet se définit en fonction des choix locaux de délégations de compétences** en urbanisme, voirie, gestion des milieux aquatiques et naturels (à la communauté de communes ou d'agglomération, à un syndicat de bassin versant, un Parc Naturel Régional, etc.). Une articulation entre ces échelons d'action et de responsabilité est la clé de réussite des projets dans le temps. Elle peut prendre la forme de partenariats et des coopérations autour de projets d'études ou d'actions opérationnelles.

► Le choix de l'échelle de travail

Une fois choisi le territoire sur lequel va porter le projet en faveur de la biodiversité, la définition de l'échelle d'étude va orienter la (ou les) démarche(s) à engager. Elle doit être bien proportionnée pour cibler efficacement les principaux enjeux.

Petite échelle ou grande échelle ?

L'échelle d'une carte ou d'un plan est le rapport entre une distance sur le terrain et cette même distance sur la carte :



- Une petite échelle est une échelle utilisée pour représenter des territoires étendus : un pays, une région, un département. Exemple : 1/100 000.
- Une grande échelle est une échelle utilisée pour cartographier une commune, un quartier, un site naturel géré. Elle fournit donc des informations plus détaillées qu'une petite échelle. Exemple : 1/5 000, 1/2 000.

Attention : zoomer une carte ne revient pas à agrandir son échelle de réalisation.

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

Quelques compétences des différents niveaux de collectivités territoriales, en lien avec la prise en compte de la biodiversité

Positionné à l'échelle infra-départementale, le projet territorial en faveur de la biodiversité se construit en cohérence et en complémentarité avec les autres niveaux de collectivités.

Région :

Élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), intégrant le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ; élaboration de la Stratégie régionale biodiversité ; création des réserves naturelles régionales ; création de l'Agence régionale de la biodiversité.

Autorité de gestion des fonds européens (FEADER, FEDER).

Autres compétences : animation et coordination de la politique de l'eau (spécificité bretonne), aménagement du territoire, développement économique (y compris l'agriculture), tourisme, formation, recherche et innovation, etc.

Départements :

Accompagnement des collectivités en matière d'aménagement du territoire ; politique des espaces naturels sensibles.

Gestion des infrastructures routières départementales et du réseau des chemins de randonnées (PDIPR) ; soutien à la création de zones d'activités ; etc.

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux (plans locaux d'urbanisme intercommunaux - PLUi, schéma de cohérence territoriale-SCoT).

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).


Autres compétences : développement économique, social et culturel, énergie, déchets, gestion des infrastructures communautaires, etc.


Compétence optionnelle en fonction de la taille de l'EPCI : protection et mise en valeur de l'environnement, politique de la ville, politique de l'habitat.

Communes :

Élaboration des PLU ; aménagement de l'espace et développement local.

Gestion des espaces communaux (dont les espaces verts) ; entretien de la voirie ; mobilités durables.

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	<p>Le projet ChEmINs propose tout un panel de fiches dont certaines sur les aspects méthodologiques relatifs aux imbrications d'échelle (fiches 4 et 11 du livrable « Connaissance »).</p> <p>Lien : tvbchemins.com/fiches-methodo/</p> <p>▶ Fiche n°2 : Projet ChEmINs : description de la boîte à outils</p>

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	<p>▶ Fiche n°3 : Articulation des échelles d'intervention : exemple du Parc naturel régional d'Armorique</p> <p>▶ Fiche n°4 : Articulation des échelles d'intervention : exemple de Lamballe Terre & Mer</p>

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

2.2. Quelle gouvernance et quels partenariats mettre en place ?

► La gouvernance, les partenaires et acteurs à associer

L'un des facteurs de réussite d'un projet territorial en faveur de la biodiversité réside dans sa co-construction avec les élu·e·s, les acteurs socio-économiques et associatifs, et les citoyen·ne·s. Afin de mobiliser de manière efficace ces différents acteurs, il convient de discuter et de définir, dès le montage du projet, l'implication des partenaires dans son pilotage, sa construction et son suivi.

Les éléments apportés ci-après figurent à titre indicatif. Ils sont bien entendu modulables et ont vocation à s'adapter aux instances existantes. Deux principes majeurs pourront guider **la composition et le fonctionnement des instances du projet : transversalité, et ouverture aux partenariats et à la participation citoyenne.**

Les partenaires à associer dans les instances de gouvernance sont multiples, chacun étant concerné selon son champ de compétence et son niveau d'intervention, et par l'impact positif ou négatif de ses actions sur la biodiversité.

Le comité de pilotage constitue l'instance politique et décisionnelle du projet. Il valide les différentes phases du projet, en particulier les étapes suivantes :

- les méthodes de réalisation des études (intervenant·e·s, cahiers des charges, etc.) ;
- les modalités de concertation et d'animations (intervenant·e·s, dispositifs d'animations, fréquences et publics ciblés, etc.) ;
- le diagnostic et les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité ;
- les objectifs retenus et le plan d'actions : hiérarchisation des actions et plans de financement.

Il examine les bilans annuels du projet pour évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir. Il veille à la communication des résultats auprès des acteurs concernés.

Le comité technique a, quant à lui, pour mission d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du projet. Il prépare les travaux du comité de pilotage. Il peut définir les objectifs opérationnels pour les chargé·e·s de projet, suivre l'évolution du projet, et proposer les ajustements nécessaires. Il se réunit en fonction des besoins et s'adapte au rythme de l'avancement du projet.

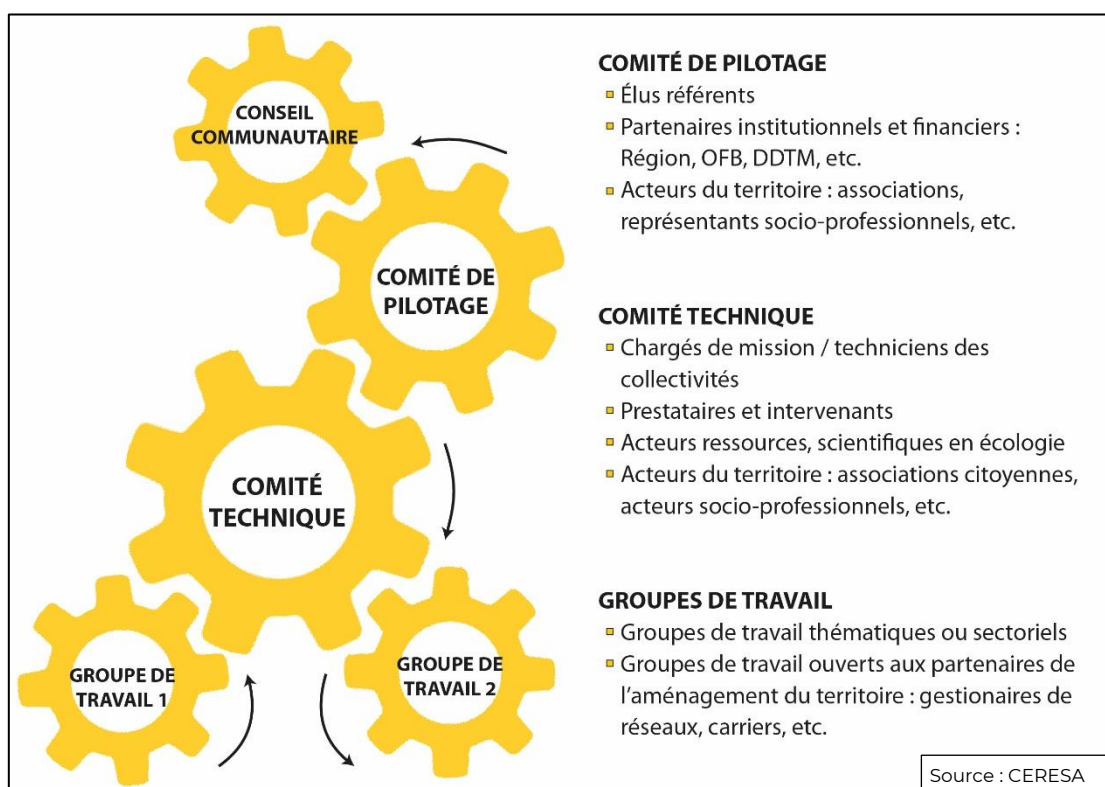
Ces deux instances doivent pouvoir interagir tout au long du projet. Le comité de pilotage pourra mandater le comité technique pour apporter des solutions à des questions pratiques soulevées lors des débats et le comité technique sera force de proposition pour alimenter les choix stratégiques du comité de pilotage. Un dialogue resserré entre ces deux instances permet une adéquation entre les propositions techniques et les objectifs globaux du projet. Ces comités s'interrogent en permanence sur la pertinence des actions proposées et engagées et réévaluent les objectifs initiaux et les moyens disponibles.

Au niveau pratique, les rencontres de ces deux instances doivent être réalisées au moins une fois par an, en veillant à intégrer les contraintes calendaires de chacun (hors période de grands travaux agricoles notamment) et plutôt en début de programmation pour présenter et valider le bilan de la période écoulée et le plan d'actions à venir.

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

Des groupes de travail peuvent être constitués pour approfondir des thématiques particulières, pour associer des partenaires qui n'ont pas forcément besoin d'être présents au sein du comité technique, pour engager une démarche participative avec la population, etc.

L'implication du **Conseil communautaire** (ou Conseil municipal ou Comité syndical, le cas échéant) permet de renforcer les articulations entre le projet territorial en faveur de la biodiversité et les autres politiques publiques. Il est indispensable de l'associer en réalisant des points d'étape.



FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences	
	► Fiche n°5 : Association des communes dans le cadre d'un atlas de la biodiversité intercommunale et intégration de la biodiversité dans les politiques publiques : l'exemple de Lorient Agglomération	

Gouvernance, partenariat : les points de vigilance

L'animation de la démarche, la coordination des contributions des différents partenaires reposent nécessairement sur un pilotage interne au sein de la collectivité. Il est indispensable qu'un binôme technicien-ne / élu-e soit constitué et que la collectivité porteuse du projet joue le rôle de chef d'orchestre du projet.

La composition des instances du projet doit être construite en fonction de l'importance du territoire concerné, des partenariats existants et ceux à renforcer pour augmenter la prise en compte de la biodiversité.

Il est conseillé de consulter les membres des futures instances avant le lancement de la démarche, afin d'envisager leur disponibilité et modalités de participation, et de co-construire un projet viable dans le temps et financièrement acceptable.


2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

► L'animation et la construction des partenariats

La réalisation des diagnostics, notamment écologiques, l'animation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs, ou encore la conduite d'un projet participatif nécessitent des compétences variées relevant souvent de l'expertise. Face à ces besoins, la collectivité a le choix parmi différentes modalités, qui peuvent être associées les unes aux autres :

- **La régie** : tout ou partie des missions peuvent être réalisées en interne au sein de la collectivité. Ce choix suppose de disposer des ressources humaines compétentes (en écologie, en informatique, en animation, etc.) et disponibles (nombres d'actions dans le cadre d'un tel projet sont très consommatrices de temps).
- **Le conventionnement partenarial** : tout ou partie des missions peuvent être réalisées avec un ou plusieurs partenaires, par le biais de conventions. Ces partenaires peuvent être par exemple des associations naturalistes, des établissements d'enseignement (lycée agricole proposant un BTS gestion et protection de la nature, maison familiale et rurale, école supérieure d'agronomie, etc.), des universités, des chantiers d'insertion ou des propriétaires.
- **Le marché public** : certaines prestations intellectuelles (études, animations, etc.) ou des travaux sont confiés à un bureau d'études, une association ou une entreprise dans le cadre d'un marché public.

Le, ou les, choix de la collectivité entre ces options dépend du degré de technicité des actions envisagées, de l'ingénierie dont elle dispose en régie, des compétences des partenaires avec lesquels elle travaille, des règles et habitudes internes de travail. En outre, certains financements imposent ou excluent certaines modalités de partenariat. À titre d'exemple, le règlement européen FEADER n'autorise pas le reversement de subventions, ce qui impose aux collectivités de s'inscrire dans les règles du code des marchés publics. Cette adéquation entre le type de partenariat et les modalités financières doit être anticipée dès le montage du projet.

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	<ul style="list-style-type: none">► Fiche n°6 : Convention multipartenariale pour l'acquisition de données de biodiversité : l'exemple de Lannion-Trégor Communauté► Fiche n°7 : Marché, partenariat ou conventionnement, les modalités de contractualisation : l'exemple de Brest Métropole

La nécessité d'une clarification des attentes

Une telle clarification passe par une réflexion amont sur l'identification des besoins et sur les attendus de la prestation et, à partir de là, la rédaction d'un contrat ou d'un cahier des charges. Les questionnements suivants (non exhaustifs) devront y trouver des réponses :



- Quels sont les méthodes et/ou les protocoles attendus ?
- Quel calendrier des différentes phases ?
- Quelle participation aux réunions des différentes instances ?
- Quels outils utilisés pour s'assurer de leur réutilisation ultérieure ?
- Quelles restitutions pour permettre des compléments ultérieurs, des diffusions aisées, des valorisations lors de la mise en œuvre des actions, etc. ?

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

Principaux partenaires techniques pouvant apporter leurs compétences à un projet territorial en faveur de la biodiversité

Établissements publics

Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) et réseau régional d'accompagnement / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) / Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) / Conservatoire du littoral / Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) / Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) / Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) / Office français de la biodiversité (OFB) / Office National des Forêts (ONF)

Acteurs territoriaux compétents en environnement

Parcs Naturels Régionaux d'Armorique et du Golfe du Morbihan / Structures porteuses de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) / Syndicats de bassin versant et/ou Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) / Association CŒUR Émeraude (préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude)

Universités et établissements d'enseignements

AgroCampus Ouest / Lycées agricoles (BTS gestion et protection de la nature notamment) / Université de Rennes 1 et de Rennes 2 / Université de Bretagne sud (UBS) / Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Associations de protection et connaissances de l'environnement

Bretagne Vivante / Bretagne Grands Migrateurs (BGM) / Eau et Rivières de Bretagne
Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaains (GRETIA) / Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA) / Groupe Mammalogique Breton (GMB) / Ligue pour la protection des oiseaux Bretagne (LPO) / Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) / VivArmor Nature / Associations locales

Structures gestionnaires d'espaces naturels (collectivités, associations, etc.)

Opérateurs Natura 2000 / Départements en tant que gestionnaires des espaces naturels sensibles / Conservatoire du littoral / Gestionnaires de réserves naturelles / Gestionnaires de voies navigables, etc.

Autres structures

Fédérations départementales/régionales de chasse et de pêche

Un premier aperçu des acteurs principaux de la #biodiversitéBZH a été publié. Il reflète la diversité des acteurs dont le cœur de l'activité est en lien direct avec la biodiversité. 7 grandes familles d'acteurs (organismes publics spécialisés ou non, associations, etc.) ont été identifiées totalisant 127 acteurs : <https://biodiversite.bzh/nouvelle/reseau-acteurs-principaux/>

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

2.3. Comment associer les citoyen-ne-s ?


L'association et la mobilisation des citoyen-ne-s constituent un des piliers majeurs d'un projet territorial en faveur de la biodiversité, favorisant une appropriation des enjeux liés à celle-ci. Nécessaires à toutes les étapes du projet, elles permettent à la population d'être informée et sensibilisée sur la biodiversité, de participer au projet, à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions. De manière individuelle et collective, cette mobilisation offre l'occasion à chacun d'apporter une contribution en matière de connaissance (un-e citoyen-ne observateur) et d'actions concrètes sur sa propriété, son quartier, son lieu de travail (un-e citoyen-ne acteur et gestionnaire).


Face à la diversité des publics et de leurs centres d'intérêt, il est nécessaire de construire une stratégie élargie de communication et de sensibilisation et une démarche d'association et de mobilisation des citoyen-ne-s, en utilisant des outils variés. Pour cela, il convient :

- de déterminer les publics cibles (grand public, scolaires, agriculteur·rice-s et autres professionnels, associations culturelles, etc.) ;
- de définir les modalités possibles pour les sensibiliser et les impliquer.

Il existe une grande diversité dans les propositions développées par les collectivités pour sensibiliser et mobiliser les citoyen-ne-s. Ces propositions peuvent être différenciées en trois grandes catégories :

- **La sensibilisation** a pour vocation d'informer et de transmettre une information de premier niveau, par un message direct ou indirect en utilisant des supports variés.
- **La participation** offre aux citoyen-ne-s volontaires des temps de contribution et d'expression. Avec cette étape, le-la citoyen-ne s'approprie la démarche et intègre des informations plus complexes.
- **La mobilisation** correspond au passage à l'action concrète.

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	<p>La boîte à outils ChEmINs contient des fiches méthodologiques pour concerter et mobiliser largement dans le cadre d'un projet de territoire en faveur de la biodiversité, ainsi que de nombreux exemples d'animation. Lien : tvbchemins.com/fiches-methodo/</p> <p>▶ Fiche n°2 : Projet ChEmINs : description de la boîte à outils</p>

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	<p>▶ Fiche n°8 : Typologie et exemples d'animations développées dans le cadre d'un projet territorial en faveur de la nature</p> <p>▶ Fiche n°9 : Les aires éducatives, un projet pédagogique et éco-citoyen</p>

La mise en place de ces animations peut se faire en partenariat avec différentes structures telles que les associations locales de protection et/ou d'éducation à l'environnement, les associations d'animations locales, les établissements d'enseignement (centres de formation des apprentis, lycées agricoles, etc.), les offices de tourisme, les bibliothèques et médiathèques, les centres sociaux, etc.


2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

Ces animations sont aussi l'occasion de nouer des contacts avec des personnes ressources sur le territoire, afin de créer un réseau à mobiliser et informer pour l'organisation de prochaines manifestations (dans le respect du règlement général sur la protection des données, le RGPD). Plusieurs collectivités ont ainsi créé des liens avec des personnes ayant mis leurs compétences au service du projet : naturalistes amateur·ice·s, professeurs de sciences ou chercheurs, photographes naturalistes, pilotes amateurs de drones, etc., autant de forces vives qui contribuent à la réussite de la démarche.

Des événements nationaux en faveur de la biodiversité sont déployés sur les territoires et peuvent être l'occasion pour les collectivités de proposer une animation s'inscrivant dans l'opération. De telles opportunités permettent de profiter de la dynamique et des moyens alloués à cette dernière, avec une valorisation du territoire et du projet au-delà de leur périmètre.

Calendrier des principales animations nationales ou internationales en faveur de la biodiversité et de l'environnement

Animations	Période de l'année
Journée internationale des zones humides	2 février
Nuit de la chouette	2 mars
Journée internationale des forêts	21 mars
Fréquence grenouille	1er mars au 31 mai
Fête des mares	Suite à Fréquence grenouille, durant 8-10 jours
Semaine des alternatives aux pesticides	Mi-mars
Fête de la nature	Dernière quinzaine de mai
Journée internationale de la biodiversité	22 mai
Journée mondiale des océans	8 juin
Nuit internationale de la chauve-souris	Dernière quinzaine d'août
Journées du patrimoine	Troisième week-end de septembre
Journée mondiale de la mer	26 septembre
Fête de la science	Début octobre
Le jour de la nuit	Première quinzaine d'octobre

Retours d'expériences 	
FICHE TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fiche n°10 : Stratégie de communication, de sensibilisation et de mobilisation des citoyen·ne·s : l'exemple de Saint-Aubin-du-Cormier ▶ Fiche n°11 : Actions de communication dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunale : l'exemple de Lamballe Terre & Mer ▶ Fiche n°12 : Stratégie de sensibilisation et de mobilisation du public : l'exemple des carto-marchés de la ville de Concarneau ▶ Fiche n°13 : Diversité des manifestations organisées pour associer la population à des atlas de la biodiversité communale : l'exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ▶ Fiche n°14 : Mobilisation du public autour des inventaires naturalistes : l'exemple des 24 h de la biodiversité de Brest métropole

2. Un projet territorial en faveur de la biodiversité : les réflexions préalables, les financements mobilisables

2.4. Comment financer un projet territorial en faveur de la biodiversité ?

Le coût d'un projet territorial en faveur de la biodiversité varie en fonction de nombreux critères parmi lesquels peuvent notamment être cités :


- l'extension du territoire et l'échelle de travail retenue ;
- l'ambition en termes de diagnostic et d'acquisition de données ;
- le temps dédié à l'animation et la nature des actions de sensibilisation, de communications envisagées ;
- des compétences existantes au sein des services, des partenariats envisagés ;
- etc.

En Bretagne, différents acteurs (OFB, Région, Départements notamment) proposent des soutiens financiers aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité. Ces soutiens prennent des formes variées (appels à projets ou guichet au fil de l'eau).

En fonction des aides disponibles et des éventuels cumuls possibles, les projets éligibles et retenus peuvent parvenir à bâtir des plans de financement avec 60 à 80 % de subventions publiques.

Le site web de l'Agence Bretonne de la Biodiversité biodiversite.bzh/ fait régulièrement état de l'actualité des dispositifs financiers pour la biodiversité, accessibles aux acteurs bretons.

L'Agence Bretonne de la Biodiversité rassemble les appels à projets, appels à manifestations d'intérêt ou appels à candidatures s'adressant à la communauté #biodiversitéBZH permettant de financer tout ou partie des actions menées en faveur de la biodiversité sur son site internet : biodiversite.bzh/appels-a-projets/

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	<p>► Fiche n°15 : Les financements mobilisables pour déployer un projet territorial en faveur de la biodiversité</p>

Le montage des dossiers de financement à prendre en compte dans le calendrier du projet



Le financement d'un projet territorial en faveur de la biodiversité implique le montage de dossiers (appels à projets, subventions) qui peuvent nécessiter un investissement humain significatif et dont les durées de traitement sont à prendre en compte dans le calendrier du projet.



3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

3.1. Les données de biodiversité existantes : Où les trouver ? Comment les évaluer ?

► Les sources de données disponibles

Un projet territorial en faveur de la biodiversité repose sur un diagnostic aussi complet que possible de la biodiversité. Pour établir ce diagnostic, la capitalisation et l'acquisition de connaissances sur les milieux naturels, la flore et la faune sont un prérequis indispensable au bon déroulé de l'ensemble du projet.

La première étape préconisée est de recueillir, rassembler et valoriser les données de biodiversité existantes et disponibles au niveau de la collectivité pour chaque groupe thématique (occupation du sol, habitats, etc.) et taxonomique (invertébrés, reptiles et batraciens, poissons, oiseaux, mammifères).

Sur chaque territoire, il existe des données publiques disponibles qui constituent un socle de la connaissance de la biodiversité de ce territoire :

- **L'outil TRAMES**, développé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne, mérite d'être systématiquement consulté. Il s'agit d'un site en ligne de visualisation des données publiques géographiques référencées sur GéoBretagne relatives au fonctionnement écologique d'un territoire (forêts, bocage, aires protégées, zones humides...).
- **Concernant la végétation**, la cartographie régionale des grands types de végétation du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) est disponible de manière homogène pour l'ensemble des territoires bretons, au 1:25 000.
- **Les données concernant les espèces** sont aujourd'hui structurées au sein des observatoires thématiques régionaux (flore, invertébrés, poissons grands migrateurs, oiseaux, mammifères notamment) et mises à disposition à travers **Biodiv'Bretagne**, la plateforme régionale des données naturalistes, accessible depuis l'automne 2020. Animée et administrée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), cette plateforme vise la qualification, le partage, la diffusion et la valorisation des données naturalistes. Elle centralise notamment les données issues des observatoires régionaux thématiques animés par le CBNB et les associations naturalistes qui y intègrent progressivement leurs données. Elle est donc un outil indispensable à consulter lors de la réalisation des diagnostics écologiques menés.

En complément de ces données directement disponibles, il est possible de contacter le Conservatoire botanique national de Brest, les associations naturalistes, les établissements publics, les structures gestionnaires de sites, certaines structures fédératives, etc., qui ont travaillé ou travaillent sur le territoire.


Chaque structure productrice de données présente un fonctionnement différent. L'obtention des données brutes publiques ne pose pas, en tant que telle, de problème majeur mais la synthèse et l'analyse de ces données peut nécessiter un coût de traitement. Il est donc conseillé de les contacter en amont pour identifier les données disponibles et les modalités et conditions de leur mise à disposition.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

Au niveau national, la directive européenne INSPIRE et la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages formalisent l'obligation de verser les données brutes acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts, pour les maîtres d'ouvrage publics et privés (données de taxons, d'habitats, recueillies par observation directe, par bibliographie ou par acquisition de données auprès d'organismes détenant des données existantes). Ces données doivent être publiques, gratuites et librement réutilisables, sauf conditions liées à la protection de l'environnement ou des individus.

Le dépôt des données se fait sur la plateforme « Dépôt Légal de Biodiversité » : depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/

Enfin, il est possible de consulter les projets soumis à étude d'impact au lien suivant : www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/

Aide méthodologique 	
FICHE TECHNIQUE	▶ Fiche n°16 : Comment trouver les données existantes sur mon territoire ?
	▶ Fiche n°17 : Présentation de l'outil TRAMES
	▶ Fiche n°18 : Biodiv'Bretagne : la plateforme régionale des données naturalistes
	▶ Fiche n°19 : Les observatoires thématiques régionaux

▶ Les différents niveaux de précisions des inventaires floristiques et faunistiques

L'occupation de l'espace par les végétations :

La cartographie régionale des grands types de végétation du CBNB, établie à l'échelle du 1:25 000 (1 cm sur la carte représente 250 m sur le terrain), est une donnée socle en matière de végétation et permet d'établir un état des lieux des milieux. (cf. encart ci-après).

Les données d'espèces (flore et faune) :

Il existe trois niveaux de précisions des données d'espèces du plus basique au plus précis :

- **Niveau 1 :** est fournie **une liste d'espèces présentes sur le territoire** avec description de leur statut biologique (espèce nicheuse, hivernante, etc.). Aucune information sur leur localisation au sein du territoire n'est donnée.
- **Niveau 2 :** est associée à **la liste des espèces leur répartition sous forme soit de maillage, soit de polygones**. En fonction de la précision de la donnée, il est possible d'avoir des maillages de 5 km x 5 km, voire de 1 km x 1 km ou 500 m x 500 m pour certains secteurs particuliers.
- **Niveau 3 :** est fournie **une cartographie avec une géolocalisation précise (GPS) des espèces en général d'intérêt patrimonial**. La mention des effectifs et/ou des abondances relatives se limite à certains groupes taxonomiques, compte tenu de la difficulté à obtenir des informations quantitatives pour un certain nombre de groupes (odonates, lépidoptères, coléoptères, micromammifères, etc.).

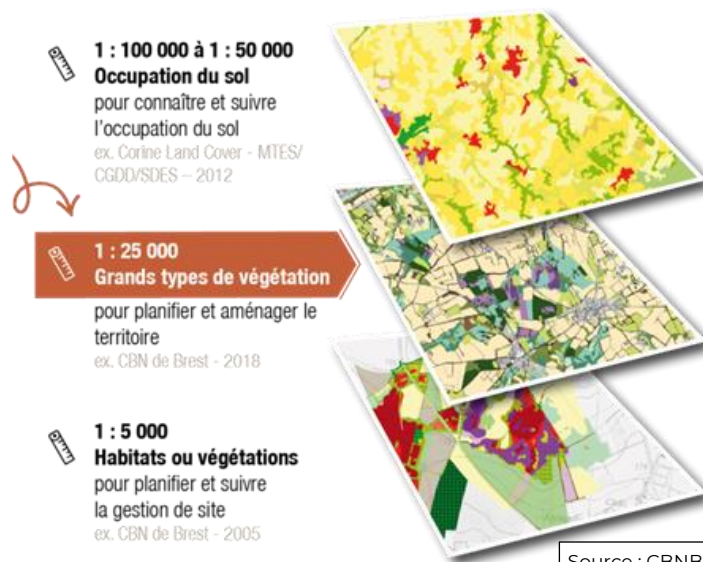
3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

L'occupation de l'espace par les végétations

La cartographie de la végétation est un élément clé de tout diagnostic écologique d'un territoire donné. Une telle cartographie permet de caractériser les paysages, de mettre en évidence des territoires abritant des milieux naturels remarquables, d'identifier et de caractériser des sous-trames, d'identifier des secteurs potentiellement intéressants pour telle ou telle espèce à enjeu, etc.

Pour la Bretagne, le Conservatoire botanique national de Brest a produit une cartographie des grands types de végétation à l'échelle du 1:25 000. Elle fournit une vision globale de la répartition des végétations à l'échelon régional, départemental, intercommunal et communal.

La carte des grands types de végétation est plus précise que les cartes d'occupation du sol telles que Corine Land Cover, mais ne se substitue pas aux cartes précises d'habitats naturels ou de végétation.



Ces deux démarches de cartographie sont en effet complémentaires. Sur un même territoire, on peut décider de combiner les deux approches : la carte des grands types de végétation à l'échelle de l'ensemble du territoire, des méthodes de cartographie plus précises pour des secteurs particuliers, par exemple pour des secteurs sur lesquels on souhaite mettre en place des opérations de gestion ou de suivi des milieux naturels.

Source : CBNB, M. HARDEGEN, 2020

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique
	<ul style="list-style-type: none">▶ Fiche n°20 : Les cartographies de végétation en Bretagne▶ Fiche n°21 : Cartographie des habitats à partir de la typologie EUNIS : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

▶ L'analyse des données naturalistes existantes

L'analyse des données existantes est une étape essentielle et incontournable pour :

- pressentir les enjeux de biodiversité d'un territoire ;
- élaborer une stratégie d'inventaires complémentaires à développer à plus ou moins brève échéance, plus communément nommée « plan de prospection ».

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

Cette analyse permet de faire apparaître les lacunes en matière de connaissance. Le nombre d'espèces recensées sur la commune, les dates des observations et la répartition des observations doivent être analysés et relativisés en fonction du niveau de connaissance de l'espèce, des habitats qui lui sont potentiellement favorables, et de la pression d'inventaire exercée :

- **Le nombre d'espèces** inventoriées sur un secteur défini peut permettre de connaître la validité de la pression d'observation. Il ne s'agit pas ici de rechercher l'exhaustivité mais de se baser sur un nombre moyen d'espèces par groupe et par territoire, indiquant si les prospections doivent être accentuées sur une zone.
- La nature est dynamique et **les données concernant les espèces ont une « durée de validité »**. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte actuel de menaces qui pèsent sur la biodiversité. En revanche, les données anciennes sont importantes pour mettre en perspective les informations naturalistes d'un territoire et pour caractériser l'évolution de la répartition des espèces.
- **La répartition spatiale des données** est un facteur important dans la compréhension des données existantes. Les données sont souvent liées à la présence de milieux emblématiques ou protégés, ou à une pression d'observation plus forte liée à la présence d'un naturaliste dans un secteur (lieu d'habitation). De façon générale, les retours d'expérience confirment l'importance de disposer d'une répartition homogène de la donnée.

De par sa connaissance des espèces et du territoire (contextualisation de l'habitat ou de l'espèce, connaissance des traits de vie des espèces, etc.), l'écologue est en mesure d'identifier ces manques de manière scientifique. En outre, la connaissance précise des habitats naturels permet d'estimer plus finement les potentialités d'accueil du territoire pour les différentes espèces considérées.

La recherche d'exhaustivité n'est pas souhaitée, mais **l'atteinte d'un ratio satisfaisant d'espèces retrouvées par rapport aux espèces potentiellement attendues démontre « l'état de santé » de l'espace considéré.**

La collecte des données existantes : les éléments à ne pas oublier

- **La cartographie des grands types de végétation** qui existe sur toute la Bretagne.
- **La consultation des plateformes** qui permettent d'avoir aisément accès aux données disponibles : plateforme Trames, plateforme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne (comprenant notamment des données des observatoires régionaux).
- **La consultation d'établissements publics, d'acteurs territoriaux** compétents en environnement, de structures gestionnaires de sites, etc.
- **La consultation des observatoires thématiques et des associations** qui les pilotent, susceptibles d'interpréter les données, de donner des conseils ou de procéder à des inventaires (cf. paragraphe suivant).
- **La consultation de la bibliographie** disponible, et en particulier les atlas floristiques et faunistiques.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

3.2. Quels inventaires complémentaires engager ?

► Comment prioriser les inventaires ?

L'acquisition de connaissances nouvelles vise à combler les manques de connaissance et :

- à mieux appréhender les espèces et les milieux présents sur le territoire ;
- à valider l'occupation du sol ou à évaluer la qualité de certains habitats (état, dynamique, présence de faune et flore associées) ;
- à préciser la biodiversité sur des secteurs à enjeux, etc.

Compte tenu des moyens humains et des coûts associés, l'objectif d'une priorisation de ces inventaires doit permettre l'établissement d'un plan de prospection pluriannuel pour le territoire basé sur les besoins à court, moyen et long terme.

La priorisation des cartographies d'habitats naturels

La cartographie régionale des grands types de végétation du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) permet d'établir un état des lieux des milieux.

C'est à partir de l'analyse de cette donnée et de la typologie des végétations qu'elle propose, qu'il convient de cibler des secteurs qui méritent une analyse plus fine en établissant des cartes d'habitats ou des cartes de groupements végétaux (cf. encart ci-après).

La priorisation en fonction de la contribution du groupe taxonomique à l'identification d'enjeux de biodiversité

Ce critère de priorisation se base sur deux aspects, à savoir la patrimonialité et l'information portée par le groupe sur des notions de fonctionnalité :

- **La valeur patrimoniale** attribuée à une espèce ou un habitat naturel permet de hiérarchiser les enjeux de conservation. Cette valeur est définie selon leur rareté, le degré de menace pesant sur eux ou l'importance relative d'un site. Les enjeux de conservation des espèces retenues pourront être de portée régionale, nationale ou internationale et se basent sur des listes établies à utiliser.
- En écologie, **la fonctionnalité** est un élément fondamental mais difficile à appréhender. L'approche retenue ici concerne uniquement les réseaux écologiques pris en compte au travers de la trame verte et bleue. Certaines espèces dont l'écologie est mieux connue vont apporter plus d'informations dans l'identification de ces réseaux, parce qu'elles sont inféodées à une sous-trame et que leurs capacités de déplacement sont mieux appréhendées (cf. paragraphe 3.3).

Sur le choix **d'espèces indicatrices de la trame verte et bleue** en Bretagne, il est recommandé de se référer aux **deux listes** d'espèces produites par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) avec les partenaires régionaux et validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en 2018 : **les espèces sensibles à la fragmentation et les espèces inféodées à un seul type de milieu**. Elles sont consultables ici : bretagne-environnement.fr/donnees-listes-certaines-especes-indicatrices-bretagne.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique


Végétation(s) ou Habitat : une confusion fréquente

Les termes « Végétation » et « Habitat » représentent deux notions distinctes bien qu'ils soient souvent employés comme synonymes :

- **L'habitat** est le milieu de vie d'un organisme, d'une communauté végétale ou d'un écosystème. Il correspond à une entité écologique caractérisée par des paramètres environnementaux (biotiques et abiotiques), un contexte géographique et temporel et un cortège d'espèces.
- **La végétation** est l'ensemble structuré des espèces végétales présentes sur un territoire¹⁰. Ces dernières s'assemblent en fonction des conditions du milieu de vie (type de sol, climat, gestion...) pour former des "groupements végétaux" ou "communautés végétales".

Un habitat ne se réduit donc pas à sa seule végétation, celle-ci n'en est qu'une composante qui, par son caractère intégrateur, est considérée comme un bon indicateur et permet donc de déterminer l'habitat¹¹. En effet, compte tenu du nombre important de paramètres pouvant décrire et caractériser un habitat, il est généralement préférable d'utiliser des descripteurs possédant un haut degré d'intégration des facteurs du milieu. La végétation étant certainement le meilleur reflet des conditions de milieu, elle est considérée comme un bon indicateur des habitats et permet leur caractérisation plus ou moins fine¹². Elle présente également l'avantage d'être facilement observable sur le terrain. C'est pour cette raison que les typologies d'habitats telles que EUNIS et CORINE Biotopes se basent très largement sur la végétation et que des méthodes d'inventaire et de cartographie des habitats naturels et semi-naturels s'intéressent souvent en premier lieu aux végétations.

Source : CBNB, HARDEGEN M., 2020

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	<ul style="list-style-type: none">▶ Fiche n°21 : Cartographie des habitats à partir de la typologie EUNIS : l'exemple de Lamballe Terre & Mer▶ Fiche n°22 : Données naturalistes existantes et inventaires complémentaires, méthodes et choix : l'exemple de l'ABC de Concarneau

Les amphibiens : un groupe d'espèces intéressant

Les amphibiens ont un cycle de vie lié aux habitats humides et ils sont listés dans les listes régionales sensibles à la fragmentation. La forte régression régionale des habitats humides, le faible nombre de points à prospecter et l'intérêt de ce groupe pour lui-même et pour les analyses des réseaux écologiques font des amphibiens un groupe incontournable à prendre en considération dans les études des projets de territoire en faveur de la biodiversité.

¹⁰ GEHU J.-M., Association amicale francophone de phytosociologie (éds.), Fédération Internationale de Phytosociologie (éds.), 2006 - Dictionnaire de sociologie et synécologie végétales. Berlin : J. Cramer, 899 p.

¹¹ RAMEAU J.-C., 2001 - De la typologie CORINE Biotopes aux habitats visés par la Directive européenne 92/43. In : MERIAUX J.-L. & TROUVILLIEZ J., 2001 - Actes du colloque international « Le réseau Natura 2000 en France et dans les pays de l'Union européenne et ses objectifs. Conservation, gestion des sites, problèmes posés par les aménagements ». Metz, 5-6 Déc. 2000, pp. 57-63


¹² BOULLET V. (coord.), 2003 - Réflexions sur la notion d'habitat d'espèce végétale. Montreuil : Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, 71 p.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

La priorisation en fonction de l'expertise disponible ou mobilisable

Les investigations complémentaires à mener peuvent être assurées par des prestataires qu'il s'agisse d'associations environnementales ou de bureaux d'études spécialisés. Les choix sont alors déterminés essentiellement en fonction du budget qui peut être alloué pour leur intervention.

En complément, l'expertise disponible ou mobilisable est associée à la présence ou non d'un ou plusieurs expert·e·s sur la commune ou le territoire, pour les groupes à inventorier.


Aide méthodologique 	
FICHE TECHNIQUE	<p>Un outil d'aide à la décision construit par VivArmor Nature est mis à disposition dans ce recueil méthodologique. Cet outil permet d'orienter les études sur les groupes qui apporteront le plus d'informations nouvelles, nécessaires à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques territoriales. Tous les groupes taxonomiques ne sont pas traités. Ne sont pris en compte que les groupes pour lesquels le niveau de connaissance global permet d'établir des listes de statuts des espèces : listes rouges, espèces déterminantes ZNIEFF, annexes aux directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » mais aussi listes « trame verte et bleue ».</p> <p>► Fiche n°23 : Méthode de hiérarchisation des inventaires : éléments de propositions élaborés par VivArmor Nature</p>

► Comment prioriser les secteurs à inventorier ?

La mise en place d'un plan de prospection doit intégrer une spatialisation des inventaires sur le territoire, car en fonction de l'étendue de ce dernier, il est difficile voire impossible de couvrir l'intégralité du périmètre d'étude.

Des secteurs prioritaires peuvent être identifiés, sur la base des connaissances disponibles, « à dire d'expert » ou au regard des enjeux pressentis. Ces dernières peuvent être :

- les zones ouvertes à urbanisation, actuelles et futures (zonages U et AU) ;
- les grands types d'habitats naturels (forêt, milieux ouverts, cours d'eau, etc.) ;
- les habitats référencés dans le cadre de politiques publiques (zones humides, réseau de haies, etc.) ;
- les secteurs identifiés comme présentant a priori un intérêt et sur lesquels aucune donnée n'est disponible.

Retours d'expériences 	
FICHE TECHNIQUE	<p>► Fiche n°24 : Priorisation des territoires à inventorier : l'exemple de l'atlas de la biodiversité communale de Concarneau</p> <p>► Fiche n°25 : Priorisation géographique des inventaires naturalistes : l'exemple des zones ateliers de Brest métropole</p>

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

Rappel sur quelques aspects réglementaires à prendre en compte

Autorisation de capture d'espèces protégées

Les inventaires naturalistes sont susceptibles de concerner des espèces protégées et nécessitent à ce titre des précautions. Tous les programmes visant la capture d'animaux ou le prélèvement de plantes protégés (au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement) doivent faire l'objet d'une autorisation préalable (articles R-411-6 à R-411-14 du même code). Un formulaire d'autorisation de capture est généralement adressé à la préfecture de chaque département concerné.

Textes réglementaires relatifs à la protection de la faune et de la flore :

bretagne.developpement-durable.gouv.fr/textes-reglementaires-relatifs-a-la-protection-de-a464.html

Accès aux propriétés privées

Les investigations de terrain requièrent de parcourir des parcelles qui sont dans leur immense majorité privées. Les projets territoriaux en faveur de la biodiversité ne pouvant donner lieu à un arrêté préfectoral de pénétration dans les propriétés, ces prospections sont donc soumises à l'accord du ou des propriétaire(s).

Dans la plupart des cas, leur identification n'étant pas aisée, la diffusion d'une information par voie de presse ou bulletin municipal, voire la diffusion d'un courrier, co-signé par la collectivité et les partenaires, permettront d'officialiser et expliquer le projet. Le propriétaire pourra alors informer la collectivité de son éventuel refus.

Parallèlement, il pourra être utile d'établir un document officiel que chaque personne en charge des inventaires pourra présenter lors des sessions de terrain.

Pour bien réussir la collecte de données naturalistes sur le terrain

Au-delà du choix des secteurs à prospecter et des groupes d'espèces concernés, les inventaires de terrain nécessitent une préparation en amont :



- Adapter le choix des protocoles et techniques d'inventaire à la question posée, à l'espèce étudiée et à la connaissance de l'observateur·rice, en privilégiant des protocoles référencés et répliquables.
- Diffuser une information préalable aux propriétaires et fournir un document pour les observateur·rice·s expliquant leur mission.
- Préparer des fiches permettant de réaliser des relevés complets.
- Respecter la réglementation sur les espèces protégées.
- S'assurer que la collecte des observations réponde au standard régional des données naturalistes, en utilisant un référentiel taxonomique compatible avec le référentiel national.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

► Comment mobiliser les citoyen-ne-s via les sciences participatives ?

Les sciences participatives constituent des programmes de collecte d'informations ou de données impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique. L'application de ces sciences aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité répond à deux objectifs :

- **Collecter des données sur la nature et la biodiversité** pour étudier son état de santé : les programmes de sciences participatives sont mis en œuvre pour répondre à une question scientifique nécessitant de collecter un grand nombre de données et de s'inscrire dans la durée. La collecte est réalisée suivant un protocole identifié, dans un but de publication scientifique et/ou pour un programme de gestion ou conservation spécifique.
La valorisation des données peut prendre un certain temps car il faut que le jeu de données récoltées soit suffisamment robuste pour être exploitable statistiquement.
- **Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation à la nature et à la biodiversité** : les sciences participatives sont de bons outils pour sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux enjeux environnementaux et à la biodiversité, tout en favorisant l'acculturation à la démarche scientifique. En outre, la participation du public à la collecte de données peut contribuer à la formation d'une communauté pour mobiliser autour d'enjeux liés à la nature.


À l'échelle d'un territoire local, la réussite de ce type de programme repose pour beaucoup sur le dynamisme d'une communauté existante de naturalistes professionnel-le-s ou amateur-ric-e-s. L'existence de ces relais locaux permet en outre d'activer la contribution à des programmes de portée nationale.

Les protocoles choisis doivent rester peu contraignants pour s'adresser aux publics les plus larges et pour ne pas décourager les participant-e-s. Il s'agit alors de miser sur l'effet de masse pour obtenir des jeux de données robustes (exemple : comptage « Oiseaux des jardins »).

Pour aller plus loin

- Portail OPEN : www.open-sciences-participatives.org
- Guide des bonnes pratiques sciences participatives et biodiversité : www.open-sciences-participatives.org/ressource/25
- Annuaire des sciences participatives : www.naturefrance.fr/sciences-participatives

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	<ul style="list-style-type: none">▶ Fiche n°26 : Création d'un outil participatif de collecte de données naturalistes : l'exemple des plateformes Internet de Lannion-Trégor Communauté et du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan▶ Fiche n°27 : La sollicitation des aîné·e·s pour appréhender la biodiversité d'autrefois : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Quelques clés pour la réussite d'un projet de sciences participatives

Les conditions de réussite des projets de sciences participatives dans un projet de territoire en faveur de la biodiversité sont :

- **le nombre de participant·e·s** : l'objectif est de mobiliser largement les citoyen·ne·s, pour rassembler des données en quantité et réparties régulièrement sur le territoire ;
- **la durée** : le suivi doit s'inscrire sur un pas de temps assez long (minimum un an) ;
- **la concentration des efforts** : il apparaît plus pertinent de faire porter les efforts collectifs sur quelques groupes, espèces ou types de milieux et d'éviter la dispersion des thématiques abordées (cf. paragraphe « Comment prioriser les inventaires ? », ci-avant) ;
- **une information bâtie sur un protocole standardisé** : la collaboration avec un programme de recherche donne une assurance sur la valorisation scientifique de la donnée récoltée, mais elle n'est pas exclusive. Le choix des espèces/groupes/sites peut être à l'initiative des citoyen·ne·s (et du terrain) et est susceptible d'être ensuite traduit en questionnements scientifiques et en protocoles.

▶ Comment bâtir une stratégie d'acquisition de données dans le temps ?

L'acquisition de nouvelles données est importante dans l'espace mais également dans le temps. Un diagnostic écologique est une image à un instant T de la biodiversité du territoire et doit être suivi dans le temps, tout au long du projet territorial en faveur de la biodiversité.

Ce suivi permet d'appréhender les évolutions du territoire : évolution de la répartition des espèces, développement de l'urbanisation, limitation ou essor de certaines activités et usages, amélioration des réseaux écologiques, etc. La valorisation des données capitalisées dans le temps ne peut toutefois se faire qu'en suivant une logique dans leur collecte : les méthodes d'échantillonnage doivent rester les plus homogènes possibles.

Quelques conseils pour une stratégie d'inventaires dans le temps

Les inventaires doivent couvrir une période appropriée aux objectifs et espèces recherchées. Le cycle de vie des espèces doit être pris en compte (ex : papillons et oiseaux nicheurs en printemps-été, oiseaux d'eau en hiver, etc.).

La programmation d'un budget annuel pour alimenter régulièrement la connaissance de son territoire s'avère plus efficace que de réaliser des études ponctuelles.

3.3. Comment identifier les continuités écologiques ?

► La prise en compte de la circulation des espèces : une nécessité pour préserver la biodiversité

Les espèces, animales et végétales, ont besoin d'un espace favorable au bon déroulement de leur cycle de vie pour se maintenir et se développer. Les caractéristiques de cet espace, appelé « domaine vital », dépendent des exigences écologiques de chaque espèce. Ces exigences se rapportent à la reproduction, à l'alimentation ou au gîte, et impliquent dans tous les cas **la nécessité de pouvoir se déplacer.**

Schématiquement, trois grands types de mouvements peuvent être identifiés¹³ :

- **Les mouvements journaliers ou réguliers** : ces mouvements sont généralement liés aux activités de recherche alimentaire. Par exemple, les grands rhinolophes (espèce de chauves-souris) se déplacent de leur gîte principal vers des terrains de chasse, en suivant le plus souvent des linéaires arborés (haies, ripisylves, lisières) au sein du paysage.
- **Les migrations et mouvements saisonniers** : bien connu chez les oiseaux, ce type de déplacement peut aussi être évoqué pour les amphibiens qui se déplacent entre leur site de reproduction et leur biotope estival, ou pour certains insectes qui réalisent des migrations de grande ampleur.
- **La dispersion** : c'est le mouvement par lequel un individu va quitter sa population pour aller s'implanter ailleurs. Ce phénomène existe chez les jeunes, mais également à l'âge adulte. Il est à l'origine des colonisations de nouveaux territoires que l'on peut observer, avec l'exemple de la loutre. Dans le monde végétal, les dispersions des pollens ou des graines peuvent s'y apparenter.

Ces mouvements ne sont possibles que si les exigences écologiques des espèces sont respectées. Pour les espèces contraintes par leur biologie à n'évoluer que dans des écosystèmes spécifiques, les mouvements au sein d'un paysage dépendent de la disponibilité et de l'agencement (en continuité) de ces écosystèmes. On parle alors de continuités fonctionnelles pour une espèce considérée lorsque les habitats de ladite espèce sont en nombre, en agencement et en qualité suffisants pour assurer son cycle vital¹⁴.

En fonction des besoins en termes de déplacement des espèces, le domaine vital peut être restreint ou très vaste, constitué d'un seul ou de plusieurs types de milieux, formé d'unités proches ou éloignées.

Le maintien d'un réseau écologique cohérent assurant des continuités fonctionnelles est donc une nécessité pour préserver la biodiversité. Ceci est d'autant plus important pour bon nombre d'espèces dans le contexte actuel de changement climatique¹⁵.

¹³ BENNETT A.F., 2003. Linkages in the Landscape: The Role of Corridors and Connectivity in Wildlife Conservation. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xiv + 254 pp.

¹⁴ SORDELLO R., ROGEON G. & TOUROULT J. (2014). La fonctionnalité des continuités écologiques - Premiers éléments de compréhension. Service du patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. 32 pages

¹⁵ SORDELLO R., HERARD K., COSTE S., CONRUYT-ROGEON G., TOUROULT J., 2014b. Le changement climatique et les réseaux écologiques. Point sur la connaissance et pistes de développement. Rapport MNHN-SPN. 178 p

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

► La politique trame verte et bleue: un outil de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire

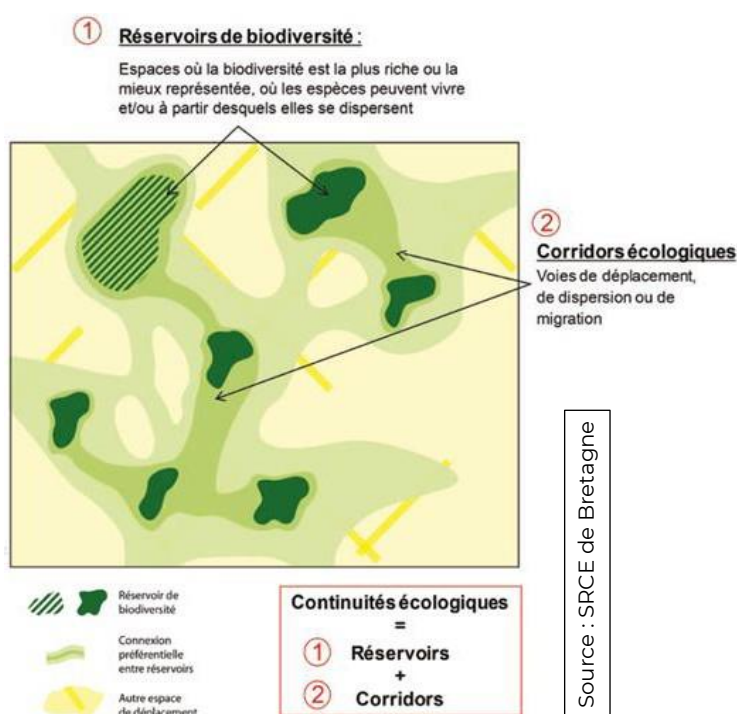
Projet phare issu du Grenelle de l'environnement, la trame verte et bleue (TVB) est une politique publique visant à identifier et restaurer les réseaux écologiques à différentes échelles du territoire. Plus largement, **cette politique vise à mieux prendre en compte l'ensemble de la biodiversité, qu'elle présente un intérêt patrimonial ou qu'elle soit ordinaire**, dans l'aménagement du territoire. En ce sens, la TVB va au-delà des dispositifs existants de préservation de la biodiversité (zonages institutionnels de protection, de conservation et d'inventaire).

La TVB est constituée des « continuités écologiques », comprenant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, dont une définition réglementaire est fournie par l'article R.371-19 du code de l'environnement.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces :

- où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, qu'il s'agisse de biodiversité remarquable ou de biodiversité ordinaire ;
- où les espèces peuvent circuler et effectuer tout ou partie de leur cycle de vie ;
- où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, permettant d'abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

« Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité » (articles L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).



Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent les espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau (articles L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Fixés par l'article L. 371-1 du code de l'environnement, **les objectifs de la TVB visent la préservation et la restauration de la biodiversité tout en intégrant des aspects socio-économiques**, notamment au travers de l'amélioration de la qualité et de la diversité des paysages.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

La TVB a été mise en place à trois échelles territoriales d'application :

- **au niveau national**, par l'intermédiaire des « orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques », approuvées par le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 ;
- **au niveau régional**, par l'intermédiaire des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), pilotés conjointement par l'État et la Région, intégrés dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pilotés par les Régions ;
- **au niveau local**, avec une transcription dans les documents d'urbanisme : plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi), schémas de cohérence territoriale (SCoT).

► **L'identification des continuités écologiques du territoire : une approche cartographique**


Pour appréhender les enjeux de la biodiversité et des continuités écologiques locales et développer des actions concrètes pertinentes au regard des réalités écologiques de terrain, chaque territoire doit identifier sa propre TVB, à une échelle adaptée à son extension (cf. paragraphe 2.1). Cette identification peut emprunter diverses voies, souvent très complémentaires. À ce titre, le SRADDET reprend le cadre méthodologique du SRCE pour les territoires infrarégionaux (cf. encart ci-après).

Le socle de départ : la cartographie des grands types de végétation du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)

Au départ, il paraît indispensable de disposer – a minimum – d'une cartographie des modes d'occupation des sols. À cet égard, la cartographie régionale des grands types de végétations du CBNB constitue le point de départ de toutes les démarches d'identification de la TVB.

À partir de cette cartographie, l'identification de la TVB peut s'appuyer sur trois approches complémentaires qui peuvent être menées conjointement pour s'enrichir et permettre une vision la plus juste possible des continuités écologiques d'un territoire : l'approche « à dire d'expert », l'approche géomatique et l'approche de terrain.

Par ailleurs, il est souvent plus aisé d'adopter une approche par sous-trame. Cette démarche revient à identifier un réseau écologique pour chaque ensemble de milieux de même nature. Lorsque l'on aborde ainsi les questions liées, par exemple, à la sous-trame forestière, il est facilement compréhensible que les éléments qui la constituent seront, suivant leur état de conservation, favorables au maintien des espèces forestières, que ce soit en tant qu'habitat ou pour permettre des déplacements.

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	<p>La boîte à outils ChEmINs contient des fiches méthodologiques sur l'utilisation des cartographies d'occupation du sol pour l'identification des continuités écologiques.</p> <p>► Fiche n°2 : Projet ChEmINs : description de la boîte à outils</p>

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

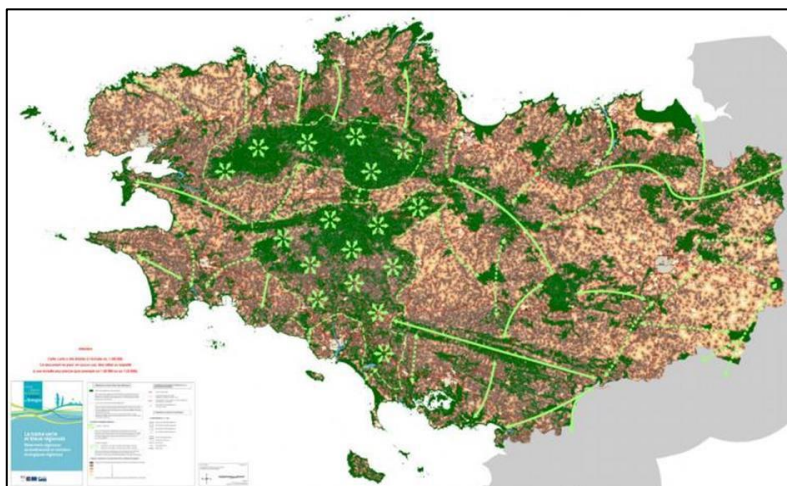
La trame verte et bleue régionale

Elle a été élaborée dans le cadre du SRCE, aujourd'hui intégré dans le SRADDET. En Bretagne, **quatre grands principes** ont guidé l'identification et la cartographie de la TVB régionale :

- S'adapter au contexte écologique breton et notamment à la mosaïque de milieux ;
- Valoriser les espaces de biodiversité ordinaire ;
- Responsabiliser l'ensemble des territoires locaux ;
- Laisser aux territoires locaux la marge de manœuvre requise pour mener à bien leurs propres démarches en faveur de la TVB.

Le SRADDET reprend les **6 sous-trames** identifiées dans le SRCE breton : cours d'eau ; zones humides ; landes, pelouses et tourbières ; forêts ; bocages ; littoral.

Par ailleurs, la cartographie de la TVB régionale, identifiant les réservoirs régionaux de biodiversité et les corridors écologiques régionaux, a été construite au 1:100 000 sur la base de données homogènes à l'échelle régionale (le zoom des cartes du SRCE n'est pas possible).



Carte de la TVB régionale en Bretagne (© SRCE de Bretagne)


Enfin, pour accompagner les territoires dans la déclinaison locale du volet « continuités écologiques » du SRADDET :

- des unités de territoires **ont été définies**, à savoir **des grands ensembles de perméabilité** (GEP). Ils font l'objet d'une fiche d'identité décrivant leurs caractéristiques et leurs enjeux au regard des continuités écologiques régionales, et les objectifs et les actions prioritaires du SRADDET à engager localement (annexe « continuités écologiques » du SRADDET – rapport 3 Plan d'actions stratégique de l'ex-SRCE) ;
- le **cadre méthodologique pour l'identification des continuités écologiques locales** mis à disposition guide la définition des composantes de la trame verte et bleue (règle II-1 et mesure d'accompagnement biodiversité du SRADDET).

Enfin, le SRADDET comporte des règles avec lesquelles les chartes de PNR, les SCOT et, à défaut, les PLU-PLUI doivent être compatibles (cf. paragraphe 1.2).

Sources :

www.bretagne.bzh/app/uploads/SRCE_SchemaRegionalCoherenceEcologique_Presentation.pdf
www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	► Fiche n°28 : Les orientations méthodologiques du SRADDET pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire infrarégional

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

L'approche « à dire d'expert »

Cette approche « à dire d'expert », basée sur l'expérience de l'écologue et la connaissance du territoire, s'appuie sur une analyse des milieux contributifs de la TVB. « L'expert » apporte une interprétation de la cartographie de ces milieux en s'appuyant sur :

- l'intérêt potentiel des milieux au regard de leur taille, de leur diversité et de leur intégrité ;
- l'intérêt d'un espace au regard de sa reconnaissance scientifique et/ou de son statut de protection (travail à partir des zonages institutionnels) ;
- l'intérêt d'un secteur au regard de la présence potentielle ou avérée d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt patrimonial ou présentant un enjeu sur le territoire.

L'approche à « dire d'expert » présente toutefois une part de subjectivité, qui peut être amendée par des investigations sur le terrain et par le savoir local. Cette approche a minima peut s'avérer suffisante pour des territoires de petite dimension et/ou disposant de peu de moyens, à condition d'intégrer une démarche généraliste (le paysage de l'ornithologue n'est pas nécessairement celui de l'herpétologue par exemple). Sur les grands territoires, un apport géomatique est nécessaire.

Les approches géomatiques : présentation générale

La géomatique consiste en un traitement informatique de données géographiques et offre des outils d'aide à la décision qui facilitent la lecture du territoire et guident l'opérateur dans ses choix.

Il existe de nombreux traitements informatiques permettant de travailler notamment sur les continuités écologiques. Sans caractère d'exhaustivité, quatre exemples d'outils géomatiques, pratiqués lors d'essais sur quatre territoires infrarégionaux, sont présentés dans le cadre méthodologique d'identification des TVB aux échelles infrarégionales proposé par l'annexe « continuités écologiques » du SRADDET (rapport 3 - Plan d'actions stratégique de l'ex-SRCE).

Ces outils s'avèrent particulièrement utiles sur de grands territoires, sur lesquels l'approche « à dire d'expert » se complexifie, ainsi que sur les territoires très diversifiés en termes de composition et de structure. Ces traitements permettent notamment de focaliser le regard sur des éléments particuliers de l'occupation du sol : mosaïques d'habitats fortement connectés, secteurs particuliers au cœur de territoires en apparence homogènes, secteurs jouant un rôle de « nœud » dans le réseau écologique, éléments du paysage provoquant une rupture de continuité, etc.

Quels que soient les traitements géomatiques utilisés, ils ont en commun de passer par une étape d'analyse, de validation et/ou de hiérarchisation « à dire d'expert ». Ces traitements ne sont donc généralement pas utilisés seuls. En outre, les traitements géomatiques peuvent s'avérer relativement complexes à mettre en œuvre car ils nécessitent l'utilisation d'outils informatiques spécifiques (système d'information géographique - SIG, logiciels de modélisation tels que Chloé-métriques paysagères, Graphab-fonction corridor, etc.) et de bases de données homogènes et harmonisées sur le territoire étudié.


Les approches géomatiques : l'analyse structurelle du territoire


Cette analyse s'attache à caractériser la composition et la structuration du paysage et des habitats favorisant l'accueil de la biodiversité. Ces approches rassemblent toutes les analyses géomatiques visant à décrire le territoire et permettent de commencer à prendre en compte les besoins des espèces en termes de déplacement (www.tvb-bretagne.fr/sites/default/files/SRCE_BRETAGNE_RAPPORT3.pdf).

Les analyses peuvent porter sur divers paramètres tels que les seuils de surface, la diversité en habitats spécialement interconnectés, la naturalité, la rareté ou encore la densité bocagère, etc. Des traitements informatiques sont ensuite appliqués pour mettre en évidence les espaces à forte valeur au regard de ces paramètres.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

En fonction des paramètres pris en compte, les objectifs sont l'identification de réservoirs de biodiversité (traitement par seuil de surface, par maille fixe ou glissante, etc.) et la mise en évidence de connexions potentielles entre ces réservoirs (méthode de dilatation-érosion, par ex.). Si l'entrée structurelle constitue un travail de base incontournable, elle peut fournir une vision plutôt « figée » du paysage (même si les connaissances sur les habitats naturels permettent d'envisager son évolution quand elles sont disponibles).

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	Toutes les informations utiles et les exemples de traitements informatiques sont à retrouver dans le guide méthodologique du SRADDET. ► Fiche n°28 : Les orientations méthodologiques du SRADDET pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire infrarégional

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	► Fiche n°29 : Analyse et identification des « ensembles continus d'espaces naturels » : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique

Les approches géomatiques : l'analyse fonctionnelle du territoire


Cette analyse vise à **caractériser la fonctionnalité du territoire en modélisant le déplacement d'espèces cibles**. L'apport de la modélisation est une aide précieuse pour mieux appréhender les territoires complexes, soit par leur taille, soit par leur hétérogénéité.

Cette approche permet par ailleurs de proposer des scénarios de fonctionnalité des réseaux écologiques et de connectivité paysagère : grâce aux calculs, il est par exemple possible de mettre en avant l'importance de taches d'habitats dans un réseau écologique ; d'autres analyses permettent d'identifier le gain ou la perte de connectivité par l'ajout ou la suppression de taches d'habitats ou de perméabilité. Ainsi, la vision du territoire n'est plus statique et il est possible de faire des projections afin d'affiner les enjeux en termes de réseaux écologiques.

Bien que théoriques (analyse du potentiel plutôt qu'une évaluation de l'existant), ces analyses fournissent des éléments prenant en compte les besoins écologiques vitaux des espèces étudiées pour assurer leur cycle biologique. Dès lors, un point crucial dans ce type d'analyse concerne notamment la précision des données, aussi bien sur l'occupation du sol que sur la connaissance des besoins de l'espèce prise en compte dans les modèles. Ces espèces seront choisies selon plusieurs critères : écologie spécifique vis-à-vis d'une sous-trame, connaissance de leur capacité de déplacement, de leur domaine vital, et de leur distribution sur le territoire concerné.

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	Élaborée par le Groupe Mammalogique Breton (GMB), la trame mammifères de Bretagne est un outil cartographique exploitable jusqu'au 1:25 000, identifiant les corridors et réservoirs de biodiversité associés aux mammifères. ► Fiche n°30 : La trame mammifères de Bretagne : un outil de prise en compte des continuités écologiques pour les mammifères aux échelles locales

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	► Fiche n°31 : Analyse de la perméabilité des milieux pour l'écureuil roux : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique

L'apport du terrain dans l'identification des réseaux écologiques


La collecte de données sur le terrain, visant à compléter les données déjà disponibles, est une étape recommandée dans un projet de territoire en faveur de la biodiversité (cf. paragraphe 3.2).

Dans le cas de la mise en œuvre d'une modélisation, celle-ci met en évidence les milieux interconnectés et potentiellement les plus favorables aux espèces considérées (cf. paragraphe précédent). Les données résultant des prospections de terrain peuvent alors servir pour leur part :

- à alimenter le modèle ;
- à étayer et affiner les choix d'espèces ;
- à vérifier l'occupation du sol de certains secteurs et/ou l'état de conservation des milieux et leur dynamique et/ou la fonctionnalité d'un espace ;
- à valider les prédictions produites et à conforter ou préciser les limites des continuités écologiques identifiées.

La modélisation à partir du paysage et nourrie par des observations de terrain est l'approche la plus complète dans le cadre d'un projet territorial en faveur de la biodiversité.

La mobilisation de données d'espèces pour identifier la TVB d'un territoire apparaît d'autant plus réalisable et pertinente que l'on tend vers une échelle locale. De plus, à ces échelles, peuvent être déterminés des enjeux particuliers (liés à une espèce ou à un groupe d'espèces associé à un type de milieu particulier), qui nécessiteront des réponses adaptées dans l'identification de la TVB.

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	► Fiche n°32 : Identification d'une trame verte et bleue en associant modélisation et approche participative°: l'exemple de Planguenoual ► Fiche n°33 : Connaissance de la biodiversité liée au complexe bocager et applications pratiques sur le bassin versant du Léguer

Quelques points de vigilance et conseils pour l'élaboration d'une TVB

- L'identification d'une TVB - a fortiori sur un territoire vaste - et les différentes approches proposées requièrent des compétences pointues (en informatique et en écologie), et du matériel informatique en capacité de traiter des volumes importants de données.
- Les réseaux écologiques sont indépendants des limites administratives, aussi il est important de prendre en compte une zone tampon autour du territoire d'étude, à adapter à chaque situation, pour éviter les « effets bordures » des analyses, et pour mesurer la pertinence de « faire déborder » certaines continuités écologiques.
- Il convient de vérifier la cohérence des résultats obtenus avec les travaux d'identification de la TVB qui ont pu être menés, d'une part, sur les territoires périphériques et, d'autre part, aux échelons territoriaux supérieurs.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

3.4. Comment identifier les enjeux de biodiversité du territoire ?

► Comment structurer une approche par enjeux ?

La contribution du diagnostic à l'identification des enjeux

Étape cruciale, car étape pivot, il s'agit d'analyser et interpréter l'ensemble des matériaux recueillis pour identifier ce qui est en jeu, ce qui fait enjeu.

L'identification des enjeux repose sur un diagnostic du territoire établi à partir de :

- la connaissance des habitats naturels et de leur état de conservation ;
- l'identification des continuités écologiques ;
- la mise en évidence d'éventuelles composantes biologiques d'intérêt patrimonial (présence d'habitats remarquables ou d'espèces protégées, rares, vulnérables) ;
- la mise en évidence des points noirs ou points de fragmentation (urbanisation, infrastructures, etc.) ;
- la prise en compte des activités, des pratiques et usages de la nature, et de leurs impacts sur le territoire ;
- l'articulation avec les autres échelles (inférieures et supérieures).

Le croisement entre ces différents éléments doit permettre de rendre compte du fonctionnement écologique du territoire, et faire apparaître notamment les enjeux écologiques de préservation et de restauration.

Les différentes catégories d'enjeux

Il existe plusieurs manières de différencier les enjeux, à commencer par la distinction entre enjeux thématiques et enjeux géographiques (identification de secteurs à enjeux au regard d'une thématique).


Au regard de leur thématique ou de leur nature, cinq catégories d'enjeux peuvent être distinguées :

- **Les enjeux écologiques de préservation** : ils peuvent correspondre ou être associés :
 - à des stations ou des populations d'espèces protégées dont la destruction (voire dans certains cas la destruction de leurs habitats) est réglementairement interdite (sauf cas dérogatoire¹⁶) ;
 - à d'autres éléments de biodiversité compte tenu de leur patrimonialité : habitats ou espèces vulnérables, d'intérêt communautaire ou inscrites sur des listes rouges nationales ou régionales ;
 - à des sites faisant l'objet de mesures de protection, complétées éventuellement par des mesures de gestion portées par des acteurs du territoire à associer à la démarche du projet territorial en faveur de la biodiversité ;
 - à des continuités écologiques ou à des milieux contributifs de telles continuités, identifiés par le diagnostic et dont le maintien de la fonctionnalité est majeur pour la préservation de la biodiversité.


¹⁶www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/procedure-de-derogations-aux-mesures-de-protection-a1154.html

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

- **Les enjeux écologiques de restauration** : ils peuvent correspondre ou être associés à :
 - la restauration de stations d'espèces d'intérêt patrimonial connues antérieurement ;
 - l'amélioration de l'état écologique ou de la fonctionnalité de tels ou tels milieux ou habitats (un cours d'eau ou une tourbière par exemple) ;
 - la restauration ou l'amélioration de continuités écologiques fragmentées par une route ou par des espaces urbanisés.
- **Les enjeux de sensibilisation/éducation** : les actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation sont des éléments-clés du projet territorial en faveur de la biodiversité, et ce dès la phase de diagnostic (cf. paragraphe 2.3). Les retours et les bilans des actions engagées dès cette phase, d'une part, et les thématiques sur lesquelles ont été identifiés des enjeux écologiques, d'autre part, peuvent mettre en lumière des besoins de sensibilisation/éducation associés :
 - à une appropriation du sujet de la biodiversité ;
 - à la compréhension des démarches engagées et des actions envisagées ;
 - aux problématiques existantes sur le territoire et aux leviers d'actions possibles ;
 - aux évolutions des pratiques pour mieux intégrer la biodiversité ;
 - etc.
- **Les enjeux d'amélioration des connaissances** : le rassemblement des données existantes et les inventaires menés lors de la réalisation du diagnostic écologique constituent un socle majeur de la connaissance acquise. Mais elle reste nécessairement partielle du fait de l'extension du territoire, des choix opérés concernant les investigations naturalistes complémentaires (cf. paragraphe 3.2), ou des thématiques traitées, etc. Le diagnostic permet ainsi de pointer les enjeux d'amélioration de la connaissance.
- **Les enjeux d'intégration de la biodiversité dans les autres politiques publiques** : les politiques publiques qui ont des incidences sur la biodiversité sont nombreuses. Sans viser l'exhaustivité, peuvent être cités l'urbanisme (planification, aménagement, entretien des espaces, etc.), l'eau (actions sur les bassins versants, protection de la ressource, gestion des risques, etc.), l'aménagement des infrastructures (transport et mobilité, énergie, etc.), l'agriculture, le tourisme et les loisirs.
Le croisement des secteurs à enjeux écologiques et des secteurs concernés par l'urbanisation, le développement d'activités économiques ou des infrastructures, etc. permet de mettre en lumière les enjeux d'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire.

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	<p>La boîte à outils ChEmINs contient des fiches méthodologiques sur l'identification des enjeux socio-économiques.</p> <p>► Fiche n°2 : Projet ChEmINs : description de la boîte à outils</p>

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	► Fiche n°34 : Identification des enjeux d'un schéma local de la trame verte et bleue et proposition d'actions : l'exemple de la Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné

► Comment hiérarchiser les enjeux ?

Les enjeux identifiés seront présentés et ajustés au regard des points de vue exprimés dans les différentes instances mises en place (cf. paragraphe 2.2), et finalement au sein du comité de pilotage dont les débats seront alimentés par les contributions du comité technique.

L'identification des points de friction entre enjeux écologiques (de préservation ou de restauration) et enjeux socio-économiques peut soulever des discussions : le dialogue est notamment à instaurer par rapport à l'urbanisation et aux activités (agriculture, industrie, etc.), de façon à examiner collectivement les secteurs à enjeux multiples et parfois contradictoires.

In fine, le choix des politiques à mener sur le territoire et la hiérarchisation des enjeux reviennent aux élu·e·s, avec l'appui du comité de pilotage.

Lors du travail de priorisation des enjeux, l'engagement de la collectivité doit être fort, afin d'orienter sa stratégie de développement, autant dans le projet territorial en faveur de la biodiversité, que dans ses choix politiques futurs.

Dans un souci de cohérence envers les partenaires et les citoyen·ne·s engagés, il est important de bien prendre en compte l'intégralité des enjeux. L'engagement se mesure au-delà du lancement du projet et le retour sous forme d'actions locales concrètes constitue la « vitrine » la plus efficace pour la communication, la sensibilisation et l'adhésion des citoyen·ne·s.

Pour conclure

La finalité du diagnostic est d'objectiver l'état de la biodiversité du territoire, pour partager les enjeux avec les élu·e·s, les partenaires et les citoyen·ne·s.

Cette **identification partagée** des enjeux facilite la recherche de consensus dans la définition des objectifs et dans la mise au point des actions à mettre en place.

Pour conforter cette identification partagée des enjeux et expliquer la définition des actions à mettre en œuvre, il est conseillé d'organiser des visites de terrain, associant élu·e·s, technicien·ne·s, usagers, et citoyen·ne·s. Elles seront fixées par secteurs géographiques et/ou par thématiques, en fonction des enjeux territoriaux et des sujets traités (agriculture, nature en ville, littoral, urbanisation, bocage, etc.).

Il est recommandé de consulter le programme des visites pour les décideur·se·s (élu·e·s, préfet·te·s, directeur·rice·s de laboratoires de recherche, dirigeant·e·s d'entreprise, magistrat·e·s, responsables d'organisations professionnelles,...), "La biodiversité sur le terrain", coordonné par l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

3.5. Quelles sont les restitutions à prévoir ?

Un projet territorial en faveur de la biodiversité doit donner lieu à des restitutions relatives :

- aux méthodes employées, que ce soit dans le domaine de la collecte de données ou dans le domaine de la concertation et de l'animation ;
- aux résultats obtenus concernant l'état des lieux de la biodiversité : données existantes capitalisées, nouvelles données résultant des investigations complémentaires ;
- à la démarche et aux fondements qui ont permis d'identifier les enjeux de biodiversité sur le territoire.

Concernant les inventaires, la qualité de leur restitution dépend, en premier lieu, de la qualité des informations renseignées lors des inventaires. Le tableau ci-dessous liste les informations minimales à renseigner et ce, quels que soient les groupes d'espèces.

Observateur-riche et coordonnées de l'opérateur	Nom et prénom de l'observateur-riche. Adresse mail valide + coordonnées postales et téléphoniques de l'organisme opérateur pour un territoire donné.
Noms scientifiques	Les noms scientifiques se rapportent au référentiel taxonomique TAXREF.
Date	Les dates d'inventaires seront systématiquement référencées sur les formulaires. Indiquer la date sous le format JJ/MM/AAAA.
Localisation	Indiquer a minima le nom de la commune et le code INSEE disponible au lien suivant : www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/ Si nécessaire, une localisation précise peut être effectuée à l'aide de www.geoportail.gouv.fr Il est également possible, voire vivement conseillé, de pointer précisément le lieu d'observation à l'aide d'un GPS.

Source : Protocole régional d'échange des données naturalistes
Format standard de données

Concernant les noms scientifiques des espèces, les données recueillies sur le terrain, pour être considérées comme valides, doivent se rattacher à un référentiel taxonomique¹⁷ précis et concordant avec les bases de données nationales. En effet, dans le domaine de la biodiversité, pour pouvoir partager la connaissance, il est essentiel de parler un langage commun et de disposer de référentiels de noms d'espèces.

Au niveau national, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est en charge du référentiel TAXREF, dont l'utilisation est recommandée, voire obligatoire dans le cadre de financements de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Ce référentiel est disponible sur simple demande à l'adresse suivante :

inpn.mnhn.fr/isb/programmes/fr/taxrefPres.jsp

¹⁷ GARGOMINY, O., TERCERIE, S., REGNIER, C., RAMAGE, T., DUPONT, P., DASZKIEWICZ, P. & PONCET, L. 2018. TAXREF v12, Référentiel taxonomique pour la France : méthodologie, mise en œuvre et diffusion. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Rapport Patrinat 2018-117. 156 pp.


3. Le diagnostic écologique du territoire, une approche scientifique

Concernant les résultats des inventaires, les données et outils utilisés doivent pouvoir être remobilisés ultérieurement. Une vigilance doit être accordée sur la disponibilité et le format de restitution de ces données naturalistes et des données cartographiques : dans tous les cas, une seule restitution sous un format figé (format .pdf par exemple) ne répond pas à cet objectif de réutilisation et de complémentation ultérieure des données.

La saisie des données recueillies se fera en fonction des outils disponibles, qui peuvent différer d'une structure à l'autre. Le choix de la base de données doit être discuté en amont avec les prestataires ou les porteurs scientifiques du projet. Les organismes ne disposant pas de bases de données propres pourront s'appuyer sur des outils existants, comme GéoNature ([GeoNature](#)) ou SERENA ([Serena bases de données naturalistes nature faune flore référentiel taxonomique documentation \(serena-rnf.net\)](#)). La mise en œuvre d'une base de données avec GéoNature facilitera l'alimentation de la plateforme régionale des données naturalistes, également basée sur cet outil.

Au niveau régional, dans le cadre des travaux collectifs sur la plateforme Biodiv'Bretagne, un modèle régional d'architecture de fichier a été construit, compatible avec le système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Ce standard régional des données naturalistes constitue un référentiel commun, pour faciliter les échanges de données entre producteurs de données et territoires et offre un guide pour les territoires qui éprouvent le besoin de structurer leurs bases de données.

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	▶ Fiche n°18 : Biodiv'Bretagne, la plateforme régionale des données naturalistes

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	▶ Fiche n°35 : La gestion d'une base de données : l'exemple de Lannion-Trégor Communauté

En matière de continuités écologiques, le livrable attendu est, a minima, une carte de la trame verte et bleue retenue, qui soit conforme au standard de données de TVB (disponible au lien suivant : cms.geobretagne.fr/content/standard-dechange-des-donnees-de-cartographies-de-trames-vertes-et-bleues-locales).

Restitutions et livrables : des questionnements à traiter en amont

Il est important que les questions sur les restitutions et les livrables, d'une part, et la propriété de la donnée produite, d'autre part, soient abordées en amont et que la (ou les) commande(s) de prestations y apporte des réponses claires :



- Quel type de fichiers pour les données ?
- Quelle structure pour la base de données ?
- Quel type de fichier pour la mise en page des cartes ?



4. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions

4.1. Comment construire un plan d'actions ?

► L'identification et la priorisation des actions

Le plan d'actions regroupe l'ensemble des actions et opérations retenues par la collectivité en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Il doit surtout être la traduction d'une vision globale pour le territoire, avec des objectifs clairs et des attendus précis.

À cet égard, **formaliser ses objectifs** constitue **un temps fort entre l'identification et la hiérarchisation des enjeux** (cf. paragraphe 3.4) **et la structuration du plan d'actions**.

Ce travail permet de **prioriser les thèmes et les secteurs pour lesquels il sera nécessaire d'agir de manière stratégique et ordonnée** en formulant systématiquement des questions de type : quel doit être l'objectif à atteindre, quelle ambition, et à quelle échéance ?

Le temps à consacrer à ces réflexions peut être relativement conséquent d'autant plus que cette séquence a pour finalité de traduire des orientations fortes pour la suite, à savoir, le niveau d'engagement de la collectivité en faveur de sa biodiversité. La mobilisation des élu·e·s, technicien·ne·s, expert·e·s, mais aussi des citoyen·ne·s, par l'intermédiaire d'ateliers ou de rencontres dédiés, contribue nettement à enrichir le projet et garantir son portage et son appropriation : in fine, cette mise en exergue d'une démarche par objectifs permet de structurer et fixer les grands axes du plan d'actions et d'identifier des principes ou leviers d'actions afférents.

Les actions peuvent être des mesures de protection/conservation ou de gestion de la biodiversité, des mesures d'intégration dans les différentes politiques publiques permettant d'améliorer sa prise en compte, des études ou des investigations complémentaires, des actions de sensibilisation et de mobilisation, etc. (cf. paragraphe 4.3).

Construire un tel programme suppose :

- de définir un ensemble d'actions réalisables et cohérentes entre elles et en adéquation avec le diagnostic, les enjeux identifiés et les objectifs retenus ;
- d'identifier les actions d'ores et déjà existantes à valoriser et/ou à faire évoluer pour une meilleure intégration de la biodiversité (ex : gestion des bords de route) ;
- d'identifier les nouvelles actions (aménagement, travaux de restauration, animations, études...) en fonction des enjeux de biodiversité prioritaires, de leur efficacité et des contraintes de coût et de moyens disponibles. Concernant ces nouvelles actions, il est important de s'assurer de leur cohérence ou de leur compatibilité avec des politiques en place ou des plans d'actions supra-territoriaux (exemple du plan d'actions de l'annexe « continuités écologiques » du SRADDET – Plan d'actions stratégique de l'ex-SRCE).

L'identification des politiques publiques déployées sur le territoire permet d'avoir une connaissance sur les outils rapidement mobilisables pour intégrer les enjeux de biodiversité identifiés. Un premier recensement en amont même du montage du plan d'actions peut permettre d'identifier des leviers financiers mobilisables dans d'autres programme(s) ou projet(s) déjà lancés sur le territoire, tels que les actions de reconquête du bocage, des inventaires dans le cadre d'autres projets, etc.

En pratique, chaque territoire, en fonction des enjeux identifiés (cf. paragraphe 3.4), des pratiques locales, des actions préexistantes à la démarche, de la répartition locale des compétences et de l'ambition souhaitée par les élu·e·s, choisit de structurer le plan d'actions à sa guise.

4. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions

Au même titre que les phases de diagnostic et d'identification des enjeux, la construction du plan d'actions et ensuite sa mise en œuvre seront d'autant plus aisées qu'elles auront associé un large panel d'acteurs, notamment les citoyen-ne-s et les acteurs socio-économiques. Cette ouverture facilite la mise en place des actions et le déploiement au-delà des prérogatives de la collectivité.

Concernant les acteurs socio-économiques, l'élaboration du plan d'actions peut être l'occasion de construire des partenariats permettant de développer une culture de la biodiversité et d'inciter, de manière progressive, les entreprises à changer de regard sur cet enjeu.

La priorisation et la hiérarchisation des actions peut reposer sur :



- l'identification de celles qui impactent positivement la biodiversité ;
- le choix de domaines prioritaires d'intervention (ex : urbanisme, agriculture, etc.) ;
- une approche géographique, avec le repérage de secteurs prioritaires d'intervention.

► La mise en forme du plan d'actions

Pour accroître son côté opérationnel, la mise en forme du plan d'actions doit permettre une appréhension rapide et complète des actions prévues. Aussi, est souvent retenu le principe d'une présentation sous forme de fiches-actions, qui contribue à leur appropriation.

Le plan d'actions doit préciser pour chacune d'entre elles, lorsque cela est possible :

- le pilote ou le maître d'ouvrage, ainsi que les partenaires associés ;
- la description aussi détaillée que possible de l'action, y compris les éventuelles études ou investigations complémentaires requises préalablement ;
- la localisation (carte) et le calendrier envisagé (durée du projet et des différentes phases) ;
- l'articulation éventuelle avec les différents projets d'aménagement et stratégies sur le territoire ;
- le cas échéant, les démarches administratives à conduire (telles que les autorisations) ;
- les estimations financières et les moyens mobilisables ;
- les modalités d'évaluation et de suivi (cf. paragraphe 5.2).

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	► Fiche n°34 : Identification des enjeux d'un schéma local de la trame verte et bleue et proposition d'actions : l'exemple de la Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné
FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	► Fiche n°36 : Conception et structuration d'un plan d'actions trame verte et bleue : exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ► Fiche n°37 : Le sommaire d'un plan d'actions et un exemple de fiches actions élaborés dans le cadre d'un ABI : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

4. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions

4.2. Comment mettre en œuvre un plan d'actions ?

La mise en œuvre du plan d'actions est associée à un portage politique fort, que ce soit par le comité de pilotage du projet ou par un comité restreint au sein de la collectivité.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le déploiement d'actions bien au-delà des seules prérogatives de la collectivité sera d'autant plus aisé que le projet territorial en faveur de la biodiversité aura associé tous les acteurs du territoire dès son origine (cf. paragraphe 2.2).

Concernant les citoyen-ne-s demandeur-se-s d'actions favorables à la biodiversité, l'exemplarité de la collectivité est primordiale en particulier sur les sujets développés auprès du grand public : l'engagement s'observe aussi dans l'action locale concrète.

La mise en œuvre du plan d'actions s'étend nécessairement sur plusieurs années, au regard de son impact financier sur la collectivité et en fonction des moyens financiers et humains qui peuvent être dégagés :

- Certaines actions s'inscrivent, par nature, dans la durée et dans leur renouvellement d'année en année.
- Certaines actions requièrent des étapes préalables (études complémentaires, concertation ou animations préalables, transformation progressive des modes de gestion, etc.) avant de lancer leur volet opérationnel ou la finalisation des travaux. Dans certains cas, ces études et inventaires préalables permettront non seulement d'ajuster les modalités de l'action mais serviront également de point de référence pour mesurer les évolutions de la biodiversité du site.
- D'autres actions ont un caractère expérimental qui peut nécessiter un suivi spécifique visant à tirer des enseignements, avant leur déploiement à plus grande échelle.

La mise en œuvre des actions dans le temps doit s'appuyer sur un planning (daté et chiffré), intégrant à la fois l'étalement dans le temps des actions et leur priorisation. Ce suivi temporel permet d'avoir un recul sur les actions lancées et d'identifier des différences entre actions souhaitées et actions véritablement réalisées. Ce type d'informations peut s'avérer très utile par la suite pour l'évaluation du projet et l'étude de pistes d'amélioration pour les futures actions.

Par ailleurs, la hiérarchisation des actions est susceptible d'évoluer au gré d'opportunités de la collectivité ou du fait d'impondérables. Face à de tels évènements, il est important de conserver une certaine adaptabilité et une réelle réactivité.

4.3. Quels peuvent être les différents types d'actions ?

Les actions retenues dans les projets territoriaux en faveur de la biodiversité revêtent une grande diversité et le présent paragraphe n'a pas pour vocation d'être exhaustif. Au travers d'exemples, il s'agit de donner un **aperçu du panel des actions** qui peuvent être incluses dans un tel projet.

Les actions opérationnelles peuvent par exemple consister en :

- la mise en place d'équipements de protection et de valorisation des milieux ;
- la mise en œuvre d'opérations d'entretien ou de restauration des milieux naturels ;
- la définition et la mise en œuvre de plans de gestion pour des sites naturels nécessitant une gestion spécifique ;
- la réalisation d'aménagements favorables à l'accueil de biodiversité sur l'espace public et/ou le bâti ;
- l'adoption de pratiques de gestion différenciée des bords de route et de gestion raisonnée des talus, prenant en compte la saisonnalité des espèces en présence ;
- la mise en place d'îlots de sénescence en milieu forestier ;
- la mise en œuvre d'actions spécifiques sur les espèces exotiques envahissantes (renouées asiatiques, baccharis, frelon asiatique, etc.).

Concernant **les projets de restauration et de préservation des continuités écologiques**, les actions opérationnelles peuvent notamment consister en :


- l'aménagement de franchissements d'infrastructures (ex : passages à faune comme les crapauducs) ;
- la restauration de mares dans le cadre du développement d'un corridor humide ;
- la révision du schéma et des systèmes d'éclairage de la collectivité, intégrant les enjeux de la trame noire ;
- la définition d'un plan de gestion d'un espace forestier selon une approche innovante d'intégration des continuités écologiques.


Les actions peuvent consister en des travaux, mais prendre d'autres formes, telles que :

- des inventaires ciblés pour améliorer la connaissance par rapport aux enjeux identifiés ;
- des animations visant la sensibilisation à la biodiversité et l'appropriation des enjeux locaux, les programmes de sciences participatives pouvant y contribuer ;
- la mise en œuvre de charte de bonnes pratiques ou des concours ;
- la mise en œuvre de plans de gestion des espaces verts des entreprises et/ou la mise en place de dispositifs d'accueil de la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes, etc.) à des endroits stratégiques de leurs installations ;
- la prise en compte des enjeux identifiés dans les documents d'urbanisme et leur transcription dans les outils réglementaires ;
- la mise en œuvre de suivis scientifiques visant notamment l'évaluation de l'impact des travaux réalisés ;
- la préservation de milieux naturels via la maîtrise foncière ou d'usages et les outils contractuels (Mesures Agro- Environnementales et Climatiques, contrats Natura 2000...).

Certaines de ces opérations peuvent faire l'objet de chantiers participatifs.

4. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	<ul style="list-style-type: none">▶ Fiche n°34 : Identification des enjeux d'un schéma local de la trame verte et bleue et proposition d'actions : l'exemple de la Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné

FICHE TECHNIQUE	Retours d'expériences 
	<ul style="list-style-type: none">▶ Fiche n°36 : Conception et structuration d'un plan d'actions trame verte et bleue : exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan▶ Fiche n°37 : Le sommaire d'un plan d'actions et un exemple de fiches actions élaborés dans le cadre d'un ABI : l'exemple de Lamballe Terre & Mer▶ Fiche n°38 : Évolution de la structuration des services et de leurs missions, associée à l'intégration des enjeux biodiversité : l'exemple de Saint-Lunaire▶ Fiche n°39 : Mobilisation des habitant-e-s sur l'accueil de la biodiversité dans les jardins privés : l'exemple la charte « Bio-Divers-Cité » de Saint-Lunaire▶ Fiche n°40 : Mobilisation pour réduire la mortalité des amphibiens en période de migration : l'exemple de Lamballe Terre & Mer▶ Fiche n°41 : La prise en compte de la biodiversité dans le plan local d'urbanisme : l'exemple de Plougoumelen

Pour aller plus loin

À l'échelle régionale, l'Agence Bretonne de la Biodiversité a vocation à favoriser les retours et partages d'expériences, en matière de biodiversité. Elle propose aussi des outils et supports de communication aux territoires.

En outre, plusieurs réseaux d'acteurs valorisent des retours d'expériences dans différents domaines, dont celui de la biodiversité. Peuvent être notamment citées :

- l'association BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) ;
- l'association ARIC (Association régionale d'information des collectivités territoriales).

Liens :

www.bruded.fr/

www.aric.asso.fr/echanger-nos-experiences-avec-dautres-elues

5. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation du diagnostic et du plan d'actions

5. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation du diagnostic et du plan d'actions

5.1. Pourquoi développer des outils de suivi et d'évaluation ?

De façon générale, la mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation est indispensable pour inscrire le projet territorial en faveur de la biodiversité dans la durée et évaluer l'impact des actions menées. Plus précisément, le développement de tels outils s'avère nécessaire, notamment pour :

- **réaliser un suivi technique** et financier des actions engagées, pour en faire état aux porteurs du projet (Conseil communautaire ou communal, comité de pilotage, etc.) et justifier des financements obtenus ;
- **mesurer l'impact des actions** réalisées (gain écologique ou non suite aux travaux, sensibilité accrue ou non des élu·e·s, des partenaires et des citoyen·ne·s sur la biodiversité, etc.). À noter que la définition et la mise en œuvre de suivis scientifiques, durables et réguliers, des actions engagées sur les milieux sont indispensables pour mesurer leurs impacts effectifs en matière de préservation et reconquête de la biodiversité. Ces suivis permettent de mesurer les évolutions des milieux et/ou des espèces au regard des inventaires initiaux ;
- **tirer les enseignements** des actions menées et décider, le cas échéant, des adaptations à apporter au programme initial ;
- **actualiser le diagnostic** initial du territoire et in fine réviser le programme d'actions.

En termes de temporalité, une évaluation annuelle et en fin de mise en œuvre du programme s'avère nécessaire.

Pour faciliter leur utilisation, les outils permettant ces suivis et évaluations sont à identifier et à mettre en place en amont de la mise en œuvre du plan d'actions.

Plusieurs outils existent déjà, d'autres sont à l'étude ou peuvent provenir de programmes menés dans d'autres cadres.

5. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation du diagnostic et du plan d'actions

5.2. Quel tableau de bord pour suivre la progression des engagements et des actions ?

Le suivi de la progression des engagements et des actions repose sur l'utilisation des indicateurs. Qu'est-ce qu'un indicateur ?

« Un indicateur est une mesure, généralement quantitative (quantification - description), qui peut être utilisée pour illustrer et faire connaître (communication - sensibilisation) de façon simple des phénomènes complexes (simplification - contextualisation), y compris des tendances et des progrès dans le temps¹⁸».

Cette définition résume les principales caractéristiques et fonctions (quantification, communication, simplification, suivi dans le temps) généralement attribuées aux indicateurs.

Construite en 3 volets, la proposition de tableau de bord qui suit est issue d'un travail collectif de porteurs de projets d'atlas de la biodiversité communale (ABC), en lien avec l'Office français de la biodiversité (OFB) :


- Indicateurs visant à suivre **l'acquisition de connaissances** entre un état zéro de connaissance et une connaissance post-ABC (à T0 puis T+3ans) :
 - Nombre d'études compilées ;
 - Nombre de données existantes ;
 - Nombre de mailles avec présence et absence certifiée d'une espèce (ou pourcentage du territoire) ;
- Indicateurs visant à suivre **le niveau de partage** de ces informations :
 - Taux de participation aux animations / taux de suivi par type de manifestations ;
 - Diversité des participant-e-s (mobilité des participant-e-s, origine) : réaliser des études sociologiques et des enquêtes ;
- Indicateurs visant à évaluer **le niveau d'appropriation** par tous :
 - Taux de personnes ayant modifié leurs pratiques après le déroulé de l'ABC ;
 - Taux de réussite aux Olympiades de la biodiversité (traduit une montée en compétences des habitant-e-s, élu-e-s, scolaires, entreprises ou technicien-ne-s du territoire) ;
 - Part du territoire concernée par des travaux de restauration ou d'amélioration de la qualité écologique ;

¹⁸ « An indicator is a measure, generally quantitative, that can be used to illustrate and communicate complex phenomena simply, including trends and progress over time” (European Environment Agency, 2005)

5. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation du diagnostic et du plan d'actions

Dans la construction du tableau de bord, il est important de rappeler qu'il existe différents types d'indicateurs :

- Les **indicateurs descriptifs** (type A), ou encore indicateurs d'état de situation, donnent des indications permettant de décrire la situation environnementale en lien avec celle de la société. Ainsi, dans le contexte de la mise en œuvre d'une stratégie environnementale, les indicateurs dits « de moyens », « de réalisations » ou « de résultats » sont des indicateurs descriptifs. La plupart des jeux nationaux et internationaux d'indicateurs environnementaux appartiennent à cette large catégorie.
- Les **indicateurs de performance** (type B), ou indicateurs comparatifs, évaluent l'écart entre la situation actuelle et la situation désirée. Ils sont généralement utilisés pour évaluer la performance des stratégies et actions mises en œuvre. Cette catégorie comprend les indicateurs « d'efficacité » (comparaison des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés), « d'efficience » (comparaison des résultats obtenus par rapport aux ressources utilisées) et « de qualité ».
- On peut également citer les **indicateurs d'efficacité environnementale** (type C), qui évaluent les ressources naturelles utilisées et les pollutions induites par les activités humaines par unité de production. L'efficacité environnementale peut être décrite par le niveau d'émissions et de déchets générés par unité de Produit intérieur brut (PIB).
- Enfin, on distingue les **indicateurs de bien-être** (type D), qui sortent du champ de l'environnement stricto sensu et permettent d'évaluer le bien-être des sociétés.

FICHE TECHNIQUE	Aide méthodologique 
	► Fiche n°42 : Intégrer les indicateurs dans son projet : pourquoi, comment ?



Annexes

Liste des sigles

ABC : Atlas de la biodiversité communale

ABI : Atlas de la biodiversité intercommunale

ADEUPa : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest

AFAC-Agroforesteries : Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries

ABB : Agence Bretonne de la Biodiversité

AME : Aire marine éducative

ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne

ANSEL : Association de Nettoyage au Service de l'Environnement et du Littoral

APECS : Association Pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens

ASPAS : Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux Sauvages

ATE : Aire terrestre éducative

AVL : Association de la Vallée du Léguer

BGM : Bretagne Grands Migrateurs

BTS : Brevet de technicien supérieur

CBNB : Conservatoire botanique national de Brest

CFA : Centre de formation d'apprentis

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DHFF : Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EBC : Espace boisé classé

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalent temps plein

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FDC 22 : Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor

GBIF : Global Biodiversity Information Facility (Système mondial d'information sur la Biodiversité)

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GEOCA : Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor

GMB : Groupe Mammalogique Breton

GRETIA : GRoupe d'Études des Invertébrés Armoricaains

GRTgaz : Gestionnaire de Réseau de Transport de gaz

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

IKA : Indice kilométrique d'abondance

INRAE : Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Annexes

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
LTM : Lamballe Terre & Mer
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
MTE : Ministère de la Transition Écologique
OAP : Orientation d'aménagement et de programmation
OBCE : Observatoire Breton des Changements des Estrans
OEB : Observatoire de l'Environnement en Bretagne
OFB : Office français de la biodiversité
ONB : Observatoire National de la Biodiversité
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PGDH : Plan de gestion durable des haies
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR : Parc Naturel Régional
PNRA : Parc naturel régional d'Armorique
PNRGM : Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
REEB : Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne
RGPD : Règlement général sur la protection de la donnée
RTE : Réseau de Transport d'Électricité
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SEPNB : Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (Association Bretagne Vivante)
SMCA : Société Mycologique des Côtes d'Armor
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
STOC : Suivi temporel des oiseaux communs
TAXREF : Référentiel taxonomique national
TEN : Territoire engagé pour la nature
TMB : Trame mammifères de Bretagne
TVB : Trame verte et bleue
UBO : Université de Bretagne Occidentale
UMR BAGAP : Unité Mixte de Recherche Biodiversité-Agroécologie et Aménagement du Paysage
URCPIE : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

Bibliographie consultée

ADAM Y, BÉRANGER C., DELZONS O., FROCHOT B., GOURVIL J., LECOMTE P., PARISOT-LAPRUN M., 2015 - Guide des méthodes de diagnostic écologique de milieux naturels, UNPG – 390 p.

AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE, 2018 – Les composantes communes d'un projet de territoire en faveur de la biodiversité, 15 p.

AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE, non daté – Liste des outils et projets régionaux de connaissance de la biodiversité et le patrimoine naturel permettant le développement des projets de territoires en faveur de la biodiversité, 9 p.

ALTHIS, 2018 - Atlas de la biodiversité communale de Plougoumelen, 2016-2018 – Document technique, 318 p.

ALTHIS, non daté - Atlas de la biodiversité communale de Plougoumelen – Annexes du document technique, 70 p.

ALTHIS, 2019 – Prise en compte de la biodiversité sur la commune de Plougoumelen, 7 p.

ARIC, 2019 – L'environnement au cœur des projets locaux : propos de Patrick CAMUS, maire-adjoint de Plougoumelen, pp.6-7, La lettre de l'Aric, n°271.

BAUDRY J., BOUSSARD H., DEFOURNEAUX M., MERCIER A., TOURNANT P., 2020 - Guide méthodologique pour l'analyse des structures paysagères aux échelles locales, INRAE UMR BAGAP, FDC 22, AVL, document provisoire, 51 p.

BAUDRY J., BOUSSARD H., ROLLAND D., MORET C., SCHERER T., 2020 – Connaissance de la biodiversité liée au complexe bocager et applications pratiques sur le bassin versant du Léguer - Rapport de fin de projet, INRAE UMR BAGAP, FDC 22, AVL, 71 p.

BENNETT A.F., 2003. Linkages in the Landscape: The Role of Corridors and Connectivity in Wildlife Conservation. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xiv + 254 pp.

Bentz, E., Joigneau-Guesnon, C. et al. « Sciences participatives et biodiversité. Conduire un projet pour la recherche, l'action publique, l'éducation. Guide de bonnes pratiques ». Collectif National Sciences Participatives - Biodiversité, Décembre 2016.

BESSAGUET C., COTTEN M., DELLIYOU N., DELMAIRE A., Manon DERCLE M., 2020 - Atlas de la biodiversité communale de Concarneau, 2020 – Rapport final, Bretagne Vivante, Ville de Concarneau 175 p.

BIOTOPE, 2019 - Schéma local de la trame verte et bleue de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné, programme d'actions, 265 p.

BŒUF G., ALLAIN Y-M., BOUVIER L., 2012 - L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité. Rapport remis à la Ministre de l'Écologie.

BOULLET V. (coord.), 2003 - Réflexions sur la notion d'habitat d'espèce végétale. Montreuil : Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, 71 p.

BRAZIER L., 2017 - Trame verte et bleue du Val d'Ille Aubigné - Diagnostic initial au nouveau schéma local de la TVB, Mémoire de fin d'études, ISSAAHP-AgroCampus, 69 p.

BREST MÉTROPOLE, 2019 – 24 h de la biodiversité : 17-18-19 mai 2019, Flyer 4 p.

Annexes

BREST MÉTROPOLE, 2018 – ABI-Choix des sites ateliers, 2 p.

BREST MÉTROPOLE, 2018 – Plan Biodiversité, 50 p.

BREST MÉTROPOLE, 2019 – 24 h de la biodiversité : l'heure des comptes, Flyer ,1 p.

BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable), non daté – 24 Retours d'expériences pour animer des démarches participatives et soutenir des projets citoyens, 72 p.

BRUDED, 2019 – Prise en compte de la biodiversité dans les projets communaux et intercommunaux, 32 p.

BRUDED, 2012 – Écoquartiers : mutualisation d'expériences, des communes s'engagent, 98 p.

CAMUS P., 2019 - De la nature dans l'espace urbain : commune de Plougoumelen, diaporama, colloque CAUE 56, 26 novembre 2019, 18 p.

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ, 2019 – Recueil d'actions exemplaires de collectivités françaises, OFB, CEREMA, ARB, Plante et Cité, 114 p.

CHEMINS, URCP, INRAE-BAGAP, 2020 – Boîte à outils du projet CHEMINS pour la mise en œuvre de la TVB sur un territoire :

- Livret de présentation pour une appropriation locale de la TVB, 10 p.
- Guide méthodologique d'utilisation de la boîte à outils pour la mise en œuvre de la TVB sur un territoire, 13 p.
- Memento de recommandations à prendre en compte pour une commune ou un EPCI lors de la rédaction d'un cahier des charges d'un projet TVB, 7 p.
- Fiches connaissances (12), animation territoriale (5), ingénierie écologique (5) sensibilisation (24)

CORNUAU J., 2016 - Réalisation d'études environnementales et d'études urbaines pour le Plan Local d'Urbanisme Communautaire-Phase 2 : Définition de la trame verte et bleue, Setec Environnement, Alençon Communauté Urbaine, 60 p.

DELLIOU N., SÉNOTIER J.-L., 2018 - Atlas de la biodiversité communale de Concarneau, Synthèse des données naturalistes, Bretagne Vivante, 56 p.

DELLIOU N., SÉNOTIER J.-L., 2019 - Atlas de la biodiversité communale de Concarneau, Plan de prospection, Bretagne Vivante, 29 p.

DUBOS T. (coord.), BOIREAU J., CHENAVAL N., LE CAMPION F., RAMOS M., SIMONNET F. & LE ROUX M., 2020. Trame Mammifères de Bretagne - Notice. Groupe Mammalogique Breton, Sizun. 38 p. + annexes

ECO Maires, LPO, non daté – Protéger et valoriser le patrimoine naturel : guide pratique de l' élu local, 32 p.

GARGOMINY, O., TERCERIE, S., REGNIER, C., RAMAGE, T., DUPONT, P., DASZKIEWICZ, P. & PONCET, L. 2018. TAXREF v12, Référentiel taxonomique pour la France : méthodologie, mise en œuvre et diffusion. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Rapport Patrinat 2018-117. 156 pp

GEHU J.-M., ASSOCIATION AMICALE FRANCOPHONE DE PHYTOSOCIOLOGIE (EDS.), FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE PHYTOSOCIOLOGIE (EDS.), 2006 - Dictionnaire de sociologie et synécologie végétales. Berlin : J. Cramer, 899 p.

Annexes

GONCALVES V., HENNEQUIN A., MICHEL A., DENTZ C., non daté - PLU(i) & BIODIVERSITÉ -- Concilier nature et aménagement : guide technique, 21 p.

GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON, 2020 – Trame mammifères de Bretagne pour identifier, protéger et restaurer les continuités écologiques des mammifères bretons. Principe et mode d'emploi : résumé, 3 p. + fiches

HENRY A., THISSE M., GILLES M., 2015 - Réalisation d'études environnementales et d'études urbaines pour le Plan Local d'Urbanisme Communautaire-Phase 1: Inventaires environnementaux,

IFREE (2011) - Sciences participatives et biodiversité - Implication du public, portée éducative et pratiques pédagogiques associées. Les livrets de l'IFREE N°2.

IPBES 2019 Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services, First global biodiversity assessment since 2005

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ, PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN, 2019 – Cahier des charges mise en place d'un portail web, Atlas de la biodiversité, 8 p.

LARRAMENDY S., PLANTE & CITE, 2018. Quelles politiques publiques et stratégies d'actions en faveur de la biodiversité pour les collectivités territoriales ? Panorama et exemples. INSET - CNFPT, Montpellier, 59p

LAURENT E., DELASSUS L., HARDEGEN M., MAGNANON S., SELLIN V., DISSEZ C., 2017 – Aide au choix d'une méthode de cartographie des végétations. Guide méthodologique. CBN de Brest

LE BLÉVEC M. et col., juillet 2015, SRCE de Bretagne : rapport 1 Le territoire de Bretagne, diagnostic et enjeux, 347 p, Préfecture de région, Conseil régional de Bretagne

MALBRANCQ J., CITTERIO A., MANGEOT P., BARIL D., HUGER F., STEINBACH P., TUAUX S., MOREL A., PERESS J., 2019 — Rétablissement de la continuité écologique-Volet 2 : Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les projets de dérasement ou arasement d'ouvrages transversaux, Les Agences de l'Eau et Agence française pour la biodiversité, 40 p.

MANGEOT P., SAUR N., BARIL D., HUGER F., RICHARD S., 2017 — Rétablissement de la continuité écologique-Volet 1: Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les équipements et dispositifs dédiés au franchissement piscicole (montaison & dévalaison) et/ou au transit sédimentaire, Les Agences de l'Eau et Agence française pour la biodiversité, 34 p.

MUCINA et al., 2016 - Vegetation of Europe: hierarchical floristic classification system of vascular plant, bryophyte, lichen, and algal communities, Applied Vegetation Science 19 (suppl. 1), pp3-264

OFB, UMS PATRINAT, 2020 - Document d'accompagnement pour le partage dans le SINP des données d'observation et de suivi produites dans le cadre des atlas de la biodiversité communale (ABC), 8 p.

PAQUIN M., ROULOT J., LEVEQUE Ph., 2014 – Atlas de la biodiversité communale : guide ABC, FNE, Humanité et biodiversité, MEDDE, 80 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE, 2018 – La trame verte et bleue, lettre d'information n°1, mai 2018, 4 p.

Annexes

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE, 2018 – La trame verte et bleue, lettre d'information n°2, novembre 2018, 4 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE, 2020 – La trame verte et bleue, lettre d'information n°3, janvier 2020, 4 p. PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE, 2018 – Trame verte et bleue du PNR d'Armorique, 2018 - Identification des continuités écologiques et élaboration d'un plan d'actions partagé pour leur préservation et leur restauration, volume 1 : diagnostic des continuités écologiques et définition des enjeux et objectifs, 245 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN, 2019 – Trames naturelles: plan d'actions territorial, 190 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN, non daté – Atlas de la biodiversité communale : agenda des manifestations, automne-hiver 2018-2019, 20 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN, non daté – Atlas de la biodiversité communale : agenda des manifestations, printemps-été 2019, 16 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN, non daté – Atlas de la biodiversité communale : agenda des manifestations, hiver 2019-2020, 16 p.

PLOUGOUMELLEN, Bulletin municipal juillet 2016 : Atlas de la biodiversité communale pour Plougoumelen : s'approprier et protéger la biodiversité de notre territoire, 1 p.

PLOUGOUMELLEN, 2017 : Atlas de la biodiversité communale : une démarche partenariale, inter-active et continue, diaporama, 3 p.

PLOUGOUMELLEN, non daté - Atlas de la biodiversité communale de Plougoumelen : quelle biodiversité à Plougoumelen ?, 14 p.

PLOUGOUMELLEN, 2019 – Plan local d'urbanisme approuvé-3. Les O.A.P. : II. OAP thématique : prise en compte de la biodiversité, 7 p.

Programme STOC de Vigie Nature (ONB), Traitement : CESCO- UMS Patrinat 2017

Programme Vigie-chiro de Vigie Nature (ONB), Traitement : CESCO- UMS Patrinat 2017

RAMEAU J.-C., 2001 - De la typologie CORINE Biotopes aux habitats visés par la Directive européenne 92/43. In : Meriaux J.-L. & Trouvilliez J., 2001 - Actes Du Colloque International « Le réseau Natura 2000 en France et dans les pays de l'Union européenne et ses objectifs. Conservation, gestion des sites, problèmes posés par les aménagements ». Metz, 5-6 Déc. 2000, pp. 57-63

RAULT P-A, 2016 – Lamballe Communauté : atlas de la biodiversité Intercommunale (ABI), Orientations méthodologiques, VivArmor Nature et Lamballe Communauté, 22 p.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, 2019 - Atlas de la biodiversité communale, diaporama 2 avril 2019, 21 p.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER - Fête de la nature, 7-11 octobre 2020 – Flyer programme, 2 p.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER – 14ème semaine pour les alternatives aux pesticides, du 20 au 31 mars 2019 – Flyer programme, 2 p.

Annexes

SAINT-LUNAIRE, non daté - Atlas de la biodiversité communale de Saint-Lunaire :

- Partie 1 : présentation de la commune, 83 p.
- Partie 2 : méthodologie et résultats, 124 p.
- Synthèse, 12 p.

SAINT-LUNAIRE, non daté – Charte Bio Divers Cité, « jardinier de nature, jardinier de la nature », 10 p.

SAINT-LUNAIRE, non daté – « jardinier de nature, jardinier de la nature », présentation, 10 p.

SAINT-LUNAIRE, non daté – Jardin « Bio-Divers-Cité » : Fiches « espèces » (3) / « Avis de recherches » (8) / Fiches « Incroyables sauvages » (15).

SAINT-LUNAIRE, non daté – Devenez Ambassadeur de la Biodiversité, Flyer, 1 p.

SAINT-LUNAIRE, 2019 – Atlas de la biodiversité communale de Saint-Lunaire : Webconférence, présentation, 20 p.

SAINT-LUNAIRE, non daté – Plan de gestion du patrimoine jardins : guide de maintenance, 30 p.

SELLIN V. (coord.), AUGUIN Y., GARCIA O., GUILHAUMA G., HARDEGEN M., STUDERUS K., VERGNE A., 2019 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Département d'Ille-et-Vilaine : notice de la carte. FEDER / Région Bretagne / DREAL Bretagne / Agence de l'eau Loire-Bretagne / Département du Finistère / Département d'Ille-et-Vilaine / Département des Côtes-d'Armor / Département du Morbihan / Brest métropole. Conservatoire botanique national de Brest, 105 p. + 3 annexes.

SIORAT F et col. Observatoire de l'environnement en Bretagne : chiffres clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne, 23 p.

SORDELLO R., ROGEON G. & TOUROULT J. (2014). La fonctionnalité des continuités écologiques - Premiers éléments de compréhension. Service du patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. 32 p.

SORDELLO R., HERARD K., COSTE S., CONRUYT-ROGEON G., TOUROULT J., 2014b. Le changement climatique et les réseaux écologiques. Point sur la connaissance et pistes de développement. Rapport MNHN-SPN. 178 p.

TANGUY A., GOURDAIN P., DODINET E. & HAFFNER P. 2011. Méthodologie pour le diagnostic des données existantes sur la commune (volet 0) – Atlas de la biodiversité dans les communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 36 p.

TANGUY A. & GOURDAIN P., 2011. Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines terrestres (volet 2) – Atlas de la biodiversité dans les communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 195 p.

TELA BOTANICA (2009) - Observons la nature, des réseaux et des sciences pour préserver la biodiversité.

UICN - Collectivités & Biodiversité : vers des initiatives innovantes – Fiches exemples.

UICN - Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales

VAL-D'ILLE-AUBIGNÉ, non daté - Trame verte et bleue du Val d'Ille - Méthodologie cartographique, 8 p.

VIVARMOR NATURE, 2020 – Fiches actions : recueil, 249 p.

Les fiches techniques

Deux clés de lecture des fiches techniques :

1. Les fiches techniques s'accordent aux couleurs des parties auxquelles elles sont associées.
2. Les fiches ont été regroupées en deux grandes catégories associées à un pictogramme :



Fiches fournissant des outils et des informations pratiques

















Fiches présentant des retours d'expériences de collectivités









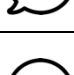




Les fiches techniques

N° Fiche	Intitulé initial	Typologie proposée	Thématique proposé
1	Valoriser son engagement en faveur de la biodiversité : reconnaissances et labels		Labels
2	Projet ChEmINs : description de la boîte à outils		Outils
3	Articulation des échelles d'intervention : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique		Territoires et échelles
4	Articulation des échelles d'intervention : l'exemple de Lamballe Terre & Mer		Territoires et échelles
5	Association des communes dans le cadre d'un ABI et intégration de la biodiversité dans les politiques publiques : l'exemple de Lorient Agglomération		Gouvernance et partenariat
6	Convention multipartenariale pour l'acquisition de données de biodiversité : l'exemple de Lannion-Trégor Communauté		Gouvernance et partenariat
7	Marché, partenariat ou conventionnement, les modalités de contractualisation : l'exemple de Brest métropole		Gouvernance et partenariat
8	Typologie et exemples d'animations développées dans le cadre d'un projet territorial en faveur de la nature		Animation
9	Les aires éducatives, un projet pédagogique et éco-citoyen		Sensibilisation et mobilisation
10	Stratégie de communication, de sensibilisation et de mobilisation des citoyen·nes : l'exemple de Saint-Aubin-du-Cormier		Sensibilisation et mobilisation
11	Actions de communication dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunale : l'exemple de Lamballe Terre & Mer		Sensibilisation et mobilisation
12	Stratégie de sensibilisation et de mobilisation du public : l'exemple des carto-marchés de la ville de Concarneau		Sensibilisation et mobilisation
13	Diversité des manifestations organisées pour associer la population à des ABC : l'exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan		Sensibilisation et mobilisation
14	Mobilisation du public autour des inventaires naturalistes : l'exemple des 24 h de la biodiversité de Brest métropole		Sensibilisation et mobilisation
15	Les financements mobilisables pour déployer un projet territorial en faveur de la biodiversité		Financements

Les fiches techniques

N° Fiche	Intitulé initial	Typologie proposée	Thématique proposé
16	Comment trouver les données existantes sur mon territoire ?		Données existantes
17	Présentation de l'outil TRAMES		Données existantes
18	Biodiv'Bretagne: la plateforme régionale des données naturalistes		Données existantes
19	Les observatoires régionaux thématiques flore-faune (flore, invertébrés, poissons migrateurs, avifaune mammifères, ...)		Données existantes
20	Les cartographies de végétation en Bretagne		Données existantes
21	Cartographie des habitats à partir de la typologie EUNIS : l'exemple de Lamballe Terre & Mer		Cartographie Habitats
22	Données naturalistes existantes et inventaires complémentaires, méthodes et choix : l'exemple de l'ABC de Concarneau		Priorisation des inventaires
23	Méthode de hiérarchisation des inventaires : éléments de propositions élaborés par VivArmor Nature		Inventaires complémentaires
24	Priorisation des territoires à inventorier : l'exemple de l'ABC de Concarneau		Inventaires complémentaires
25	Priorisation géographique des inventaires naturalistes : l'exemple des zones ateliers de Brest métropole		Inventaires complémentaires
26	Création d'un outil participatif de collecte de données naturalistes : l'exemple des plateformes Internet de Lannion-Trégor Communauté et du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan		Contributions participatives
27	La sollicitation des aîné-es pour appréhender la biodiversité d'autrefois : l'exemple de Lamballe Terre & Mer		Contributions participatives
28	Les orientations méthodologiques du SRADDET pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire infrarégional		Continuités écologiques
29	Analyse et identification des « ensembles continus d'espaces naturels » : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique		Identification des continuités écologiques

Les fiches techniques

N° Fiche	Intitulé initial	Typologie proposée	Thématique proposée
30	La trame mammifères de Bretagne : un outil de prise en compte des continuités écologiques pour les mammifères aux échelles locales		Continuités écologiques
31	Analyse de la perméabilité des milieux pour l'écureuil roux : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique		Identification des continuités écologiques
32	Identification d'une trame verte et bleue en associant modélisation et approche participative : l'exemple de Planguenoual		Identification des continuités écologiques
33	Connaissance de la biodiversité liée au complexe bocager et applications pratiques sur le bassin versant du Léguer		Identification des continuités écologiques
34	Identification des enjeux d'un schéma local de la trame verte et bleue et proposition d'actions : l'exemple de la Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné		Actions
35	La gestion d'une base de données : l'exemple de Lannion-Trégor Communauté		Traitements de données
36	Conception et structuration d'un plan d'actions trame verte et bleue : exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan		Actions
37	Le sommaire d'un plan d'actions et un exemple de fiches actions élaborés dans le cadre d'un ABI : l'exemple de Lamballe Terre & Mer		Actions
38	Évolution de la structuration des services et de leurs missions, associée à l'intégration des enjeux biodiversité : l'exemple de Saint-Lunaire		Gouvernance et partenariat
39	Mobilisation des habitant-e-s sur l'accueil de la biodiversité dans les jardins privés : l'exemple la charte « Bio-Divers-Cité » de Saint-Lunaire		Sensibilisation et mobilisation
40	Mobilisation pour réduire la mortalité des amphibiens en période de migration : l'exemple de Lamballe Terre & Mer		Actions
41	La prise en compte de la biodiversité dans le plan local d'urbanisme : l'exemple de Plougoumelen		Actions
42	Intégrer les indicateurs dans son projet : pourquoi, comment ?		Indicateurs



Valoriser son engagement en faveur de la biodiversité : reconnaissances et labels

Description

Pour valoriser un engagement en faveur de la biodiversité, différents labels, dispositifs et reconnaissances existent. Ils peuvent être de niveau international, national ou local. Le but de ces outils est d'inciter les collectivités à s'engager dans une démarche favorable à la biodiversité en mettant en valeur, une fois qu'un plan d'actions est en place ou que des actions arrivent à leur terme, cet engagement. Ils permettent tout d'abord de faire savoir, au sein de sa collectivité, les engagements qui sont pris. Ils permettent également à la collectivité de rayonner, d'être visible auprès des autres collectivités et surtout de rejoindre des réseaux de territoires engagés dont les multiples retours d'expérience viennent nourrir les projets favorables à la biodiversité.

➤ **La reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature**

La dernière reconnaissance en date, « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN), est une initiative nationale qui vise à reconnaître des collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité. Elle est particulièrement novatrice dans le sens où elle n'est pas attribuée au regard des actions déjà menées par la collectivité, mais après étude du projet que cette collectivité s'engage à mettre sur pied dans un délai de trois ans.



En Bretagne, la participation est ouverte à toutes les communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines et métropoles), quelle que soit leur taille. L'initiative est déployée par un collectif régional (associant en premier lieu la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL, l'Office français de la biodiversité - OFB, la Région Bretagne et l'Agence Bretonne de la Biodiversité - ABB). Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives.

Le dossier de candidature à cette reconnaissance comprend un questionnaire et des fiches-actions. Le but est d'avoir une vision d'ensemble des actions de la collectivité via les réponses au questionnaire, en faisant le lien entre les actions déjà menées et les actions faisant partie du projet de territoire en faveur de la biodiversité. Le collectif régional qui évalue les projets attend des collectivités qu'elles mettent en avant des projets d'actions particulièrement emblématiques : un effort particulier fait dans un domaine, une innovation locale, ou le caractère significatif d'un projet par rapport aux spécificités du territoire et de ses enjeux.

Les collectivités lauréates se voient attribuer la reconnaissance TEN pour trois ans – délai de mise en œuvre des actions décrites. Les TEN bénéficient ensuite d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et des retours d'expérience des autres TEN de Bretagne et de France. Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement technique déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.

Lien vers le site national de l'initiative :

engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires

➤ **Une procédure simplifiée pour le concours Capitale Française de la Biodiversité**

En complément de TEN, les actions en faveur de la biodiversité déjà réalisées par une collectivité peuvent être valorisées en participant au concours « Capitale Française de la Biodiversité » (CFB) qui fonctionne également sur le principe d'un questionnaire et de fiches-actions. Le dossier de candidature TEN vaut pour le concours CFB : il suffit de le transmettre et remplir un questionnaire simplifié spécifique à CFB pour compléter la candidature.



Lien vers le site du concours :

www.capitale-biodiversite.fr/

Pour aller plus loin**➤ Exemples de reconnaissances et labels****Label « Terre Saine »**

Porté par le Ministère de la Transition Écologique (MTE), il vise à encourager et accompagner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé » (loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national), vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville.

Lien :

[« Terre saine » : Un label pour valoriser les communes exemplaires et faciliter le passage au zéro pesticide | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Prix régional « Zéro Phyto »

Portée par la Région avec une collaboration de l'État, la charte « Entretien des espaces des collectivités Bretonnes » comprend cinq niveaux d'objectifs. Une collectivité signataire s'engage à réduire voire supprimer les pollutions liées aux pratiques d'entretien de l'ensemble des espaces qu'elle gère. Toute collectivité qui s'engage au maintien du niveau 5 (zéro phyto) peut candidater à cette reconnaissance régionale.

Lien :

[61 Trophées « zéro phyto » 2020 pour les communes bretonnes · Région Bretagne](#)

Label « Villes et villages étoilés »

Porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), il valorise les collectivités engagées contre la pollution lumineuse et qui préservent les trames noires.

Lien :

www.anpcen.fr/?id_rub=19

Programme « Refuge LPO »

Porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le programme Refuge LPO permet la labellisation d'un terrain public ou privé. C'est un engagement moral à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur ce terrain, en respectant les principes de la charte Refuge LPO.

Lien :

refuges.lpo.fr/

Label « Ville des zones humides »

Porté par la Convention internationale de Ramsar sur les zones humides, il encourage les villes proches de zones humides ou en dépendant à promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle de ces zones.

Lien :

www.ramsar.org/fr/activite/le-label-ville-des-zones-humides

Contact : Anne-Hélène LE DU : maquestion@biodiversite.bzh



Projet ChEmInS: description de la boîte à outils

Description

➤ Origines et objectifs de la boîte à outils

La boîte à outils ChEmInS (Continuités Écologiques Infra-Régionales) propose des outils méthodologiques et pédagogiques pour construire et animer un projet territorial de biodiversité, en particulier le volet trame verte et bleue (TVB).

Elle est issue d'un projet de recherche-action associant des chercheurs de l'Unité Mixte de Recherche Biodiversité-Agroécologie et Aménagement du Paysage (UMR BAGAP - INRAE) et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Bretagne, financé par l'Union européenne (FEDER), la Région Bretagne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les partenaires se sont appuyés sur plusieurs territoires représentatifs de la diversité régionale pour développer la méthode : péri-urbain, bocager et littoral. La conception de la boîte à outils repose sur le croisement des compétences en écologie du paysage, en animation territoriale et en éducation à l'environnement de l'équipe projet, et sur le travail avec les acteurs locaux.

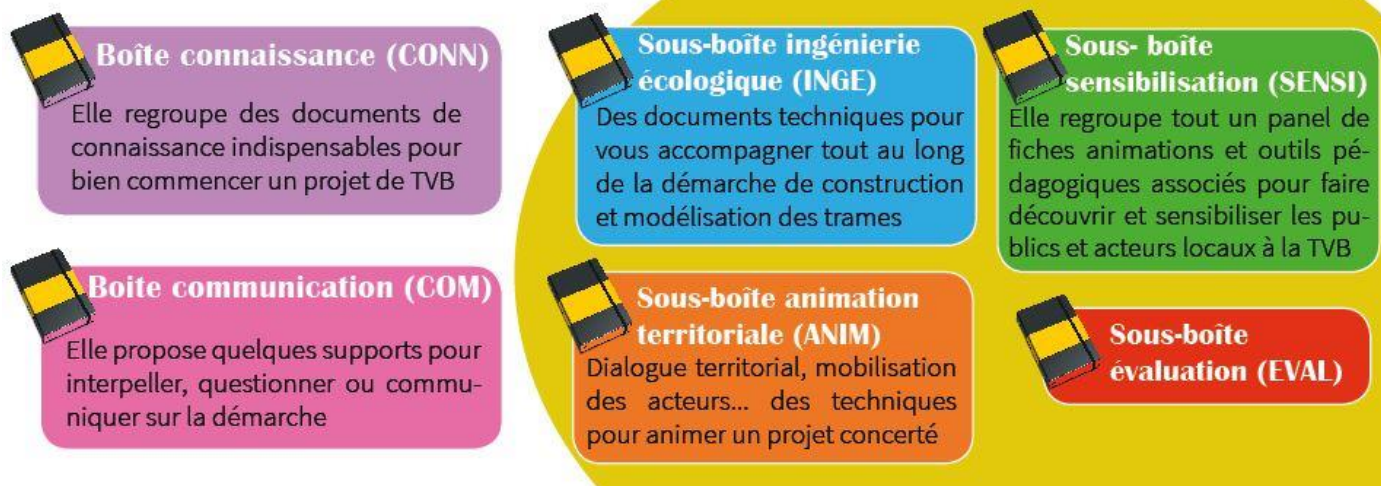
➤ Description de la boîte à outils

Considérant que l'animation et la concertation constituent des composantes indispensables d'un projet territorial en faveur de la biodiversité réussi et cohérent, la boîte à outils est composée de plusieurs volets :

- une partie introductive pour faciliter la prise en main, comprenant un guide d'utilisation et des arbres dichotomiques qui permettent de s'orienter dans le contenu en fonction des questions que l'utilisateur·ice se pose ;
- des fiches connaissance et méthodologie, divisées par thématiques en « boîtes » et « sous-boîtes », détaillées dans le schéma ci-dessous. Des pistes de travail sont proposées pour chaque étape d'une démarche TVB, autant au niveau technique que sur la concertation et l'animation du projet ;
- des outils pédagogiques offrant des supports d'animation permettant de sensibiliser aux enjeux de biodiversité et de continuités écologiques (sac à dos TVB, jeu de plateau Terri'Trame, etc.).

Organisation de la boîte à outils

Elle est divisée en différentes « boîtes » et « sous-boîtes », comme suit :



Description (Suite)

➤ **Exemples de fiches techniques**

Boîte ou sous-boîte	Intitulé de fiches
Introduction	Mémento de recommandations à prendre en compte lors de la rédaction d'un cahier des charges d'un projet TVB Arbres dichotomiques
Connaissance	Fiche 4 : Pour quelles raisons écologiques redéfinir la TVB à différentes échelles administratives ? Fiche 10 : La trame noire Fiche 11 : La cohérence entre les projets des territoires sur les continuités écologiques, une «patate chaude»...
Ingénierie écologique	Fiche 1 : Caractérisation d'un territoire Fiche 5 : Diagnostic des continuités écologiques sur un territoire : une diversité de méthodes Fiche 6 : Critères de sélection pour construire la TVB d'un territoire
Animation territoriale	Fiche 1 : Quels arguments pour mobiliser dans un projet TVB ? Fiche 3 : Concertation et dialogue territorial – quelles méthodes ?
Sensibilisation	Fiche 5 : Animer une lecture de paysage Fiche 22 : Guide d'utilisation du sac à dos TVB Fiche 23 : Les outils d'interpellation et de communication Fiche 25 : Guide d'utilisation de l'outil Terri'Trame
Évaluation	L'évaluation dans le cadre d'un projet TVB

Description (Suite)

CHEMINS


élus, techniciens, chargés de mission TVB, acteurs des territoires

Temps de lecture : 20 min

CONNAISSANCE

LA COHÉRENCE ENTRE LES PROJETS DES TERRITOIRES SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Une « patate chaude »



Objectif du document :

Ce document présente les différentes stratégies observées pour décliner la trame verte et bleue dans les projets de territoire, du national au local. Les difficultés liées à l'approche inter-échelles de la TVB sont soulignées avant d'illustrer l'idée d'une « patate plus ou moins chaude, reflétée entre les territoires ». Des exemples en Bretagne et en Occitanie sont donnés. Enfin, des pistes sont formulées pour faciliter la cohérence entre les projets de territoire, en s'accordant sur « où l'on va » puis sur « comment on y va ».

Pré-requis

Boîte connaissance :

4. Pour quelles raisons écologiques redéfinir la TVB à différentes échelles administratives ?

1. Rappels : une TVB multi-échelles.....2

2. Des difficultés à la cohérence entre les échelles.....3

a. Difficultés liées à la multiplicité des échelles.....3

b. Difficultés liées à la TVB multi-échelles.....3

CONN. 13

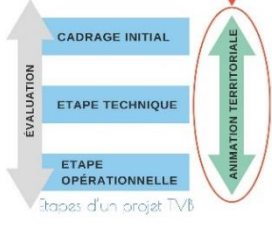
CHEMINS

Techniciens ; bénévoles associatifs ; porteurs de projet ; animateurs de démarche ; élus

PRATIQUE

CONCERTATION ET DIALOGUE TERRITORIAL - QUELLES MÉTHODES ?

Vous êtes ici



Objectif du document :

Ce document est complémentaire du document CONCIL. « Concertation et Dialogue territorial : matériels et plus-value dans une démarche TVB ». Les étapes clés du dialogue territorial, les conditions nécessaires dont la posture de l'animateur y sont détaillées.

MISE EN GARDE : Ce document apporte simplement des éléments de compréhension du dialogue territorial, une formation complémentaire de l'animateur au dialogue territorial apportera un réel savoir-faire.

Introduction.....2

1. Dispositif d'animation sur les territoires.....2

a. Identification des acteurs concernés.....2

b. Adéquation modalités de réunion / objectifs.....3

c. Ecoute et prise en compte.....4

2. Les conditions nécessaires au dialogue territorial.....5

a. Définir les objectifs et la méthode en amont.....5

b. La posture et le savoir-faire de l'animateur.....5

ANIM. 3

CHEMINS

Techniciens SIG, chargés de mission TVB, bureaux d'étude

MISE EN PRATIQUE

DIAGNOSTIC DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES SUR UN TERRITOIRE : UNE DIVERSITÉ DE MÉTHODES

Objectif du document :

Basé sur le cadre méthodologique pour identifier les trames vertes et bleues aux échelles infra-régionales proposé dans l'annexe continuités écologiques du SRADDET - cinquième partie du rapport 3 du plan d'actions stratégique de l'ex-Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) breton, ce document présente de façon simplifiée les concepts et théories scientifiques sur lesquels reposent les méthodes d'identification des continuités écologiques couramment employées pour les modéliser. Il propose également un regard critique sur ces méthodes afin de permettre aux utilisateurs de faire des choix éclairés. Il s'agit d'apporter une description compréhensible pour les aménageurs et praticiens, leur permettant d'appréhender les types de modélisation des continuités écologiques et leurs différences et de souligner les enjeux méthodologiques associés au paramétrage et donc des compétences associées pour leur mise en œuvre.

Il n'existe pas une seule méthode, mais plusieurs qui sont plus ou moins adaptées selon les enjeux de continuités écologiques sur le territoire considéré. L'identification des continuités est une étape qui nécessite la mise en place d'une démarche de concertation avec les acteurs locaux, afin qu'ils s'approprient les résultats et les discutent, qu'ils les affinent.

Le document porte sur les méthodes d'analyse des continuités en milieu terrestre (trame verte), l'identification des continuités écologiques relatives à la trame bleue et la trame noire ne s'examinant pas de la même façon.

L'identification des continuités est une étape technique qui intervient, dans une démarche de projet, trame verte et bleue territorial, idéalement après avoir identifié les enjeux de biodiversité relatif aux continuités sur le territoire concerné. Ces enjeux sont examinés à partir de la caractérisation du territoire, réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Cette caractérisation permet notamment de repérer et d'acquiescer les données nécessaires à l'identification des continuités écologiques, ainsi que de discuter et de définir la méthodologie à adopter (base 2 de l'annexe continuités écologiques du SRADDET - ex SRCE). Un document détaillant la construction de cette caractérisation de territoire a été produit dans le cadre du projet ChEmiNs pour guider les chargés de mission TVB.

Se référer aux liens avec les autres documents ChEmiNs en fin de document.

1

INGE. 5

CHEMINS

1 heure - Toute l'année

Élus, techniciens Acteurs du territoire Éléves (cycle 3 et plus)

Planchettes, supports, feuilles A4, crayons, cadres en carton

MISE EN PRATIQUE

ANIMER UNE LECTURE DE PAYSAGE

Intérêts

La lecture de paysage permet d'appréhender la pluralité des perceptions d'un paysage. En effet, en fonction de son propre usage du paysage, chacun en interprète différemment les contours. Cette animation permet d'entrer dans la réalité de chacun, les notions très conceptuelles liées à la trame verte et bleue.

Objectifs

- Appréhender les différentes facettes de son territoire
- Découvrir les représentations cartographiques
- Aborder de manière sensible la question des trames vertes et bleues



Déroulement

Voici cinq manières d'animer un temps de lecture de paysage :

1. Dessiner le paysage après observation

Le groupe se pose un moment pour regarder, s'imprégner d'un paysage. Il est ensuite proposé aux participants de dessiner le panorama, mais progressivement d'une façon dirigée :

1. Commencer par dessiner les traits et lignes principales.
2. Dessiner les grandes masses ou les « terroirs » (ex : la forêt) ; les traces ou signes.
3. Ajouter des petits éléments très signifiants pour ce paysage (ex : maison, hangar, arbre isolé...).

En complément, pour aborder la notion de trame verte et bleue, il peut être demandé aux participants quels éléments dessinés font partie de la trame verte et/ou de la trame bleue.

1

SENSI. 5

Description (Suite)**➤ Focus : « Terri'Trame », un outil polyvalent**

Terri'Trame est un jeu de plateau développé dans le cadre du projet ChEmINs. Il permet d'aborder avec différents publics les principes et les enjeux des continuités écologiques.

Chaque participant·e incarne une espèce qui doit réaliser son cycle de vie, alors que l'animateur fait évoluer le paysage (agrandissement d'une zone industrielle, ajout ou retrait de haies, extinction des luminaires, etc.), impactant ainsi les déplacements des animaux.

Selon son utilisation, il peut :

- permettre de sensibiliser les élu·e·s et autres acteurs à la question des continuités au démarrage d'un projet TVB et de mettre en parallèle le jeu avec des situations concrètes sur leur propre territoire ;
- servir de support pour parler des continuités lors d'animations auprès de scolaires ou pendant des salons vers le grand public.

Deux versions sont disponibles :

- version territoires péri-urbains et ruraux ;
- version territoires littoraux.

**Pour aller plus loin****➤ Accès à la boîte à outils ChEmINs**

L'URCPIE met à disposition 8 boîtes à outils réparties sur la région, qui peuvent être empruntées gratuitement. Documents en téléchargement libre sur le site internet de l'URCPIE :

urcpiebretagne.org

Les CPIE bretons peuvent également intervenir à la demande en appui à la prise en main de la boîte à outils, ou accompagner des projets de territoire.

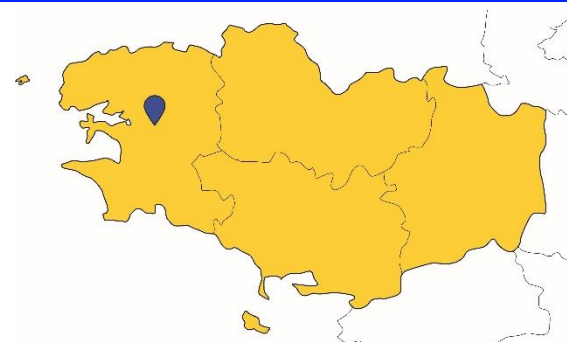
Contacts : Mari Le Coz (urcpiebzh.tvb@gmail.com)



Articulation des échelles d'intervention : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique

Maître d'ouvrage :

- Parc naturel régional d'Armorique (département du Finistère)



Objectif (s)

Identifier les continuités écologiques au sein de territoires imbriqués, en adaptant à leur extension les méthodes et les outils utilisés.

Description de l'action

➤ La démarche d'identification des continuités écologiques sur le territoire du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

À la suite de l'approbation du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le Parc a été retenu pour identifier les continuités écologiques sur ses 44 communes et ses 125 000 hectares.

La démarche générale a consisté à ne pas partir de l'identification des réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux, établie à l'échelle du 1:100 000. Elle a consisté à engager une démarche spécifique adaptée au territoire et aux connaissances disponibles sur ce dernier, tout en conservant les sous-trames du SRCE.

Ainsi, en premier lieu, différentes couches cartographiques ont été exploitées pour alimenter l'identification et le repérage des milieux constitutifs des sous-trames. À titre d'exemple, peuvent être cités :

- les landes et les tourbières répertoriées à partir de la cartographie des grands types de végétation établie au 1:25 000 par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) ;
- les boisements répertoriés à partir de la base de données Forêt (version 2) de l'Institut géographique national (IGN) ;
- les zones humides (quelle que soit leur occupation du sol) identifiées à partir de l'inventaire permanent des zones humides du département du Finistère ;
- les cours d'eau de l'inventaire départemental, les inventaires bocagers, etc.

Ce premier travail a été complété par un traitement géomatique spécifique (méthode de dilatation – érosion) et un traitement statistique par classe de taille (cf. fiche n° 29). Enfin, les étapes précédentes ont été enrichies par une exploitation des données d'espèces, essentiellement d'oiseaux. En effet, c'est pour ce groupe que le PNRA disposait de données couvrant tout son territoire et sur un pas de temps pertinent.

Au final, il a été possible d'identifier des ensembles continus de boisements, de prairies permanentes, ou de landes. Concernant le bocage, ont été pris en considération :

- les zones de plus fortes densités en haies (quelle que soit l'occupation du sol) ;
- les ensembles continus de prairies permanentes, de grandes extensions ;
- les ensembles continus de prairies permanentes, de taille moyenne, situés au sein de zones de forte densité bocagère.

Description de l'action (Suite)

Une fois achevé ce travail d'identification des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire du PNRA, une vérification de sa cohérence avec les résultats du SRCE a montré qu'aucun réservoir régional de biodiversité n'avait été « oublié ».

➤ L'engagement d'une démarche d'identification des continuités écologiques sur le territoire d'une commune du PNRA : La Feuillée

La commune de La Feuillée se situe au cœur des Monts d'Arrée et présente une grande richesse en biodiversité. Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme, l'identification de la trame verte et bleue communale s'est appuyée sur une démarche cohérente avec la taille de ce territoire (3 200 hectares).

Cette démarche a consisté à valoriser plus finement la cartographie des grands types de végétation établie par le CBNB et à caractériser plus précisément le bocage et, à partir de là, les continuités écologiques locales.

Suite et perspectives

- Les travaux menés sur le territoire du PNRA ont abouti à identifier de façon satisfaisante une TVB. Mais ils méritent des développements par rapport à l'identification des corridors écologiques et à l'intégration des fonctionnalités des zones humides.
- Les apports des modélisations des continuités écologiques pour telle espèce ou tel groupe d'espèces (cf. fiche n° 30) à partir des fonctionnalités des milieux se révèlent être une plus-value pour l'identification de ces continuités écologiques.

Bilan et enseignements

- L'intérêt des démarches a été de confirmer l'importance d'avoir des méthodes adaptées à l'échelle de travail, notamment pour conserver une cohérence dans l'articulation entre des territoires imbriqués. Cela suppose notamment de s'appuyer sur des cartographies d'autant plus précises que le travail est à mener à une grande échelle (1:5 000 par exemple).
- Plusieurs points de vigilance peuvent être mis en exergue :
 - ♦ L'importance d'identifier ce qu'il est possible de faire en fonction des données exploitables, des moyens humains mobilisables (et de leur savoir-faire) et du matériel informatique disponible ;
 - ♦ L'importance de disposer d'une cartographie de l'occupation des sols (ou des milieux) homogène sur le territoire à étudier ;
 - ♦ Les difficultés inhérentes à l'usage des données d'espèces pour alimenter la définition des continuités écologiques : nécessité d'avoir des données d'espèces caractéristiques des sous-trames et réparties de façon homogène sur le territoire ;
 - ♦ La nécessité, lorsque l'on s'appuie sur des outils de modélisation géomatique, de vérifier la cohérence des résultats avec les données de terrain.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
Février 2018 à 2019	1 ETP

Contact : Estelle CLÉACH (contact@pnr-armorique.fr)



Articulation des échelles d'intervention : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Maître d'ouvrage :

- Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer (département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

- VivArmor Nature



Objectif (s)

- Fournir des éléments d'aide à la décision pour répondre à la politique trame verte et bleue.
- Optimiser la prise en main des outils, en articulant les travaux et les rendus.

Description de l'action

➤ Le contexte de l'action

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature afin d'initier une démarche d'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) au sein d'un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes.

➤ L'articulation entre les échelles

L'échelle intercommunale permet une prise en compte des liens écologiques entre territoires. Ce niveau d'analyse paraît le plus pertinent tant par les moyens disponibles que par l'opportunité de mise en place d'actions concrètes. L'analyse à une échelle locale permet d'avoir une connaissance plus fine de certains habitats essentiels à l'expression de la biodiversité, mais aussi une vision au plus proche de la réalité de terrain. Ainsi, les prospections de terrain et les analyses des réseaux écologiques ont été pensées et réalisées à l'échelle intercommunale.

Les secteurs constitutifs des réseaux écologiques du territoire font l'objet de propositions de gestion à cette échelle, mais aussi à l'échelle des communes par la réalisation de synthèses communales et la mise en place d'un plan d'actions dont la représentation cartographique est déclinée à la commune pour être au plus près des enjeux. Ainsi, ce sont plus de 400 cartes qui ont été produites.

De plus, le plan d'actions stratégiques territorialisé et priorisé par grand ensemble de perméabilité du schéma régional de cohérence écologique a été repris dans chacun des 15 diagnostics communaux en indiquant les fiches actions de l'ABI de Lamballe Terre & Mer qui s'y rapportent.

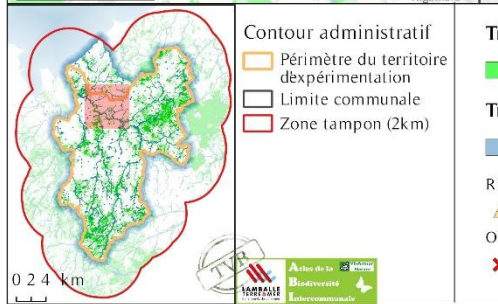
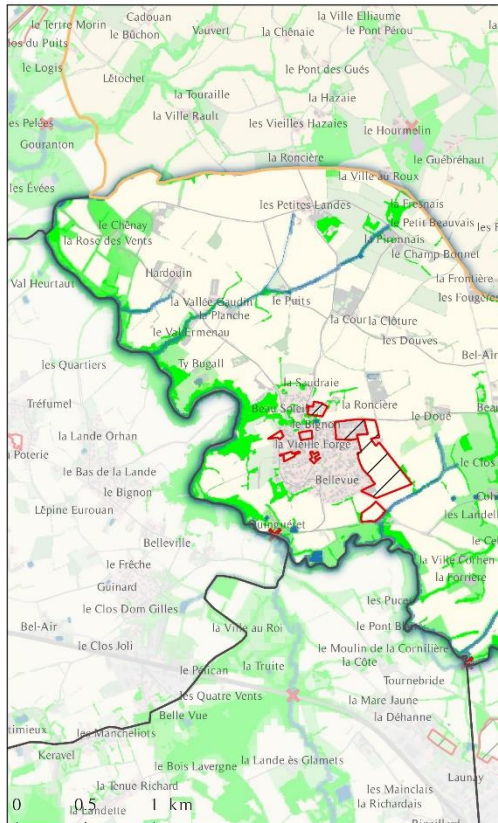
Suite et perspectives

Dans ce cadre, des actions opérationnelles seront déclinées au niveau de l'intercommunalité et d'autres à l'échelle des communes, en fonction des compétences qu'exerce chaque niveau (gestion des espaces verts, bords de route ou encore intégration des enjeux dans les documents d'aménagement, etc.) afin d'intégrer la biodiversité dans différentes politiques publiques et dans les différents services.

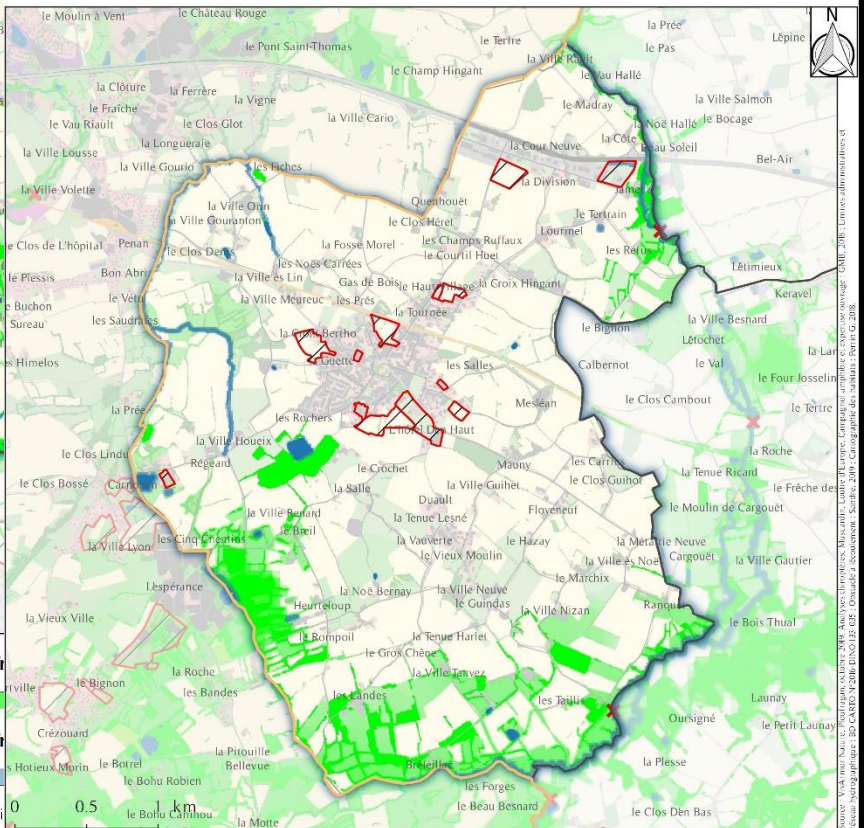
Ce choix répond à la demande d'opérationnalité souhaitée par les élu-e-s et permet également de laisser chaque commune choisir son rythme dans le déploiement des actions, en fonction des opportunités et des choix de chacune.

Exemples de cartes produites

Éléments de Trame verte identifiés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale 2017-2019



Éléments de Trame verte identifiés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale 2017-2019



Source : VivArmor Nature

Durée de mise en œuvre

Entre 2017 et 2020

Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)

Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)

Association des communes dans le cadre d'un ABI et intégration de la biodiversité dans les politiques publiques : l'exemple de Lorient Agglomération



n° 5

Maître d'ouvrage :

– Lorient Agglomération (département du Morbihan)



Objectif (s)

- Associer les communes dans la démarche d'élaboration de l'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI)
- Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques de Lorient Agglomération

Description de l'action

➤ L'association des communes dans le cadre du diagnostic de la biodiversité

Dans le cadre de l'élaboration de l'ABI, le souhait de Lorient Agglomération a été de se positionner à la fois comme coordinateur des données détenues par les communes, comme « caisse de résonance » dans la diffusion et le partage des informations et comme fédérateur des actions en faveur de la biodiversité à l'échelle de l'EPCL.

Pour atteindre ces objectifs, chaque commune a identifié un-e élu-e référent biodiversité pour le portage politique de la démarche et un-e technicien-ne pour les échanges pratiques de données, d'informations, etc. Le travail avec ces 25 binômes, Lorient Agglomération comptant 25 communes, a été initié dès le démarrage de l'ABI pour capitaliser toutes les données disponibles. L'élu-e référent au sein de Lorient Agglomération, accompagné de deux personnes de ses services, a rencontré toutes les communes pour :

- sensibiliser ces dernières au projet de l'ABI et à la notion fondamentale de biodiversité pour leur territoire ;
- présenter leurs données déjà rassemblées par l'agglomération ;
- identifier les données locales que les communes pourraient fournir en sus ;
- connaître les actions en faveur de la biodiversité mises en œuvre sur chaque territoire.

Cette série d'échanges a permis de cibler les inventaires complémentaires à mener en s'appuyant sur :

- la sollicitation d'un comité scientifique regroupant des expert-e-s, des associations naturalistes, etc. ;
- des réunions de travail associant une ou plusieurs communes ainsi que des personnes référentes, des associations locales, etc. Ces réunions ont eu pour objet d'identifier les enjeux de biodiversité et de manques de connaissances, sur des supports cartographiques.

Le rôle de Lorient Agglomération en tant que « caisse de résonance » a consisté par la suite :

- à initier la mise en place d'un groupe de travail regroupant tous les référents techniques des communes et à proposer des journées d'échanges. Ces journées ont reposé sur des interventions extérieures (exemple de l'intervention du Conservatoire botanique national de Brest lors d'une journée thématique plantes invasives), sur des présentations d'expériences communales et des visites de chantier de gestion d'espaces naturels (exemple de chantier d'arrachage par débardage à cheval). Le programme à venir prévoit une rencontre sur le thème de la trame noire ;
- à multiplier la diffusion de l'information et des animations programmées par les communes, par les associations, etc., notamment lors du « mois de la biodiversité et du développement durable » dont deux éditions ont déjà été assurées.

Description de l'action (Suite)

➔ La démarche d'association de tous les services de Lorient Agglomération à une prise en compte transversale de la biodiversité

Lorient Agglomération a pour projet la mise au point d'un plan stratégique de la biodiversité. Dans ce cadre, il s'agit d'engager notamment un travail auprès des différentes directions et services de l'agglomération, pour aboutir in fine à une prise en compte réflexive de la biodiversité dans toutes les politiques et en amont des projets.

Pour atteindre cet objectif, la direction « Environnement et développement durable » a mis à profit des réunions de pôle pour sensibiliser les autres directions à la biodiversité, puis a identifié cinq axes stratégiques de réflexion pour le futur plan stratégique.

Début 2021, des groupes de travail seront mis en place, associant une ou plusieurs directions, ainsi que des élu-e-s et acteurs du territoire : deux à trois réunions permettront, pour chaque axe, d'identifier des objectifs et des actions concrètes à mettre en œuvre.

Ces réunions seront également des temps de sensibilisation à la biodiversité et à la plus-value de sa prise en compte, y compris sur le plan financier. Pour cela, il s'agit de privilégier une démarche de type projet, avec une intégration systématique de la biodiversité le plus en amont possible (intégration de critères environnementaux dans les réponses des appels à projets, dans les cahiers des charges des marchés, anticipation des procédures d'autorisations administratives environnementales, etc.).

Suite et perspectives

Concernant le fonctionnement des services de Lorient Agglomération, au-delà du travail programmé début 2021 (cf. paragraphe précédent), il s'agit d'intégrer la biodiversité dans toutes les politiques publiques. Dans cette perspective, les interventions de la direction « Environnement et développement durable » seraient associées aux moments clé des projets.

Bilan et enseignements

- La démarche initiée a montré l'importance pour une intercommunalité de s'appuyer sur les communes dans la mesure où ces dernières ont une connaissance pointue de leur territoire, sont souvent détentrices d'informations locales non connues à l'échelon supérieur et où elles portent des actions au plus près de la population.
Les contacts bilatéraux auprès de chaque commune, menés par Lorient Agglomération, ont nécessité un investissement temporel de départ. Celui-ci a été rapidement amorti au regard de la dynamique qu'il a initié.
- L'intercommunalité peut jouer un rôle fédérateur important, évitant l'écueil d'un travail et d'actions menés au niveau de chaque commune. La création d'un réseau biodiversité offre de nombreux intérêts en termes de mutualisation des moyens, de diffusion d'informations, par rapport à la structuration d'actions, etc.
- La sensibilisation des services d'une collectivité à la prise en compte de la biodiversité ne peut se faire que petit à petit et implique un investissement humain permanent à la hauteur des objectifs retenus. Il s'agit d'un travail technique à moyen ou long terme qui suppose au départ un portage politique fort. Ce travail technique implique une compréhension mutuelle des contraintes des uns et des autres, pour pouvoir partager des objectifs communs.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
ABI initié début 2018	Moyens humains : 1 ingénieur à temps plein (coût d'environ 47 000 euros pour ingénieur 2 ^{ème} classe)

Contact : Anne-Marie FAVREAU : amfavreau@agglo-lorient.fr



Convention multipartenariale pour l'acquisition de données de biodiversité : l'exemple de Lannion-Trégor Communauté

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté (département des Côtes-d'Armor)

Partenaires associés

– Associations :

- ♦ Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux Sauvages (ASPAS)
- ♦ Bretagne Vivante
- ♦ Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor
- ♦ Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA)
- ♦ Groupe Mammalogique Breton (GMB)
- ♦ GRoupe d'Études des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA)
- ♦ Société Mycologique des Côtes d'Armor (SMCA)
- ♦ VivArmor Nature

– Syndicat mixte / Établissement public local

- ♦ Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)

– Commune de Pleubian



Objectif (s)

- Engager et formaliser une dynamique partenariale et des habitudes d'échanges techniques et scientifiques sur plusieurs années.
- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire en capitalisant toutes les données existantes et participer conjointement à l'effort régional d'avancée de la connaissance naturaliste.
- Valoriser dans les politiques locales le maximum de connaissances naturalistes au service de la biodiversité.

Description de l'action

➤ Une communauté d'agglomération productrice de données de biodiversité

Conséquence d'un investissement historique en faveur de la biodiversité et de la richesse de son territoire, Lannion-Trégor Communauté :

- participe à la gestion d'une cinquantaine de sites protégés sur une superficie de 1 500 hectares : propriétés du Conservatoire du littoral, du Département des Côtes d'Armor, de la Communauté d'agglomération ou des communes ;
- a été désigné opérateur local pour l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs de trois sites Natura 2000 : « Côte de Granit rose – Sept-Îles », « Étang du Moulin neuf » et l'ensemble « Rivière du Léguer - forêts de Coat an Noz, Coat an Hay et de Beffou ».

La conséquence de ces différents investissements est que le service « Espaces naturels » de Lannion-Trégor Communauté produit de très nombreuses données de biodiversité dans le cadre d'inventaires, de suivi de mesures de gestion, etc. Au total, quelques 60 000 données ont été capitalisées soit en régie, soit par la contribution des habitant-e-s du territoire.

Description de l'action (Suite)

➤ Une convention « donnant-donnant » avec des partenaires connaissant le territoire

Pour conforter la connaissance de la biodiversité sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, il est apparu intéressant de bénéficier des données détenues par d'autres structures.

Dans cette démarche de capitalisation, il s'est agi d'associer :

- des structures régionales ou départementales à finalité naturaliste soit « généralistes » (Bretagne Vivante ou VivArmor Nature par exemple), soit « spécialisées » sur un segment de la biodiversité (GRETIA ou société mycologique des Côtes d'Armor par exemple) ;
- des structures ou collectivités gestionnaires de sites telles que l'ASPAS qui gère la « réserve de vie sauvage » du Trégor composée de plusieurs parcelles forestières le long du Léguer ou la commune de Pleubian, gestionnaire de la réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert.

La convention cadre mise en place engage Lannion-Trégor Communauté et les dix partenaires précédemment listés sur les deux principes fondamentaux suivants :

- l'importance de la connaissance de la biodiversité pour assurer sa protection ;
- le bénéfice réciproque d'un partage des données.

Sur ces bases, Lannion-Trégor Communauté et les partenaires signataires de la convention échangent leurs données une fois par an.

À cette occasion, un bilan annuel est établi sur les données capitalisées, sur les lacunes qui apparaissent, sur les inventaires complémentaires qui mériteraient d'être menés.

À cette occasion, des prestations ciblées, hors convention cadre, peuvent être demandées par Lannion-Trégor Communauté à tel ou tel partenaire.

Suite et perspectives

Dans l'avenir, la Communauté d'agglomération a prévu de s'insérer dans la dynamique régionale d'échanges de données portée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB).

Note : la démarche et la logique d'échanges de données que sous-tend la convention multipartenariale mise en place subsisteront. Mais cet échange de données se fera dans le cadre régional.

Bilan et enseignements

- La mise en place de la convention a contribué à améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire et présente à cet égard un bilan positif.
- Un tel partenariat suppose qu'il existe un équilibre entre les acteurs et donc que la collectivité puisse être productrice de données et se positionner dans une démarche « donnant-donnant ». Cela implique que la collectivité dispose en régie d'un personnel compétent et motivé pour alimenter une base de données interne.
- La mise en place d'un tel partenariat ne peut se faire qu'avec une volonté commune de tous les partenaires d'adhérer à cette démarche de communication des données brutes.

Durée de mise en œuvre

Convention mise en place à partir de 2017 pour une période de 5 ans.

Coût du projet / Moyens humains

Pas de quantification du temps mais la mise en place et l'animation d'une telle convention requièrent un travail régulier de longue haleine.

Contact : Mathieu BREDECHE : mathieu.bredeche@lannion-tregor.com



Marché, partenariat ou conventionnement, les modalités de contractualisation : l'exemple de Brest métropole

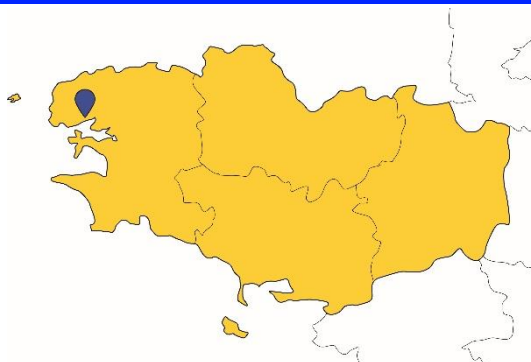
Maître d'ouvrage :

– Brest métropole (département du Finistère)

Partenaires associés

– Services concernés :

- ♦ Direction de l'écologie urbaine
- ♦ Direction des finances et de la commande publique



Objectif (s)

Fixer le cadre contractuel qui associe la collectivité aux partenaires et prestataires intervenant lors de la réalisation de l'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI).

Description de l'action

➤ Un cadre commun, le code des marchés publics pour toutes les interventions qui ne sont pas réalisées en régie

En tant que collectivité locale, Brest métropole applique au plus près les prescriptions du code des marchés publics, et ce, dès qu'une prestation est nécessaire. En fonction de la nature des échanges concernés et du champ concurrentiel existant, différentes procédures sont mises en œuvre :

- La convention de partenariat : elle est établie avec un partenaire, ne rentrant pas dans le domaine concurrentiel et sur la base d'échanges et d'apports conjoints et partagés. Ces conventions peuvent couvrir différents champs de mise en œuvre : mise à disposition de données, d'iconographies, travaux en commun, etc. De telles conventions ont été signées avec des associations naturalistes, le Conservatoire botanique national de Brest ou encore l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Par exemple, dans le cas de cette dernière, d'une part des missions sont confiées aux étudiants qui mènent pour Brest métropole des études, des suivis, des inventaires, et d'autre part, les services de la collectivité interviennent dans leur cursus.

Note : toutes les conventions établies par Brest métropole ou avec Brest métropole font l'objet d'une délibération dans l'une des instances de la collectivité (bureau ou conseil), car ces conventions engagent la collectivité et visent à cadrer le partenariat.

- Le marché : ce type de contrat est mis en œuvre pour toutes les prestations que différents opérateurs sont en capacité de réaliser. Dans ce cadre, Brest métropole applique une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges et selon les principes suivants :
 - ♦ pour un montant inférieur à 15 000 euros, marché avec ou sans mise en concurrence ;
 - ♦ pour un montant supérieur à 15 000 euros, marché avec mise en concurrence.

Dans le domaine de l'écologie, les prestations et services réalisés en régie, par les personnels de Brest métropole, concernent la gestion des données capitalisées et le suivi des travaux engagés.

Description de l'action (Suite)

➤ Les prestations attendues pour l'ABI contractualisées par un accord-cadre

Le choix des services de Brest métropole a été de réaliser un accord-cadre intégrant 10 lots correspondant à des missions spécifiques concernant :

- la connaissance générale du territoire (1 lot) : le milieu physique et les caractéristiques du territoire ;
- la connaissance des milieux, de la flore et de la faune (4 lots) : les habitats naturels, la flore et la faune ; les mammifères ; la faune et les milieux aquatiques d'eau douce ; la biodiversité marine ;
- l'animation et la communication (3 lots) : l'animation, la sensibilisation et la formation ; la communication, l'accompagnement stratégique, la conception et l'exécution graphique ; la communication et la fabrication ;
- la gestion des données et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (2 lots).

Les thématiques de ces dix lots montrent le souhait de la collectivité de disposer d'un panel de prestataires assurant ensemble une couverture des champs d'investigations naturalistes et de prestations requis pour l'élaboration de l'ABI.

L'intérêt d'un accord-cadre est de poser un cadre global valant pour toute la durée du projet, permettant aux deux parties de s'accorder sur les grandes lignes de réalisation du marché et servant de guide. Cet accord-cadre donne une certaine souplesse par rapport à l'évolution des prestations sur sa durée, à travers des marchés subséquents en lien avec chaque lot.

Suite et perspectives

- Par rapport aux conventions et aux partenariats déjà mis en place (UBO, CBNB, etc.), il s'agit d'en maintenir le principe et de les renouveler dans le temps.
- Par rapport aux prestations et aux services entrant dans un champ concurrentiel, Brest métropole continuera d'appliquer le code des marchés publics.

Bilan et enseignements

- La passation d'un accord-cadre suppose un accompagnement fort par le service en charge des marchés qui doit être en capacité de procéder à une lecture juridique poussée du code des marchés publics.
- De façon générale, la rédaction d'un marché implique une réflexion amont sur l'identification des besoins et sur les attendus de la prestation auxquels le cahier des charges doit apporter des réponses claires.
- Dans le domaine de l'écologie et de la biodiversité, comme dans les autres domaines, il est nécessaire d'avoir des compétences dans les marchés publics tant pour le commanditaire que pour les candidats.

Durée de mise en œuvre

Mise en œuvre depuis 2019

Coût du projet / Moyens humains

Finalisation de l'accord-cadre pour l'ABI : 15 jours d'ETP

Contact : Florence SÉNÉCHAL (ecologie-urbaine@brest-metropole.fr)



Typologie et exemples d'animations développées dans le cadre d'un projet territorial en faveur de la nature

Description

	Degré d'expertise	Complexité technique	Inv. financier
Média papier	+	+	+
	++	+	+
Média web ou numérique	++	++ à +++	++ à +++
	++ à +++	++	++
Éditions papiers ciblées	+	+	+
	++ à +++	++	++
<p>Valorisation des actions de la collectivité en faveur de la biodiversité par l' Agence Bretonne de la Biodiversité sur son site biodiversite.bzh : publication d' événements professionnels (Agenda) et des différents appels à projets, à idées, à partenaires, ...(Appels à projets) et d' actus (Nouvelles). Guide pratique : biodiversite.bzh/nos-actions/communication/</p>			
Communication			

Description (Suite)

	Degré d'expertise	Complexité technique	Inv. financier
Pique-nique biodiversité : valorisation des algues ou de végétaux locaux transformés en produits alimentaires. Très grande vigilance sur la connaissance des produits utilisés	+++	+	+
La biodiversité dans toutes les langues: temps d'échanges en langue bretonne, langue des signes	++	+	++
La nature et les théâtres de verdure, lecture de contes (PNR du Golfe du Morbihan)	+	++	++
Ateliers DIY (<u>Do It Yourself</u>): <ul style="list-style-type: none"> • Du Fabrication de jouets naturels, de produits d'entretien du jardin... (PNR du Golfe du Morbihan) • Nature' Lab/Fab' Lab: fabrication de nichoirs, d'outils d'observation... (Concarneau) 	+	+ à +++	+ à ++
<u>Sorties nature</u> <ul style="list-style-type: none"> • Animation et sortie nature à destination des enfants dans le cadre de l'école ou du centre aéré, (carrés potagers, jardin et espaces verts, plantation d'arbres...) • Visite de sites naturels, sorties découvertes à thème (faune littorale, flore des sous-bois...), sortie « habitant-e-s des mares », balade astronomique • Initiation à l'observation des espèces (empreintes, écoutes, apprentissage des critères de reconnaissance des espèces), Initiation aux techniques d'inventaire et de gestion • Safari biodiversité (sortie nature toutes espèces, paysages etc.), escape game 	+	+ à +++	+ à ++
La biodiversité d'autrefois : partage de souvenirs de la biodiversité d'un territoire avec les personnes âgées (sons, chants ou cris d'espèces emblématiques du territoire : chouette, grenouille, crapauds...) > (dans le cadre d'animations avec l'association Familles rurales - ABI Lamballe)	++	+	+
Sensibilisation L'objectif est de toucher le public avec divers centres d'intérêts. L'entrée sociale et économique est valorisée dans un projet plus large de développement du territoire.			
Les animations n'ayant pas la biodiversité en première entrée mais permettant de valoriser des savoir-faire			
Transmission et recueil d'une information simple			

Description (Suite)

Inv. financier	Complexité technique	Degré d'expertise		
	+ à ++	+ à +++	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaires participatifs À la journée, ponctuels: • Biodiv Express : inventaires participatifs avec un grand nombre de participant·e·s sur un secteur prédéfini (Rennes, Lamballe, etc.) À la journée, chaque année : • « Oiseaux des jardins », inventaires participatifs sur les oiseaux communs (données spatialisées à la parcelle) À l'année, contribuant à alimenter une base de données locale : • « Avis de recherche » (vers luisants, hérissons, écureuils...) (Saint Lunaire, PNR Golfe du Morbihan) • « Carte au marché », recensements participatifs des mares, lavoirs et fontaines (Brest Métropole, Concarneau) À l'année, contribuant à alimenter un observatoire thématique national : • Observatoire participatif des vers de terre <p>"Marguerite est dans le pré ?", pour identifier les prairies oligotrophes</p>	
	+	+ à +++	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans une charte de bonnes pratiques au jardin : engagement volontaire d' un·e citoyen·ne pour développer une gestion écologique de son espace privatif (produits, techniques, pratiques) en étant accompagné par la collectivité et valant une reconnaissance locale (Saint-Lunaire) • Création d' un refuge faune ou flore <ul style="list-style-type: none"> o Guide pratique pour la création de refuges à insectes pollinisateurs, o Refuges à papillons • Protection contre les prédateurs domestiques (chats) 	

Mobilisation/ Implication

L' objectif de ces animations est de permettre le passage à l' action de chacun.

Description (Suite)

Inv. financier			
Complexité technique			
Degré d'expertise			
	<ul style="list-style-type: none"> Petit-déjeuner entrepreneur.se.s sur les sujets de la biodiversité et la mise en œuvre de la séquence ERC 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de rencontres techniques agricoles autour des enjeux habitats/espèces/itinéraires techniques 	<p>Mobilisation bénévole :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition de formation sur un groupe taxonomique (cours de botanique, ornithologie...) Organisation d'opérations de comptage ou de sauvetage dans le cadre d'un protocole scientifique : exemple de la pose d'une barrière piège pour aider les amphibiens à traverser la route (landes de la Poterie, Lamballe)

Mobilisation/ Implication

L'objectif de ces animations et de permettre le passage à l'action de chacun.

**Les aires éducatives, un projet pédagogique et éco-citoyen****Description**

De nombreuses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, des enfants et adultes, peuvent être menées sur un territoire. Elles permettent d'engager et accompagner les transitions et, tout simplement, de vivre, respirer, comprendre la nature (classes de découvertes, sorties nature, conférences, etc.). Ces propositions d'immersion peuvent prendre différentes formes et depuis peu, le dispositif des aires éducatives prend de plus en plus de place dans le paysage. Il permet d'investir ou de ré-investir une partie du territoire de vie dans lequel les habitant-e-s sont en lien. Ce projet original place l'élève au cœur de la démarche et le rend acteur de la préservation de l'environnement sur sa commune, hors les murs de l'école. Au-delà, c'est l'occasion de développer les partenariats sur le territoire et de sensibiliser. Son succès repose sur plusieurs éléments, la collectivité, à travers divers soutiens, y contribue pleinement.

➤ De quoi s'agit-il ?

Une **aire éducative** (AE) est une **zone maritime littorale** (= aire marine éducative- AME) ou une **zone terrestre ou aquatique** (= aire terrestre éducative - ATE) de petite taille, plus ou moins anthropisée (parc urbain, zone humide, plage, rivière, forêt, ...) **gérée de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classe(s) du CM1 à la 3^e**. Accompagnés par leur enseignant-e et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement (le ou la référent-e), les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique des actions à y mener pour préserver son **patrimoine naturel et culturel**, en respectant une charte d'engagement.

➤ Quels sont les objectifs de ce projet pédagogique ?

« **Connaitre** », « **vivre** » et « **transmettre** », sont trois mots-clés définissant ce projet d'enseignement qui accompagne l'élève dans **l'apprentissage des fondamentaux** des cycles 3 et 4. Pour pérenniser ce projet multidisciplinaire, il est important qu'il s'inscrive sur plusieurs niveaux et engage l'établissement. Une aire éducative répond ainsi aux objectifs suivants :

- Développer **l'éco-citoyenneté** des plus jeunes à travers une approche participative, l'élève est au cœur du dispositif de gestion d'un **bien commun** ;
- **Reconnecter les élèves à la nature** et favoriser la connaissance et la préservation des milieux et de la culture ;
- Faire émerger des **synergies territoriales** entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection de l'environnement.

➤ Quelles séquences pour ce projet par, pour et avec les enfants ?

Plusieurs étapes, s'inscrivant dans une démarche de co-construction permanente, sont à prévoir pour la mise en place et la gestion d'une aire éducative par les élèves.

- Des **préalables** : mobilisation d'une équipe éducative avec l'accord de son environnement professionnel, formation du **binôme enseignant-e-référent-e**, identification de partenaires du projet et sites potentiels d'AE. Ce **guide**, publié par l'Office français de la biodiversité – OFB, permet de mieux appréhender le rôle du ou de la référent-e et de l'enseignant-e.
- Des **premiers pas** : organisation d'un conseil des élèves de la mer/terre qui est un lieu d'échanges, de débats et de prises de décisions sur le choix de l'aire éducative et de sa gestion.
- La **gestion du site** par les élèves : étude du site, choix d'objectifs en faveur de la biodiversité, choix des actions et de leur évaluation.

La reconnaissance d'une aire éducative passe par un processus de **labellisation**. La demande est examinée au bout d'un an après l'inscription de l'école dans cette démarche. C'est un projet qui engage les partenaires dans la durée. Même si les demandes d'inscription et de labellisation sont à effectuer tous les ans, il est important de réfléchir à une démarche pluriannuelle. L'obtention du label est coordonnée au niveau national par l'OFB avec l'appui des ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique et solidaire ainsi que du ministère des Outre-Mer. En effet, ce concept, né en 2012 en Polynésie, s'est étendu sur l'ensemble du territoire français depuis 2016.

Description (Suite)**➤ Quelles opportunités pour une commune ?**

Les aires éducatives peuvent pour la commune :

- contribuer à la **mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité** ;
- contribuer à créer des **liens intergénérationnels** sur le territoire (élèves, parents, enseignant-e-s, élu-e-s, usagers et professionnel-le-s). Les élèves sont invités à se questionner sur les usages d'un territoire et les actions de gestion et sensibilisation qui peuvent être mises en place (balisage, etc.) ;
- contribuer à **faire de l'éducation à l'environnement et au développement durable une partie intégrante du projet de territoire**. L'aire éducative s'inscrit dans une **dynamique territoriale**. À noter que plusieurs écoles d'une commune peuvent s'investir dans un projet d'aire éducative. Les réflexions et choix d'actions des élèves peuvent amener à mobiliser plusieurs niveaux d'apprentissage et provoquer des rencontres entre élèves de différents niveaux (exemple sur l'[AE de Trégunc](#) (29)).

➤ Comment la commune peut accompagner cette dynamique ?

La collectivité joue un rôle crucial dans le portage de l'AE dès les premières étapes du projet. Elle fait partie du **trio d'acteurs engagés**, aux côtés de la classe et d'un-e référent-e. Le **maintien des liens** entre ce trio est important pour la dynamique du projet.

L'accompagnement de la collectivité se traduit par la **validation officielle de l'existence et du site de l'AE**, par son **soutien dans l'engagement de l'école** et par un **possible appui technique, matériel et/ou financier**.

- **L'étape "Les préalables"**

>>> *Formation du binôme enseignant-e-référent-e*

L'enseignant-e motivé par le projet peut être à la recherche d'un-e référent-e pour l'accompagner. Ce dernier peut être un **agent** d'une collectivité ayant des compétences d'éducation à l'environnement et prêt à s'investir sur le projet. Vous pourrez obtenir de la ressource en rejoignant la [communauté des référents d'AE](#).

>>> *Identification de sites potentiels*

La commune peut appuyer l'enseignant-e et le ou la référent-e dans la **pré-sélection de sites potentiels permettant d'accueillir une AE** (vérifier les opportunités en consultant le document d'urbanisme, ...). L'AE peut être un terrain communal. Attention, c'est un travail préparatoire, car les élèves doivent être impliqués dans le choix du site.

- **L'étape "Premiers pas "et "Gestion du site"**

>>> *La validation du choix du site*

Dès la **première année**, les élu-e-s sont impliqués dans la validation du choix du site. Deux cas de figures peuvent se présenter :

- Le site proposé est sur un *terrain public*. Le ou la Maire reçoit une demande, rédigée par les élèves, *d'autorisation* de mise à disposition du terrain. La validation de la demande par le ou la Maire est une pièce obligatoire de la demande de labellisation.
- Le site proposé est sur un *terrain privé*. Le propriétaire foncier reçoit une demande de mise à disposition du terrain. Le ou la Maire reçoit une demande *d'avis*, rédigée par les élèves, de mise à disposition du terrain. L'avis favorable du conseil municipal est une pièce obligatoire de la demande de labellisation.

Le conseil municipal est ainsi amené à se prononcer de manière formelle sur le choix du site.

>>> *La rencontre des élèves, des élu-e-s et des services de la collectivité*

Dès la **première année**, les élèves peuvent être reçus lors d'un conseil municipal afin de présenter leur projet d'aire éducative. C'est un moment clé officialisant le projet.

En **fin de première année et les années suivantes**, les élu-e-s et services de la collectivité peuvent participer aux **conseils élargis de la Mer/Terre**. Le conseil élargi **se distingue du conseil des élèves**. En effet, c'est une réunion où sont invitées des personnes extérieures.

Description (Suite)

La commune peut être conviée par les élèves pour les accompagner dans leur réflexion, leur faire part de son expertise. Cette rencontre permet aux élèves d'échanger sur leur projet et les actions de préservation de la biodiversité qu'ils souhaitent mettre en place ou encore de connaître les actions menées par la commune sur ce thème. Le conseil élargi devient un lieu de débat écocitoyen. Ce **lien avec les élu-e-s** d'un territoire favorise **l'apprentissage de la citoyenneté**.

>>> Le développement des partenariats

La collectivité peut **faciliter la mise en relation** des enseignant-e-s, référent-e-s et élèves avec les **professionnel-le-s et usagers du territoire**. Ces derniers peuvent témoigner de leurs actions sur cet espace et partager leur connaissance du terrain.

>>> L'appui technique aux actions choisies par les élèves

Après avoir dressé un état des lieux et défini des objectifs pour préserver et reconquérir la biodiversité de l'AE, les élèves vont décider des actions à mener pour répondre à ces objectifs. La commune peut soutenir ces actions de connaissance, de sensibilisation ou encore de gestion : appui à l'organisation d'un événement public réalisé par l'établissement, installation sur le domaine public d'un panneau de sensibilisation réalisé par les élèves et participation à l'inauguration, accord pour la tenue d'un stand sur le marché, appui et accord pour la mise en place de balisage, etc.

>>> La communication

La collectivité peut **communiquer sur le projet et le partenariat**, par exemple, lors de conseils municipaux et dans le bulletin municipal.

Le **soutien financier** de la commune peut aider à la **pérennité du projet**. Il peut concerner :

- le financement du **transport** collectif permettant aux élèves de se rendre sur l'aire éducative ou des temps de rencontre entre différentes écoles autour de ces projets ;
- l'achat de matériel/**outils pédagogiques** ;
- l'accompagnement du **référent** sur le projet. En effet, le **référent est souvent une structure associative d'éducation à l'environnement et au développement durable** (ce peut-être aussi un parc naturel régional, une réserve naturelle, un centre de culture scientifique et technique, une micro-entreprise, ...). La collectivité peut décider de financer les actions de cette structure dans le cadre, par exemple, de sa politique dédiée à l'éducation et à la jeunesse. Le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne - REEB met à disposition, sur le site de la *Toile de mer*, une **cartographie des référents** existants ou potentiels.

➤ **La dynamique bretonne**

En 2020, 83 projets d'AE sont en cours sur le territoire breton, majoritairement des AME. Mais, depuis l'année scolaire 2019/2020, des ATE bretonnes voient le jour. Une démarche de pré-expérimentation en lycée a été lancée en 2020 sur 2 lycées (les lycées Benjamin Franklin (Auray, 56) et Beaumont (Redon, 35)). Cette dynamique est accompagnée par le [Groupe régional des aires éducatives de Bretagne](#), groupe opérationnel de soutien à la mise en œuvre et à l'animation des AE. La 1^{ère} AME labellisée en Bretagne a été mise en place dans la rade de Brest. Un partenariat autour de [l'école du Forestou](#), d'Océanopolis (en tant que référent) et de la commune de Plougastel-Daoulas s'est ainsi développé et renforcé.

La photographie ci-contre a été prise en janvier 2021 lors d'un temps d'échanges entre notamment les élèves, le Ministre de l'Éducation nationale et le Maire de Plougastel-Daoulas.



Crédits photographiques :
École Le Forestou

➤ **Des élu-e-s et services de collectivité mobilisés autour des AE, l'exemple de Concarneau**

Sur Concarneau, suite à la labellisation d'une 1^{ère} AME, plusieurs projets ont vu le jour dont une ATE (demande de labellisation à venir). Cette **dynamique territoriale** est née d'une **conjonction de facteurs et d'acteurs présents sur le territoire** avec des projets convergents.

Description (Suite)

Elle pourrait donner lieu à des échanges et partage d'expériences entre les 4 écoles et 6 classes impliquées. La Ville appuie ces projets en participant, dans certains cas, à la genèse du projet, en mobilisant son réseau d'acteurs locaux, en finançant les référents (un dispositif de la commune pourrait éventuellement aider aussi certaines actions proposées par les élèves), en participant à des conseils élargis de la Mer ou encore en mettant à disposition des salles ou du matériel. Tout dépend des projets choisis et proposés par les élèves.

Pour accompagner ces projets, les acteurs concernés s'accordent sur l'importance :

- **de la mobilisation de ce trio d'acteurs** : corps enseignant - référent-e - commune ;
- de penser cette **dynamique sur plusieurs années** : « *Souvent, la difficulté de certains projets éducatifs, c'est que les enfants ne voient pas les résultats des actions qu'ils développent. Avec une AE, les enfants peuvent être témoin de l'évolution du projet sur plusieurs années* » (Adjoint à la petite enfance, éducation, politique de la ville, sports) ;
- d'avoir un **vivier d'acteurs locaux** mobilisables pour accompagner les actions des élèves (scientifiques, associations environnementales, entreprises...) qui se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble.

>>> *De belles perspectives se dessinent sur Concarneau*

Les idées d'actions des élèves font appel à la **transversalité**. La commune initie ainsi un travail en ce sens, impliquant les politiques de l'éducation, de la jeunesse, de l'environnement, des affaires maritimes et portuaires, ... « *Les enfants sont porteurs de messages [...], leurs projets nous amènent à réfléchir ensemble* » (Adjointe à la vie économique, aux affaires maritimes et portuaires). Cette volonté de travailler ensemble accompagne les réflexions sur : la construction d'une vision partagée à l'échelle de la ville ; sur la sensibilisation des habitant-e-s et leur appropriation du territoire ; sur la **communication** à développer ; sur la création de **ponts entre les actions des élèves sur les AE et les actions d'inventaires et de sensibilisation de la population à travers l'atlas de la biodiversité communal**.

« *Lorsque l'on prend connaissance des réflexions et propositions d'actions des enfants, cela nous interpelle et nous nous sentons obligés d'être à la hauteur. Les AE permettent de travailler sur la place de l'Homme dans son environnement* » (Adjoint au développement durable et à l'environnement).

Pour aller plus loin

Deux sites de référence sur les AE (*les indispensables*) :

ofb.gouv.fr/aires-educatives et ame.afbiodiversite.fr/doku.php?id=guide_methodo

Le guide méthodologique pour créer une AE : ofb.gouv.fr/sites/default/files/PDF/Education-Sensibilisation/Aire_educative/Guide_methodo_creation_AE_V3_final_charte.pdf

La **Toile de mer**, une source d'informations pour et sur les référents en Bretagne :

www.toiledemer.org/dispositifs-pedagogiques/les-aires-marines-educatives-ame/

Une **vidéo** sur l'AME de Trégunc : biodiversite.bzh/nos-activites/aires-educatives/

Une **cartographie des AE** : kartenn.region-bretagne.fr/kartoviz/?config=apps/region/ame/ame.xml#

Le projet d'**Aire Marine Educative Régionale** : <https://edd.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique111>

Pour ouvrir les horizons :

Le Plan régional d'actions **Éduquer à et dans la nature** : fr.calameo.com/read/0017205944dcf2ef470e7

Contact : Anne-Hélène LE DU, maquestion@biodiversite.bzh



Maître d'ouvrage :

Commune de Saint-Aubin-du-Cormier (département d'Ille-et-Vilaine)

Partenaires associés

- Nombreuses associations communales
- Associations naturalistes et environnementales
- Établissements de formation et de recherche
- Agriculteur·rice·s



Objectif (s)

- Sensibiliser et former les habitant·e·s et les acteurs du territoire à la biodiversité en s'appuyant sur le tissu associatif local.
- Diversifier les animations pour toucher un public aussi large que possible.
- Développer la participation citoyenne et permettre à chaque habitant·e d'être acteur au sein de sa commune.

Description de l'action

➤ Des projets diversifiés s'appuyant sur un partenariat actif

La diversité des animations et des projets visant à sensibiliser ou à former à la biodiversité trouve son origine dans le large panel des acteurs avec lesquels ont été construites toutes les actions proposées.

Ces acteurs sont, en premier lieu, des associations locales telles que le groupe de théâtre, le club du 3^{ème} âge, le comité de jumelage, etc. Ces acteurs sont, en second lieu, des associations « environnementales » (Bretagne Vivante ; Réseau éducation à l'environnement du pays de Fougères, etc.) ou des établissements de formation et de recherche (lycée agricole et CFA La Lande de la Rencontre implantés sur la commune ; Université Rennes 1 ; institut Agro -Agrocampus Ouest de Rennes).

➤ Des projets visant à toucher tous les publics au travers de leur activité de prédilection

Fort du constat que les animations sur la biodiversité touchaient un public assez restreint et déjà sensibilisé, la commune a présenté aux 60 associations locales le projet d'ABC. L'objectif était d'identifier comment ces dernières pouvaient, au travers de leur propre activité, participer à une sensibilisation à la biodiversité. Des pistes de collaboration ont rapidement émergé.

Ainsi, sans être exhaustif, les projets suivants ont pu voir le jour :

- l'association de théâtre a écrit et mis en scène dans le cadre des ateliers jeunes et adultes des saynètes sur la mare, les rapaces, les sciences participatives, etc. ;
- le comité de jumelage avec Richmond (Angleterre) a proposé des sorties de découverte de la nature en anglais animées par des apprentis en BTS Gestion et Protection de la Nature ;
- le Bardac', bar associatif, a programmé une soirée sur les serpents, avec une projection puis des jeux ;
- l'union des commerçants a accueilli une exposition sur les auxiliaires du jardin avec des panneaux répartis dans chaque commerce du centre-ville ;
- une habitante enseignante en langue des signes a co-animé une promenade « découverte de la nature » pour des publics sourds et malentendants.

Description de l'action (Suite)

➤ Des actions visant à solliciter la participation du public

Cette participation du public a pris là aussi des formes très différentes avec par exemple :

- des concours photos pour les habitant-e-s, organisé par les BTS « Gestion et protection de la nature » du lycée agricole avec à l'arrivée une exposition installée dans le centre de la commune ;
- des propositions aux habitant-e-s, aux écoles, aux agents et aux agriculteur-trice-s, d'inventaires participatifs (mares, nids d'hirondelles, chouettes, etc.) ou des programmes de sciences participatives : oiseaux du jardin, observatoire des vers de terre animé par l'équipe scientifique de Rennes 1, etc. ;
- des soirées-débats et des conférences sur les enjeux liés à la biodiversité et les services écosystémiques ;
- des ateliers pratiques sur le jardin au naturel et les aménagements favorables à la biodiversité dans le bâti.

➤ Des actions locales s'inscrivant dans des opérations nationales

L'intérêt d'inscrire des actions locales dans une opération nationale est de profiter de la dynamique que cette dernière induit. Ainsi, la commune s'est inscrite dans des événements tels que « la nuit de la chouette », le « jour de la nuit », « la semaine sans pesticides » ou « la fête de la nature ».

À titre d'exemple, l'édition de cette dernière en 2020, sur le thème de « Prenons en de la graine », a été l'occasion de programmer des animations autour de l'arbre : stage de grimpe d'arbres ; réalisation d'une œuvre Land-Art Nature avec les enfants ; balade contée dans le bois de Rumignon ; etc.

Suite et perspectives

- Le souhait est de poursuivre et de démultiplier les actions de sensibilisation et de mobilisation sur le territoire communal, puis au-delà à l'échelle de la communauté de communes.
- Lors de la mise au point du plan d'actions de l'ABC, l'objectif est de proposer un panel d'actions pratiques que les citoyen-ne-s pourront concrétiser (pose de nichoirs, mise en place de pierriers, etc.) avec des réalisations ayant un effet d'exemple.
- Par ailleurs, il s'agira d'aboutir à des prescriptions intégrées dans le plan local d'urbanisme (PLU) : passage à petite faune, classement des arbres, des haies et des mares au titre de la Loi Paysage, etc.

Bilan et enseignements

- La diversité des actions menées a permis de multiplier les publics sensibilisés et informés. La mobilisation effective implique de rester concret, de donner les clés permettant à chacun d'agir, et de créer une motivation en mettant en lumière les plus-values de la biodiversité.
- La mise en œuvre d'un tel programme d'animations suppose de s'entourer de compétences naturalistes, éducatives et en communication. Sa réussite est fonction de la dynamique créée avec les acteurs locaux et la population. La multiplication des supports et des relais de diffusion de l'information (exposition, événementiels, réseaux sociaux- ex. : youtu.be/b0nA045ZL8M, etc.) est également un facteur de réussite et tous les moments de la vie d'une commune peuvent être l'occasion de diffuser un message associé à la biodiversité.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

Actions engagées dans le cadre de l'ABC depuis 2018 (3 ans)

- Coût total de l'ABC : 76 000 euros dont 56 000 euros de subvention de l'OFB sur 3 ans. Coût du volet « animation/implication » : 8 500 euros
- Moyens humains : ½ ETP pendant trois ans + participation des agents des espaces verts + investissement important de 2 élu-e-s.

Contact : Laetitia COUR mairie@ville-staubinducormier.fr



Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer (département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

VivArmor Nature



Objectif (s)

Sensibiliser les acteurs du territoire à la biodiversité qui les entoure et leur permettre de participer à la démarche de l'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI).

Description de l'action

Le contexte de l'action

Cette action a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature au cours de la démarche d'ABI portant sur un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes. Dans ce cadre, plusieurs actions de communication ont été engagées : deux exemples sont présentés ici.

Le partenariat hebdomadaire avec Ouest-France

L'association VivArmor Nature a rédigé un article hebdomadaire sur une espèce du territoire de l'ABI à paraître dans les pages du secteur de Lamballe du journal Ouest-France.

Chaque vendredi, une espèce a été ainsi mise en valeur.

Les cartes postales « Avez-vous vu ? »

Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature ont distribué des cartes postales dans les écoles du territoire (64 établissements).

Chaque carte postale est accompagnée d'une fiche pédagogique à destination des professeurs. Les cartes postales mettent en avant une sélection de 11 espèces présentes sur le territoire et constituent à la fois un support de communication auprès des enfants sur les espèces et un outil scientifique permettant la remontée d'observations. Cette opération a donc un double objectif de sensibilisation.

Lamballe Terre et Mer. Nos amies les petites bêtes : le péloidyte ponctué a une peau persillée !

Notre série « Nos amies les petites bêtes » se poursuit. L'association VivArmor Nature nous parle, ce vendredi 29 mai, du péloidyte ponctué. L'espèce n'a pas encore été observée dans la zone de Lamballe Terre et Mer (Côtes-d'Armor) mais sa présence est probable.



Le péloidyte ponctué est surnommé le crapaud positif. | PIERRE-ALEXIS RAULT

Ouest-France



Description de l'action (Suite)

Fiche pédagogique

LE MUSCARDIN

Fiche d'identité :

- Nom français : Muscardin
- Nom latin : *Muscardinus avellanarius*
- Couleur : Pelage brun-orangé sur le dos, ventre plus clair.
- Taille : 6-9 cm pour le corps et 6-8 cm pour la queue.
- Poids : Varie selon la période. Il passe d'environ 20g au printemps à 40g avant l'hibernation.
- Durée de vie : 5 ans
- Classe : Mammifères

Qui suis-je ?

- Le Muscardin, de la taille d'une souris, possède une queue aussi longue que son corps. Il est reconnaissable à la couleur de son pelage ainsi qu'à ses deux petites oreilles et ses deux gros yeux noirs.
- C'est une espèce nocturne parfaitement adaptée à la vie arboricole, sa queue lui servant de balancier lorsqu'il se déplace.
- Il hiberne de fin octobre à mars dans un nid se situant au sol, dans la litière. Il peut s'observer de mai à octobre mais reste plutôt discret...
- Il se reproduit de mai à août et la femelle peut mettre bas jusqu'à deux portées (l'une en juin, l'autre courant juillet-août) de 3 à 7 jeunes.

Bilan et enseignements

- **Partenariat hebdomadaire avec Ouest-France** : ce type de communication implique un temps de bibliographie et de rédaction non négligeable et un suivi des espèces traitées pour éviter les redondances mais constitue un levier de choix pour développer la culture naturaliste et maintenir le lien avec les citoyen·ne·s durant toute la durée du projet. Début 2020, VivArmor Nature avait dressé le portrait de plus d'une centaine d'espèces.
- **Cartes postales « Avez-vous vu ? »** : la distribution des cartes dans les écoles a été réalisée avant la mise en ligne de toutes les fiches pédagogiques, ce qui a complexifié le développement de supports pédagogiques associés par les enseignant·e·s. Ce décalage dans la diffusion explique sans doute la faible mobilisation et le nombre limité de retours constatés. Dans ce type de démarche, il est donc important de réunir l'intégralité des supports avant toute diffusion et d'expliquer l'intérêt de l'opération en organisant une rencontre entre les enseignant·e·s et les porteurs de projet.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat hebdomadaire avec Ouest-France : 2 ans - Cartes postales « Avez-vous vu ? » : 1 an 	<p>Partenariat hebdomadaire avec Ouest-France : rédaction de l'article de 2 à 4 heures par semaine</p> <p>Cartes postales « Avez-vous vu ? » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception : environ 5 jours ETP - Envoi aux écoles : 1 jour/mois - Coût d'édition : 2 260 euros pour 8 000 exemplaires des 12 cartes postales (96 000 cartes au total)

Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)
 Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)



**Stratégie de sensibilisation et de mobilisation du public :
l'exemple des carto-marchés de la ville de Concarneau**

Maître d'ouvrage :

– Commune de Concarneau (département du Finistère)

Partenaires associés

– Association Bretagne Vivante



Objectif (s)

- Informer les habitant.e-s sur l'atlas de la biodiversité communale (ABC) en cours.
- Sensibiliser les habitant.e-s à la biodiversité.
- Mobiliser les habitant.e-s dans la fourniture de données naturalistes.
- Inciter les habitant.e-s à devenir acteurs de la protection de la biodiversité.

Description de l'action

➤ L'ABC, l'occasion de développer une information de la population via des animations diversifiées

L'ABC initié par la Ville à partir de la fin 2017 a d'emblée intégré un volet animation important et diversifié en parallèle du volet scientifique.

La démarche a consisté à s'appuyer sur différents acteurs locaux qu'ils soient institutionnels (Muséum national d'Histoire naturelle - MNHN) ou associatifs (Bretagne Vivante, Cap vers la Nature, Association de Nettoyage au Service de l'Environnement et du Littoral – ANSEL), en mutualisant les dynamiques portées par chacun d'entre eux.

Le programme d'animations mis en place a visé tous les publics : enfants/adultes ; expert.e-s/néophytes ; habitant.e-s/touristes, etc.

La nature des animations a été également diversifiée : sorties de jour ou de nuit ; balades-découvertes thématiques (oiseaux du bocage ; papillons et libellules ; etc.) ou géographiques (voie verte ; vallon du Saint-Laurent, etc.) ; ateliers (construction de jeux, de nichoirs, etc.) ; conférences avec des spécialistes ; actions auprès de chefs d'entreprise. Au total, depuis le printemps 2018, une centaine d'animations ont été programmées touchant plus de 1 000 personnes.

En parallèle aux différentes animations proposées, la population a été sollicitée pour partager ses observations naturalistes, soit sur la page Facebook de la Ville, soit par mail. Mais ces sollicitations ont rapidement montré leurs limites. Aussi, afin de toucher une tranche de la population qui n'était pas sensibilisée par les actions décrites ci-dessus et pour compléter les inventaires naturalistes menés par ailleurs, il est apparu la nécessité de créer une animation spécifique pouvant combler les manques de connaissance pointés par ces inventaires.

Description de l'action (Suite)

➤ Carto-marché, un moment de sensibilisation et de partage d'informations

Le principe de l'action a été d'installer un stand sur le marché de Concarneau, stand dédié à l'ABC.

Le stand présentait les richesses naturelles connues sur la commune, les espèces ciblées à rechercher (avec des planches présentant ces espèces), une carte des zones naturelles de la commune et des informations pratiques pour récolter les données. En outre, un équipement informatique adapté géré par Bretagne Vivante permettait de capitaliser immédiatement les données d'observation apportées sur le stand.

Ces stands étaient animés par des salariés et des bénévoles de l'association Bretagne Vivante ainsi que par du personnel du service Développement durable de la ville.

Au total, le stand a été installé à trois reprises entre 2018 et 2019, les trois programmations de 2020 ayant dû être annulées en raison de la crise sanitaire. À chaque carto-marché, un groupe d'espèces était plus particulièrement ciblé : reptiles et batraciens pour le premier carto-marché ou oiseaux pour le second, etc.

Ces stands ont donné lieu à un engouement réel avec une fréquentation par des personnes que les autres animations programmées n'avaient pas permis de toucher. En outre, la fréquentation des citoyen-ne-s apportant leurs observations a permis de nombreux échanges : confirmation des déterminations d'espèces, invitation à poursuivre leur participation à collecter des données, communication d'informations rigoureuses sur les espèces, etc.

Suite et perspectives

- De façon générale, et au vu de leurs succès, les animations seront poursuivies.
- Concernant les carto-marchés, il en sera de même avec des opérations thématiques ciblées par exemple sur la gestion des jardins (espèces à privilégier, à éviter, etc.), sur les mares ou sur l'aire marine éducative.

Bilan et enseignements

- Les opérations « carto-marché » présente l'intérêt d'offrir une forte visibilité vis-à-vis de la population. Elles ont permis de toucher des publics diversifiés et pour une part nouveaux par rapport aux autres types d'animations mises en place.
- Le bilan des carto-marchés paraît très positif pour son rôle d'information et de sensibilisation vis-à-vis de l'ABC et de la biodiversité en général et pour sa contribution à la collecte de donnée naturalistes. Ce dispositif est particulièrement intéressant pour révéler et compléter les lacunes concernant les espèces dites « banales ».
- Pour une réelle crédibilité et pour offrir à la population une valeur ajoutée, il est essentiel de disposer de compétences naturalistes pointues au sein des personnes qui assurent la permanence : il s'agit de pouvoir répondre à des questions de néophytes, de personnes sensibilisées voire expert-e-s, et reconnaître des espèces, de donner des conseils, etc.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
Action développée à partir de 2018, prévue d'être poursuivie en 2021.	Coût de l'animation : 500 euros / demi-journée. En moyenne, présence de cinq à six personnes sur le stand pendant toute la durée des marchés + contribution des services techniques de la Ville pour l'installation du stand. Note : l'idéal est de disposer d'une liaison Internet.

Contact : Mathilde THOMAS-DONVAL : developpement-durable@concarneau.fr



Diversité des manifestations organisées pour associer la population à des ABC : l'exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Maître d'ouvrage :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (département du Morbihan)

Partenaires associés :

- 12 communes rétro-littorales : Ambon, Elven, Lauzach, Meucon, Plescop, Ploeren, Pluneret, Ste-Anne-d'Auray, St-Avé, Sulniac, Surzur, Vannes.
- Près d'une quinzaine de partenaires contributeurs des manifestations : organismes institutionnels, associations naturalistes, socio-éducatives ou culturelles, guides natures, activités « valeurs PNR » et ponctuellement habitant.e.s.



Objectif (s)

Informar, sensibiliser et mobiliser la population autour de la biodiversité.

Description de l'action

➤ Les atlas de la biodiversité communale (ABC) au sein du Parc Naturel Régional (PNR) : le contexte de la démarche générale

Au sein du PNR, 12 des 33 communes qui le composent se sont engagées dans une démarche d'ABC. Dans ce contexte, le Parc a un rôle de coordination et de mutualisation des initiatives et des actions menées, les communes valorisant leurs spécificités.

L'ensemble de la démarche des ABC s'est appuyé sur un comité de pilotage associant 2 membres par commune et un comité technique composé de partenaires intervenant dans le domaine de la biodiversité.

Par ailleurs, un comité transversal avec la TVB a associé une quarantaine de structures socio-professionnelles ou intervenants dans l'aménagement du territoire. Enfin, l'ensemble de la démarche a impliqué de très nombreux échanges bilatéraux avec les communes et avec les acteurs locaux.

➤ La construction d'agendas de manifestations s'inscrivant dans la progression des ABC

Au-delà de l'association des acteurs du territoire, le souhait du PNR et des communes a été de proposer un panel de manifestations accessibles à tous les publics de façon à les informer sur les ABC, à les sensibiliser sur la biodiversité et à les mobiliser autour de cette thématique.

Trois agendas des manifestations ont été proposés sur les périodes de l'automne-hiver 2018-2019, du printemps-été 2019 et de l'hiver 2019-2020.

Au fur et à mesure de l'avancement de la démarche des ABC, les manifestations proposées se sont inscrites dans une progression, tout en conservant un certain nombre de dénominateurs communs :

- le premier agenda de manifestations, avec une centaine d'animations, a eu notamment pour objectif d'informer sur ce qu'est un ABC, ce qu'est la biodiversité et la nécessité de sa prise en compte ;
- sur les deuxième et troisième agendas de manifestations, l'accent a été mis sur la découverte, la connaissance des espèces ainsi que la contribution aux inventaires (en parallèle de la mise en place d'une plateforme Internet collaborative – Cf. fiche Retour d'expérience n° 18).

Il y a lieu d'ajouter des actions d'information et de découverte auprès de toutes les écoles primaires, ainsi que des animations périscolaires.

Description de l'action (Suite)

➔ Une diversité de manifestations structurée en huit grands thèmes de l'observation au « street art », en passant par les jeux et la gastronomie

Le travail de définition et de programmation des manifestations s'est fait en étroite concertation avec les communes et un large panel d'acteurs locaux, l'objectif étant de toucher un public aussi diversifié que possible.

Pour illustrer cette diversité et sans viser l'exhaustivité, peuvent être cités les exemples d'animations suivants :

- Les thématiques « Découvrir » et « Observer » ont reposé sur des conférences, des sorties centrées sur des espèces (« Adorables insectes indésirables », « lichens et champignons ») ou des milieux (« Belles zones humides » « Nature en ville »), mais également sur des découvertes « gustatives » (« Plantes naturelles comestibles » ; « Dégustation de sève de bouleau »). Certaines sorties ont été ciblées sur des approches plus humaines avec des rencontres de paysans-boulangers, d'éleveurs ou des balades remettant au goût des contes et des légendes. Enfin, des animations ont eu pour objet de faire découvrir comment lutter contre le gaspillage alimentaire ou comment réduire ses déchets.
- Les thématiques « Fabriquer » ou « Créer » ont concentré plusieurs animations visant la création de produits d'entretien ou de cosmétiques. Des ateliers artistiques ont permis la réalisation de fresques participatives associant des « empreintes végétales » (sur drap de lin) et la création d'origamis d'espèces présentes sur les communes, d'un mandala géant, des cabinets de curiosités (traces et indices), etc.
- La thématique « Participer » a intégré des incitations à fournir des données naturalistes (reconnaissance et inventaires des plantes de rue ; inventaire des reptiles ; recensement des hirondelles ; recensement des écureuils et hérissons ; etc.). Cette participation s'est également concrétisée par la fréquentation de quelques 900 personnes à l'évènement conjoint « Fête de la nature » / « Grand pique-nique du Parc » / « Le jour de la nuit » de 2020 associant des chantiers participatifs, des sorties découvertes, des expositions et l'accueil au sein d'un village des festivités.

Suite et perspectives

- Plusieurs communes souhaitent poursuivre les animations (sans qu'elles s'inscrivent dans un agenda mutualisé), et à cette fin, continuent à budgéter une enveloppe financière dédiée.
- Le Parc Naturel Régional et les communes ont pour projet la réalisation et l'édition de cahiers naturalistes à l'iconographie de qualité, à raison d'un ouvrage spécifique par commune. La démarche envisagée est un travail essentiellement en régie, sollicitant les ressources humaines locales (photographe, dessinateur, etc.).

Bilan et enseignements

- La diversité des approches (scientifiques, culturelles, artistiques, etc.) est un atout essentiel pour élargir le champ des publics et capter des populations inhabituelles dans ce type d'animation.
- La programmation successive de trois agendas a créé une dynamique positive qui apparaît facilitatrice dans les actions programmées et menées par les communes.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

2018 – 2021

- Budget global : 359 000 euros (OFB : 180 000 euros ; PNR : 65 000 euros ; communes : 114 00 euros)
- Moyens humains :
 - 1 ETP sur 3 ans (+ support de trois personnes)
 - CDD complémentaires pour inventaires naturalistes

Contacts : Marion NEYMEYER (marion.neymeyer@golfe-morbihan.bzh)



**Mobilisation du public autour des inventaires naturalistes :
l'exemple des 24 h de la biodiversité de Brest métropole**

Fiche n° 14

Maître d'ouvrage :

– Brest métropole (département du Finistère)

Partenaires associés

– Principaux partenaires :

- ♦ Bretagne Vivante
- ♦ Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)
- ♦ Association Pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens (APECS)
- ♦ Groupe Mammalogique Breton (GMB)
- ♦ GRoupe d'Études des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA)



Objectif (s)

- Enrichir la connaissance de la biodiversité sur un territoire précis, en mobilisant de nombreux naturalistes toutes spécialités confondues, sur un temps court, tout en faisant profiter et participer le grand public.
- Réaliser des inventaires naturalistes groupés, sur 4 périmètres d'étude.
- Contribuer à une information et à une mobilisation du grand public par rapport aux inventaires naturalistes.

Description de l'action

➤ Un projet émanant de réflexions dans le cadre du plan biodiversité de Brest métropole

Le plan biodiversité de Brest métropole, approuvé en 2018, a été élaboré notamment en s'appuyant sur des groupes de travail organisés autour de 4 grandes thématiques : la connaissance, l'implication, la gestion et l'aménagement. Ces groupes associant une quarantaine de participant-e-s d'horizons variés ont contribué à une mise en commun des informations et à des propositions d'actions.

Parmi ces dernières, il est apparu une convergence des quatre groupes de travail vers une action consistant à prévoir sur un pas de temps court :

- une réunion d'expert-e-s de différents groupes floristiques et faunistiques procédant simultanément à des inventaires ;
- une ouverture au public qui lui permette d'assister voire de participer aux relevés.

C'est ainsi qu'est né le projet des « 24 h de la biodiversité », commençant un vendredi soir et s'achevant un dimanche midi.

➤ Un week-end organisé à partir d'une base de vie et prévoyant des investigations sur 4 périmètres

Un des objectifs des 24 h de la biodiversité était de capitaliser un maximum de données naturalistes, tous groupes confondus. Pour cela, quatre sites d'environ 120 à 190 hectares ont été identifiés sur la métropole, sites intégrant différents milieux, y compris littoraux pour l'un d'entre eux.

Sur ces quatre sites, des naturalistes salariés ou bénévoles des associations et structures partenaires se sont succédés pour inventorier la flore et la faune.

Description de l'action (Suite)

En parallèle, une base de vie a été aménagée au sein de la Halle du Moulin Neuf sur la commune de Guipavas pour accueillir le public, avec :

- des expositions : « Raies, de la connaissance à la protection » ; « Requin pèlerin : le débonnaire de nos côtes » ; « La biodiversité ordinaire en photos » ; « Exposition mammifères » ;
- des stands d'information, de formation et de collecte d'observations : « J'ai trouvé ça, qu'est-ce que c'est ? » ; « Savez-vous reconnaître les arbres ? » ;
- des ateliers permettant d'échanger avec des naturalistes, d'assister à des déterminations de plantes, d'insectes ou d'araignées, ou de procéder à des observations sous loupe binoculaire ou microscope ;
- des jeux et des animations.

En sus, des sorties naturalistes ouvertes à toutes et à tous ont été régulièrement proposées du vendredi soir au samedi, de nuit et de jour. Ont été notamment ciblés les papillons de nuit et vers luisants, les oiseaux, les invertébrés de l'estran, les insectes, ainsi que des milieux tels que la forêt, le verger, le jardin et le potager.

Suite et perspectives

Pour l'instant, il n'est pas prévu de renouveler l'opération sous son format d'origine. Par contre, de nombreuses animations plus circonstanciées et plus aisées à organiser sont prévues dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI).

Bilan et enseignements

- Bilan très positif sur le plan de l'acquisition de connaissances. L'opération a permis la capitalisation de très nombreuses données, tous groupes confondus, dont une synthèse était accessible dès le dimanche midi : 1500 observations pour 600 espèces dont 340 espèces de flore, 119 de lichens, 4 de batraciens, 19 de mammifères, ou 174 d'invertébrés.
En outre, l'opération a été très appréciée des naturalistes du fait du travail en commun et des synergies qu'elle a induit.
- Opération imposant une logistique importante, liée au déroulement sur un week-end (organisation de l'accueil des bénévoles ; etc.) et un fort investissement en temps, au cours du week-end et en amont de ce dernier pour la programmation et l'organisation de l'évènement.
- Bilan mitigé en termes de fréquentation par le public avec environ 200 visiteurs.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
Action menée les 17, 18 et 19 mai 2019	<ul style="list-style-type: none">– Budget : 20 à 30 000 euros– Moyens humains : pas de données chiffrées

Contact : Florence SÉNÉCHAL (ecologie-urbaine@brest-metropole.fr)

**Les financements mobilisables pour déployer un projet territorial en faveur de la biodiversité****Description**

En Bretagne, différents acteurs (Région, Départements, OFB, etc.) proposent des soutiens financiers mobilisables pour initier et développer des projets territoriaux en faveur de la biodiversité, porteurs d'une approche globale. Cette fiche ne présente pas les dispositifs dédiés à des animations et des interventions sur des milieux spécifiques tels que le bocage ou les milieux aquatiques. La mise en œuvre des plans d'actions définis dans le cadre des projets territoriaux en faveur de la biodiversité peuvent donner lieu à des actions ciblées sur ces milieux, qui bénéficient de dispositifs dédiés et animés par ailleurs (politique de l'eau, politique bocage, etc.), complémentaires de ceux présentés dans cette fiche.

Les aides présentées ici, qu'il s'agisse d'appels à projets ou de guichets au fil de l'eau, sont relativement pérennes. Leur périmètre et leurs modalités peuvent néanmoins évoluer, en raison d'arbitrages propres à chaque financeur. Il est donc recommandé de consulter les sites web ou les contacts indiqués.

En fonction des aides disponibles et des éventuels cumuls possibles, les projets éligibles et retenus peuvent parvenir à bâtir des plans de financement avec 60 à 80 % de subventions publiques.

Les appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt à édition unique pour lesquels une information dans ce guide serait rapidement caduque ne figurent pas dans cette fiche. Pour cette raison, il est pertinent de consulter le site de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, qui donne à voir l'actualité des financements en Bretagne : biodiversite.bzh/

➤ Office français de la biodiversité – Appel à projets atlas de la biodiversité communale

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose au niveau national un appel à projets « atlas de la biodiversité communale » destiné aux communes et intercommunalités. En réalisant un ABC, les candidats identifient et cartographient les enjeux de biodiversité de leur territoire, pour mieux connaître leur patrimoine, pour sensibiliser et mobiliser les élu·e·s, les acteurs et les citoyen·ne·s et pour faciliter la prise en compte de ces enjeux de biodiversité dans les politiques locales. Grâce à ce dispositif, fin 2020, 153 projets d'ABC impliquant 1 407 communes ont pu voir le jour.

ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale

➤ Région Bretagne – Contrat nature trame verte et bleue

Soutien à des projets territoriaux en faveur de la biodiversité, qui visent à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions territorial trame verte et bleue, depuis le diagnostic écologique de territoire et l'identification des continuités écologiques, la formalisation d'un plan d'actions, jusqu'à la déclinaison opérationnelle. Priorité donnée à l'échelle pluricommunale (EPCI, Syndicats de BV, PNR, etc.). Les ABC/ABI porteurs d'une démarche en faveur des continuités écologiques et dotés d'un plan d'actions peuvent être soutenus.

Le Contrat Nature TVB peut intervenir en complément des fonds européens, des financements nationaux ou départementaux, ou de façon indépendante.

www.bretagne.bzh/jcms/preprod_31181/fr/contrat-nature

Description (Suite)

➤ Fonds européens gérés par la Région – appels à projets pour les continuités écologiques et les projets territoriaux en faveur de la biodiversité

Accompagner l'émergence et le développement de projets de territoire en faveur de la biodiversité à travers une approche trame verte et bleue (TVB), pour tous les territoires volontaires, qu'ils soient ou non dotés d'une biodiversité remarquable, depuis le diagnostic écologique de territoire et l'identification des continuités écologiques, la formalisation d'un plan d'actions, jusqu'à la mise en œuvre des actions prévues.

Conditions : Le diagnostic doit être couplé à un plan d'actions. Les projets à l'échelle intercommunale sont privilégiés.

- Appel à projets FEADER – identification et mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques – Type d'opération 762 (jusqu'au 15 avril 2021)

www.europe.bzh/jcms/prod_379698/fr/to-762-actions-en-faveur-des-continuites-ecologiques?portal=wcrb_233927

- Appel à projets FEDER « Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité » (remplace et prend la suite du FEADER, à compter de l'automne 2021). Plusieurs périodes d'ouverture chaque année.

À retrouver sur www.europe.bzh

➤ Agence de l'Eau Loire Bretagne

Les compétences d'intervention des agences de l'eau ont été élargies à la biodiversité terrestre et marine avec la loi Biodiversité (8 août 2016). L'agence de l'eau Loire-Bretagne a fait de la lutte contre l'érosion de la biodiversité un des enjeux prioritaires de son 11^e programme d'intervention. En plus de son action en matière de restauration des milieux aquatiques, des poissons migrateurs et de réduction des pollutions de toutes origines, l'agence organise des appels à projets ciblant plus finement les biotopes et les espèces menacées. Ainsi, elle lance chaque année un appel à projets pour accompagner la mise en œuvre des plans nationaux d'actions (PNA) pour des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides, via des travaux de restauration. Les PNA et leurs déclinaisons régionales sont des outils stratégiques opérationnels visant à assurer la conservation ou le rétablissement d'un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets.html

Contact : Hubert Catroux - Hubert.CATROUX@eau-loire-bretagne.fr

➤ Conseil départemental des Côtes d'Armor

Intervention sur la base d'un cofinancement des contrats nature. Pour les contrats nature territoriaux et trame verte et bleue, les projets doivent prévoir :

- Diagnostic à coupler avec un plan d'actions
- Actions de communication et vulgarisation
- Site d'intérêt remarquable à l'échelle départementale ou régionale en priorité

Contact : DIRPAT@cotesdarmor.fr

Description (Suite)

➤ Conseil départemental du Finistère

Le programme « protection des milieux naturels » vise à accompagner les collectivités et les associations dans leurs études et actions pour préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt départemental. Ce programme peut concerner trois types de projets : les projets naturalistes d'étude sur des espèces et espaces naturels emblématiques ; les projets d'acquisitions et de travaux en espace naturel ; les projets spécifiques en zone humide.

www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement/Espaces-naturels/Espaces-naturels-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Protection-des-milieux-naturels

Contact : spnlr@finistere.fr

➤ Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Ingénierie : conseil pour la gestion d'espaces naturels, la restauration des milieux aquatiques, les outils fonciers mobilisables en matière de préservation d'espaces naturels (tels que les zones de préemption environnementale), la valorisation et l'ouverture au public, etc.

www.ille-et-vilaine.fr/article/comment-solliciter-l-ingenierie-publique-departementale

Contacts en agences départementales :

- Agence départementale du Pays de Saint-Malo - 02 99 02 45 00
- Agence départementale du Pays de Fougères - 02 99 02 46 00
- Agence départementale du Pays de Vitré - 02 99 02 46 50
- Agence départementale du Pays de Brocéliande - 02 99 02 48 00
- Agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine - 02 99 02 47 50
- Agence départementale du Pays de Rennes - 02 99 02 49 00

Contrat de territoire : soutien financier sur des projets environnementaux dans le cadre de la contractualisation EPCI/Département

Dispositif de labellisation d'espaces naturels : soutien technique et financier auprès des collectivités locales (communes et EPCI) et des propriétaires d'espaces naturels

Contact labellisation espaces naturels : Service patrimoine naturel – 02 99 02 36 86

➤ Conseil départemental du Morbihan

Fonds d'Intervention en faveur de l'environnement : soutien de projets concernant les milieux naturels et la biodiversité.

[Les aides départementales - Conseil départemental du Morbihan](#)

Contact : Emmanuelle MORIN - emmanuelle.morin@morbihan.fr

En complément des régimes d'aides dédiés, le Département met en œuvre une ingénierie et du conseil en gestion et animation de sites naturels auprès des collectivités locales (communes, EPCI) en particulier sur des propriétés communales ou intercommunales qui auraient vocation à devenir des espaces naturels sensibles labellisés au regard de leur richesse patrimoniale.

Description (Suite)

➤ Fondation Breizh Biodiv

Initiative de la Région Bretagne, Breizh Biodiv a vocation à soutenir des projets d'intérêt général portés localement en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources. Placée sous l'égide de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), elle mixe participations publiques et privées. Dans un premier temps, seules les collectivités et les associations sont éligibles. Les initiatives sont retenues dans le cadre d'appels à projets et appels à propositions. Lancés successivement à partir du 1^{er} trimestre 2021, ceux-ci porteront sur des thématiques répondant aux enjeux régionaux suivants : planter pour demain, agir pour la biodiversité, agir pour la préservation de la ressource en eau, adaptation au réchauffement climatique et mobilisation citoyenne. Le premier appel à projets lancé en février 2021 porte sur la thématique « biodiversité et forêt ».

Le site de Breizh Biodiv : www.bretagne.bzh/actualites/breizh-biodiv/

Le premier appel à projets : www.bretagne.bzh/aap-biodiversite-foret

Contact : Sophie PAULMIER-ENIZAN, cheffe de projet ingénierie financière dans le domaine de l'eau et de la biodiversité sophie.paulmier-enizan@bretagne.bzh ou breizhbiodiv@bretagne.bzh



Comment trouver les données existantes sur mon territoire ?

Des sources de données de biodiversité : une liste non exhaustive de l'information numérique

L'INPN pour accéder aux données des programmes nationaux :

- ZNIEFF, Natura 2000, espaces protégés, patrimoine géologique ;
- répartition des habitats naturels et des espèces, inventaires nationaux et départementaux, état de conservation, programmes de sciences participatives,...
- statut des espèces : taxonomie, protection et réglementation, menaces (listes rouges...).

Lien : inpn.mnhn.fr/accueil/index

GéoBretagne pour l'amélioration des savoirs sur les territoires, c'est :

- un catalogue de données, on y trouve tout ou presque, de l'inventaire du bocage de la métropole de Brest aux catégories piscicoles des rivières de Bretagne en passant par la carte des sols de Pipriac...
- un visualiseur de données et plus encore...

Lien : cms.geobretagne.fr/

CARMEN-application pour l'accès aux données de :

- paysages (périmètres des sites classés...);
- aires protégées (arrêté de biotope, Natura 2000...);
- végétation, habitats naturels...

Lien : carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map (developpement-durable.gouv.fr)

CARMEN-site pour accéder aux catalogues de cartes

Lien : [Accueil | Carmen \(naturefrance.fr\)](http://Accueil | Carmen (naturefrance.fr))

Biodiv'Bretagne

La plateforme des données naturalistes pour se renseigner sur la présence d'espèces et les localiser sur une carte, a minima à l'échelle d'une commune.

Lien : data.biodiversite-bretagne.fr/accueil

Le Conservatoire botanique national de Brest pour connaître la flore et les végétations de Bretagne, c'est :

- des applications eCalluna et eCoLiBry pour consulter la répartition géographique des plantes à fleurs, des fougères, des mousses...
- un catalogue de données sur la flore, les végétations, des cartes...
- un catalogue documentaire pour identifier les références bibliographiques historiques et contemporaines.

Lien : www.cbnbrest.fr/le-conservatoire

Milieu marin France pour accéder aux informations publiques sur le milieu marin, des données sur l'état du milieu, les espèces...

Lien : www.milieumarinfrance.fr/

L'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne pour accéder aux données de comptage, des informations sur les espèces par bassin versant...

Lien : [Bienvenue sur le site de l'observatoire des poissons migrateurs en Bretagne \(observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr\)](http://Bienvenue%20sur%20le%20site%20de%20l%27observatoire%20des%20poissons%20migrateurs%20en%20Bretagne%20(observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr))

L'Observatoire des oiseaux marins et côtiers pour visualiser des données de suivis des oiseaux marins.

Lien : [Accueil - Observatoire Oiseaux \(oiseaux-marins.org\)](http://Accueil%20-%20Observatoire%20Oiseaux%20(oiseaux-marins.org))

Faune-Bretagne une plateforme associative et collaborative pour suivre l'actualité des observations, rassembler et diffuser des données faunistiques.

Lien : [Accueil - www.faune-bretagne.org \(faune-bretagne.org\)](http://Accueil%20-%20www.faune-bretagne.org%20(faune-bretagne.org))

OBSenMER une plateforme collaborative pour faciliter la collecte et le partage des observations en mer de tous types : mammifères marins, poissons, oiseaux.

Lien : [OBSenMER - Accueil](http://OBSenMER%20-%20Accueil)

PELAGIS pour des données sur la mégafaune marine et une carte dynamique des échouages.

Lien : www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/

La liste rouge des espèces menacées en France.

Lien : [La Liste rouge des espèces menacées en France - UICN France](http://La%20Liste%20rouge%20des%20espèces%20menacées%20en%20France%20-%20UICN%20France)

TRAMES pour une meilleure connaissance du fonctionnement écologique des territoires de Bretagne :

- consulter des données cartographiques (végétations, forêts, bocage, aires protégées, zones humides...);
- créer et enrichir facilement des cartes personnalisées, les partager...

Lien : geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/trames/config.xml#

Trame mammifères de Bretagne pour connaître les zones de continuités essentielles aux mammifères.

Lien : geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/87f358ab-2530-4fa0-9fde-23e6b735bfe1

Le centre de ressources trame verte et bleue pour une large liste des données mobilisables de l'échelle de la commune à celle de la région.

Lien : www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/donnees-mobilisables

Géoportail pour la connaissance du territoire, mis en œuvre par l'IGN :

- un panel de fonds de cartes (aériennes, topographiques...);
- des cartes thématiques fournies par des partenaires de l'IGN (cadastre, agriculture, occupation du sol...).

Lien : www.geoportail.gouv.fr/

Géolittoral pour des données sur la mer et le littoral : des photos aériennes du littoral, des cartes, des informations sur des activités (énergies marines, zones de mouillages...).

Lien : www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/

Géoportail de l'urbanisme pour connaître les documents d'urbanisme du territoire et leurs prescriptions.

Lien : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/

Géocatalogue pour trouver, visualiser et télécharger en quelques clics de nombreuses données publiques locales : biodiversité, infrastructures de transport, plans locaux d'urbanisme...

Lien : www.geocatalogue.fr/

Géoservices pour utiliser les outils et services géographiques de l'IGN, enrichir vos applications cartographiques, télécharger des données libres (BD Ortho, BD Forêt...).

Lien : geoservices.ign.fr/

L'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) pour trouver des connaissances vulgarisées et des contenus experts d'analyse et des services en données, c'est :

- un accès à des informations sur les territoires ;
- des synthèses sur les connaissances à travers des articles et dossiers de vulgarisation ;
- un annuaire des acteurs de l'environnement, un centre de documentation.

Lien : bretagne-environnement.fr/

Naturefrance pour accéder à l'information produite par les acteurs du domaine de la biodiversité, comprendre les grands enjeux de la biodiversité et de sa protection : des indicateurs, des cartes, des vidéos, des articles de synthèse sur l'état de la biodiversité...

Lien : naturefrance.fr/

Le portail technique de l'OFB pour des informations sur les milieux, les espèces les pressions...

Lien : professionnels.ofb.fr/

Eaufrance pour une liste des sites où vous trouverez des données, des cartographies et des informations sur l'eau, les milieux aquatiques, les zones humides...

Lien : www.eaufrance.fr/les-donnees-des-sites-eaufrance

Data.eaufrance pour un accès aux données sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages.

Lien : www.data.eaufrance.fr/

Le Sandre pour des données et des référentiels sur l'eau.

Lien : www.sandre.eaufrance.fr/

La Bretagne de 1950 à nos jours pour s'offrir une vision du territoire à soixante années d'écart.

Lien : geobretagne.fr/sviewer/dual.html

Remonter le temps pour observer les évolutions du territoire telles que l'évolution des ressources naturelles (mouvements du littoral et de la forêt...), l'urbanisation du territoire...

Lien : remonterletemps.ign.fr/



Présentation de l'outil TRAMES : une cartographie dynamique du patrimoine naturel de mon territoire

Description

TRAMES a été réalisé dans le cadre du chantier prioritaire du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Breton : trame verte et bleue (TVB) et documents d'urbanisme, dans le but de visualiser des données écologiques disponibles pour les territoires.

➤ Présentation générale

TRAMES met à disposition des données publiques référencées sur GéoBretagne, pour une meilleure connaissance du fonctionnement écologique des territoires.

TRAMES est un visualiseur qui permet :

- de consulter les données cartographiques disponibles : végétations, forêts, bocage, aires protégées, zones humides... ;
- de créer et enrichir facilement des cartes personnalisées, de les enregistrer et les partager ;
- d'accéder à des ressources documentaires ;
- d'observer l'évolution d'un territoire au fil du temps...

➤ Points de vigilance

- TRAMES ne produit pas de données et ne permet pas d'analyser des données et par conséquent ne cartographie pas (ne crée pas) les trames.
- Pour une exploitation sous SIG, il est possible de télécharger les couches de données via les fiches de métadonnées.

TRAMES s'adresse en particulier aux collectivités chargées d'élaborer ou de réviser leur document d'urbanisme, aux acteurs et services les accompagnant dans ces démarches. Il n'en reste pas moins accessible à toutes et tous.

➤ Utilisation

1- je fais un zoom sur mon territoire

2- je choisis mes thèmes : bocage, occupation du sol, aires protégées, cours d'eau...

3- je crée ma carte, si besoin je clique sur un zonage pour obtenir des informations complémentaires

➤ L'interface

Voir Illustration ci-après

Description (Suite)



Pour aller plus loin

TRAMES : cartographie dynamique du patrimoine naturel de mon territoire :

geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/trames/config.xml

Un cadre méthodologique pour identifier les trames vertes et bleues aux échelles infra-régionales (note : ce cadre élaboré dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) constitue désormais une mesure d'accompagnement du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cadre-methodologique-pour-identifier-les-trames-a3370.html

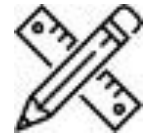
Guide de mise en œuvre de la TVB dans les documents d'urbanisme - DDTM35 décembre 2019 :

www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/download/47670/329219/file/Guide%20TVB_Guide%20complet%20_V2019-12.pdf

Centre de ressources national trame verte et bleue :

www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/donnees-mobilisables

Contact : Gilles PAILLAT (spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)



Biodiv'Bretagne : la plateforme régionale des données naturalistes

Description

Biodiv'Bretagne est un outil pour partager les données naturalistes concernant la Bretagne. Elle est portée par une dynamique régionale impliquant de multiples acteurs bretons : Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), associations naturalistes, socio-professionnels, scientifiques, État, Région Bretagne, etc. La plateforme est au service de tous les usagers qu'ils soient élu.e.s, technicien.ne.s ou simples citoyen.ne.s.

➤ Visualisez et téléchargez

Grâce à la plateforme régionale Biodiv'Bretagne, vous avez accès rapidement à deux informations qui sont une première approche de l'état actuel des connaissances :

- la liste des espèces observées et recensées sur votre commune ;
- la répartition d'une espèce en Bretagne.

Pourquoi une première approche ? Pour trois raisons.

- La première est relative à l'ambition du collectif qui porte ce projet : la plateforme agrège les données publiques d'espèces dans leur précision maximale et les données privées à une précision dégradée à l'échelle communale (sauf si le producteur de données en décide autrement). Ainsi, pour les données privées, la plupart des informations précises seront à requérir directement auprès de chaque producteur.
- La deuxième raison est technique : la plateforme se fonde sur le référentiel taxonomique national Taxref. Or, certains taxons (des sous-espèces, des invertébrés continentaux ou les lichens par exemple) ne sont pas encore référencés. Leurs observations ne peuvent donc pas être intégrées immédiatement.
- Enfin, la troisième raison est que, pour le moment, la plateforme centralise les données d'un nombre limité d'acteurs. D'autres données existent, dans les collectivités, les universités ou dans des bases nationales. L'ambition de la plateforme est d'accueillir à l'avenir des données d'origines diverses. La communauté des producteurs de données est fortement mobilisée sur cette intégration qui, en fonction de l'acquisition de nouvelles données, sera complétée et mise à jour en continu.

Les données disponibles sur la plateforme bretonne sont des données d'observation d'espèces (animales et végétales) : elles illustrent la présence d'une espèce à un moment donné en un lieu donné.

Ces données sont acquises dans un cadre protocolé ou non, par des organismes (associations, collectivités, organismes de recherches, bureaux d'études...) s'appuyant souvent sur un réseau de bénévoles.

Afin de vous fournir une information fiable et de qualité, les pilotes des différents observatoires régionaux thématiques faune flore (cf. *fiche Aide méthodologique n° 26bis*) ont œuvré à la standardisation de ces données. Ils ont également validé les données, c'est-à-dire que des spécialistes ont estimé la fiabilité de l'information selon différents critères et ainsi attribué un statut de validation permettant une utilisation de ces données en toute confiance.

Quelques précautions d'usage : il ne peut en aucun cas être assuré de l'exhaustivité de l'information naturaliste disponible sur la plateforme. En l'état actuel des connaissances, l'absence apparente d'une espèce sur un territoire donné ne signifie pas que celle-ci en soit réellement absente, sauf cas expressément signalés ; d'autres données peuvent exister (données privées, données dans d'autres formats, données non validées, données dans d'autres bases non encore moissonnées). Les conditions d'accès à ces données sont fixées par les producteurs de données.

➤ Une dynamique d'acteurs bretons

Le projet de plateforme régionale a émergé au sein du pôle métier biodiversité de GéoBretagne comme réponse aux besoins formulés conjointement par les producteurs et les utilisateurs des données de biodiversité.

Description (Suite)

Accompagnant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne et la Région Bretagne initiateurs du projet, les pilotes des six observatoires régionaux thématiques faune flore (cf. *fiche Aide méthodologique n° 26bis*) sont au cœur de la dynamique coordonnée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), administrateur technique de la plateforme. Cette dynamique agrège aussi de nombreux autres acteurs comme l'Office français de la biodiversité (OFB), les Conseils départementaux, des collectivités de Bretagne, les Parcs Naturels Régionaux, divers producteurs ou utilisateurs bretons.

Une charte définit les modalités de fonctionnement de la plateforme. Elle rassemble ses adhérents autour de principes déontologiques communs pour :

- le regroupement de données naturalistes ;
- leur validation technique et scientifique ;
- leur mise en partage au niveau régional ;
- et leur mise à disposition au niveau national.

Tout organisme participant à l'alimentation de la base de données est incité à adhérer aux principes énoncés dans cette charte en signant une convention. L'adhésion implique la participation à la dynamique de la plateforme, permet une reconnaissance comme acteur de cette dernière, et l'accès à sa gouvernance, selon des modalités définies. L'adhésion est ouverte aux organismes et non aux personnes physiques.

La plateforme fait office de relais régional dans le cadre du dispositif national du Système d'Information sur la Nature et les Paysages. Ainsi, elle alimente la plateforme nationale, portée par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), qui alimente à son tour la plateforme internationale du GBIF (Global Biodiversity Information Facility - Système mondial d'information sur la Biodiversité).

Vous souhaitez que les données naturalistes récoltées dans le cadre de votre projet rejoignent la plateforme ? Mettez-vous en relation avec les observatoires thématiques, et ceci avant de lancer les inventaires. Ils pourront vous conseiller des protocoles et outils pour le recueil des données.

Pour aller plus loin

Accédez à la visualisation et téléchargement des données :

data.biodiversite-bretagne.fr/accueil

Plus d'infos sur la plateforme :

bretagne-environnement.fr/plateforme-bretonne-donnees-naturalistes

data.biodiversite-bretagne.fr/accueil/presentation

<https://biodiversite.bzh/nouvelle/biodiv-bretagne-donnees-naturalistes-opendata/>

Plus d'infos sur les observatoires régionaux thématiques faune flore :

bretagne-environnement.fr/observatoires-regionaux-faune-flore-bretagne

Accédez à la charte :

cms.geobretagne.fr/content/charte-de-la-plateforme-bretonne-des-donnees-naturalistes

Contacts : François Siorat ([francois.siorat\[@\]bretagne-environnement.fr](mailto:francois.siorat[@]bretagne-environnement.fr))



Les observatoires régionaux thématiques flore-faune (flore, invertébrés, poissons migrateurs, avifaune, mammifères)

Description

Impulsés dès 2016 par l'État et la Région Bretagne, les observatoires régionaux flore faune s'inscrivent dans une dynamique collective.

Chaque observatoire s'intéresse à un groupe taxonomique en particulier (oiseaux, mammifères, flore, etc.) et assure un rôle de « référent régional » pour ce groupe.

Il organise le recueil et le cycle de vie des données naturalistes (de l'observation terrain à l'utilisateur), produit une connaissance utile à la préservation de la biodiversité, est présent dans l'accompagnement et l'expertise auprès des acteurs de la biodiversité, partage, valorise et communique la connaissance.

L'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) assure une animation inter-observatoires, accompagne les différents observatoires et aide à faire émerger des projets communs.

➤ Six observatoires régionaux thématiques

Sont actuellement opérationnels :

- l'observatoire de la flore vasculaire, des lichens, de la végétation et des habitats terrestres, piloté par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) ;
- l'observatoire des mammifères, piloté par le Groupe Mammalogique Breton (GMB), associant notamment Bretagne Vivante, VivArmor Nature et la Fédération régionale des chasseurs en Bretagne ;
- l'observatoire des oiseaux, piloté par Bretagne Vivante, associant notamment le Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA) et VivArmor Nature ;
- l'observatoire des poissons migrateurs, piloté par Bretagne Grands Migrateurs (BGM), associant notamment les Fédérations départementales de pêche et l'Office français de la biodiversité (OFB) délégation Bretagne ;
- l'observatoire des reptiles et amphibiens, piloté par Bretagne Vivante, associant notamment VivArmor Nature ;
- l'observatoire des invertébrés continentaux, piloté par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA), associant notamment Bretagne Vivante et VivArmor Nature.

➤ Des missions communes

Six axes définissent le périmètre d'actions :

- l'organisation du recueil de données, y compris être force de proposition d'acquisition de nouvelles données ;
- l'organisation du cycle de vie de la donnée avec qualification, standardisation, administration de la donnée ;
- l'élaboration d'une connaissance pour la conservation : informations de référence sur l'état et les tendances du patrimoine naturel, outils d'alerte et d'aide à l'analyse des enjeux ;
- l'accompagnement et l'expertise auprès des territoires et démarches régionales de prise en compte de la biodiversité ;
- le partage, la valorisation, la communication, la dynamique des observatoires, les résultats des actions menées.

Description (Suite)

➤ La place des observatoires régionaux dans l'organisation régionale des données naturalistes en Bretagne

Les observatoires sont les pivots de la dynamique régionale de circulation des données naturalistes et de leur mise à disposition via la plateforme régionale des données naturalistes (*cf. fiche Aide méthodologique n° 26*).

- **Comment observer ?** Les observatoires peuvent vous aider à identifier les procédures, protocoles et façons d'inventorier votre territoire.
- **Quoi observer ? Cibler certains taxons, certains territoires, certaines périodes de l'année :** là encore les observatoires ont des expert·e·s ou peuvent vous aiguiller vers des référent·e·s pour répondre à vos attentes.

Ils ont également pour rôle de valider scientifiquement les données, c'est-à-dire de s'assurer que des spécialistes ont estimé la fiabilité de l'information selon différents critères et ainsi attribué un statut de validation permettant une utilisation de ces données en toute confiance.

Pour aller plus loin

Plus d'infos sur les observatoires régionaux thématiques faune flore :

bretagne-environnement.fr/observatoires-regionaux-faune-flore-bretagne

Contacts : François Siorat ([francois.siorat\[@\]bretagne-environnement.fr](mailto:francois.siorat[@]bretagne-environnement.fr))



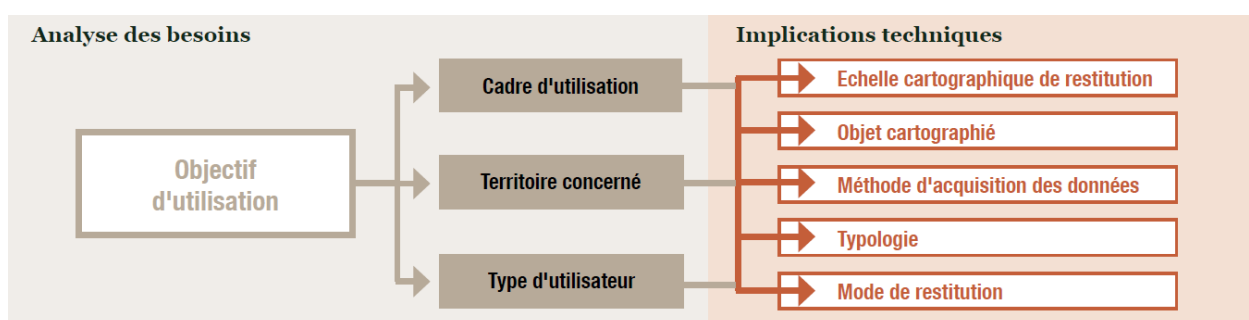
Les cartographies de végétation en Bretagne

Description

➤ Le choix d'une méthode de cartographie

Les besoins en termes de cartographie de la végétation et les usages des cartes produites varient en fonction de la taille des territoires concernés et des besoins et compétences des utilisateur-ice-s potentiels. Dans le cadre d'un Contrat nature (2013 – 2017), le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) a expérimenté différentes méthodes de cartographie de la végétation et élaboré des guides méthodologiques pour leur mise en œuvre :

- Méthode d'inventaire et de cartographie des groupements végétaux ;
- Méthode d'inventaire et de cartographie des séries et petites géoséries de végétation ;
- Méthode semi-automatisée de cartographie des grands types de végétation.



Il a également édité un guide « d'aide au choix d'une méthode de cartographie des végétations » qui propose des clés permettant de choisir la méthode de cartographe la mieux adaptée aux objectifs de cartographie et aux moyens disponibles. Souvent, il s'agira de combiner plusieurs méthodes de cartographie en fonction de la taille du territoire et des enjeux.

Depuis, la méthode de cartographie des grands types de végétation est déployée à l'échelle régionale et les cartes produites (et les données géographiques) sont en accès libre (voir ci-dessous). La méthode de cartographie des groupements végétaux est mise en œuvre sur les sites Natura 2000 et plusieurs Espaces naturels sensibles et Réserves naturelles. Le respect d'un cadre méthodologique commun garantit l'homogénéité des données et permet leur agrégation. De nombreuses études cartographiques ont ainsi été regroupées par le CBNB pour constituer une couche d'information géographique à l'échelle régionale.

➤ La cartographie des grands types de végétation : un outil de base pour toute la région

Entre 2018 et 2020, le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) a réalisé la carte des grands types de végétation de Bretagne. Cette carte est un outil mis à disposition de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et de la préservation de la biodiversité. Elle permet d'obtenir une information « de base » pour connaître les milieux naturels d'un territoire et leur répartition. Outil régional, elle facilite la comparaison entre territoires.

- Échelle d'utilisation : 1:25 000.
- Méthode d'élaboration : Cartographie semi-automatique combinant des techniques de télédétection, de croisement de couches d'information géographique et de photo-interprétation.
- Typologie : Grand types de végétation – distinction de 27 classes.
 - Typologie simple, accessible aux non spécialistes.
 - Typologie « emboîtable » avec des typologies plus détaillées (habitats EUNIS, communautés végétales / classification phytosociologique).

Description (Suite)

– Un accompagnement assuré par le Conservatoire botanique auprès des futurs usagers pour garantir une véritable appropriation de ce nouvel outil.

La cartographie des grands types de végétation ne remplace pas les approches plus fines de territoires particuliers, par exemple lorsque l'on souhaite élaborer le plan de gestion d'un site naturel. Mais elle permet d'identifier par exemple les sous-trames du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), de localiser des sites susceptibles d'abriter une biodiversité intéressante, etc.

**27 grands types de végétation = 27 classes****Végétations naturelles et semi-naturelles**

- Végétations des marais salés
- Roselières
- Pelouses sèches des dunes mobiles
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Landes sèches et mésophiles
- Landes humides
- Tourbières et groupements tourbeux associés
- Fourrés secs et mésophiles
- Fourrés humides
- Végétations des haies et talus
- Forêts sèches et mésophiles
- Forêts humides

- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Champs d'algues marines

Végétations artificielles

- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Coupes forestières
- Vergers
- Cultures
- Parcs et jardins

Milieus non végétalisés

- Milieu marin et estran non ou peu végétalisé
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Bâti
- Routes
- Autres milieux non végétalisés

Pour aller plus loin

Télécharger le guide « aide au choix d'une méthode de cartographie »

www.cbnbrest.fr/docnum.php?id=64616

Télécharger le guide méthodologique pour la cartographie des groupements végétaux :

www.cbnbrest.fr/docnum.php?id=64614

Pour savoir si des données de cartographie des groupements végétaux existent sur votre territoire :

www.cbnbrest.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/11b9ce0b-d48c-42c0-be36-d60b6ada0931

Pour en savoir plus sur la carte des grands types de végétation et accéder aux données de la cartographie (présentation du projet, plaquette, visualisation & téléchargement des données) :

cbnbrest.fr/cgtv-bzh

Contacts : Carte des grands types de végétation : Vanessa SELLIN (v.sellin@cbnbrest.com)

Autres : Antenne Bretagne du CBN de Brest (m.hardegen@cbnbrest.com)



Cartographie des habitats à partir de la typologie EUNIS : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer
(département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

- VivArmor Nature,
- Institut de Géoarchitecture de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)



Objectif (s)

Disposer d'un outil cartographique des habitats permettant de mettre en évidence des enjeux de biodiversité

Description de l'action

➤ Le contexte de l'action

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature au cours de la démarche d'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) au sein d'un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes, et ce entre 2017 et 2020.

Dans ce contexte, VivArmor Nature a sollicité l'Institut de Géoarchitecture de l'UBO pour réaliser une cartographie des habitats sur le territoire.

➤ Une cartographie réalisée au 1/5 000 selon la typologie EUNIS

La carte des habitats réalisée repose sur la typologie européenne EUNIS dans sa version la plus récente de 2008. Cette typologie EUNIS présente l'avantage d'intégrer les habitats artificiels, en plus des habitats naturels et semi-naturels.

Pour les entités naturelles, le choix a été fait d'aller à des niveaux de classification détaillés (niveau 4) voire très détaillés (niveau 6) pour certains habitats très spécifiques. En outre, des liens vers le rattachement phytosociologique des communautés végétales ont été faits (en fonction des éléments écologiques interprétables) et les habitats relevant de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » (DHFF) ont aussi été renseignés selon la classification EUR28.

L'échelle retenue est le 1/5 000. Elle permet de distinguer les groupements végétaux de façon précise, potentiellement jusqu'à l'association végétale. De plus, il est possible de mettre en évidence de petites entités dans un territoire très fragmenté comme celui de Lamballe Terre & Mer et d'améliorer l'estimation de l'occupation du sol (cf. figure 1 ci-après).

Pour aider à l'interprétation des cartes, les habitats et leurs végétations correspondantes sont décrits sous forme de fiches synthétiques accompagnées de cartes synthétiques de répartition (cf. figure 2 ci-après). Elles sont regroupées par grands types de végétations selon la classification de Mucina *et al.* (2016) puis ordonnées selon le code EUNIS.

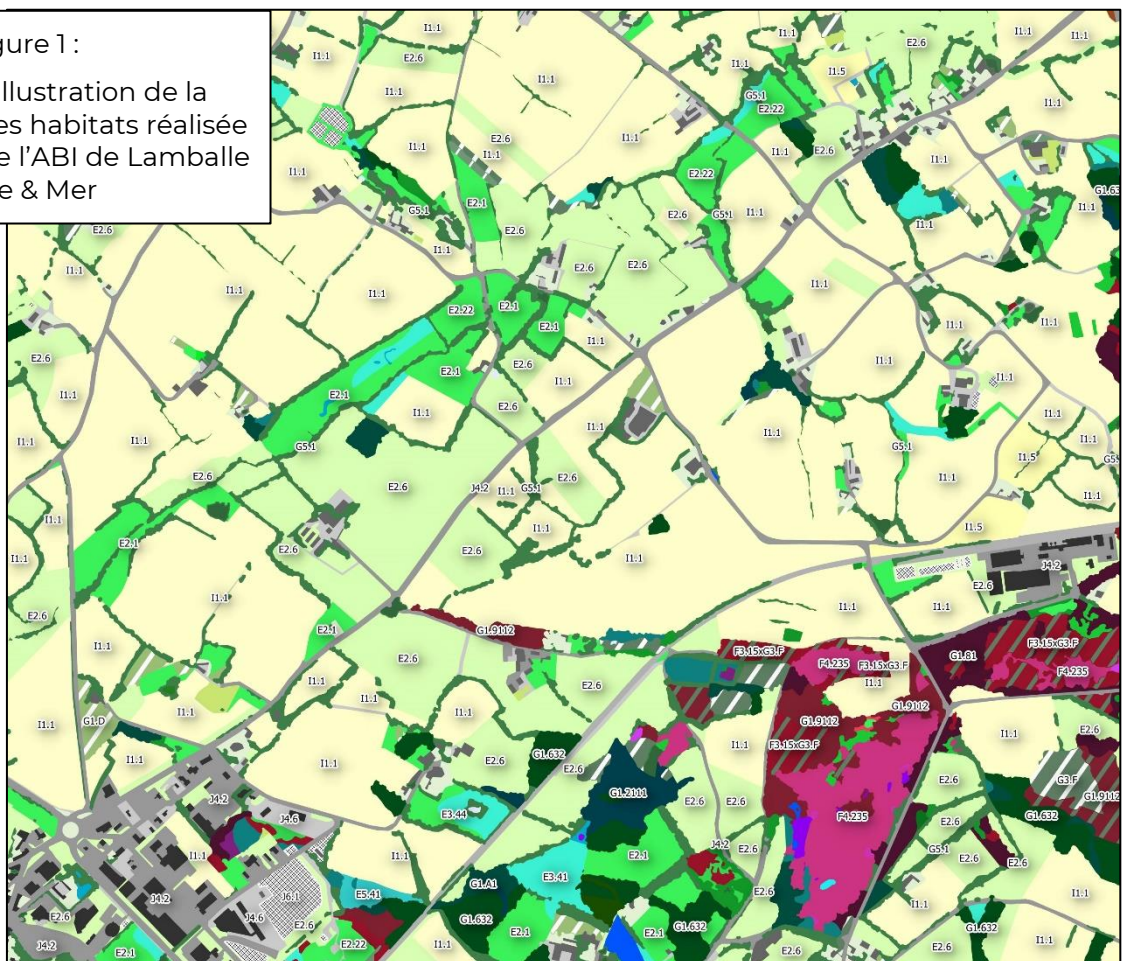
L'ensemble des habitats inventoriés figure dans l'inventaire produit, qu'il s'agisse des habitats surfaciques suffisamment étendus pour apparaître sur la carte aussi bien que des habitats non cartographiés de faible étendue se développant soit sous forme linéaire (ourlets, végétations des murs, ceintures liées à une zonation, etc.) soit de manière ponctuelle (petits groupements d'annuelles par exemple).

Description de l'action (Suite)

Habitats EUNIS	
■ C1.224 - Colonies flottantes d' <i>Utricularia australis</i> et d' <i>Utricularia vulgaris</i>	■ G1.81 – Bois atlantiques de <i>Quercus robur</i> et <i>Betula</i>
■ C1.3 - Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	■ G1.9111 - Boulaies humides
■ C1.32 - Végétations flottant librement des plans d'eau eutrophes	■ G1.9112 - Boulaies sèches acidoclines médio-européennes
■ C3.1 - Formations à héliophytes riches en espèces	■ G1.9112 x G3.F - Boulaies sèches enrésinées
■ C3.231 - Typhaies à <i>Typha latifolia</i>	■ G1.A1 - Boissements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> et <i>Carpinus Betulus</i>
■ C3413 - Gazon en bordure des étangs acides à eaux peu profondes	■ G1.A4 - Forêts de ravin et de pente
■ D4.11 - Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i>	■ G1C - Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés
■ E1721 - Pelouses némorales à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	■ G1.D - Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix
■ E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	■ G3.F - Plantations très artificielles de conifères
■ E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	■ G5.1 - Alignements d'arbres
■ E2.22 - Prairies de fauche planitaires subatlantiques	■ G5.2 - Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
■ E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	■ G54 - Petits bois anthropiques de conifères
■ E27 - Prairies mésiques non gérées	■ G5.5 - Petits bois mixtes de feuillus et conifères
■ E2.8 - Pelouses mésophiles piétinées à espèces annuelles	■ G5.61 - Prébois caducifoliés
■ E341 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides	■ G572 - Stades initiaux des plantations de feuillus caducifoliés
■ E344 - Gazon inondés et communautés apparentées	■ I1.1 - Monocultures intensives
■ E3.512 - Prairies acidoclines à <i>Molinie bleue</i>	■ I1.2 - Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture
■ E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	■ I1.5 - Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées
■ E5.31 - Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> subatlantiques	■ J1 - Bâtiments des villes et des villages
■ E541 - Ecrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	■ J2 - Constructions à faible densité
■ F3.III - Fourrés à <i>Prunellier</i> et ronces	■ J4.2 - Réseaux routiers
■ F3.141 - Formations à <i>Genêt</i> à balais planitaires et collinéennes	■ J4.3 - Réseaux ferroviaires
■ F3.15 - Fourrés à <i>Ulex europaeus</i>	■ J4.6 - Surfaces pavées et espaces récréatifs
■ F3.15 x G3.F - Fourrés à <i>Ulex europaeus</i> sous pinède	■ J47 - Parties construites des cimetières
■ F3.171 - Fourrés de noisetier atlantiques et subatlantiques	■ J5.3 - Eaux stagnantes très artificielles non salées
■ F4.12 - Landes humides méridionales	■ J6.1 - Déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments
■ F4.235 - Landes anglo-armoricaines à <i>Erica cinerea</i> et <i>Ulex gallii</i>	■ J6.2 - Déchets ménagers et sites dénoyisement
■ F9.21 - Saussaies marécageuses à <i>Saule cendré</i>	■ J6.3 - Déchets organiques non agricoles
■ G1.2111 - Aulnaies-frênaies à <i>Laïches</i>	■ J64 - Déchets agricoles et horticoles
■ G1.2132 - Aulnaies-frênaies ouest-européennes à hautes herbes	■ X22 - Petits jardins non domestiques des centres-villes
■ G1.632 - Hêtraies neutrophiles atlantiques	■ X24 - Jardins domestiques des villes et des centres-villes
	■ X25 - Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines

Figure 1 :

Légende et illustration de la cartographie des habitats réalisée dans le cadre de l'ABI de Lamballe Terre & Mer



Description de l'action (Suite)

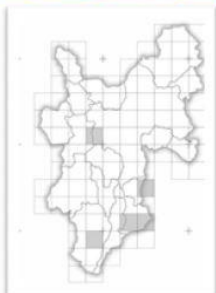
<p>Numéro de fiche et intitulé EUNIS de l'habitat -> une couleur par grand type de végétation</p> <p>Code EUNIS Surface totale</p> <p>Description générale</p> <p>Potentialités dynamiques</p> <p>Répartition, menaces et valeur patrimoniale</p>	<p>Habitat d'intérêt communautaire (* : prioritaire)</p> <p>CH Natura 2000 : 8230 (-5)</p> <p>Description Surface : < 1 ha Description : pelouses xérophiles pionnières des dalles rocheuses siliceuses de l'intérieur caractérisées par l'Orpin d'Angleterre (<i>Sedum anglicum</i>) associant espèces annuelles et vivaces. Ces pelouses sont très ouvertes. Les espèces les plus fréquentes sont : <i>Rumex acetosella</i>, <i>Agrostis capillaris</i>, <i>Teesdalia nudicaulis</i>, <i>Prospero autumnale</i>, <i>Hypericum linariifolium</i>, <i>Umbilicus rupestris</i>, <i>Ornithopus perpusillus</i>, <i>Aphanes arvensis</i>, <i>Logfia minima</i>, <i>Hypochaeris radicata</i>, <i>Polytrichum juniperinum</i> et <i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>lanuginosum</i>. Dynamique : pelouses primaires très stables localement liées à d'anciennes carrières. Distribution, menaces et valeur patrimoniale : coteaux de la Truite à Lamballe, sur le monzogranite de Quessoy - Lamballe, ponctuellement sur les éperons rocheux de l'estuaire du Gouessant, sur formations métamorphiques acides. Rare voire très rare sur le territoire, cet habitat ne semble cependant pas menacé puisque, bien que sensible aux perturbations, les stations sont dans l'ensemble peu fréquentées. Synsystème : ➤ <i>Sedum anglici</i> Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952</p>	<p>Curseur de vulnérabilité (Liste Rouge) et de rareté</p> <p>NE DD LC NT VU EN CR TC C AC PC AR R TR</p> 	<p>○: surfacique ⋈: linéaire ••: ponctuel</p> <p>Niveau d'enjeu pour Lamballe Communauté</p> <p>Carte de distribution</p> <p>Correspondances avec la nomenclature phytosociologique (n° fiche PVF2 entre crochets si disponible)</p>
--	--	--	---

Figure 2 : guide de lecture des "fiches habitats" (Perrin, 2018)

Suite et perspectives

Plus d'une centaine d'habitats EUNIS a ainsi été inventoriée, ce qui dénote à la fois du niveau de détail du travail mené et de la diversité des habitats présents sur le territoire.

Cet exercice a permis d'établir un portrait inédit des habitats du territoire d'expérimentation de 15 communes de Lamballe Terre & Mer, même si des précisions typologiques nécessiteraient d'être apportées.

Il a également mis en évidence des thématiques fortes en termes de préservation de la biodiversité et de gestion du territoire.

Ce travail a servi de support pour les analyses de connectivité et pour orienter les inventaires faunistiques et floristiques. Les enjeux identifiés ont également été directement intégrés dans les éléments de trame verte et bleue mis en évidence au cours de la démarche d'ABI.

Enfin, la carte des habitats peut également constituer un outil essentiel de connaissance et de sensibilisation pour le grand public. Elle pourrait être exploitable sous différentes formes comme par exemple des articles thématiques dans les bulletins locaux d'information, des sorties naturalistes ou encore la prise en compte des habitats dans les tracés d'itinéraires de randonnée.

Bilan et enseignements

Pour la réalisation de cette carte, quelques points essentiels sont à souligner :

- Les 27 000 ha ont pu être cartographiés avec peu de difficultés du fait du caractère relativement anthropique du territoire : cartographier aussi finement un territoire peu anthropisé de cette taille aurait été bien plus complexe.
- Il est impératif de prendre en compte la phénologie de la végétation pour réaliser une telle carte et d'adapter le calendrier du projet en conséquence.
- La réalisation de la cartographie des habitats en début de projet permet d'orienter de manière pertinente les futurs inventaires, autant faunistiques que floristiques.

Durée de mise en œuvre**Coût du projet / Moyens humains**

1 an

Coût total de 45 000 euros pour 27 000 ha.

Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)



Données naturalistes existantes et inventaires complémentaires, méthodes et choix : l'exemple de l'ABC de Concarneau

Maître d'ouvrage :

– Commune de Concarneau (département du Finistère)

Partenaires associés

– Association Bretagne Vivante (prestataire)



Objectif (s)

Obtenir des données floristiques et faunistiques cartographiques qui permettent une intégration des enjeux « biodiversité » dans les politiques publiques.

Description de l'action

➤ Une première étape de capitalisation des données existantes

Il s'est agi de récupérer toutes les données naturalistes concernant la commune de Concarneau, et ce tous groupes d'espèces confondus. Pour cela, ont été exploitées :

- des bases de données fournissant des informations géolocalisées : bases de données de Bretagne Vivante, de Faune-Bretagne, du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) ; données de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- des bases de données fournissant des informations non géolocalisées : ont été consultés les acteurs susceptibles de disposer d'informations sur la flore et la faune de la commune, tels que le Groupe Mammalogique Breton (GMB), le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaux (GRETIA), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ou la Fédération Départementale des Chasseurs.

En outre, des documents spécifiques tels les documents d'objectifs Natura 2000 ont été exploités.

In fine, cette phase a mis en évidence, en premier lieu, des lacunes géographiques et historiques : de nombreuses données ne sont pas localisables ; la répartition des données géoréférencées se révèle être hétérogène ; peu d'informations sur l'historique de présence des espèces sont exploitables.

En second lieu, il est apparu des lacunes « thématiques » : les groupes d'espèces pour lesquels des informations sont disponibles sont ceux les plus communément étudiés par les naturalistes (notamment la flore et les oiseaux) ; les espèces dites « banales » sont souvent peu notées (par exemple une seule donnée sur le crapaud épineux) ; les données sur les taxons les plus rares peuvent être soumis à interrogation faute de validation.

➤ Une démarche d'acquisition de données complémentaires en associant la population et par des inventaires ciblés

L'association de la population a fait l'objet de différentes animations dont les « carto-marchés » consistant en un stand présent sur le marché de la ville. Ce dispositif, particulièrement intéressant pour révéler et compléter les lacunes concernant les espèces dites « banales », est l'objet de la fiche n° 15.

Les inventaires naturalistes ont été, pour leur part, concentrés sur des secteurs « témoin » de la biodiversité de Concarneau. La démarche qui a présidé à l'identification de ces sites prioritaires est l'objet de la fiche n° 34 intitulée : « Priorisation des territoires à inventorier : l'exemple de Concarneau ».

➤ Des inventaires naturalistes prenant en compte les compétences disponibles

Les plans de prospection, visant le repérage du plus grand nombre de taxons possibles, ont été définis en associant des compétences scientifiques dans chaque domaine, en prenant en compte les capacités des bénévoles prêts à s'investir, et la durée de la période d'investigation réduite à 1 an.

Description de l'action (Suite)

Au final, les prospections naturalistes ont concerné la flore, les amphibiens et les reptiles, les mammifères et de façon spécifique les chauves-souris, les oiseaux, certains groupes d'insectes et les araignées, les mollusques terrestres et les macro-invertébrés vivants dans les fonds des cours d'eau.

Sans viser l'exhaustivité des protocoles retenus, peuvent être pointés les éléments suivants :

- **Les reptiles** ont fait l'objet d'un inventaire par la pose de plaques de thermorégulation regroupées par quatre sous forme de transect : chaque groupe de plaques est relevé tous les 15 jours d'avril à juin et les espèces observées sont notées.
- **Les chauves-souris** ont été inventoriées sur la base du protocole Vigie Chiro, en utilisant des appareils d'enregistrement des ultrasons automatiques disposés entre mai et septembre en quelques 102 points.
- **Les oiseaux** ont fait l'objet d'inventaires permettant d'appréhender les espèces présentes au gré des différentes périodes d'un cycle annuel (hivernage, migrations, reproduction). Pour les oiseaux nicheurs, un protocole simplifié a été défini de façon à recueillir des informations fiables et exploitables sans avoir à recourir à des démarches lourdes (types indice kilométrique d'abondance – IKA) que ne pourraient pas mettre en œuvre bon nombre de bénévoles.
- **Les macro-invertébrés** vivants dans les fonds des cours d'eau ont été appréhendés en utilisant la méthode du filet Surber normalisé (protocole Kicksampling – ONEMA) qui permet de récupérer la faune en aval d'une zone qu'un opérateur foule au pied.

Suite et perspectives

- L'exploitation et l'analyse de l'ensemble des données a permis d'améliorer significativement la connaissance de la biodiversité de la commune. Cette amélioration des connaissances a conforté l'identification de la trame verte et bleue locale, et notamment des réservoirs de biodiversité.
- En termes de perspectives, deux axes peuvent être évoqués :
 - un suivi de l'ensemble des données répertoriées. Les conditions de mises à jour sont encore à définir : elles pourront concerner une zone délimitée (un réservoir de biodiversité, l'estran pour alimenter l'OBservatoire des Changements des Estrans (OBCE) porté par l'association Bretagne Vivante, etc.) ou des groupes taxonomiques, etc. ;
 - la poursuite de la participation citoyenne dans la fourniture de données naturalistes au travers d'un outil interactif.

Bilan et enseignements

- Une période d'investigations naturalistes sur 2 cycles annuels paraît être un minimum dans ce type de démarche. Il est important de ne pas oublier que la période de janvier à mars est essentielle pour appréhender correctement le groupe des batraciens.
- L'implication de bénévoles suppose le choix de protocoles simplifiés qui puissent être assimilés rapidement et mis en œuvre sans lourdeur excessive. À contrario, le choix de protocoles scientifiques plus rigoureux implique alors de prévoir des temps de formation des bénévoles.
- Enfin, la réalisation des différents inventaires implique des prospections, de jour et parfois de nuit, répétées sur des terrains privés : elles ne peuvent être réalisées qu'avec l'accord ou a minima l'information des propriétaires et exploitants concernés.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
Septembre 2018 – Janvier 2020	- Budget de l'ABC : environ 33 000 euros - Sollicitation d'environ 48 bénévoles pour réaliser les inventaires.

Contact : Mathilde THOMAS-DONVAL : developpement-durable@concarneau.fr



Méthode de hiérarchisation des inventaires : éléments de propositions élaborés par VivArmor Nature

Description

➤ Notice d'utilisation du tableau de diagnostic des données naturalistes existantes (version test) :

Cet outil (encore en test) a été élaboré par VivArmor Nature. Son objectif est d'orienter les inventaires à l'échelle communale sur des groupes d'espèces qui apporteront le plus de nouvelles informations utiles. La méthode est en grande partie basée sur le volet 0 des guides ABC établis par le MNHN : http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2011/SPN%202011%20-%2010%20-%20doc_volet0_version_2.0_du_29_aout_2011.pdf

La méthode va consister à compléter un tableau, sur la base du modèle suivant, permettant de hiérarchiser les groupes à inventorier :

	Connaissance (10)			Contribution (4)		Expertise (6)		Note	
	Actualisation des données			Nombre de mailles couvertes	Nombre d'espèces connues	Nombres d'espèces patrimoniales	Nombre d'espèces TVB		Expertise mobilisable
	Faune [0-5 ans] Flore [0-10 ans]	Faune [5-10 ans] Flore [10-20 ans]	Faune [>10 ans] Flore [>20 ans]						
Chiroptères								0	
Micromammifères								0	
Mammifères semi-aquatique								0	
Autres mammifères								0	
Oiseaux nicheurs								0	
Oiseaux non nicheurs								0	
Amphibiens								0	
Reptiles								0	
Poissons								0	
Rhopalocères								0	
Odonates								0	
Orthoptères								0	
Autres espèces protégées								0	
Flore								0	

➤ Section 1 : Niveau de connaissances acquises

1.1. Actualisation des données

Un jeu de données sera considéré obsolète au-delà de 10 ans pour la faune et 20 ans pour la flore. Les données anciennes restent cependant intéressantes pour une mise en perspective des informations naturalistes suffisamment récentes d'un territoire.

>>> Renseigner pour chaque groupe d'espèces le nombre de données par période :

- Entre 0 et 5 ans : % de données × 0 point
- Entre 6 et 10 ans : % de données × 2 points
- Plus de 10 ans : % de données × 4 points

Remarque : s'il n'y a pas de données concernant un groupe ou si toutes les données disponibles ont plus de 10 ans, la note de 10 est attribuée automatiquement.

1.2. Couverture du territoire communal

Il s'agit dans un premier temps de diviser le territoire communal en mailles de 1×1 km à l'aide d'une grille Lambert 93, disponible à partir du site de l'INPN : inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels

Description (Suite)

>>> Renseigner pour chaque groupe d'espèces le nombre de mailles couvertes :

- Entre 0 et 20 % (non-satisfaisant) : 3 points
- Entre 20 et 35 % : 2 points
- Entre 35 et 50 % : 1 point
- Au-delà de 50 % (satisfaisant) : 0 point

1.3. Nombre d'espèces connues

Il s'agit ici d'évaluer un nombre moyen d'espèces connues dans la commune

>>> Renseigner pour chaque groupe le nombre d'espèces connues :

- Moins de 50 % (non-satisfaisant) : 3 points
- Entre 50 et 75 % : 2 points
- Entre 75 et 100 % : 1 point
- Plus de 100 % (satisfaisant) : 0 point

➤ **Section 2 : Contribution du groupe d'espèces à l'identification d'enjeux de biodiversité**

2.1. Espèces patrimoniales connues ou pressenties

Une liste de référence des espèces patrimoniales est en cours de construction dans le cadre de ce test. On pourra cependant se référer aux listes des espèces à responsabilité biologique régionale en Bretagne, qui sont accessibles à partir du site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) : bretagne-environnement.fr/donnees-listes-especes-responsabilite-biologique-regionale-bretagne

>>> Renseigner le nombre d'espèces connues ou pressenties sur le territoire :

- Plus de 3 espèces : 2 points
- 1 à 3 espèces : 1 point
- Aucune espèce : 0 point
- Autres espèces protégées (Escargot de Quimper, Écrevisse à pattes blanches...) : 4 points

2.2. Espèces trame verte et bleue connues ou pressenties

Une liste de référence des espèces TVB est en cours de construction dans le cadre de ce test. On pourra cependant se référer aux listes qui sont accessibles à partir du site de l'OEB : bretagne-environnement.fr/donnees-listes-certaines-especes-indicatrices-bretagne

>>> Renseigner le nombre d'espèces connues ou pressenties sur le territoire :

- Plus de 3 espèces : 2 points
- 1 à 3 espèces : 1 point
- Aucune espèce : 0 point

➤ **Section 3 : Expertise mobilisable**

>>> Renseigner le niveau d'expertise à mobiliser pour chaque groupe d'espèces :

Appel à un prestataire	6 points	Quel que soit le groupe d'espèces.
En régie (de 0 - très technique - à 3 - moins technique)	3 points	Mammifères semi-aquatiques ; Reptiles ; Rhopalocères ; Odonates ; Flore.
	2 points	Micromammifères ; Oiseaux nicheurs ; Décapodes dulçaquicoles.
	1 point	Autres mammifères ; Oiseaux non nicheurs ; Amphibiens ; Orthoptères.
	0 point	Chiroptères ; Poissons.

Résultat de la hiérarchisation des inventaires

Note ≤8 Groupe non prioritaire	Note de 9 à 12	Note de 13 à 16	Note ≥17 Groupe à étudier en priorité
-----------------------------------	----------------	-----------------	--



Priorisation des territoires à inventorier : l'exemple de l'ABC de Concarneau

Maître d'ouvrage :

– Commune de Concarneau (département du Finistère)

Partenaires associés

– Association Bretagne Vivante (prestataire)



Objectif (s)

Définir les parties du territoire communal sur lesquelles concentrer les inventaires naturalistes.

Description de l'action

➤ Un calendrier contraint, imposant de cibler les prospections

L'atlas de la biodiversité communale (ABC) de Concarneau a été initié officiellement fin 2017, avec un démarrage effectif de la mission mi 2018. L'achèvement de la démarche était prévu pour fin 2020.

Mais ce déroulement programmé a dû intégrer la nécessité d'alimenter l'élaboration du plan local d'urbanisme, avec pour corollaire la réduction de la période d'inventaires sur une année.

Par ailleurs, le recensement des données existantes a mis en lumière de nombreux manques, qu'ils soient territoriaux (absence de données sur certaines parties de la commune) ou thématiques (absence ou faiblesse de données pour certains groupes faunistiques). Voir sur ce sujet la fiche Retour d'expérience n° 32 intitulée « Données naturalistes existantes et inventaires complémentaires, méthodes et choix : l'exemple de l'ABC de Concarneau ».

Dès lors, il est apparu impossible de procéder à des inventaires complets sur l'ensemble de la commune, et sur un seul cycle annuel.

➤ Une identification des secteurs sur lesquels concentrer les inventaires

La démarche a reposé sur deux axes :

- l'identification de zones représentatives de la biodiversité de Concarneau ;
- l'identification de zones à enjeux.

Concernant les zones représentatives de la biodiversité, un groupe d'expert-e-s connaissant bien les milieux et les différents espaces de la commune a été constitué et sollicité. À partir de la cartographie des grands types de végétation fournie par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), le travail de ce groupe a consisté à « pré-sélectionner » différents secteurs qui soient à la fois représentatifs d'un type de milieu, répartis sur l'ensemble de la commune, et d'une taille suffisamment importante pour avoir une cohérence écologique tout en restant raisonnable pour les inventaires.

Cette « pré-sélection » a été examinée au regard de la possibilité de mener, en pratique, les investigations : accessibilité des milieux et surtout acceptation par les propriétaires. Sur ce dernier point, la connaissance du territoire et des propriétaires ou exploitants agricoles par des intervenant-e-s de l'association Bretagne Vivante a facilité les prises de contact et par la suite la réalisation des prospections.

La sélection de secteurs à étudier a ensuite fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage supervisant l'ABC.

Description de l'action (*Suite*)

Au final, six grands types de milieu et quatorze zones prioritaires à prospector ont été retenus, à savoir :

- le littoral et l'estran, divisé en deux secteurs : un secteur associant dunes et estuaire et un secteur de falaises ;
- les boisements, avec un massif boisé au nord-ouest de la commune ;
- les vallées boisées, reposant sur quatre zones dont une en milieu plus urbain ;
- les prairies humides, avec un secteur au nord de la commune ;
- le bocage, pour lequel deux secteurs ont été retenus ;
- les zones urbanisées associant des petits parcs urbains, de l'habitat collectif et individuel.

Concernant les zones à enjeu, une étroite concertation avec les services Développement durable et Urbanisme de la Ville a permis de retenir comme zone prioritaire à prospector : les zones pressenties à urbaniser à court ou moyen terme (zones 1AU et 2AU).

Suite et perspectives

Les zones à prospector identifiées ont fait l'objet d'une pression d'inventaires selon différents protocoles : ce volet est l'objet de la fiche n° 32 intitulée « Données naturalistes existantes et inventaires complémentaires, méthodes et choix : l'exemple de l'ABC de Concarneau ».

Bilan et enseignements

- Le principe d'identifier des secteurs prioritaires pour les prospections naturalistes se révèle être une approche pertinente dans la mesure où il est possible de s'appuyer sur des personnes ressources connaissant le territoire et permettant d'orienter les choix en fonction des caractéristiques des milieux.
- Cette priorisation se révèle être plus délicate pour les vallons et vallées dans la mesure où les milieux présents sont sous l'influence du contexte du bassin versant : l'extrapolation d'un vallon à un autre est par voie de conséquence plus délicate.
- Le choix des secteurs à inventorier doit intégrer l'accord des propriétaires / exploitants pour que soient menées les prospections naturalistes : l'obtention de cet accord ou pas est un critère de choix des secteurs à prioriser.

Durée de mise en œuvre

Phase de collectes des données, de priorisation des secteurs d'inventaire, et de prospections : septembre 2018 – janvier 2020

Coût du projet / Moyens humains

Définition des priorités et inventaires : environ 25 000 euros

Contact : Mathilde THOMAS-DONVAL : developpement-durable@concarneau.fr



Priorisation géographique des inventaires naturalistes : l'exemple des zones ateliers de Brest métropole

Fiche n° 25

Maître d'ouvrage :

- Brest métropole (département du Finistère)

Partenaires associés

- Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)
- Bretagne Vivante
- Université de Bretagne Occidentale (UBO)
- Etc.



Objectif (s)

- Définir les parties du territoire métropolitain sur lesquelles concentrer les inventaires naturalistes détaillés.
- Cibler les protocoles naturalistes à engager en fonction des zones sélectionnées.

Description de l'action

➤ L'émergence de l'impossibilité de réaliser des inventaires floristiques et faunistiques détaillés sur l'intégralité du territoire de Brest métropole

Dans le cadre de son plan de biodiversité, Brest métropole avait dressé un portrait général de la biodiversité de son territoire. Cette première analyse avait mis en lumière des disparités spatiales et taxonomiques. En outre, cette connaissance s'appuyait sur des observations issues pour la plupart d'inventaires opportunistes, non protocolés.

Fort de ce constat, il est apparu, collectivement, la nécessité de disposer de connaissances plus approfondies (taxonomiques, géographiques et protocolaires), d'une part, à l'échelle de l'ensemble du territoire (approche globale) et d'autre part, sur des territoires plus réduits (approche locale). Ces derniers doivent permettre la réalisation d'inventaires et de suivis très fins qui ne pourraient pas être mis en œuvre sur la totalité du territoire de la métropole. Dès lors, les réflexions sur l'élaboration de stratégies de prospections ont débouché sur la notion de zones ateliers : zones circonscrites sur lesquelles était portée la pression d'inventaires.

➤ Les zones ateliers : les critères de leur délimitation

Deux groupes de critères ont contribué de façon équivalente à la délimitation des zones ateliers :

- leur répartition spatiale devait répondre à deux critères géographiques, à savoir une répartition sur l'ensemble de la métropole et la nécessité que toutes les communes soient concernées par au moins une de ces zones ;
- les zones ateliers devaient être représentatives des différents contextes et milieux du territoire. La répartition des zones devait permettre au final de couvrir l'ensemble des milieux présents sur Brest métropole, les inventaires visant à identifier les espèces présentes en leur sein pouvant être extrapolé - au moins pour partie - aux autres milieux de même nature.

La démarche a donc été de ne pas se focaliser soit sur les zones reconnues comme étant de plus grand intérêt écologique, soit sur les zones à enjeux (zones d'urbanisation future par exemple).

Description de l'action (Suite)

De plus, la délimitation des zones ateliers devait permettre d'aboutir à des sites dont la taille était suffisante pour avoir une cohérence écologique, tout en restant réaliste au regard des investigations envisagées. La fourchette de 50 à 100 hectares a été ainsi retenue.

Enfin, ces zones devaient être accessibles, pour permettre la réalisation des inventaires, et leurs suivis sur des pas de temps plus ou moins longs.

➤ Les treize zones ateliers retenues

Sur la base des critères précédemment décrits, les zones ateliers ont été identifiées « à dire d'expert ».

Au final, treize zones ateliers ont été retenues. Sans viser l'exhaustivité, il y a lieu de noter :

- des zones naturelles et agricoles, associant une diversité des milieux ou bordées de coulées boisées ;
- des zones naturelles telles que les sources de la Penfeld ou la tourbière du Canada et ses abords ;
- des zones urbaines intérieures ou en bordure du littoral ;
- des zones littorales, composées de grandes variétés de milieux ou à dominante agricole ;
- des zones de transition entre agglomération et milieu rural, agricole et périurbain ;
- une ancienne carrière et ses abords restaurés, ainsi qu'une carrière de roche massive en activité.

Suite et perspectives

- La conduite d'inventaires exhaustifs a débuté. Pour être poursuivie, elle doit être affinée.
- A ce stade, des réflexions ont été engagées pour fixer des orientations aux inventaires et aux protocoles associés en fonction des zones ateliers et au regard des manques de connaissance. Ainsi, l'objectif à terme est d'établir une cartographie précise des habitats pour chacune des zones, mais par exemple seules certaines seraient l'objet d'inventaires standardisés des reptiles.
- Les zones ateliers paraissent être des zones privilégiées pour réaliser des suivis avec des données collectées selon des protocoles clairement définis et mis en œuvre. À terme, l'existence d'un réseau de zones ateliers constituerait un atout à l'échelle régionale, en jouant sur les complémentarités en fonction des territoires.

Bilan et enseignements

À ce stade du développement de la démarche, peu d'enseignements émerge encore.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
Démarche de définition des zones ateliers à partir de 2018	Coût et moyens humains inclus dans d'autres missions

Contact : Florence SÉNÉCHAL (ecologie-urbaine@brest-metropole.fr)



Création d'un outil participatif de collecte de données naturalistes : l'exemple des plateformes Internet de Lannion-Trégor Communauté et du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Maître d'ouvrage :

- Communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté (département des Côtes-d'Armor)
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (département du Morbihan)



Objectif (s)

- Améliorer la connaissance de la biodiversité présente sur le territoire.
- Permettre aux citoyen-ne-s d'être acteurs dans le cadre d'un projet territorial en faveur de la biodiversité.

Description de l'action

En 2018-2019, les deux territoires s'engagent dans des atlas de la biodiversité intercommunale pour Lannion-Trégor Communauté et communale pour le Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan. Dans le cadre de la première phase de ces démarches dédiées aux inventaires, les populations sont sollicitées pour fournir des observations : très rapidement, il apparaît que la récupération et le traitement des données communiquées par les habitant-e-s se révèlent être complexes et chronophages.

Dès lors, le souhait des deux territoires a été de mettre en place une plateforme participative alimentée par les citoyen-ne-s. Après une analyse des outils existant au niveau national, il est apparu que pour répondre aux besoins, la solution consistait à développer leur propre outil interactif sur Internet, intuitif pour les citoyen-ne-s, ciblant l'ensemble des groupes floristiques et faunistiques et facile d'usage pour récupérer les données.

Les deux structures se sont rapprochées et ont finalisé une consultation avec un cahier des charges, intégrant un tronc commun et quelques spécificités pour chacune d'entre elles. La prestation a abouti au développement et à la mise en ligne d'une plateforme facilement utilisable par les citoyen-ne-s :

- une alerte indique que les données déposées sont publiques et communicables aux partenaires des collectivités ;
- le dépôt de la donnée se fait en quelques étapes :
 - « je pointe sur la carte le lieu de l'observation » ;
 - « j'indique le nom de l'espèce » avec les effectifs observés, la date d'observation, d'éventuelles remarques. Note : si l'espèce n'est pas connue, il est possible de déposer une photo ;
 - « j'indique mon nom et mes coordonnées » avec possibilité que la donnée fournie ne soit pas consultable en ligne et/ou qu'elle reste anonyme pour le grand public.

À partir de là, les gestionnaires de la plateforme ont la possibilité d'échanger avec l'observateur-ice (voire de l'informer de l'espèce observée si celle-ci n'était pas connue) et de confirmer la donnée.

L'ensemble des données capitalisées sont consultables sur une carte interactive qui permet de passer d'une version très précise à une vision d'ensemble du territoire (les données sont alors présentées sous forme de « camembert » par commune).

Suite et perspectives

- Dès leur mise en place, les plateformes ont eu un réel succès et l'objectif est d'accroître le nombre de contributeurs de données.
- La perspective principale est une migration – progressive – des données naturalistes vers la plateforme régionale mise en place par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB).
- Pour le PNR du Golfe du Morbihan, le souhait serait de mettre en place une plateforme semblable mais ciblée sur des milieux ou des habitats particuliers tels que les vergers, les mares ou les arbres têtards.

Bilan et enseignements

➤ Bilan quantitatif

- À l'échelle de Lannion-Trégor Communauté : quelques 560 observateur·ice·s dont les trois-quarts sont de nouveaux contributeurs ; 15 000 observations saisies pour 1 600 espèces (mise en ligne : mars 2020).
- À l'échelle du PNR du Golfe du Morbihan : quelques 40 observateur·ice·s dont les trois-quarts sont de nouveaux contributeurs ; 350 données saisies pour 134 espèces (mise en ligne : août 2020).

➤ Bilan qualitatif

- Observation d'espèces qui sont des nouveautés (intérêt scientifique).
- Dans le contexte sanitaire de l'année 2020, observations concentrées autour des lieux de résidence.
- Outil contribuant à une sensibilisation de la population et à une augmentation de son intérêt vis-à-vis de la biodiversité.
- Intérêt de pouvoir enrichir la base de référence des espèces, mais également de la moduler au besoin et à la demande des observateur·ice·s

➤ Enseignement et points de vigilance

- La conception de la plateforme doit être réfléchi par rapport à son accessibilité pour le grand public, mais aussi par rapport aux informations que le maître d'ouvrage souhaite récupérer et aux modalités d'alimentation de la base de données (importance du lien vers un système d'information géographique-SIG). L'ajout de données demandées ou de taxons proposés doit également être réfléchi au regard de ses incidences sur l'administration du site et en fonction de l'interface de saisie.
- Le temps d'animation associé à la plateforme est important et cette disponibilité est la garantie du succès du portail.
- La plateforme créée se révèle être très bien conçue pour le dépôt et la saisie des données. Elle pourrait être améliorée, d'une part, avec l'envoi automatique d'un mail aux contributeurs (pour la validation des données ou l'identification d'une espèce) et d'autre part, au niveau de la consultation des données.
- La difficulté qui subsiste est associée à la validation des données, même s'il y a possibilité de brider les choix d'espèces en fonction des attentes et des compétences.

Durée de mise en œuvre

- Mise en ligne des plateformes :
- mars 2020 pour Lannion-Trégor Communauté
 - août 2020 pour le PNR du Golfe du Morbihan

Coût du projet / Moyens humains

- Coût de la prestation de création de la plateforme : 2 500 euros
- Temps d'animation de la plateforme : environ 1/3 ETP

Contacts : Lannion-Trégor Communauté : Mathieu BREDECHE (mathieu.bredeche@lannion-tregor.com)
PNR du Golfe du Morbihan : Marion NEYMEYER (marion.neymeyer@golfe-morbihan.bzh)



La sollicitation des aîné-e-s pour appréhender la biodiversité d'autrefois : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Fiche n° 27

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer
(département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

- VivArmor Nature
- Familles Rurales



Objectif (s)

- Recueillir la perception des personnes âgées de la biodiversité locale dans les années 50
- Appréhender les perceptions de changements, en termes de milieux, de paysage, et des populations d'espèces en présence

Description de l'action

➔ **Le contexte de l'action**

Cette action a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature au cours de la démarche d'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) portant sur un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes.

Dans le cadre des ateliers mensuels « Temps partagé », l'association Familles rurales, qui œuvre depuis plus de 70 ans à améliorer le cadre de vie des habitant-e-s en milieu rural, a proposé à VivArmor Nature d'intervenir sur la biodiversité d'hier et d'aujourd'hui : l'occasion de raviver les souvenirs des seniors participant à l'animation, à travers une série de photographies et de sons.

➔ **Le déroulé d'une séance**

La séance commence par une présentation des photographies aériennes des années 1950 et de 2015 (cf. ci-contre).



Exemple de document présentant les photographies aériennes des années 1950 et actuelles (source : GéoBretagne, 2019)

Description de l'action (Suite)

L'objectif de ce premier temps est double :

- familiariser les personnes présentes avec les outils, pour repérer leurs observations passées ;
- discuter de l'évolution du territoire.

Dans un second temps, il s'agit d'identifier les observations d'espèces faites dans le passé. Le choix de ces dernières est adapté au contexte local et porte principalement sur des taxons patrimoniaux présents ou pressentis sur le territoire.

La méthode de travail pour identifier les espèces observées est la suivante. Sans en indiquer le nom, chaque espèce est évoquée au travers d'un enregistrement ou d'une image, afin d'engager une discussion sans a priori.

Une présentation plus complète sur la situation de l'espèce au sein du territoire permet ensuite de prolonger les échanges. Les témoignages sont recueillis au fur et à mesure des conversations.

Suite et perspectives

Les données collectées sont intégrées aux diagnostics du territoire.

Bilan et enseignements

Ces animations sont assez riches d'enseignements sur l'évolution du territoire et sur l'évolution de la présence des espèces en particulier.

À titre d'exemple, une première animation à Morieux a permis d'apprendre que le crapaud accoucheur appelé localement le « cloussou » était encore présent une quinzaine d'années auparavant sur la commune. Plusieurs chœurs de rainettes vertes se faisaient entendre là où, aujourd'hui, seules les mares du golf abritent encore une population.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

3 animations

- Réalisation du support : 1 journée
- Animation : demi-journée

Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)

Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)

Les orientations méthodologiques du SRADDET pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire infrarégional



Fiche n° 28

Description

Pour identifier les éléments qui constituent la trame verte et bleue à l'échelle locale, un outil méthodologique a été élaboré à la demande des acteurs bretons, lors de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Bretagne (SRCE) : il s'agit du cadre méthodologique pour l'identification des continuités écologiques infrarégionales. Il est désormais inscrit comme mesure d'accompagnement biodiversité du SRADDET breton (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

La règle II-1 du SRADDET rend son application incontournable, établissant que « les documents d'urbanisme et chartes de PNR identifient les continuités écologiques sur leur territoire en s'appuyant sur [ce] cadre méthodologique ».

➤ **Préconisations fondamentales**

Le cadre méthodologique recommande la mise en œuvre de **6 préconisations fondamentales** pour identifier la trame verte et bleue des territoires infrarégionaux :

- **Adopter une approche écologique** (s'appuyer sur des données issues des milieux (écologie du paysage), des habitats naturels, de la flore et de la faune). Puis enrichir par des approches sociales, aménagement...
- **Adapter la cartographie de la TVB au territoire et à son contexte**. La cartographie de la trame verte et bleue d'un territoire est associée à un niveau géographique donné et ne peut correspondre à un simple agrandissement de la carte établie au niveau supérieur (SRCE, SCoT, etc.).
- Identifier la trame verte et bleue selon une **double approche : une approche par sous-trame** (c'est-à-dire par grand type de milieu), en privilégiant les six sous-trames du SRCE, pour mettre en évidence des éléments contributifs et des enjeux spécifiques (ex : landes) ; puis **une approche globale** intégrant l'ensemble des sous-trames, pour mieux prendre en compte la mosaïque de milieux naturels caractéristique du territoire breton.
- **Intégrer les espaces artificialisés** dans l'identification de la trame verte et bleue (prise en compte de la dynamique des milieux et objectif de reconquête écologique sur des secteurs marqués par la fragmentation des continuités écologiques). Il s'agit notamment de prendre en compte les supports de biodiversité présents dans les espaces urbanisés ou en cours d'urbanisation ainsi que leurs connexions avec les espaces agro-naturels périphériques.
- **Identifier et prendre en compte les liens fonctionnels avec les territoires périphériques** : considérer et articuler les travaux d'identification de la trame verte et bleue menés sur les territoires voisins et mettre en évidence les liens fonctionnels avec les territoires voisins au-delà des limites administratives, dans un souci de cohérence écologique.
- S'appuyer sur une **concertation avec les acteurs du territoire**, pour s'enrichir des connaissances et des savoir-faire des acteurs, et faciliter l'appropriation des enjeux de continuités écologiques et donc la mise en œuvre des actions qui pourront intervenir par la suite.

Description (Suite)

↗ Les propositions méthodologiques

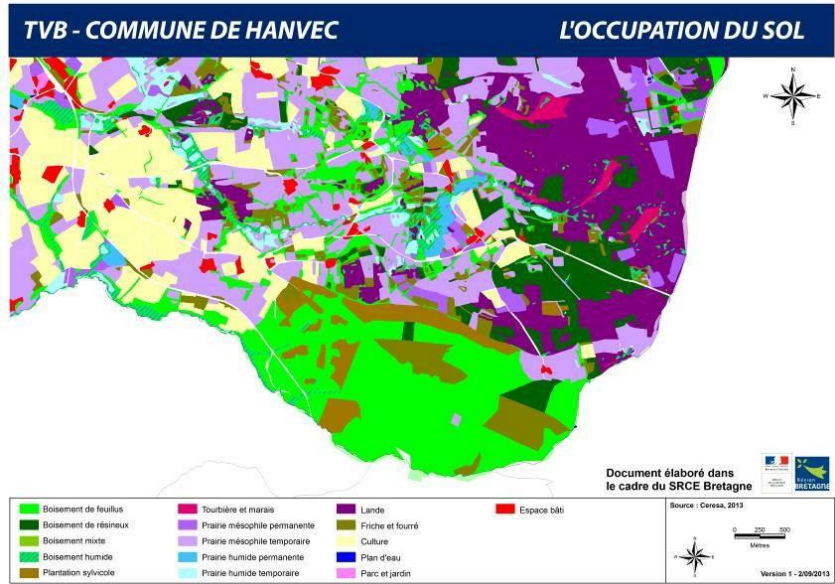
Partant des 6 préconisations fondamentales à mettre en œuvre dans un territoire pour identifier la trame verte et bleue, le cadre méthodologique du SRCE privilégie **trois phases de travail**, jalonnées d'étapes de concertation et de validation :

- **Phase 1 – Cadrage initial** : prendre connaissance du contexte du territoire (évaluer les connaissances et données disponibles) afin d'affiner les choix méthodologiques et définir les acteurs à associer à la démarche.
- **Phase 2 – Constitution de la base de travail** : compiler et harmoniser l'ensemble des données cartographiques. En fonction des choix méthodologiques opérés en fin de phase 1, l'acquisition de nouvelles données et/ou des investigations de terrain peuvent s'avérer nécessaires. Dans ce cas, il s'agit de hiérarchiser les sites et les taxons prioritaires à inventorier (montage d'un plan de prospection), étape cruciale pour un ABC.
- **Phase 3 – Identification de la trame verte et bleue** :
 - **Ce qui doit être fait a minima** :
Sur une base de travail pertinente, adaptée au territoire et à son échelle, il s'agit de réaliser :
 - une analyse « à dire d'expert » (intuitive) pour mettre en évidence les composantes du territoire (entités naturelles, habitats, faune, flore) les plus favorables à l'expression des continuités écologiques ;
 - des traitements informatiques simples (seuils de surface) ;
 - un examen des zonages institutionnels tels que les réserves naturelles, les sites Natura 2000, etc. (par rapport à leur intégration dans la trame verte et bleue) ;
 - l'intégration des éléments de fragmentation ;
 - la vérification de la cohérence avec les documents de cadrage (SRCE, SCoT, charte de PNR, SAGE, etc. ;
 - la vérification des liens avec les territoires voisins ;
 - une concertation locale.
 - **Pour les territoires étendus ou complexes** (grande diversité et imbrication des modes d'occupation du sol notamment) :
 - ce travail peut être éclairé par des données d'espèces ou encore par des investigations de terrain. Il peut être complété par l'utilisation de traitements géomatiques pour identifier les différents réseaux écologiques et proposer des scénarios de connectivités.
 - il s'agit ensuite de choisir le mode de représentation graphique adapté.

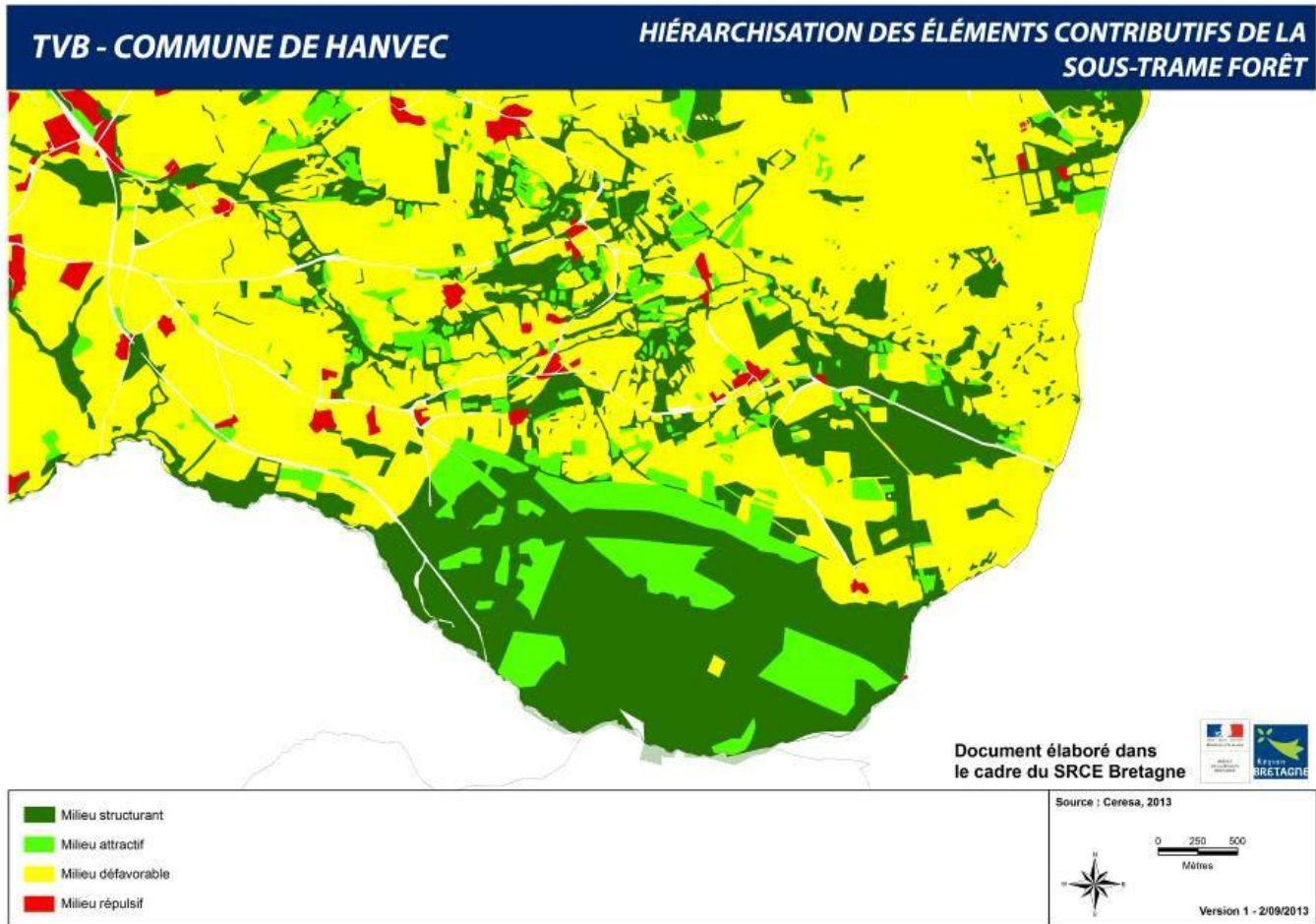
Sur cette base, les enjeux peuvent être mis en évidence et alimenter les prises de décisions politiques.

Description (Suite)

Extrait du cadre méthodologique : illustration de la hiérarchisation des milieux naturels contributifs de la sous-trame forêts sur la commune de Hanvec (29)



Occupation du sol	Degré de perméabilité
Boisement de feuillus	Structurant
Boisement mixte	Structurant
Boisement de résineux	Structurant
Culture	Défavorable
Espace bâti et jardin	Répulsif
Fourré et friche	Attractif
Landes	Défavorable
Plan d'eau	Attractif
Boisement humide	Structurant
Prairie mésophile temporaire	Défavorable
Plantation	Attractif
Prairie mésophile permanente	Attractif
Tourbière et marais	Défavorable



Les orientations méthodologiques du SRADDET pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire infrarégional

N° 28

Pour aller plus loin

Retrouvez le cadre méthodologique sur le site dédié au SRADDET :

www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/

ou sur le site de la DREAL Bretagne :

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cadre-methodologique-pour-identifier-les-trames-a3370.html

Contact : Gaëlle NAMONT (gaelle.namont@bretagne.bzh)



Analyse et identification des « ensembles continus d'espaces naturels » : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique

Maître d'ouvrage :

- Parc naturel régional d'Armorique (département du Finistère)



Objectif (s)

Identifier les continuités écologiques au sein du Parc naturel régional d'Armorique

Description de l'action

➤ Les trames et les sous-trames identifiées par le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

En repartant des travaux menés dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le PNRA s'est engagé dans l'identification des continuités écologiques de son territoire en s'appuyant sur les sous-trames retenues à l'échelle régionale, à savoir :

- la sous-trame « boisement », qui intègre tous les types de boisements ;
- la sous-trame « bocagère » ;
- la sous-trame « zones humides et milieux aquatiques », qui est constituée des zones humides, des cours d'eau et des plans d'eau ;
- la sous-trame « landes et tourbières », qui regroupe les landes, les pelouses, les tourbières et les fourrés préforestiers juvéniles.

Ces différentes sous-trames constituent la trame verte et bleue. En sus, le PNRA a identifié, sur son territoire, la trame émeraude (associant les îles, les estuaires et la mer), une préfiguration de la trame noire et les éléments de fragmentation des continuités.

➤ Les outils cartographiques utilisés pour localiser les milieux constitutifs des sous-trames :

À partir de 2013, le PNRA a été retenu comme territoire d'expérimentation pour le développement par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), de la cartographie des grands types de végétation (cf. fiche n° 20 « Les cartographies de végétation en Bretagne »).

L'identification des milieux sur l'ensemble du territoire du PNRA a donc pu s'appuyer sur cet outil, complété par d'autres sources cartographiques telles que Corine Land Cover 2012, la BD Forêt version 2 de l'IGN, les inventaires des zones humides du département du Finistère, etc.

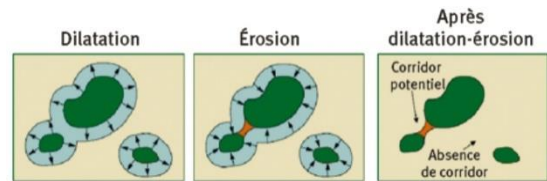
➤ La méthode géomatique de la dilatation-érosion : les principes

Cette méthode vise à mettre en évidence des connexions potentielles entre des réservoirs de biodiversité et repose sur deux étapes (cf. schéma ci-après).

La première étape dite de dilatation consiste à appliquer une zone tampon autour des milieux de la sous-trame pris en compte. La largeur de cette zone tampon, choisie par l'opérateur, correspond à la capacité théorique de déplacement estimée pour une espèce ou un groupe d'espèces. Cette étape de dilatation met en évidence des ensembles dits « continus » pour une sous-trame donnée.

Description de l'action (Suite)

La seconde étape dite d'érosion consiste à supprimer la zone tampon. Cette manipulation permet de retrouver la taille initiale des réservoirs tout en conservant les ponts identifiés entre eux.

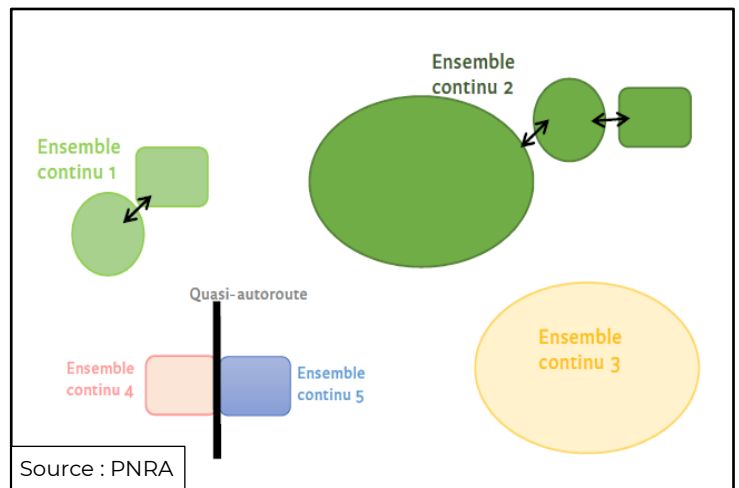


➤ L'identification des « ensembles continus »

Un « ensemble continu » est une surface au sein de laquelle les milieux d'une sous-trame donnée sont considérés comme « continus » du point de vue de la fonctionnalité écologique : ils sont suffisamment proches les uns des autres au point de constituer une entité fonctionnelle au regard du critère de la connectivité.

Le seuil de distance choisi la plupart du temps étant de 50 m, une dilatation-érosion de 25 m est opérée.

Cette manipulation permet de révéler les ensembles de milieux proches des uns et des autres, ces derniers faisant ensuite l'objet d'un tri par la taille (mise en œuvre de méthode statistique de classification des données).



Ainsi, cette « double » technique a été utilisée pour mettre en évidence les ensembles continus de boisements de plus de 150 ha, de prairies permanentes de plus de 54 ha et de landes de plus de 95 ha. Pour enrichir la définition des continuités écologiques, d'autres critères ont été utilisés en association avec la taille : densité bocagère (pour la sous-trame « bocagère ») ou présence d'espèces indicatrices de la qualité des milieux de la sous-trame.

Bilan et enseignements

- Dans le cas d'une occupation du sol où les petites parcelles sont formées d'une mosaïque de milieux divers, la technique de la dilatation-érosion permet de révéler les milieux similaires ou appartenant à la même sous-trame peu distants les uns des autres.
- L'intérêt de la démarche associant les notions de proximité et de surface est de mettre en perspective les éléments constitutifs d'une sous-trame.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
2018	1 ETP pour le diagnostic des continuités et l'élaboration du plan d'actions

Contact : Estelle CLÉACH (contact@pnr-armorique.fr)



La trame mammifères de Bretagne : un outil de prise en compte des continuités écologiques pour les mammifères aux échelles locales

Description

La trame mammifères de Bretagne est un outil cartographique élaboré en 2020 par le Groupe Mammalogique Breton (GMB) pour visualiser les continuités écologiques propres aux mammifères en Bretagne et Loire-Atlantique et pour les intégrer dans l'aménagement du territoire.

➤ Présentation

La trame mammifères de Bretagne (TMB) identifie les réservoirs et corridors écologiques de 12 espèces représentatives du peuplement mammalogique régional, à partir des modélisations de leurs distributions. Les secteurs où les actions de conservation ou de rétablissement d'habitats favorables et continus aux espèces sont les plus profitables à ces dernières sont également localisés.

Cet outil vise donc à permettre une appropriation et une prise en compte des exigences écologiques des mammifères par un public non spécialiste mais en charge des politiques d'aménagement et de gestion de l'espace qui déterminent la capacité de notre territoire à accueillir durablement des populations viables de ces espèces remarquables. Sont ainsi concernés par cet outil la définition de trames vertes et bleues, l'urbanisme, les transports, les grands travaux, l'agriculture, la sylviculture, la gestion des espaces naturels, etc.

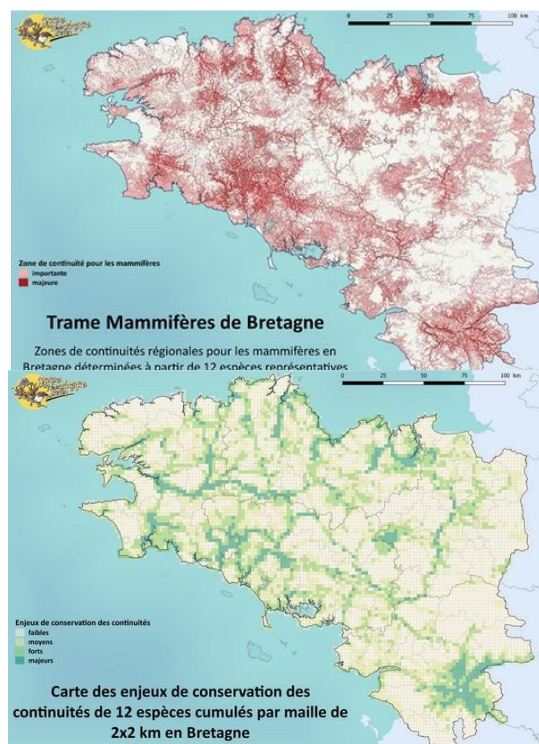
➤ Utilisation

La trame mammifères de Bretagne se compose d'une notice (et son résumé), de 15 fiches « TMB » et de 29 cartes (couches d'informations géographiques) libres d'utilisation sous réserve de mention de la source « Trame Mammifères de Bretagne - Groupe Mammalogique Breton, 2020 », et accessibles depuis le portail GéoBretagne ou le site du GMB (cf. « Pour aller plus loin »).

Les informations sont définies de manière uniforme pour l'ensemble du territoire continental de la Bretagne et de la Loire-Atlantique (exclusion des îles et îlots), à une précision de 10 mètres (exploitables jusqu'à l'échelle du 1:25 000^{ème}).

Elles sont accessibles de manière hiérarchisée en plusieurs niveaux de détail :

- 1 carte de synthèse pour l'ensemble des mammifères : les zones de continuités régionales essentielles aux mammifères ;
- 3 cartes des zones de continuités par type écologique : la trame chauves-souris, la trame mammifères semi-aquatiques, et la trame mammifères du bocage ;
- 24 cartes spécifiques (1 carte des cœurs d'habitats ou réservoirs et 1 trame des valeurs de continuités par espèces) qui figurent les réseaux écologiques des différents mammifères, leur importance et leurs fragilités dans l'ensemble du territoire ;
- 1 carte des enjeux de conservation et de rétablissement des continuités : cette grille indique l'importance des enjeux de conservation ou de renforcement des continuités et des enjeux de rétablissement de celles-ci pour chaque espèce par maille de 2 x 2 km. Elle permet de situer où les actions concrètes en faveur des espèces et de leurs habitats seront les plus profitables à la continuité régionale des populations.



Description (Suite)

Les intercommunalités pourront déterminer les mammifères à plus forts enjeux de leur territoire en termes de continuités écologiques, grâce à la [fiche « Enjeux et responsabilités de conservation et de rétablissement des continuités dans les intercommunalités »](#).

Certains interlocuteur-ice-s pourront vouloir interroger l'outil plus en profondeur et en détail (gain ou perte de connectivité attendue suite à une opération par exemple). Pour ces questions très particulières, le GMB devra être consulté, et pourra, dans les limites de ses disponibilité et moyens, répondre par la fourniture de données complémentaires ou la réalisation en propre des analyses complémentaires. Dans ce dernier cas, le GMB indique que, conformément à ses statuts et son projet associatif, il privilégiera aux prestations et commandes ponctuelles, les relations de collaboration élargies aux questions de protection des mammifères dans leur ensemble et pérennes dans le temps.

Pour aller plus loin

Les zones de continuités régionales essentielles aux mammifères :

[Catalogue GeoBretagne - GeoBretagne](#)

La trame chauves-souris :

[Catalogue GeoBretagne - GeoBretagne](#)

La trame mammifères semi-aquatiques :

[Catalogue GeoBretagne - GeoBretagne](#)

La trame mammifères du bocage :

[Catalogue GeoBretagne - GeoBretagne](#)

La carte des enjeux de conservation et de rétablissement des continuités :

[Catalogue GeoBretagne - GeoBretagne](#)

La fiche « Enjeux et responsabilités de conservation et de rétablissement des continuités dans les intercommunalités » :

geobretagne.fr/pub/gp-mammologique/2020-GMB-FichesTMB-2.1_Enjeux_responsabilit%C3%A9s_conservation_r%C3%A9tablissement_continuit%C3%A9s_intercommunalit%C3%A9s.pdf

Contact : Thomas DUBOS (contact@gmb.bzh)



Analyse de la perméabilité des milieux pour l'écureuil roux : l'exemple du Parc naturel régional d'Armorique

Fiche n° 31

Maître d'ouvrage :

- Parc naturel régional d'Armorique (département du Finistère)

Partenaires associés

- Bureau d'études TerrOïko



Objectif (s)

- Engager des réflexions plus poussées visant à affiner la perméabilité des milieux pour différentes espèces.
- Contribuer à l'identification et au diagnostic des continuités écologiques au sein du Parc Naturel Régional.

Description de l'action

➤ La politique trame verte et bleue (TVB) du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Le projet de TVB s'est articulé en deux temps forts :

- celui du diagnostic qui a permis d'identifier et cartographier les continuités écologiques et de déterminer les enjeux ;
- celui de l'élaboration du plan d'actions sur 5/10 ans construit à partir du diagnostic.

Concernant l'identification de la TVB, celle-ci s'est appuyée sur la cartographie des grands types de végétation produite par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) et sur la mise en œuvre d'outils géomatiques et de traitements statistiques (cf. fiches n° 3 et 29).

Parallèlement à ces deux temps forts, le Parc s'est engagé dans des projets pilotes parmi lesquels la modélisation de la dispersion des espèces pour répondre à la question de la conservation des continuités.

➤ Un projet pilote s'appuyant sur le simulateur @SimOïko

Le simulateur @SimOïko (www.simoiko.fr/simoiko.php) a été développé par le bureau d'études TerrOïko. Ce simulateur fait évoluer virtuellement les espèces au sein de paysages numérisés. La simulation consiste à faire vivre des individus qui naissent, se reproduisent, se déplacent au cours du temps selon les caractéristiques de leur espèce et du paysage dans lequel ils évoluent. Les cycles de vie et comportements modélisés sont basés sur des données scientifiques et incluent de nombreux paramètres tels que le mode de dispersion, la fécondité, la survie et la capacité de se déplacer dans les différents types d'habitats.

Pour le faire fonctionner, l'opérateur doit uniquement fournir l'occupation du sol. De sa qualité dépend la précision des résultats : plus on affine l'occupation du sol, plus la simulation sera réaliste. L'opérateur choisit les espèces cibles parmi une liste de plus de cent espèces terrestres (faune et flore) et semi-aquatiques (amphibiens, odonates) déjà préconfigurées dans le simulateur. Sur ces bases, @SimOïko réalise l'identification et le diagnostic fonctionnel de la TVB.

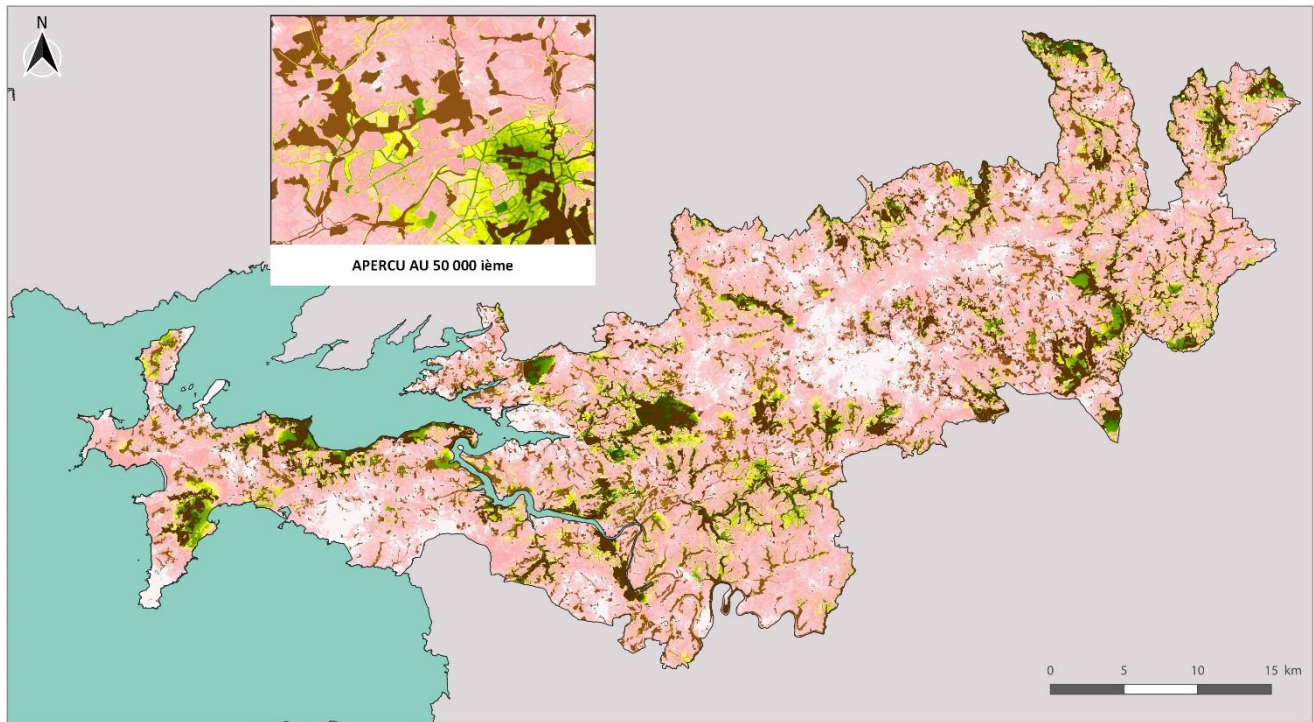
➤ La simulation pour l'écureuil roux : une analyse plus poussée des continuités écologiques de la sous-trame boisée

Sur l'ensemble du territoire du PNRA, les continuités écologiques de la sous-trame des milieux forestiers ont été identifiées sur les bases suivantes :

- les réservoirs de biodiversité comprennent les ensembles continus de milieux boisés de plus de 150 ha et/ou abritant une ou plusieurs espèces indicatrices ;
- les corridors écologiques potentiels correspondent aux espaces proches de ces réservoirs de biodiversité, plus ou moins constitués de milieux boisés, dans un rayon de 50 m.

Description de l'action (Suite)

Pour affiner cette approche, une analyse de la perméabilité des milieux a été réalisée avec le simulateur @SimOïko pour une espèce indicatrice des milieux boisés, à savoir l'écureuil roux, et en utilisant la cartographie des grands types de végétation produite par le CBNB. Les extraits de carte ci-dessous illustrent les résultats obtenus :



Carte des déplacements simulés des individus sur le paysage (ou trafic) exprimée en nombre de passage par unité de temps et de surface

En tenant compte de l'écologie de l'espèce :

- les réservoirs de biodiversité selon la taille de population estimée
- capacité de dispersion maximale en conditions favorables et le potentiel de déplacement selon les types de milieux, avec comme zones sources les patches d'habitat de l'espèce

Simulation "simoïko" réalisée par le bureau d'étude Terroïko

Réservoirs de biodiversité selon la taille de population

- 0 - 75
- 75 et plus

Territoire

- Autres milieux non favorables

Déplacements estimés : bon potentiel de corridor

- Un passage par an
- Un passage tous les 6 mois
- Un passage par mois

Déplacement estimés : zones possibles de conflit

- Trajectoire unique
- Un passage tous les 4 ans
- Un passage tous les 2 ans

Suite et perspectives

- Depuis les simulations réalisées par @SimOïko pour l'écureuil roux, d'autres modélisations ont été exécutées pour différentes espèces indicatrices sur tout le territoire du Parc, à savoir la linotte mélodieuse, le myrtil, la salamandre tachetée, la vipère péliade.
- D'autres travaux semblables sont menés par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa).

Bilan et enseignements

Les simulations réalisées fournissent des informations plus précises et alimentent la réflexion :

- sur le niveau de fonctionnalité des espaces de réservoirs,
- sur les zones de rupture de corridors et les zones de connexions écologiques sur un secteur précis.

Ainsi ce travail a permis de mettre en évidence des milieux boisés fonctionnels, pouvant être des réservoirs de biodiversité mais n'ayant pas été retenus à l'échelle du Parc pour des questions de taille.

Contact : Estelle CLÉACH (contact@pnr-armorique.fr)



Identification d'une trame verte et bleue en associant modélisation et approche participative : l'exemple de Planguenoual

Maître d'ouvrage :

- Commune de Lamballe-Armor (département des Côtes-d'Armor)

Partenaires associés

- VivArmor Nature
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- Chambre d'agriculture
- Acteurs locaux



Objectif (s)

Identifier la trame verte et bleue d'un territoire en associant les acteurs locaux et en croisant approches participative et technique

Description de l'action

➤ Les origines de l'action

En 2015-2016, l'utilisation d'approches diversifiées pour définir la trame verte et bleue (TVB) conduisait à des ressentis de cette politique d'aménagement du territoire comme n'étant qu'une contrainte. Partant de ce constat, la DDTM et la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor, accompagnées par la DREAL, ont décidé d'engager **une démarche expérimentale sur une commune volontaire pour identifier la TVB avec les acteurs locaux**, à savoir l'ancienne commune de Planguenoual (aujourd'hui Lamballe-Armor).

➤ L'association des acteurs locaux, le choix de sous-trames et d'une espèce associée

Un groupe de travail a été constitué avec des élu.e.s, des agriculteur.rice.s, les services de l'État et la Chambre d'agriculture : l'association des acteurs locaux a eu pour objectif de les rendre moteurs dans la définition de la TVB et dans le croisement de l'expertise d'usage avec l'approche géomatique engagée.

De son côté, l'association VivArmor Nature a été missionnée pour apporter son expertise naturaliste. Un des rôles de l'association a été de fournir des outils d'aide à la décision et de voir comment développer une méthode participative permettant d'améliorer la connaissance à l'échelle communale.

Parmi les actions mises en place, un travail spécifique sur les sous-trames bocagères et forestières a été engagé, en intégrant des données sur des espèces repères et notamment en s'appuyant sur l'écureuil roux. Les raisons du choix de ce dernier étaient son écologie spécifique par rapport aux sous-trames en question, la connaissance de ses capacités de déplacement et une distribution satisfaisante sur le territoire.

➤ Une modélisation en utilisant le logiciel Graphab

Il existe différentes méthodes pour caractériser les connexions écologiques au sein d'un paysage. L'approche utilisée ici vise à hiérarchiser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques selon leur importance au sein du réseau écologique identifié, de par leur position dans le paysage ou de par leur surface.

Le logiciel Graphab, développé par le laboratoire Théma (UMR 6049 Théoriser & modéliser pour aménager), a été utilisé pour ce projet. Un des nombreux intérêts de ce logiciel est qu'il permet d'affiner la modélisation des déplacements en y intégrant des données d'occurrence de l'espèce présente sur le territoire.

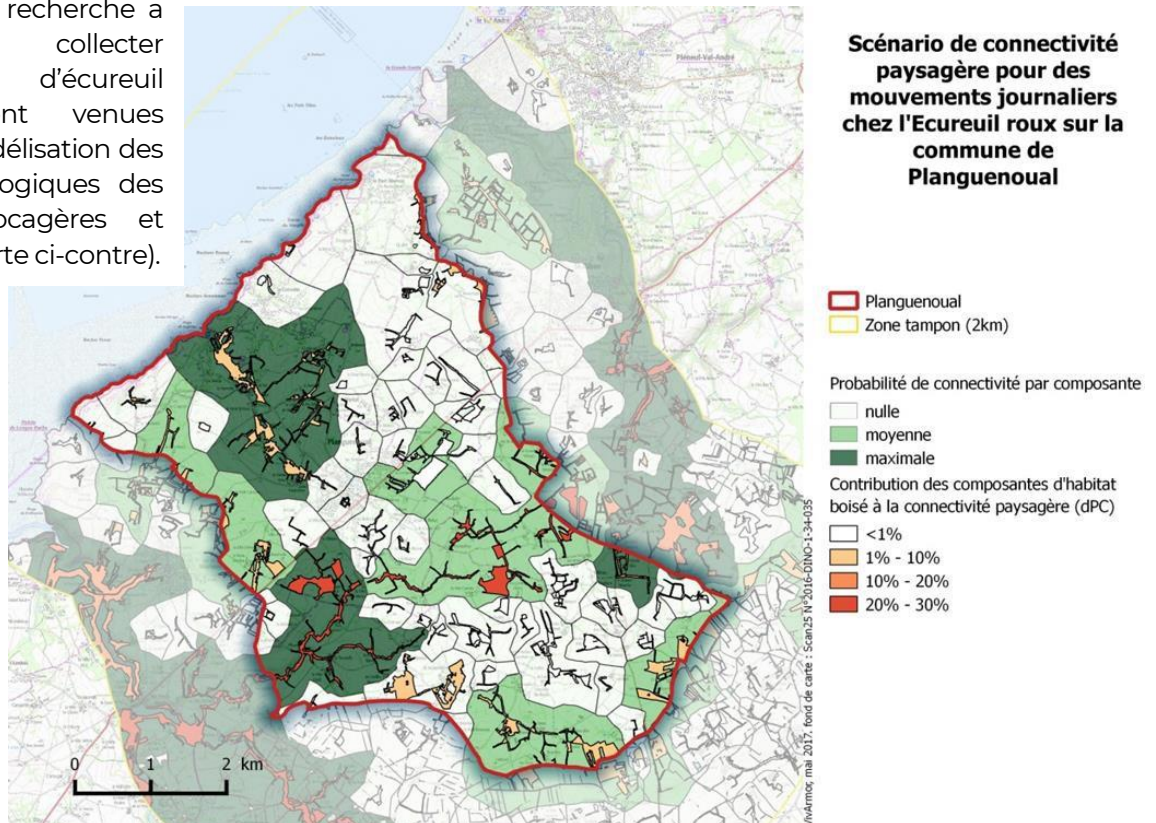
Description de l'action (Suite)

➤ Une contribution participative de la population

Un avis de recherche sur l'écureuil roux a été publié dans la revue communale, invitant les habitant.e.s de Planguenoual à signaler leurs observations de cette espèce. Une zone tampon de 2 km a été prise en compte autour du territoire, permettant notamment l'intégration des deux vallées adjacentes à la zone d'étude.

L'objectif était de confronter la modélisation à des observations de terrain.

In fine, l'avis de recherche a permis de collecter 13 observations d'écureuil roux qui sont venues alimenter la modélisation des continuités écologiques des sous-trames bocagères et forestières (cf. carte ci-contre).



Suite et perspectives

Les analyses complémentaires menées ont permis de prioriser les secteurs d'intervention, notamment en termes de plantations de haies.

Bilan et enseignements

L'avis de recherche a permis de collecter 13 observations d'écureuil roux : résultat satisfaisant à cette échelle mais ne permettant pas d'analyse statistique solide. L'approche participative demeure un moyen de sensibilisation pertinent, mais reste une source limitée pour un diagnostic écologique.

Le bilan quantitatif obtenu repose sur un fort investissement de l'élue en charge du dossier.

Durée de mise en œuvre

2015-2016

Contact : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)

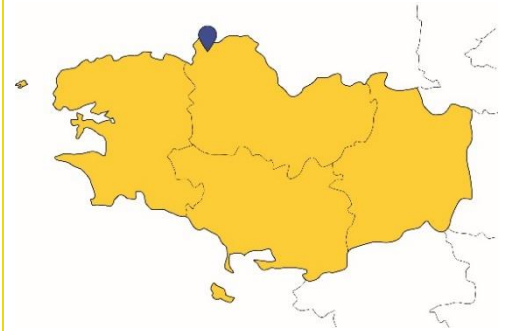


Connaissance de la biodiversité liée au complexe bocager et applications pratiques sur le bassin versant du Léguer

Fiche n° 33

Maîtres d'ouvrage :

- Communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté (département des Côtes-d'Armor)
- Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor.
- Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) – Unité Mixte de Recherche Biodiversité-Agroécologie et Aménagement du Paysage (UMR BAGAP).



Objectif (s)

- Élaborer un outil de diagnostic du bocage et des haies permettant d'établir des préconisations dans leur gestion en faveur de la biodiversité.
- Créer une méthode pour la prise en compte du bocage dans l'élaboration de la trame verte et bleue à l'échelle d'un bassin versant ou d'un territoire.

Description de l'action

➤ L'acquisition de connaissances concernant les paramètres influençant la biodiversité liée au complexe bocager

L'étude menée a porté sur deux groupes d'espèces bio-indicatrices, les plantes et les coléoptères carabiques, avec des relevés, pendant 4 années, en échantillonnant de 10 à 20 haies réparties sur 6 territoires bretons.

Il ressort de ces travaux que la biodiversité du bocage est fonction :

- des modalités de gestion de la haie elle-même ;
- de la localisation (effets biogéographiques) ;
- des systèmes agricoles haie/parcelle ;
- des écopaysages et notamment de leur densité bocagère.

➤ Le développement d'outils cartographiques pour comprendre la biodiversité associée au bocage

Les résultats présentés ci-après ont été obtenus en utilisant un module d'analyse cartographique appelé « Chloé-métriques paysagères » conçu et développé pour QGIS par l'UMR-BAGAP. L'objet de cette fiche n'est pas de présenter ce module qui peut être téléchargé (www6.rennes.inrae.fr/bagap/PRODUCTIONS/Logiciels), mais de valoriser les outils cartographiques qui ont été mis au point dans le cadre de cette action.

- Les écopaysages : ce sont des unités différenciées statistiquement selon la composition et la structure spatiale de l'occupation du sol (boisements, cultures, prairies, bâtiments, routes, eau, etc.). Cette approche permet d'appréhender l'influence de cette occupation du sol et de jauger le potentiel d'accueil de la biodiversité d'un territoire ou de ses différentes parties.
- Le grain bocager : le grain bocager est une mesure qui caractérise le réseau de haies en prenant en compte simultanément leur densité et la forme des parcelles, les parcelles allongées étant plus soumises à l'effet des haies. Cette métrique permet de qualifier la qualité écologique des réseaux.

Description de l'action (Suite)

- Les continuités écologiques : il s'agit de mettre en œuvre une démarche d'identification des espaces de déplacements utiles aux populations d'espèces pour circuler, ainsi que leur(s) habitat(s).

➤ Des travaux de recherche déclinés en actions territoriales concrètes

- Le « plan de gestion durable des haies » (PGDH) : une des déclinaisons des recherches précédentes a été de trouver des critères simples visant à évaluer l'état écologique de la haie. Il s'agit de compléter le diagnostic des haies présentes sur une exploitation et de permettre à l'agriculteur-riche de mieux connaître ses haies, son capital « bois » et les manières de les gérer durablement. L'outil « Plan de gestion durable des haies » a été co-construit avec l'AFAC-Agroforesteries.
- L'identification de la trame verte et bleue à l'échelle du bassin versant du Léguer : les travaux de recherche poursuivis ont permis de dresser un état des lieux écologiques de ce territoire et de produire un atlas cartographique des réservoirs de biodiversité et des corridors favorisant les déplacements de la faune et la dissémination de la flore. Ces productions constitueront des outils d'aide à l'identification de la trame verte et bleue.

Suite et perspectives

- Diffusion du « Plan de gestion durable des haies » auprès des technicien-ne-s « bocage » à l'échelle du territoire de Lannion-Trégor Communauté et de la région, puis, au-delà, à l'échelle nationale via le déploiement du « label Haie » porté par l'AFAC-Agroforesteries.
- Contribution à l'élaboration d'un label « Haie », avec l'AFAC- Agroforesteries, label assurant la gestion écologique et durable des haies et valorisant les produits du bocage.
- Communication des résultats des travaux et programmation de formations de technicien-ne-s visant à diffuser des outils de modélisation pour définir les continuités écologiques.
- Valorisation par l'IGN de ses données concernant les haies par les méthodes de lecture des paysages mises au point (métriques paysagères).

Bilan et enseignements

- Le projet a déjà permis la réalisation d'un « Plan de gestion durable des haies » sur plus d'une dizaine d'exploitations agricoles du département des Côtes-d'Armor.
- Le mode de fonctionnement très différent des structures associées à ce projet a permis de mieux valoriser les savoir-faire des uns et des autres. Ce travail de co-construction a nécessité un engagement intellectuel important mais hautement profitable qui peut être valorisé sur le long terme.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

Projet sur 5 ans :
Octobre 2015 – Octobre 2020

- Budget : 340 000 euros
- Moyens humains : Lannion-Trégor Communauté : 10 personnes / INRAE-UMR BAGAP : 6 personnes / FDC des Côtes-d'Armor : 2 personnes

Contacts: Jacques BAUDRY: jacques.baudry@inrae.fr

David ROLLAND: david.rolland@fdc22.com

Timothée SCHERER : timothee.scherer@lannion-tregor.com



Identification des enjeux d'un schéma local de la trame verte et bleue et proposition d'actions : l'exemple de la Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné

Maître d'ouvrage :

- Communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné (département d'Ille-et-Vilaine)

Partenaires associés

- 19 communes de l'EPCI
- Nombreux partenaires techniques (Département d'Ille-et-Vilaine, services de l'État, Syndicats de bassins versants, CBNB, etc.) et associatifs (Bretagne Vivante, LPO, GMB, etc.).



Objectif (s)

- Identifier les continuités écologiques et des secteurs prioritaires d'intervention.
- Mettre au point un plan d'actions complet constituant un guide d'intervention de la collectivité.

Description de l'action

➤ Une identification de la trame verte et bleue locale débouchant sur la délimitation de secteurs prioritaires

Un premier schéma local de la TVB avait été élaboré, en 2013, sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Ille (10 communes). Suite à son extension en 2017 sur 9 communes supplémentaires, celle-ci a souhaité réaliser un schéma local de la TVB sur son nouveau périmètre, valorisant les travaux menés initialement et en conservant la même méthodologie.

Cette dernière a été calquée sur la méthodologie du SRCE de Bretagne et a visé à identifier les continuités écologiques associées aux sous-trames « forêts », « bocages », « landes », « zones humides » et « cours d'eau ». Cette approche des continuités écologiques a été enrichie par la prise en compte des éléments fragmentant majeurs (routes nationales et départementales, zones urbanisées, obstacles sur les cours d'eau, etc.).

Pour chaque sous-trame, des critères adaptés ont été appliqués pour mettre en lumière des secteurs prioritaires d'intervention. À titre d'exemple, peuvent être cités les critères retenus pour :

- la sous-trame « bocages » : les secteurs prioritaires correspondent à ceux qui présentent une densité de haies très faible, à savoir inférieure à 30 ml/ha ;
- la sous-trame « zones humides » : la densité des zones humides au sein d'une bande tampon de 50 m de chaque côté des cours d'eau a été calculée. Les secteurs prioritaires sont ceux pour qui cette densité est inférieure à 15 %.

Le recoupement des secteurs prioritaires d'intervention par sous-trame a permis de distinguer sur l'ensemble de la communauté de communes :

- 1 secteur prioritaire, intersection d'au moins 3 secteurs par sous-trame ;
- 5 secteurs secondaires correspondant à l'intersection de deux secteurs par sous-trame ;
- 10 secteurs spécifiques à l'une ou l'autre des sous-trames.

Description de l'action (Suite)

➤ Une identification de 4 enjeux structurant un plan d'actions décliné en fiches « thématiques » et en fiches « sites »

La concertation menée dans le cadre du schéma local de la TVB a permis de faire émerger 4 axes d'enjeux présentés dans l'ordre hiérarchique validé en comité de pilotage :

- Enjeux de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux naturels ;
- Enjeux de préservation de la fonctionnalité écologique des milieux naturels ;
- Enjeux de sensibilisation et de communication ;
- Enjeux de connaissance de la biodiversité et des continuités écologiques.

Ces enjeux structurent les 84 actions thématiques retenues parmi lesquelles 26 ont été reconnues comme étant prioritaires. Ces actions consistent en :

- des travaux : « Créer un passage à faune sur la RD 175 » ; « Restaurer une mare abandonnée ou dégradée » ; « Convertir une plantation monospécifique en boisement de feuillus indigènes » ;
- des mesures de gestion : « Préserver les capacités d'accueil des bâtiments anciens » ; « Entretien et régénérer une haie ou une ripisylve existante » ; « Préserver les corridors écologiques dans le PLUi » ;
- des actions de sensibilisation et communication : « Engager des démarches de sensibilisation sur la nature en ville » ; « Assurer des formations auprès des carriers sur l'enjeu trame verte et bleue » ; « Créer une charte de « bonne conduite des pratiques agricoles » » ;
- des actions d'amélioration de la connaissance : « Identifier les zones forestières anciennes » ; « Suivi des amphibiens ».

Ces 84 actions ont été regroupées en 15 fiches thématiques faisant office de petit guide technique de restauration et de gestion. En parallèle, sur les secteurs prioritaires et secondaires d'intervention, des expertises naturalistes ciblées ont permis d'élaborer des fiches-actions sectorielles (au nombre de 43) définissant les interventions à prévoir. Sont présentées sur les 2 pages suivantes, un exemple de fiche-action thématique et un exemple de fiche-action sectorielle.

Suite et perspectives

Mise en œuvre du plan d'actions entre 2019 et 2022 avec :

- la réalisation de travaux de restauration de milieux (mares, landes, zones humides, etc.), d'aménagements de bâtiments publics, etc. ;
- l'engagement de différentes études thématiques, de faisabilité, ainsi que des suivis naturalistes ;
- la proposition d'animations (balades nature, ciné-débats, etc.) et de formations.

Bilan et enseignements

- La priorisation des enjeux et surtout des actions permet de cadrer les interventions à programmer.
- La mobilisation d'une grande diversité d'acteurs lors de l'élaboration du plan d'actions s'est révélée être une plus-value.
- Il est important d'anticiper les difficultés et les contraintes associées à la planification d'actions sur des terrains privés.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

2019-2022

- Coût de l'élaboration du plan d'actions (y compris interventions des agents de la collectivité) : environ 80 000 euros.
- Budget 2019-2022 pour les actions : 200 000 euros, avec financement à 80 % par la Région Bretagne (Contrat Nature) et l'Europe (FEADER)

Contact : Camille JAMET (camille.jamet@valdille-aubigne.fr ou environnement@valdille-aubigne.fr)

Exemple de fiche-action sectorielle

1.1 Site « Prairies, bois et landes de la lande Plaine » (limite du MNIE) – Andouillé-Neuville

82 ha

Priorité 1

Objectif général

Préserver, restaurer et gérer extensivement les landes, bois, prairies et mares.

Porteur de projet

CCVIA (FEADER/Contrat Nature)

Contexte et objectif opérationnel

Ce site est situé dans un MNIE, réservoir de biodiversité du SCOT.

Il est principalement constitué de boisements et de plantations mais la diversité des habitats au sud et à l'ouest lui confère un intérêt écologique. Des landes sont en cours de fermeture au sud. Des mares dégradées sont également situées à proximité des landes et de quelques prairies. A l'ouest, un marais est possiblement en cours de fermeture (légers signes de déprise agricole).

A l'ouest, quelques patchs de Renouée du Japon sont présents sur les bas-côtés de la route, ce qui menace la zone humide à proximité.

Les objectifs opérationnels du site sont variés.

Les interventions prioritaires sont de restaurer et gérer extensivement les landes au sud, de restaurer les mares, de lutter contre la Renouée du Japon et de gérer extensivement les prairies au sud-est et à l'ouest.

Les interventions secondaires sont de convertir les peuplements monospécifiques en boisements de feuillus indigènes au sud-ouest et d'assurer une gestion écologique et durable des boisements.

Par ailleurs, le site est aménagé à l'est, un projet d'emplacement réservé est présent.

Ce site a fait l'objet d'étude en vue de sa gestion par le bureau d'études DERVENN en 2017. BIOTOPE a actualisé les propositions de gestion après visite de terrain en 2018.



ACTION

- 1.64 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon)
- 1.15 Restaurer une mare abandonnée ou dégradée et l'entretenir
- 1.21 Convertir une plantation monospécifique en boisement spontané de feuillus indigènes et 2.21 Assurer une gestion écologique et durable des forêts/bois : régénération naturelle, îlots de sénescence, ...
- 1.31 Restaurer les landes : coupe d'arbres, broyage et export des rémanents et 2.31 Gestion extensive des landes : fauche, pâturage extensif
- 2.12 Gestion extensive des prairies naturelles : fauche ou pâturage
- 2.21 Assurer une gestion écologique et durable des forêts/bois : régénération naturelle, îlots de sénescence, ...
- 2.31 Gestion extensive des landes : fauche, pâturage extensif

Actions	Priorité	Volume	Coûts estimés
TRAVAUX UNIQUES (TU)			
1.31 Restaurer les landes : coupe d'arbres, broyage et export des rémanents	1	4,85 ha	14764,3
1.21 Convertir une plantation monospécifique en boisement spontané de feuillus indigènes îlots de sénescence, ...	2	4,06 ha	608,4
1.15 Restaurer une mare abandonnée ou dégradée et l'entretenir :	1		
1.1512 Curage mécanique	1	5	8965,0
1.154 Elagage	1	5	5450,0
1.64 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon)	1	243 m	2551,5
TOTAL TU			32339,2
TRAVAUX DE GESTION (TG)			
2.31 Gestion extensive des landes : fauche, pâturage extensif (1 tous les 3 à 5 ans)	1	5,4 ha	1734,3
2.12 Gestion extensive des prairies naturelles : fauche ou pâturage (1/an sur 5 ans)	1	11,05 ha	8839,1
2.21 Assurer une gestion écologique et durable des forêts/bois : régénération naturelle, îlots de sénescence, ...	2	40,0 ha	0,0
TOTAL TG sur 5 ans			10573,5
SUIVI			
4.10 Suivi de la dynamique de végétation des landes et prairies	1	16,5 ha	1300,0
TOTAL SITE sur 5 ans			44212,70€






De gauche à droite : Prairie et lande en cours de fermeture, Lande fauchée, Lande fortement embroussaillée



De gauche à droite : Bruyère à quatre angle, plantation de résineux, Marais sous exploité, en cours de fermeture

Extrait de : Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, mars 2019 – Schéma local de la TVB 2019-2022, programme d'actions, Biotope, Voix active, 265 p.

Exemple de fiche-action thématique

Fiche COMMUNIQUER	Communiquer autour de la trame verte et bleue	
Objectifs / Intérêts		
<ul style="list-style-type: none"> Apporter une information claire sur la TVB Offrir des éléments de compréhension 		<ul style="list-style-type: none"> Démystifier les représentations liées à la TVB Contribuer à la mise en œuvre de la TVB
Actions		
3.13 Vulgariser le terme Trame Verte et Bleue au travers de visuels.	3.17 Renforcer la communication et les supports offerts par la CCVIA, communiquer via les supports communaux : panneaux lumineux, bulletins municipaux.	3.36 Créer des partenariats avec les acteurs associatifs.
Description		
<p>La communication est un processus qui permet d'engager un échange et se concrétise bien souvent par l'apport d'informations et de connaissances. Mais une information transmise n'est pas forcément reçue, comprise ou assimilée, et c'est là une vigilance à exercer dans les démarches de communication mises en œuvre.</p> <p>La communication peut se faire par différents vecteurs : presse, supports écrits, réseaux sociaux, affichage.</p> <p>Elle vise plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> apporter une information, mobiliser des publics, relayer une démarche engagée notamment celle de sensibilisation ou de formation. 		
Porteur de projet		
CCVIA, Communes, Associations, Partenaires techniques et institutionnels		
Modalités techniques de mise en œuvre		
La communication doit être maîtrisée et mérite de donner lieu à la mise en œuvre d'une véritable stratégie afin d'éviter que les objectifs fixés ne soient pas atteints.		
Un plan de communication est à définir en respectant plusieurs étapes :		
1-Définir les objectifs		
Quelles sont les besoins en termes de communication ?		
C'est la première question à se poser afin de ne pas s'engager dans une démarche de communication non efficace.		
	Les objectifs ? ☞ Mobiliser un public / Apporter une information / Sensibiliser ☞ Interpeller / Faire adhérer	
Plusieurs objectifs peuvent être identifiés et auquel cas différents temps et supports de communication pourront être mis en œuvre.		
2-Identifier les cibles		
Les publics cibles de la communication sont les personnes à qui sont destiné le message.		

Pour une plus grande efficacité, il est envisageable d'avoir recours à plusieurs temps de communication, mobilisant différents supports diffusés par différents canaux. Cependant, il est important d'avoir une cohérence d'ensemble ; au risque d'avoir des redondances ou une confusion dans les messages.

→ **CAS PRATIQUE SYNTHETIQUE**

- Action :** Vulgarisation du terme Trame verte et bleue au travers de l'élaboration d'une bande dessinée avec diffusion lors d'un événement local.
- Objectifs :** Transmettre une information sur l'édition de cette bande dessinée. Mobiliser les citoyens en vue d'une participation à l'événement local.
- Public cible :** Citoyens (considérés comme non sensibilisés)
- Messages ciblés :** Profitez d'un moment convivial pour découvrir une bande dessinée racontant la richesse de votre commune. La trame verte et bleue est un élément de votre quotidien qui contribue à la qualité de votre cadre de vie.
- Outils/supports :** Réseau sociaux/internet, Presse, Fête locale
- Lancement de la communication :**
 - J - 1 mois : Information sur le lancement de la démarche / réseaux sociaux
 - J - 21 jours : mailing ciblé – affichage / supports print
 - J - 15 jours : mailing ciblé
 - J - 7 : Communiqué de presse / presse locale - radio

Méthode de suivi de l'action	Indicateurs
Il est très difficile de mesurer l'impact lié à la mise en œuvre d'un processus de communication, car d'autres vecteurs peuvent intervenir. Néanmoins certains indicateurs peuvent être ciblés en fonction de l'action de communication engagée, par exemple le nombre de participants à un événement.	

Moyens / Financement

En fonction du porteur de projet, les moyens peuvent provenir de sources différentes :

- Pour une collectivité : Budget opérationnel, budget exceptionnel (programme européen)
- Pour une association : Subvention, don, campagne de financement participatif

Partenaires

- Communes, Associations, Partenaires techniques et institutionnels.

Coûts estimatifs (source : CCVIA/Breizh Bocage)

Bon nombre d'aspects dans une démarche de communication nécessitent une implication et un temps à passer par le porteur de projet. Les coûts engendrés sont essentiellement liés aux supports et aux vecteurs de diffusion.

Dans le cas de la conception et diffusion d'affiches ou flyers : coûts donnés à titre indicatif :

- Prestataire : graphiste
- Conception et mise en page d'une affiche A3 et déclinaison en flyer : 500 euros Ht
- Edition de 250 affiches : 100 euros Ht
- Edition de 1000 flyers : 80 euros Ht

Il est nécessaire de savoir **pourquoi** elles sont ciblées et les effets attendus de la communication, ce qui permettra de les **prioriser**.

Les différents publics ;
 ☞ Les jeunes, les actifs, les familles, les scolaires, les urbains,
 ☞ Les institutions, les partenaires techniques...
 ☞ Les « non-initiés », les « convaincus », les « incédés »

La seconde étape est d'identifier les cibles prioritaires et secondaires, ce qui orientera et modulera si besoin le message transmis.

3-Définir les supports de communication

Il est préférable de cerner les habitudes/usages de supports de communication des différents publics ciblés et de leur utilisation en vue de proposer des outils adaptés.

Ce souci est d'autant plus prégnant dans le cas de la diffusion d'une information.

Les différents supports
 affiche, communiqué de presse, newsletter, publication, livre,...

4-Adapter le message

Le message doit être **compréhensible** et **assimilable** par l'ensemble des publics ciblés : cela passe par un travail sur le fond du message (ce qui est dit) mais également sur sa forme (ce qui sera compris).

La règle des 3 C d'un message
 Le message doit être **Clair, Concis et Concret**

Mon message est-il compréhensible ?
 Pour le vérifier, faites-le relire par une personne extérieure et vérifiez qu'elle comprenne l'essentiel du message

Au-delà du message écrit, une attention sera portée sur les visuels, schémas, illustrations et/ou photo qui permettent de faciliter la compréhension du message. Le travail sur la mise en forme du message n'est pas à négliger et peut nécessiter de faire appel à un prestataire doté de compétences en graphisme.

5-Définir les vecteurs de diffusion

Les vecteurs de diffusion sont nombreux, et il est important de les cibler au regard de leur efficacité supposée sur les publics ciblés. Plusieurs vecteurs peuvent être utilisés à des moments différents et au regard d'un public ciblé.

Les différents vecteurs de diffusion
 Presse, radio, réseaux sociaux, mailing, site internet, affiche, flyer, événement...

6- Lancer la communication

Il est important de lancer sa communication au bon moment : ni trop tôt ni trop tard.

Illustrations



Invitation via réseaux sociaux



Invitation via Affiche



Affiche

Extrait de : Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, mars 2019 – Schéma local de la TVB 2019-2022, programme d'actions, Biotope, Voix active, 265 p.



La gestion d'une base de données : l'exemple de Lannion-Trégor Communauté

Fiche n° 35

Maître d'ouvrage :

- Communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté (département des Côtes-d'Armor)



Objectif (s)

- Construire une base de données qui permet une valorisation de ces dernières pour une prise en compte accrue de la biodiversité.
- Alimenter cette base de données en capitalisant toutes les informations disponibles.

Description de l'action

➤ La création d'une base de données sous SERENA

SERENA est un logiciel de gestion de bases de données naturalistes développé au départ pour les réserves naturelles. Sur le territoire, deux acteurs avaient, dès le début des années 2010, fait le choix de ce logiciel : l'Association de la Vallée du Léguer (AVL) et la Communauté de communes de Beg ar C'ha. Entre 2015 et 2016, suite à la fusion de Lannion-Trégor Agglomération et de Beg-ar-C'ha Communauté et à l'intégration de l'AVL au sein de la nouvelle collectivité, celle-ci a naturellement prolongé l'effort initié dans la bancarisation et la valorisation des observations naturalistes.

➤ La capitalisation des données : des modalités de saisies adaptées aux producteurs de la donnée

Pour Lannion-Trégor Communauté, quatre grandes sources de données peuvent être distinguées :

- **Les données d'observations collectées en régie** : le personnel du service « Espaces naturels » de la Communauté d'agglomération produit de très nombreuses données de biodiversité dans le cadre de ses missions. Ces données sont intégrées à la base de données, soit directement sous le logiciel SERENA, soit via un fichier Excel structuré de façon à être aisément intégré sous SERENA.
- **Les données produites par des prestataires** : des prestataires spécialisés en écologie réalisent des études – souvent réglementaires – pour la Communauté d'agglomération. Les cahiers des charges spécifient systématiquement les modalités de restitution des données naturalistes et imposent le renseignement de fichiers Excel identiques à ceux utilisés en régie.
- **Les données fournies dans le cadre de partenariats** : Lannion-Trégor Communauté a mis en place des conventions avec des associations et d'autres acteurs du territoire, pour échanger les données naturalistes que les uns et les autres capitalisent (voir fiche n° 6). Dans ce cas, l'intégration des données fournies a pu pour les données anciennes, et peut encore requérir leur restructuration voire leur correction (orthographe des noms d'espèces ; vérification du nom scientifique, etc.).
- **Les données issues d'observations de bénévoles** : quelques bénévoles fournissent, à titre personnel, les données de leurs observations. Pour cela, ils renseignent un fichier Excel semblable à celui utilisé en régie que Lannion-Trégor Communauté met à leur disposition.

La Communauté d'agglomération a créé une plateforme Internet permettant une participation du public à la collecte de données naturalistes (cf. fiche n° 26). Les données déposées sur cette plateforme ne sont pas intégrées à la base de données sous SERENA.

Description de l'action (Suite)

➤ Les traitements des données : depuis leur validation jusqu'à leur exploitation cartographique

La validation des données avant leur saisie est fonction de leur source : de façon générale, Lannion-Trégor Communauté considère que les données fournies en régie ou issues de prestataires et de partenaires ont fait l'objet d'une analyse critique préalable et ont été validées par le producteur.

Les données issues de la participation des habitant·e·s via la plateforme Internet font l'objet de corrections, voire de suppressions lorsqu'elles apparaissent douteuses, et ce après échanges avec l'observateur·ice s'il a fourni ses coordonnées. Les données ne pouvant être vérifiées sont conservées sans être formellement validées.

L'intérêt des données naturalistes est de pouvoir les localiser et de procéder à des analyses cartographiques. Lors de leur saisie, un lien avec un référencement géographique est systématiquement inclus. Mais ce lien peut correspondre à des niveaux de précisions variables, depuis une localisation avec des coordonnées jusqu'à une « simple » association à un lieu-dit ou à une commune. Une telle association est suffisante quand il s'agit de produire des listes d'espèces pour l'ensemble du territoire ou pour une commune. Mais l'intérêt est de disposer d'un maximum des données géoréférencées précisément pour réaliser des cartographies. Ainsi, Lannion-Trégor Communauté a pu produire par exemple :

- des cartes visualisant la répartition spatiale des observations : ce type de document permet d'identifier les secteurs à privilégier en termes d'investigations ;
- des cartes de répartition spatiale de certaines espèces permettant d'identifier des secteurs à enjeux ou d'orienter des réflexions telles que la trame verte et bleue.

Suite et perspectives

- L'alimentation de la base de données sous SERENA se poursuit avec les informations collectées par les différents producteurs de données ou dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunale.
- À moyen terme, il s'agit d'intégrer Biodiv/Bretagne, la plateforme bretonne des données naturalistes. Pour cela, Lannion-Trégor Communauté procède à une migration de sa base de données vers le standard d'échanges de données régionales, sous l'application Géonature.

Bilan et enseignements

- Sur le plan quantitatif, le bilan est très positif avec une base de données riche de quelques 250 000 observations sur le territoire de la Communauté d'agglomération.
- Sur le plan qualitatif, le logiciel SERENA, bien approprié pour des gestionnaires de réserves naturelles, s'est révélé, pour Lannion-Trégor Communauté, complexe et peu ergonomique. Pour réaliser des cartographies à partir de la base de données, le service Informatique de la collectivité a dû retravailler les passerelles entre SERENA et un système d'information géographique (SIG).
- La création et la gestion d'une base de données naturalistes supposent un équipement informatique « puissant » (capable de gérer de très nombreuses données) et des moyens humains compétents en écologie, d'une part, et en informatique, d'autre part.
- La base de données est un outil qui doit être au service des projets du territoire (trame verte et bleue, urbanisme, maîtrise foncière, etc.) et dont la finalité n'est pas une « simple » bancarisation de données.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

De 2010 2018

- Coût des licences SERENA : environ 340 euros (4 postes informatiques)
À noter que ces licences sont gratuites à compter du 01/01/2021
- Moyens humains : non quantifiables, mais la mise en place et la gestion d'une base de données requièrent beaucoup de temps

Contact : Mathieu BREDECHE : mathieu.bredeche@lannion-tregor.com



Conception et structuration d'un plan d'actions trame verte et bleue : exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Maître d'ouvrage :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (département du Morbihan)

Partenaires associés

- Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération (34 communes)
- Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (24 communes)
- Communauté de communes Arc Sud Bretagne (12 communes)
- Communauté de communes Questembert Communauté (13 communes)



Objectif (s)

- Identifier et diagnostiquer une trame verte et bleue à l'échelle des 4 établissements publics de coopération intercommunale.
- Définir un plan d'actions territorial visant à répondre aux enjeux des trames naturelles.

Description de l'action

➤ Une démarche sur un territoire de 83 communes s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux

L'identification des trames naturelles et l'élaboration d'un plan d'actions associé ont pour spécificité d'être portées par le Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan (33 communes) sur un territoire dépassant de loin son périmètre : une communauté d'agglomération, trois communautés de communes et 83 communes.

Pour mener à bien cette mission, l'association des collectivités, des acteurs socio-professionnels, des structures associatives, des établissements publics s'est faite moyennant :

- la mise en place d'un comité de pilotage, instance décisionnelle ;
- la création de deux groupes de travail, l'un sur la prise en compte des espèces et l'autre dédié à l'intégration de la trame verte et bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme ;
- la sollicitation du comité scientifique du PNR ;
- la mise en place d'un comité transversal regroupant des acteurs institutionnels (Région, Département, services de l'État), des aménageurs (RTE, GRTgaz, SNCF, etc.), des organismes socio-professionnels (Comité régional de la conchyliculture, Chambre d'agriculture, etc.), des établissements divers (lycée, etc.).

Note : l'intérêt de ce comité a été d'associer des acteurs d'horizons très divers, en un lieu d'information sur la biodiversité et la TVB, de partage de connaissances ainsi que de croisement des actions des uns et des autres.

Ces différentes instances, avec un appui des expert.e-s locaux, ont contribué à la mise au point et à la validation de la démarche proposée, étape par étape.

Description de l'action (Suite)

➤ Une identification de la TVB en élargissant la réflexion aux autres trames naturelles

La méthode mise en œuvre pour la TVB s'est appuyée sur les six sous-trames identifiées par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Bretagne, en les adaptant à la marge. Ainsi, la sous-trame « cours d'eau » a intégré les zones humides fonctionnelles des cours d'eau, et la sous-trame « zones humides » a intégré les mares devenant ainsi "zones humides et milieux aquatiques". La sous-trame « bocage » a inclus les milieux agricoles et associés (bois, vergers, etc.).

Pour ces six sous-trames, le PNR a valorisé toutes les données disponibles concernant, d'une part, l'occupation du sol et, d'autre part, les espèces. Les milieux ont été notés en fonction de leur contribution à chaque sous-trame. Concernant les espèces, le choix a été fait d'en retenir 4 à 5 par sous-trame, en s'appuyant sur les listes établies au niveau régional en différenciant :

- des espèces contributrices de l'identification de réservoirs de biodiversité ;
- des espèces révélatrices de dispersion et indicatrices de fracture des continuités.

Ce travail a permis d'identifier des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, des zones relais, ainsi que les éléments fracturants.

Le travail sur la pollution lumineuse et sur la pollution sonore s'est appuyé sur les éléments disponibles tels que des photographies aériennes prises de nuit, des données de Morbihan Énergies (propriétaire des réseaux électriques à basse et moyenne tension), etc. Il a permis de poser les bases de l'identification d'une trame noire.

Les réflexions concernant la frange littorale terrestre et les milieux estuarien et marin ont cherché à décliner, pour ces espaces, les notions de réservoirs, de corridors écologiques, etc. Les questionnements ont porté sur les données requises pour atteindre les objectifs recherchés, sur les méthodes pouvant être employées pour identifier certains réservoirs de biodiversité ou pour intégrer certains flux spécifiques au milieu marin (flux sédimentaire par exemple).

➤ Un plan d'actions découlant du diagnostic du territoire

Le plan d'actions est structuré en 13 « grandes fiches-actions » déclinées en actions (au nombre de 37) et en sous-actions (au nombre de 89).

Au regard de l'importance du territoire sur lequel a porté le travail, ce plan d'actions conserve un caractère supra, peu opérationnel. La volonté a été de mettre au point un document cadre qui permette une intervention coordonnée des acteurs à l'échelle du territoire. Il nécessite une appropriation et une déclinaison locale mais a contrario balaye un large champ en termes de thématiques abordées.

La présentation ci-après des 13 grandes fiches-actions montre ce large champ des thématiques retenues et la page suivante permet de visualiser un exemple de fiche-action.

Suite et perspectives

- Par rapport au diagnostic, l'objectif est de continuer à capitaliser des données pour combler les lacunes identifiées.
- Sur le territoire du PNR, certaines actions vont être progressivement mises en œuvre dans les trois années à venir : inventaires des vieux vergers, des mares ou des arbres têtards ; mise en place de formations et d'actions de sensibilisation ; réalisation d'un guide sur la trame noire ; création d'un marteloscope en partenariat avec l'ONF et le CRPF ; etc.
- À l'échelle des quatre EPCI, l'objectif est de faire connaître le plan d'actions élaboré et de définir le rôle du PNR dans l'accompagnement des collectivités locales notamment lors de l'élaboration des PLU, et PLUi et lors de la révision des SCoT (deux en prévision).

Bilan et enseignements

- La prise en compte des espèces dans l'identification des trames naturelles a été confrontée à l'hétérogénéité des données exploitables sur l'ensemble du territoire.
- Dans le cadre du diagnostic, la structuration de la méthode doit être réfléchi en fonction des données homogènes effectivement récupérées. À cet égard, un point de vigilance est la nécessité d'associer les acteurs détenteurs de données à la fourniture effective de ces dernières et à leur structuration lors de leur transmission.
- La démarche mise en œuvre sur le territoire des 4 EPCI s'est révélée très intéressante, a fortiori avec l'objectif d'une approche homogène. À contrario, l'importance du territoire constitue une difficulté.
- Enfin, la légitimité du porteur de la démarche, en l'occurrence le PNR du Golfe du Morbihan dans le cas présent, doit être clairement affirmée et partagée.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

Octobre 2018 - septembre 2020

- Coût de l'identification de la TVB et de l'élaboration du plan d'actions : 120 000 euros
- Moyens humains : 1 ETP + contributions d'autres membres du PNR.

Thématique du plan d'actions

- Sensibilisation à la trame verte et bleue, et valorisation des pratiques vertueuses
- Mobilisation et valorisation des référentiels cartographiques
- Intégration des trames naturelles dans les documents de planification
- Gestion du patrimoine naturel des collectivités pour la préservation des trames naturelles
- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
- Préservation et restauration de la trame boisée
- Accompagnement de la profession agricole dans la prise en compte des trames naturelles
- Amélioration de la connaissance et la gestion des milieux spécifiques
- Réduction de la fragmentation liée aux réseaux viaires, transports d'énergie et espèces exotiques envahissantes
- Préservation et restauration de la trame noire
- Expérimentation, préservation et restauration de la trame bleue salée
- Expérimentation sur d'autres trames naturelles
- Coordination du plan d'actions trame verte et bleue

Contact : Alexandre CROCHU : alexandre.crochu@golfe-morbihan.bzh

Exemple de fiche-action

FICHE 6

Préservation et restauration de la trame boisée

Enjeux

- Biodiversité forestière
- Résilience
- Habitats forestiers
- Sensibilisation des acteurs de la profession

Objectifs

- Préserver les fonctionnalités de trame forestière
- Préserver et réhabiliter les habitats forestiers
- Accompagner la forêt dans son adaptation face au changement climatique
- Sensibiliser et former la profession forestière à l'intégration de la biodiversité forestière

Description

Que l'on parle de grands massifs (Landes de Lanvaux) ou plutôt des boisements de petites et moyennes surfaces en lien avec la sous-trame et milieux agricoles, les milieux forestiers jouent un rôle majeur de refuge pour la biodiversité et dans le fonctionnement des continuités écologiques. Dans le cas de ces boisements de petites surfaces, le morcellement fait que les propriétaires forestiers sont nombreux et cela concourt à la diversité des modes de gestion et au maintien d'une mosaïque de milieux.

La forêt est un habitat parfois mal compris. Les boisements d'exploitation intensif étant facilement ouverts grâce aux chemins d'exploitations, la vision commune de cet habitat en est souvent biaisée. Bien souvent, seules les parcelles difficilement accessibles comme les milieux humides en fond de vallon accidenté, ou bien les boisements de trop faible surface pour être exploités mécaniquement, permettent d'entrevoir ce qu'est un habitat forestier. Retrouver la forêt, quand elle est bien gérée, peut concilier les enjeux socio-économiques et les enjeux de biodiversité.

Aujourd'hui il est primordial de préserver les forêts correctement gérées et anciennées, tout en préservant la vocation économique de celle-ci. La profession et les propriétaires doivent ainsi être accompagnés vers une gestion productive, résiliente, et favorable au maintien d'habitats riches en biodiversité.

Cette action est à mettre en relation avec le Plan de Paysage en cours de réalisation sur le renouvellement de la végétation arborée du littoral du Golfe du Morbihan.

Déclinaison du SRCE

Enjeux majeurs : La reconnaissance et l'intégration de la biodiversité par les acteurs socio-économiques du territoire

Orientation 11 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à la forêt.

Sous-trames concernées

Sous-trame forestière

FICHE 6

6.1.1 Intégrer la notion de trame verte et bleue dans les documents de gestion forestière

Les boisements de surface supérieures à 25 ha sont soumis à Plan Simple de Gestion (PSG) pour une durée de 10 à 20 ans, document obligatoire, agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Les peuplements compris entre 2,5 et 25 ha sont soumis au code forestier. De 10 à 25 ha ils peuvent adhérer de manière volontaire à un PSG, ou bien de 2,5 à 25 ha adhérer au Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS) ou au Règlement Type de Gestion (RTG).

L'objectif est de revoir et d'améliorer la prise en compte des continuités écologiques dans la gestion des boisements forestiers notamment soumis à documents de gestion.

Le travail d'identification de la sous-trame forestière, croisé avec les cartographies des boisements soumis à RTG, CBPS, et PSG permettra d'identifier où se trouvent les priorités en termes de préservation et renforcement de la fonctionnalité de la sous-trame forestière.

La mise en œuvre de cette concertation nécessitera d'être entouré des acteurs de la gestion forestière du territoire (CRPF, ONF, SPPFM) et de lancer une phase de concertation afin d'informer et de sensibiliser les propriétaires engagés volontairement.

La mise en place d'outils de formation et d'expérimentation terrain de la prise en compte de la biodiversité en forêt, notamment au travers de l'action 1.2.3, est un levier à privilégier.

Cette intégration de l'enjeu trame dans la gestion des boisements doit être suivis dans le temps.

Au travers d'une gestion intégrant les notions de trame verte et bleue, l'objectif est de réhabiliter un ensemble de boisements en tant qu'élément à part entière de la sous-trame boisée. Le développement de l'« indice de biodiversité potentielle (IBP) », notamment dans le cadre de l'élaboration des documents de gestion, peut permettre de faciliter la mise en œuvre de cette action.

Une attention doit être portée sur les clôtures entourant les parcelles dans certains cas. Ces clôtures (parfois de chasse) sont imperméables à la petite faune sauvage et constituent un obstacle aux continuités écologiques. Si ces boisements n'ont pas vocation à être des enclos à gibier et à être chassés toute l'année, des aménagements sur les clôtures existantes sont envisageables sur les matériaux utilisés ou les hauteurs de clôtures.

Les massifs forestiers renferment également des sites archéologiques de périodes historiques et préhistoriques, classés pour certains Monuments Historiques. Ces sites sont inventoriés et cartographiés par les archéologues de l'ONF et font l'objet d'une gestion et d'une protection en accord avec les aménagements forestiers. Ce patrimoine, aujourd'hui pris en compte dans la gestion forestière, constitue un habitat privilégié pour la faune et la flore et est de ce fait à considérer comme élément à part entière de la fonctionnalité de la trame verte et bleue.

Financements et coûts estimatifs
Contrat Nature, FEADER

Partenaires potentiels
CRPF, ONF, Syndicat des producteurs de la Forêt privée du Morbihan

Porteur de projet
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Priorité ● ● ○

Actions associées

1.2.3 Mettre en place des sites pédagogiques

Localisation

Tous les boisements adhérents à des documents de gestion forestière volontaire

Calendrier

2022 - 2026

Indicateurs

Nombre de propriétaires engagés

Déclinaison SRCE

Action Sylviculture C 11.1

FICHE 6

6.1 Préserver et renforcer la fonctionnalité de la trame forestière

Description

Dans le cadre du diagnostic trame verte du territoire, certains massifs et peuplements ont clairement été identifiés comme partie intégrante du bon fonctionnement de la trame verte et bleue, entre autres du fait de leur contexte géographique et/ou de leur typologie. Certains types de peuplements vont quant à eux être recherchés pour leur caractère privilégié d'habitat forestier. Des sites et vestiges archéologiques (murs, tumulus,...), aujourd'hui localisés en milieu forestier, forment également des habitats favorables à la biodiversité.

Détail de la sous-fiche action

- 6.1.1 Intégrer la notion de trame verte et bleue dans les documents de gestion forestière
- 6.1.2 Préserver les habitats forestiers remarquables



FICHE 6

6.1.2 Préserver les habitats forestiers remarquables

Au cours des dernières décennies, le gestionnaire forestier s'est consacré principalement à la sylviculture, c'est-à-dire à l'éducation de ses peuplements, choisissant les techniques forestières les plus adaptées pour produire du bois valorisable.

Le CRPF a édité un guide des milieux d'intérêt patrimonial en forêt.

Certains de ces habitats forestiers sont reconnus d'intérêt européen et figurent dans la liste établie par la

Directive européenne Habitats-Faune-Flore (réseau Natura 2000). D'autres habitats sont peu communs en Bretagne, et même s'ils ne bénéficient pas d'une reconnaissance internationale, participent à la diversité écologique de la région et méritent leur place dans ce recueil. Ce guide présente également quelques espèces animales ou végétales associées à ces milieux forestiers.

Parmi ces milieux l'on trouve notamment : les Hêtraies-Chênaies neutrophiles ou acidiphiles, les Aulnaie-Saulaies marécageuses, les Hêtraies-Chênaies aciophiliques à houx, ...

Ces boisements cartographiés lors de la phase diagnostic de l'élaboration des Plans Simple de Gestion sont néanmoins peu identifiés en dehors des peuplements cartographiés. Un travail d'inventaire dans les boisements à destination sylvicole est nécessaire, ainsi que dans ceux nécessitant des travaux en vue de l'accueil du public.

Au-delà des prescriptions de ce guide du CRPF, il est recommandé d'éviter les transformations du peuplement.

Si une valorisation économique doit avoir lieu, les choix sylvicoles sont à orienter si possible vers des mélanges avec les essences autochtones.

Dans la gestion globale du massif forestier, il est important de conserver des parcelles de peuplement typiques de ces habitats en faveur de la diversité biologique, en laissant leur place aux essences qui font sa richesse, notamment lors des coupes de régénération. Dans les peuplements substitués, on veillera à maintenir un mélange avec les essences locales spontanées, notamment en sous-étage. Ces précautions permettent également le développement de la flore caractéristique et la réversibilité de la substitution.

Deux risques de détérioration sont à prendre en compte :

- la modification de l'acidité du sol,
- la modification du taux d'humidité du sol (engorgement ou assèchement).

Partenaires potentiels

CRPF, ONF, Syndicat des producteurs de la Forêt privée du Morbihan, ProGIV

Porteur de projet

Gestionnaire forestier

Priorité ● ● ○

Actions associées

3.2 Intégrer les trames naturelles dans les PLU / PLUi

Localisation

Territoire d'études

Calendrier

2024

Indicateurs

Progression de l'inventaire

Déclinaison SRCE

Action Sylviculture C 11.3





Le sommaire d'un plan d'actions et un exemple de fiches actions élaborés dans le cadre d'un ABI: l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Maître d'ouvrage :

– Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer (département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

– VivArmor Nature



Contexte

Cette fiche présente le sommaire du plan d'actions et une fiche-action de l'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI), réalisé dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature, sur un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes entre 2017 et 2020.

Sommaire du plan d'actions

A. Intégration des zonages favorables à la biodiversité dans les documents de planification

- A 1 : La biodiversité dans les documents de planification
- A 2 : Intégration des zones de protection de conservation et d'inventaire existantes
- A 3 : Intégration des zones à enjeux identifiées par l'ABC
- A 4 : Bibliographie

B. Maintien et rétablissement des réseaux écologiques

- B 1 : Le schéma régional de cohérence écologique

Reconnexion de la trame verte

- B 2 : La sous trame « landes, pelouses et tourbières »
- B 3 : La sous trame « forêt »
- B 4 : La sous trame « bocage »
- B 5 : La sous trame « littoral »
- B 6 : Les milieux urbains et périurbains

Reconnexion de la trame bleue

- B 7 : La sous trame « zones humides »
- B 8 : La sous trame « cours d'eau »
- B 9 : L'effacement de retenues d'eau et seuils
- B 10 : Les passes à poissons
- B 11 : Le reméandrage
- B 12 : Mise en place de passages à faune
- B 13 : Intégration de la trame noire dans les politiques locales
- B 14 : Bibliographie

C. Intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire

- C 1 : Rappel de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser »
- C 2 : Urbanisation et Biodiversité
- C 3 : Les projets de logement
- C 4 : Les projets de développement économique

Les exploitations agricoles

- C 5 : Qualité et gestion de l'eau
- C 6 : Les haies et le bocage
- C 7 : Les bandes enherbées

- C 8 : Les exploitations forestières
- C 9 : Les carrières
- C 10 : Bibliographie

Sommaire du plan d'actions (Suite)

D. Gestion des espaces en faveur de la biodiversité

Les principes de base

- D 1 : Adapter la gestion à l'usage
- D 2 : Fauche tardive avec exportation
- D 3 : Gestion des mares et milieux stagnants
- D 4 : Fleurissement et choix d'espèces
- D 5 : Les fausse bonnes idées
- D 6 : Mutualisation des compétences

Les espaces naturels

- D 7 : Principes généraux
- D 8 : Conservation des habitats d'intérêt communautaire

Les espaces verts

- D 9 : Les arbres isolés
- D 10 : Les pieds de mur
- D 11 : Les places et squares
- D 12 : Les parcs
- D 13 : Les terrains de sport – zones de loisirs
- D 14 : Les cimetières
- D 15 : Les zones d'activités et parkings

Les bords de route et de chemins

- D 16 : La voirie
- D 17 : Les bords de route et délaissées routières
- D 18 : Les bassins de rétentions d'eau

Amélioration des potentialités d'accueil

- D 19 : Les aménagements dans les espaces extérieurs
- D 20 : Les aménagements liés au bâti
- D 21 : Les dangers liés au bâti

Les espaces privés

- D 22 : Jardins particuliers
- D 23 : Entreprises et usines
- D 24 : Exploitations agricoles
- D 25 : Bibliographie

E. Suivi des espèces

- E 1 : Prise en compte des espèces à statuts

Les espèces exotiques envahissantes

- E 2 : Les Renouées asiatiques
- E 3 : Le Laurier palme
- E 4 : La Crassule de Helms
- E 5 : La Balsamine de l'Himalaya

Les espèces pouvant engendrer des préoccupations localement

- E 6 : Les Goélands
- E 7 : Le Choucas des tours
- E 8 : L'Étourneau sansonnet
- E 9 : Le Pigeon biset
- E 10 : Le Renard roux
- E 11 : Les Hirondelles et Martinets
- E 12 : La Processionnaire du Pin
- E 13 : Les espèces domestiques

F. Sensibilisation & communication


- F 1 : Typologie d'animations et public visé
- F 2 : Les sciences participatives
- F 3 : Sensibiliser les habitant.e.s
- F 4 : Sensibiliser les entreprises

G. Mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions

- G 1 : Déploiement du plan d'actions
- G 2 : Formation des agents
- G 3 : Connaissance : suivi et acquisition de données

Exemple de fiche-action

➤ Un exemple de fiche-action : la biodiversité dans les documents de planification



fiche

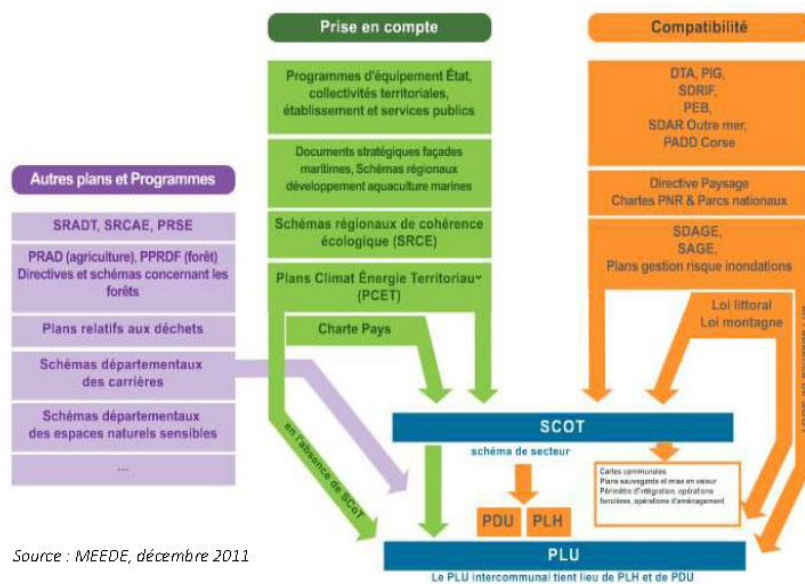
A1

La biodiversité dans les documents de planification

Echelon concerné : Commune EPCI Autre :

Service(s) à mobiliser :

La prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification est de plus en plus prégnante. Cet enjeu transparait via de nombreux outils de planification du territoire, déclinés dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), le Grenelle 1 et 2, la loi Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) et la toute récente loi Biodiversité de 2016. L'intégration de cet enjeu dans les documents de planification s'échelonne du niveau national (Stratégie Nationale pour la Biodiversité -SNB-) au niveau local (Plan Local d'Urbanisme -PLU-). L'articulation entre ces différentes échelles va de la simple consultation à la prise en compte jusqu'à la compatibilité. La notion de conformité n'intervient pas ici.

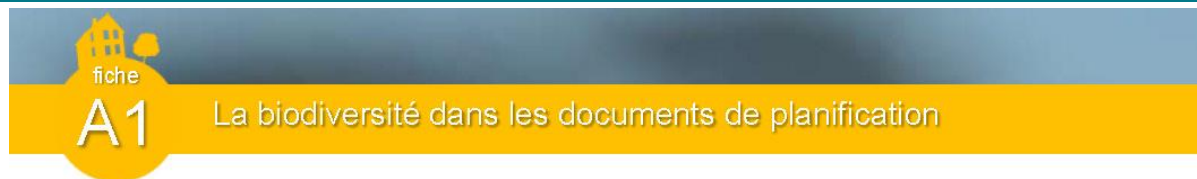


A l'échelle régionale, la mise en œuvre de la **Trame verte et bleue** (TVB) est décrite dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Elle permet d'identifier les réseaux écologiques, les menaces et les obstacles à différentes échelles du territoire. La Trame verte et bleue est le socle du tissu du vivant. Défini par le Code de l'environnement (articles L. 371-1 II et R. 371-19 II), le réseau écologique correspond à un ensemble de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques :

- où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée (biodiversité remarquable ou ordinaire),
- où les espèces peuvent circuler et effectuer tout ou partie de leur cycle de vie,
- où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement (taille suffisante) et qui abritent des populations d'espèces ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Intégration des zonages favorables à la biodiversité dans les documents de planification

Exemple de fiche-action (Suite)



Le réseau écologique comprend donc tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

Le SRCE est un document cadre, fixé par le Code de l'environnement, qui comprend un diagnostic de la biodiversité du territoire (cartographie, enjeux et réseaux écologiques), un plan d'actions stratégiques et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SCoT est un document de planification à long terme, créé par la loi SRU du 13 décembre 2000, dont la visée est de fixer les objectifs du développement durable d'un territoire intercommunal.

Les SCoT doivent prendre en compte les objectifs du SRCE et le PLU doit être compatible avec le SCoT.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Schémas de Développement Commercial (SDC), Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et Plans de Déplacements Urbains (PDU) doivent être rendus compatibles avec les orientations du SCoT.

Les délais de mise en compatibilité sont les suivants :

- les PLU et cartes communales, les PLH et les PDU doivent être rendus compatibles, dans un délai de 3 ans, avec le SCoT approuvé ;
- les Plans d'Occupation du Sol (POS) doivent être, sans délai, rendus compatibles avec le SCoT approuvé.

LA NOTION DE COMPATIBILITE :

Dans le cadre d'un rapport de compatibilité, l'autorité élaborant une décision n'est pas tenue de reproduire à l'identique la norme supérieure. La notion de compatibilité induit une obligation de non-contrariété de la norme inférieure aux aspects essentiels de la norme supérieure. Le PLU devra donc respecter les options fondamentales du SCoT, sans être tenu de reprendre à l'identique son contenu.

Cependant, dans le cadre d'un engagement en faveur de la biodiversité, il est vivement recommandé de suivre le plus strictement possible le SCoT surtout dans le cas d'un PLU. Le SCoT fixe des objectifs de développement au niveau d'un vaste territoire et englobant des thématiques plus larges que celle d'une commune seule. La mise en place future de PLU(i) permettra une meilleure compatibilité avec le SCoT.

Le SCoT clarifie également la hiérarchie des normes dans les documents d'urbanisme. Il voit son rôle intégrateur renforcé : le PLU se référant à ce document sera juridiquement sécurisé.

Le projet de loi propose deux nouvelles obligations pour le SCoT :

- limiter la consommation d'espaces et favoriser la densification,
- prendre en compte l'impact économique de l'activité agricole pour notamment préserver le foncier.

Enfin, le SCoT précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal. Il définit les localisations préférentielles des commerces (revitalisation des centres villes, besoins des habitants, limitation des déplacements...).

Intégration des zonages favorables à la biodiversité dans les documents de planification



Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)

Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)



Évolution de la structuration des services et de leurs missions, associée à l'intégration des enjeux biodiversité : l'exemple de Saint-Lunaire

Maître d'ouvrage :

Commune de Saint-Lunaire
(département d'Ille-et-Vilaine)



Objectif (s)

- Faire évoluer les pratiques des services en charge de la gestion des terrains communaux, en faveur de la biodiversité.
- Développer une prise en compte transversale de la biodiversité par les services municipaux.

Description de l'action

➤ D'un service « Espaces verts » à un service « Jardins et biodiversité »

Le service « Espaces verts » a vu sa composition évoluer à l'occasion de mutation et de départs à la retraite.

Les recrutements qui sont intervenus ont ciblé des personnes motivées par le projet de l'équipe municipale et ayant pour certaines des formations d'éco-jardinier.

L'évolution des missions et des pratiques a reposé, au départ, sur une sensibilisation et une information des agents, préalables indispensables pour que ces derniers s'approprient l'évolution de leur métier initialement très horticole.

En parallèle, un plan de gestion du patrimoine jardin dit « en mouvement », consistant en un guide de maintenance a été élaboré. Ce guide permet aux agents d'harmoniser et de pérenniser des pratiques en faveur de la biodiversité, selon la classification des espaces, tout en s'appuyant sur leurs expériences et leurs connaissances. En corollaire, le service « Espaces verts » est devenu le service « Jardins et biodiversité ».

Au-delà de la stricte gestion des espaces communaux, il est apparu important que soient intégrées des missions transversales telles que :

- action de capitalisation des observations : les agents notent leurs observations ou celles dont ils ont connaissance pour alimenter une base de données « biodiversité » ;
- action transversale avec les services de restauration : la mise en place d'un tri sélectif aux cantines scolaires permet la récupération des déchets organiques en vue d'alimenter le compost du service ;
- action de diffusion et d'échanges avec la population par la mise en place d'une granothèque.

Au quotidien, la présence sur le terrain, que ce soit du chef de service ou des trois agents, est devenue un moment privilégié pour créer du liant entre les élu·e·s, les services et les habitant·e·s : explication et pédagogie autour des actions engagées, sensibilisation au rôle de chaque citoyen·ne, partage d'informations, etc.

Description de l'action (Suite)

➤ La mise en place d'un pôle développement durable

Parallèlement à l'évolution des missions du service Jardins et biodiversité, la commune a créé un pôle développement durable.

À l'origine, un chargé de mission a été recruté sur des financements de poste dans le cadre d'un agenda 21. Ce poste a évolué vers le partage d'une politique générale de développement durable intégrant l'urbanisme, avec de nombreuses imbrications en faveur de la biodiversité :

- Actions en faveur de l'acquisition de connaissances de la biodiversité pour alimenter l'atlas de la biodiversité communale ;
- Définition d'une gestion différenciée des espaces verts publics dans le cadre d'une charte biodiversité ;
- Mise en œuvre d'une opération « Jardins-Bio-Divers-Cité » (cf. fiche Retour d'expériences n° 16) ;
- Mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) trame verte et bleue / biodiversité dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Engagement d'une politique « éclairage public » visant à la fois les économies d'énergie et le développement d'une trame noire.

Suite et perspectives

- Poursuite et développement des actions en cours et notamment des opérations d'acquisition de connaissances (actions « Avis de recherche »).
- Développement d'axes de travail sur les économies d'énergie, les économies d'eau et le zéro-déchet.

Bilan et enseignements

- L'évolution des services et de leur mission repose sur la nécessité d'un travail de co-construction avec les agents concernés. De l'approche positive de l'évolution de leur métier découlera leur capacité à transférer cette sensibilisation à la population.
- La diversification des tâches des services espaces verts et le développement de leur rôle de lien avec les citoyen·ne·s ont des implications sur leur plan de charge, à prendre en compte.

Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
Action progressivement engagée à partir de 2009-2010	Chargé-e de mission développement durable : 1 ETP

Contacts : Vincent BOUCHE : vincent.bouche35@gmail.com
 Emmanuel CIBERT : developpementdurable@saint-lunaire.fr



Mobilisation des habitant-e-s sur l'accueil de la biodiversité dans les jardins privés : l'exemple la charte « Bio-Divers-Cité » de Saint-Lunaire

Maître d'ouvrage :

Commune de Saint-Lunaire (département d'Ille-et-Vilaine)



Objectif (s)

- Élargir la démarche de connaissances et de préservation de la biodiversité portée par la commune.
- Impliquer les habitant-e-s dans une gestion de leur jardin favorable à la biodiversité.

Description de l'action

➤ Une démarche globale de prise en compte de la biodiversité par la commune

Le point de départ de la démarche de la commune est l'adoption en 2009 d'un programme de développement durable. Différentes actions spécifiques en faveur de la biodiversité sont alors progressivement développées soit directement par les services municipaux, soit en partenariat avec le Conservatoire du littoral, le Département d'Ille-et-Vilaine, l'Office National des Forêts (ONF), les associations locales.

À titre d'exemple peuvent être citées la gestion naturelle des plages, la rénovation de l'église en intégrant des aménagements permettant aux martinets de nicher ou l'acquisition d'une dune pour la préserver.

Enfin, un atlas de la biodiversité communale est initié en 2018 et achevé en 2020 tout en restant évolutif.

➤ Une association de la population reposant sur une communication pédagogique

Cette association de la population prend différentes formes avec à chaque fois la recherche d'une implication et d'une communication permanente :

- la mise en place d'observatoires participatifs ciblant d'abord des oiseaux communs puis différentes espèces au travers d'« avis de recherche » (écureuils, hérissons, reptiles, etc.) ;
- la proposition de chantiers participatifs (arrachage de renouée du Japon, mise en place de dispositifs pour endiguer les circulations piétonnes sur la dune, etc.) ;
- l'utilisation d'une page Facebook existante « Tu es de Saint-Lunaire » permettant des échanges réguliers, une sensibilisation, la diffusion d'informations.

➤ Une implication des habitant-e-s dans la gestion de leur jardin : la charte Bio-Divers-Cité

Partant du constat que les espaces privatifs représentaient près de 80 % des espaces d'accueil potentiel de la biodiversité en ville, la commune a souhaité élargir la démarche initiée pour la gestion des espaces verts publics aux habitant-e-s.

Description de l'action (Suite)

Ainsi, aux volontaires, elle fournit un kit accompagné d'une explication sur la charte et ses implications :

- le kit comprend une plaquette rigide marquant l'engagement, à afficher de manière visible, la charte elle-même, différentes brochures d'information, des guides pratiques, des plaquettes d'identification d'espèces ;
- l'échange avec l'agent des services communaux se fait sur site et est l'occasion de partager sur des possibilités d'aménagements doux ou de renaturation, etc.

La charte « Bio-Divers-Cité » propose huit axes d'actions plus ou moins précis, à savoir :

- Jardiner au naturel (et notamment ne plus utiliser de produits chimiques nocifs) ;
- Maintenir un cortège de fleurs sauvages ;
- Planter des arbres et des arbustes indigènes ;
- Créer des mares ;
- Implanter des nichoirs ;
- Relever la tonte à 7 cm de mi-février à avril ;
- Limiter le passage de la débroussailleuse à fil ;
- Devenir ambassadeur de la biodiversité.

Suite et perspectives

- Présentation de la démarche à une cinquantaine d'entreprises de jardinages (action menée en 2020).
- Poursuivre le développement de l'implication des habitant·e·s de façon à aboutir à de véritables réseaux de jardins favorables à la biodiversité.
- Élargir la démarche portée par Saint-Lunaire aux communes voisines, voire à l'intercommunalité.

Note : l'ensemble des efforts en faveur de la biodiversité porté par la commune a abouti à une double reconnaissance officielle. Saint-Lunaire est classée « Ville nature – 3 libellules » et a été reconnue « meilleure petite ville pour la biodiversité en 2019 ».

Bilan et enseignements

- Fin 2020, plus d'une centaine de particuliers ont adhéré à la charte « Bio-Divers-Cité » ;
- La mise en œuvre d'une telle action ne peut se faire :
 - ♦ que progressivement de façon à ce que l'adhésion repose sur une compréhension par la population des enjeux et des objectifs ;
 - ♦ qu'avec une proximité des services techniques et des élu·e·s vis-à-vis de la population.

Durée de mise en œuvre

Action initiée en février 2019

Coût du projet / Moyens humains

- Mise au point des documents fournis : 7 ETP
- Actions de sensibilisation : ¼ ETP
- Coût du kit : environ 10 euros pour la collectivité (gratuit pour les habitant·e·s)

Contacts : Vincent BOUCHE : vincent.bouche35@gmail.com

Emmanuel CIBERT : developpementdurable@saint-lunaire.fr



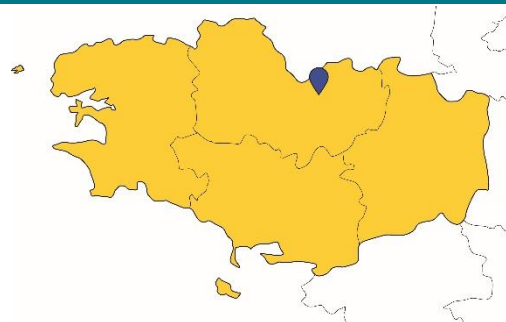
Mobilisation pour réduire la mortalité des amphibiens en période de migration : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer
(département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

VivArmor Nature



Objectif (s)

- Réduire la mortalité routière des amphibiens sur un tronçon d'une route départementale en mettant en place un dispositif adapté.
- Améliorer la connaissance de la migration des différentes populations d'espèces d'amphibiens utilisant ce passage.

Description de l'action

➤ Le contexte de l'action

Cette action a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature au cours de la démarche d'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) portant sur un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes, entre 2017 et 2020.

➤ Les origines de l'action

L'opération a été initiée à la suite d'une évaluation de la mortalité routière des amphibiens sur le tronçon de la route départementale n° 28 bordant les Landes de La Poterie, réalisée par Lamballe Terre & Mer en 2016. Cette évaluation avait permis de constater une mortalité importante de triton marbré (*Triturus marmoratus*) : cette espèce, listée à l'annexe IV de la directive européenne « Habitats » (directive n° 92/43/CEE), est considérée comme quasi-menacée à l'échelle de la France (UICN *et al.*, 2015).

Dès lors, la collectivité a souhaité mettre en place des actions pour limiter cet impact.

➤ La mise en place d'un crapaudrôme

Pour réduire la mortalité constatée et pour améliorer la connaissance sur la migration des amphibiens dans ce secteur, il a été décidé de mettre en place un crapaudrôme (ou barrière-piège).

Le principe de ce dispositif consiste à disposer un obstacle le long de la route pour bloquer son accès. Cet obstacle est constitué d'une bâche maintenue verticalement par des piquets plantés dans le sol. Pour empêcher tout franchissement, cet obstacle doit avoir une hauteur comprise entre 40 cm et 60 cm et être enterré ou maintenu plaqué au sol par un cordon de terre. Ce dispositif est associé à des seaux enterrés dans le sol. Les amphibiens piégés sont ramassés quotidiennement, tôt le matin, et amenés de l'autre côté du linéaire.



Suite et perspectives

Les informations recueillies vont alimenter les réflexions des acteurs concernés, et notamment le Département des Côtes d'Armor, pour trouver une solution pérenne pour préserver les amphibiens empruntant ce chemin. Une étude a été lancée en partenariat avec le CEREMA afin de définir un dispositif répondant à cet objectif et adapté aux besoins des riverains et automobilistes empruntant l'itinéraire.

Lien :

www.cerema.fr/fr/actualites/protection-amphibiens-recherche-solution-partagee-est-lancee

Bilan et enseignements

➤ Bilan et enseignements qualitatifs :

Ce dispositif est assez lourd à suivre puisqu'il impose un passage quotidien pour amener les animaux piégés de l'autre côté du linéaire, entre la mi-décembre à début avril.

Au-delà de l'intérêt direct du dispositif limitant l'impact de la route, cette installation, assez précoce en saison, a permis d'acquérir une connaissance fine du processus de migration des populations d'amphibiens le long de ce tronçon routier. Ainsi, il a été mis en évidence des périodes de migration assez variables en fonction des années, ainsi que des passages assez diffus sur l'ensemble du secteur.

➤ Bilan quantitatif :

L'opération en quelques chiffres :

- 800 m de voirie équipés sur un côté
- 11 espèces concernées + 1 hybride dont les 5 espèces de tritons
- Plus de 4 000 individus sauvés
- 1 formation à l'identification des espèces et au sexage des individus organisée
- 1 panneau pour informer les usagers



Durée de mise en œuvre	Coût du projet / Moyens humains
3 hivers (mi-décembre à début avril)	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail de salarié-e-s : moyenne 40 jours par an répartis entre 4 salarié-e-s (avec un très fort investissement d'un apprenti) - Temps d'investissements de bénévoles : 2 000 heures et 70 participant-e-s sur les 3 années

Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)

Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)



La prise en compte de la biodiversité dans le plan local d'urbanisme : l'exemple de Plougoumelen

Maître d'ouvrage :

– Commune de Plougoumelen (département du Morbihan)

Partenaires associés :

- Prestataires : groupement des bureaux d'études Althis (aujourd'hui Synergis Environnement), Urbaction et Claire et Net Design.
- Partenaires de l'ABC : associations, Office National des Forêts – ONF, Conservatoire botanique national de Brest – CBNB, Parc naturel régional du Golfe du Morbihan – PNRGM, écoles communales, lycée agricole de Kerplouz – La Salle, habitant-e-s, etc.



Objectif (s)

Assurer une prise en compte de la biodiversité dans le développement urbain de la commune.

Description de l'action

➤ À l'origine de l'action, le premier atlas de la biodiversité communale (ABC) du Morbihan

À partir de 2016, la commune s'engage dans la réalisation d'un ABC. Classiquement, la démarche s'articule en plusieurs étapes :

- la mise en place de l'ABC avec, d'une part, l'identification des acteurs à associer et la définition des modalités d'implication de la population et, d'autre part, la collecte des données naturalistes existantes ;
- la réalisation de la cartographie des habitats naturels et des inventaires naturalistes complémentaires avec, en parallèle, une association de la population (animations pédagogiques, événements de communication, actions participatives) ;
- la formalisation de l'ABC avec l'établissement d'un bilan et l'identification des enjeux de biodiversité et des problématiques spécifiques au territoire ;
- l'élaboration d'un programme d'actions pour préserver voire reconquérir la biodiversité communale, à la suite de laquelle certaines actions ont été mises en place.

➤ La prise en compte de l'ABC dans le Plan local de l'urbanisme (PLU)

Un des objectifs des élu-e-s était d'avoir un lien fort entre l'ABC et la démarche de révision du PLU qui était en cours. En pratique, ce lien s'est traduit par une prise en compte de l'ABC et de ses apports dans les différentes pièces du PLU.

Au sein du **rapport de présentation**, l'ABC a permis d'enrichir l'état initial de l'environnement (cartographie des habitats, liste des espèces protégées ou d'intérêt patrimonial) et d'affiner la cartographie de la trame verte et bleue (identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ; mise en évidence des discontinuités).

Enfin, l'ABC a permis d'identifier les enjeux environnementaux prioritaires à prendre en compte dans le cadre de la révision du PLU.

Au sein du **projet d'aménagement et de développement durable** (PADD), les contributions de l'ABC ont amené la commune à retenir une orientation intitulée « Préserver notre patrimoine naturel, paysager et bâti, et valoriser notre cadre de vie ».

Description de l'action (Suite)

Cette orientation est déclinée en six objectifs, dont cinq d'entre eux permettent de répondre aux enjeux environnementaux identifiés au stade du diagnostic :

- Valoriser le patrimoine naturel et la grande biodiversité du territoire.
- Rendre l'environnement accessible.
- Mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti.
- Assurer l'intégration paysagère et environnementale des extensions d'urbanisation.
- Protéger la ressource en eau.

Au sein du **règlement écrit et graphique** (plan de zonage), la prise en compte de la biodiversité s'est traduite par :

- le classement avec des zonages « protecteurs » des espaces participant aux continuités écologiques (zonages Nds, Na, Azh et Nzh) ;
- la protection du maillage bocager participant à des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité au titre des éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du code de l'urbanisme) ;
- la protection des landes identifiées par la cartographie des habitats naturels, sur la base du même article. L'intérêt de cette cartographie a été d'éviter le classement en espace boisé classé (EBC) de ces landes, classement inadapté pour assurer le maintien de landes ouvertes ;
- le classement en tant qu'espace boisé classé (EBC) de tous les bois de la commune ;
- l'inscription, dans le règlement écrit de chaque zone, de l'interdiction de haies monospécifiques ou composées d'espèces invasives (avec indication de la liste des espèces à proscrire).

➤ L'instauration d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique « Prise en compte de la biodiversité »

Cette OAP, régie par l'article R.151-7 du code de l'urbanisme, est structurée en deux grands axes et en six grands principes :

- Axe 1 - Des connexions naturelles à assurer :
 - Protection et restauration des cours d'eau.
 - Gestion de la fréquentation des espaces naturels.
- Axe 2 - Donner un rôle de support de biodiversité aux espaces communs, publics ou privés :
 - Renforcement de la présence du végétal dans les espaces publics.
 - Introduction de la nature dans les futures opérations d'aménagement.
 - Renforcement du végétal dans les espaces privés.
 - Mise en valeur des ouvrages liés au ruissellement pluvial.

Les extraits ci-après visualisent les détails de certains de ces principes.

Suite et perspectives

- Par rapport à l'ABC, les perspectives sont la poursuite des actions déjà engagées, notamment les inventaires participatifs, et la mise en œuvre des actions plus lourdes au gré des opportunités financières.
- Par rapport au PLU et à l'OAP « Prise en compte de la biodiversité », les suites consistent en un suivi des prescriptions dans les opérations d'urbanisation.

Bilan et enseignements

- La mise en œuvre d'une telle action suppose de se reposer sur une gouvernance et une volonté politique fortes.
- Le suivi de la prise en compte de la biodiversité dans les nouveaux projets urbains est essentiel pour sensibiliser leurs porteurs à avoir une démarche de projet global : préservation des éléments de la trame verte et bleue, définition de cheminements doux, réflexion sur la gestion des eaux pluviales, etc.
- L'ensemble de la démarche associant la réalisation de l'ABC et l'intégration de prescriptions environnementales dans le PLU confère à la collectivité une image de commune « verte » : cette image est source d'attractivité pour de nouveaux habitant-e-s.



Durée de mise en œuvre

2016-2019

Coût du projet / Moyens humains

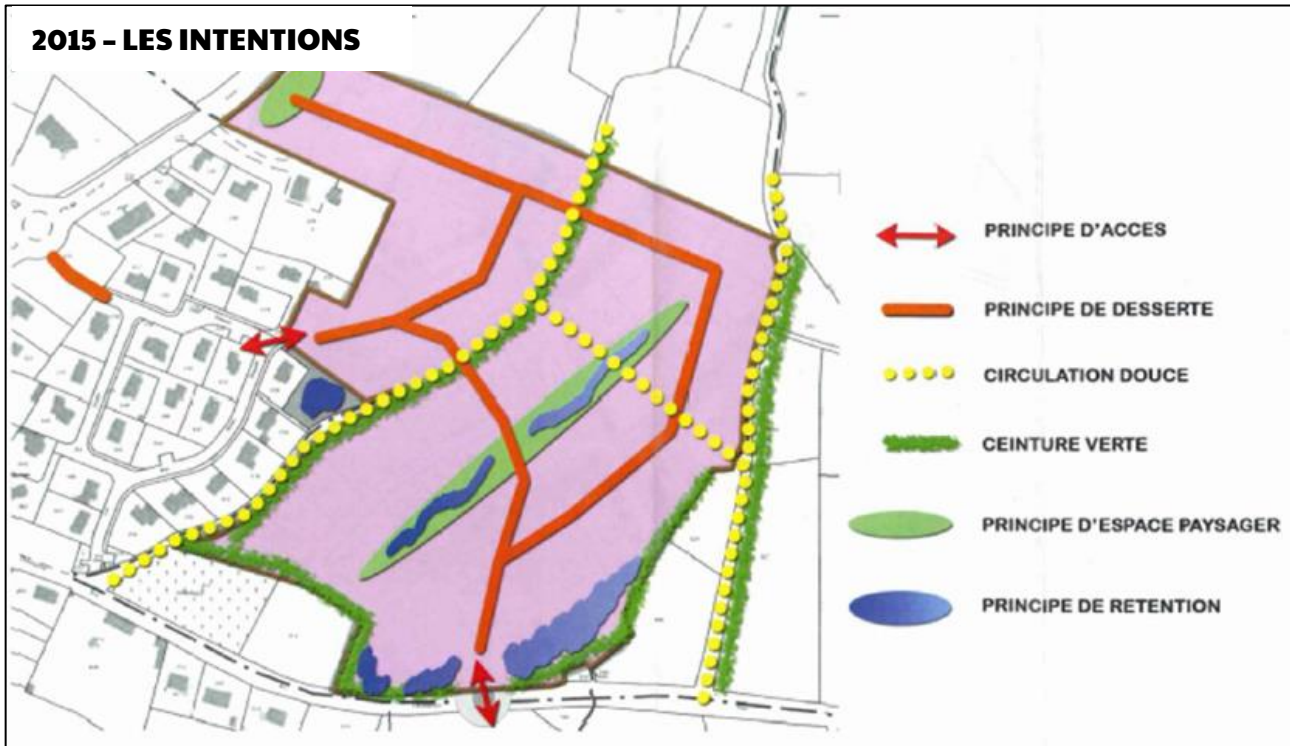
Coût de l'ABC : 50 000 euros

Contact : Patrick CAMUS (patrick.camus@plougoumelen.fr)

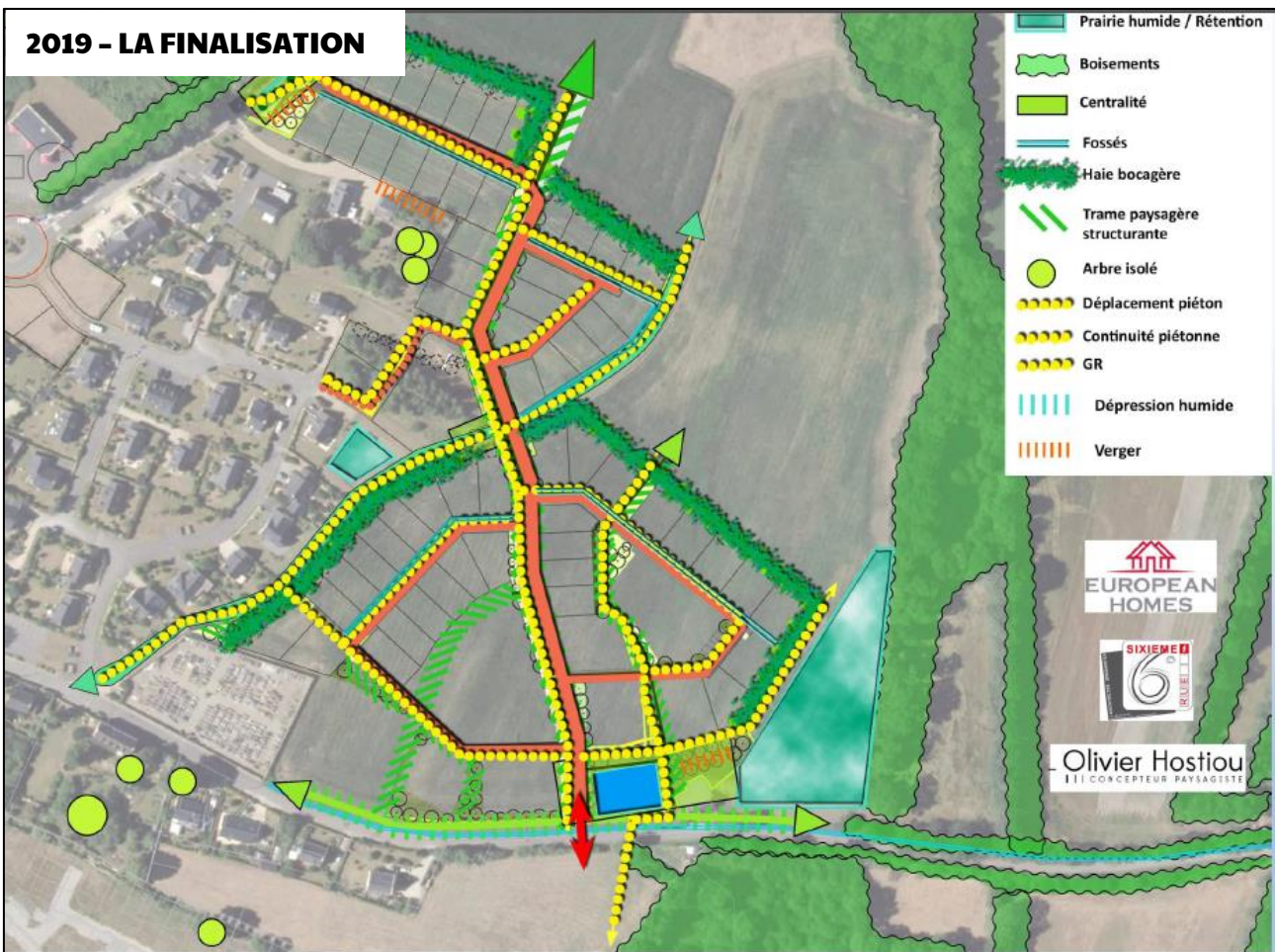
<p>Fiche Action « <i>Gestion/Travaux</i> » N° 5</p>	<p>Mise en œuvre d'une Orientation d'Aménagement Prioritaire (OAP) Biodiversité dans le PLU</p>									
<p><i>Thématique(s) concernée(s) :</i></p>										
<p>Niveau de priorité : Fort Etat de l'action : Nouvelle</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Habitat naturel</td> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Flore</td> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Amphibien</td> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Avifaune</td> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Mammifère</td> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Reptile</td> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Poisson</td> <td style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Invertébré</td> </tr> </table>		Habitat naturel	Flore	Amphibien	Avifaune	Mammifère	Reptile	Poisson	Invertébré
Habitat naturel	Flore	Amphibien	Avifaune	Mammifère	Reptile	Poisson	Invertébré			
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Assure la prise en compte de la biodiversité par une Opération d'Aménagement Prioritaire (OAP) spécifique du PLU 										
<p>Description de la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Lieu : L'ensemble du territoire communal 										
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> o A l'inverse des OAP sectorielles, opposables à des secteurs identifiés, l'OAP thématique est opposable à toute autorisation d'urbanisme dans un rapport de compatibilité sur la totalité du territoire. o L'OAP Biodiversité a été intégrée dans le PLU en s'appuyant sur la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). 										
<p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> o L'OAP Biodiversité se décompose en 2 axes d'orientations : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer les connexions naturelles dans les espaces naturels et agricoles, ✓ Donner un rôle de support de biodiversité aux espaces communs publics ou privés. o Elle s'intéresse aux problématiques de la protection et la restauration des cours d'eau, de la fréquentation des espaces naturels, de la présence du végétal dans les espaces publics et de l'introduction de la nature dans les futures opérations urbaines. 										
<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Commune de Plougoumelen, bureaux d'études 										
<p>Coût estimé et partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le coût de la mise en œuvre de l'OAP biodiversité a déjà été pris en charge par la commune. Selon les projets, les adaptations nécessaires pour assurer la compatibilité du projet avec cette OAP Biodiversité seront variables et n'entraîneront pas nécessairement un surcoût. 										
<p>Suivi et évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le PLU de la commune de Plougoumelen fera l'objet d'une évaluation des résultats de son application sur les composantes environnementales, au plus tard 9 ans après son approbation. o L'atteinte des objectifs fixés par l'OAP Biodiversité sera estimée à ce moment-là. o En parallèle, un suivi peut être engagé pour apprécier le nombre d'aménagements pour lesquels il est fait référence à l'OAP Biodiversité. 										

Un exemple de prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement d'un lotissement

2015 - LES INTENTIONS



2019 - LA FINALISATION





Intégrer les indicateurs dans son projet: pourquoi, comment ?

Description

S'engager dans un projet en faveur de la biodiversité consiste avant toute chose à savoir d'où l'on part et ce que l'on voudrait atteindre à la fin du projet. À cet effet, développer un cadre de travail basé sur des objectifs, des attendus, des livrables, des jalons et des ressources, constitue les paramètres essentiels et incontournables d'une gestion de projet parfaitement planifiée et idéalement conçue.

Diagramme de Gantt à l'appui, ce cadrage est souvent restreint à une sphère technique et opérationnelle en charge des actions dont le suivi intéresse pourtant différentes échelles. Le tableau de bord devient par conséquent un médium, au sens où il permet de proposer une médiation entre le niveau atteint et le niveau à atteindre souhaité pour celles et ceux qui sont en charge de l'appréciation de la conduite du projet.

Dans le meilleur des cas, il doit aussi permettre des remédiations afin d'être en capacité de proposer et d'adapter des solutions pour faire face aux difficultés rencontrées : cette approche permet de conserver en ligne de mire le cadre et les objectifs de départ souhaités, de partager les variations et les décisions à prendre.

Pour autant, l'évaluation est très souvent reléguée en fin de projet ou perçue comme une dimension contraignante : elle nécessiterait un travail de réflexion poussé en amont sur ce que l'on veut suivre et un travail régulier de rapportage qui s'imposerait au détriment du reste.

➤ **Avoir le réflexe indicateur : une opportunité pour le projet**

Outre les a priori précédents, les indicateurs souffrent d'une réalité avec laquelle il est absolument incontournable de composer : un indicateur offre une image, une image choisie et partielle de la réalité, il n'est donc pas parfait. Il est un parti-pris, il est l'expression d'une décision qui peut parfois faire l'objet de débats, de remises en cause. Partant de ce principe, tout repose sur une seule et même double question pour tous les indicateurs : que cherche-t-on à évaluer et en rapport avec quel objectif ?

Avant de s'emparer de cette double question et commencer à y répondre, il apparaît essentiel de conserver à l'esprit que l'indicateur est au service de la conduite du projet et non l'inverse.

Un indicateur ne sera un bon indicateur à la seule et unique condition qu'il soit strictement relié à son sujet, à l'objet même qui est au cœur de l'objectif. Autrement dit, sur le plan méthodologique, les façons de construire un indicateur peuvent éventuellement varier mais elles ne peuvent se départir de cet incontournable : l'évaluation consiste à poser la question, centrale, objective, qui doit traduire ce sur quoi repose l'effort, la dynamique précise attachée au projet, à l'action.

Un exemple de construction didactique :

	Ce qu'il faut obtenir à terme
<i>Définir le pourquoi on mesure</i>	Une expression sur le sens par rapport au projet, par rapport à ses objectifs de long terme, ses finalités
<i>Définir le quoi, ce que l'on cherche à évaluer</i>	Un objet identifié précisément, objet qui nous intéresse et qui doit guider et structurer notre attention
<i>Définir le comment on mesure</i>	Un système organisé de manière verticale et à double sens, de la donnée brute acquise sur la base d'un protocole simple et robuste à l'expression colorée de l'indicateur sur la base d'un traitement des données et d'une grille de notation

Description (Suite)

À cet effet, la plus-value essentielle liée au choix d'indicateurs et du temps à y consacrer dans l'organisation du projet réside dans cette dynamique de réflexion qui, in fine, permettra de :

- s'accorder sur les cibles, à court-moyen-long terme ;
- préciser les trajectoires à privilégier ;
- structurer des pans entiers du projet et de la stratégie d'actions ;
- organiser la chaîne d'informations, de la donnée brute à son traitement et son interprétation, pour que l'indicateur soit au service du projet.

Les bénéfices attendus pour l'équipe projet ainsi que l'ensemble des parties-prenantes ou échelles impliquées dans la mise en œuvre du projet deviennent une évidence tant ils offrent une capacité à interroger la conduite du projet et l'adéquation des résultats atteints avec les résultats attendus. L'objectif est bien d'évaluer pendant le projet et non à la fin.

➤ Au-delà d'une mesure, une ambition partagée

Si le couple objectif-indicateur constitue un cadre opérationnel dans un tableau de bord, il doit reposer sur un postulat : il faut rendre simple ce qui est complexe. Exagérée à l'outrance, cette démarche de simplification peut desservir la logique de l'évaluation car elle force des systèmes complexes à se réduire à des équations basiques et intellectuellement frustrantes. Il importe donc de privilégier une **démarche d'ensemble qui précise, avec sérieux, ce à quoi répondent des indicateurs et ce à quoi ils ne répondent pas, en lien avec des objectifs bien circonscrits en particulier.**

De toute évidence, en multipliant des objectifs et des sous-objectifs, les combinaisons des couples objectifs-indicateurs peuvent s'avérer pléthoriques. Or, la multiplicité des objectifs ou des sous-objectifs dans un projet n'est pas un gage de qualité et ne favorise pas la simplicité générale d'un tableau de bord qui doit être utile et utilisé. À cette fin, la réflexion sur le couple objectif-indicateur repose sur une liste de paramètres connus et incarnés par l'acronyme SMART [en général traduit, à quelques nuances et variations près, par *Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel*] auquel le « E » pour *Ecologique* s'ajoute.

Au cœur de la déclinaison de l'approche SMART, le « A » constitue un point de convergence réel entre les acteurs du projet - A pour ambitieux, atteignable, acceptable, accepté – résonnant comme la fixation d'un cap. Chacune des étapes devient alors le marqueur d'une progression, dans la conduite du projet, pour rassembler les parties prenantes et débattre de la situation et du reste à parcourir par rapport à la projection initiale.

À cet égard, **des indicateurs et un tableau de bord correctement conçus permettent de structurer et de développer des outils de communication et de dialogue afin de partager les démarches déployées et mettre en débat des questions qui se poseraient. Un nombre trop élevé d'indicateurs est là encore contre-productif**, l'ensemble du système pouvant être fragilisé et la fonction de représentation qui leur est attribuée diluée dans un patchwork déroutant de couleurs et de graphiques.

➤ À chaque type d'indicateur, une stratégie

Les caractéristiques fondamentales d'un plan de travail incluant dans son fonctionnement même la logique des indicateurs en lien avec les objectifs d'un projet nécessitent, au-delà de toutes les opportunités présentées précédemment, de définir le ou les types d'indicateurs à retenir. L'idéal est d'être en capacité de reprendre des indicateurs déjà existants, ce qui permet de réduire le temps de conception. Néanmoins, le temps d'appropriation reste essentiel et incompressible : **il n'est pas possible d'opter pour un instrument de mesure et de pilotage sans en comprendre la logique et la correspondance avec un objectif et ce que l'on cherche à évaluer.**

À cet égard, **la recherche d'indicateurs déjà déployés par d'autres collectivités, éprouvés, testés, robustes, est évidemment à privilégier dans un premier temps.** Ce tour d'horizon permettra également de renforcer le calibrage fin et opérationnel d'indicateurs à portée générique. À terme, cette démarche pourrait permettre d'ouvrir des espaces de dialogue entre collectivités et entre collectivités et financeurs sur des sujets portant sur l'évaluation de la participation par exemple, l'amélioration de la connaissance, etc.

Description (Suite)

Si le couple objectif-indicateur est bien établi, il ressort toutefois l'obligation de déterminer si l'indicateur retenu est par exemple, de type :

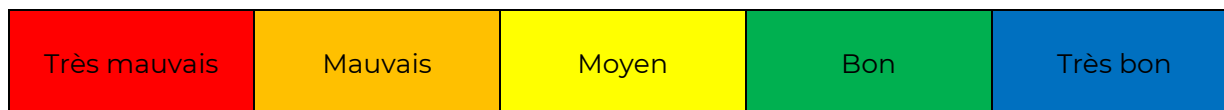
- indicateur de résultats, utilisé pour apprécier les résultats visés et l'état d'avancement des opérations ;
- indicateur de suivi ou de moyens pour apprécier le niveau de moyens employés pour atteindre des objectifs ;
- indicateur de performance renseignant sur le niveau d'efficacité d'un processus ;
- indicateur de pression, d'état, de réponse,...

nécessitant de choisir entre autres, des indicateurs *quantitatifs*, vérifiables et mesurables de manière certaine à l'instar des distances, de nombre de réunions et / ou *qualitatifs* mesurant des perceptions par exemple.

Quel que soit le choix d'indicateur, invariablement, il doit porter l'objet même de l'objectif à atteindre, il doit permettre d'appréhender l'efficacité de l'action, la trajectoire du projet, ses variations, offrir la capacité de créer du dialogue entre les différentes parties prenantes d'un projet. Pour ce faire, il doit être simple, résister à l'épreuve du temps et créer une dynamique d'échanges dès la conception du projet.

➤ Quelle forme, quelle lecture ?

Le suivi d'un indicateur avec une grille d'évaluation permet de visualiser et d'ordonner ce qui est considéré comme souhaité et non souhaité, avec une gradation entre ces deux bornes. À cet effet, une représentation en 5 couleurs permet de proposer des marges de progrès et de qualification plus séquencées que 4 ou 3 couleurs.



Positionner le résultat obtenu sur une des couleurs s'obtient après avoir récolté des jeux de données, réalisé des calculs et agrégé un certain nombre d'éléments pour obtenir un score. À chaque couleur est adossée une valeur liée à une fourchette prédéfinie. Cette méthode oblige à se fixer un niveau d'ambition, un niveau d'exigence. Aussi, se fixer une ambition faible aboutit-il à obtenir très rapidement du bleu, ce qui ne permet pas d'illustrer les progrès réalisés, ni à se donner les moyens et l'envie de progresser puisque le niveau de satisfaction le plus élevé est atteint. Au pire, l'illusion de l'indicateur est parfaite mais la démarche absolument pas probante.

Cette barre chromatique organisée autour de valeurs-seuils et d'un résultat qui est obtenu à un instant T peut être utilisée dans le cadre d'une évaluation annuelle par exemple ou sur deux ou trois années glissantes. La comparaison entre années repose sur la comparaison des couleurs obtenues chaque année et peut inclure l'expression d'une tendance (ascendante, descendante, horizontale) via une flèche insérée dans le pictogramme : en effet, les résultats peuvent changer sans aboutir pour autant à un reclassement ou un déclassement, ce qui est intéressant pour aller au-delà de la seule couleur.

Le suivi d'une évaluation sans grille, relativement traditionnel, peut emprunter des formes très différentes : diagrammes en radar, tableaux, histogrammes, camemberts, courbes. Ces figures offrent par elles-mêmes un état de la situation avec des possibilités de comparaison diachroniques et une interprétation immédiatement opérationnelle et accessible sur le mode « mieux », « moins bien », « identique ».

Même s'il est tout à fait possible d'accoler l'expression d'une situation souhaitée ou non souhaitée, c'est surtout la courbe qui fixe le principe de la tendance par rapport à un objectif à atteindre et connu comme point de référence. A ces variations aisément préhensibles est souvent accolé un chiffre ou un pourcentage pour caractériser plus précisément le delta entre les deux périodes comparées.

Description (Suite)**➤ Un indicateur pour parler...**

Simplifier et réduire la complexité à une couleur, un score, un chiffre, une courbe, permettre en un coup d'œil d'évaluer la situation pour ne s'attacher qu'au mauvais résultat afin de le corriger, les critiques sur les travers possibles des indicateurs sont nombreuses. Elles ont le mérite de poser les limites de cette démarche de pilotage qui peut effectivement être désincarnée de la réalité ou de ce qui se passe en parallèle des éléments évalués.

Pour autant, **les indicateurs ont une vertu réelle pour créer du dialogue**. À l'amont, au moment de leur conception, pour définir les objectifs, les priorités et ce sur quoi doit porter l'évaluation mais aussi et surtout à l'aval, au moment de la présentation des résultats. En effet, réduire des dynamiques, des systèmes vivants qui réagissent, des actions à des codes couleurs ou des scores constitue pour les acteurs de la décision une véritable opportunité de ré-interroger le sujet présenté de manière synthétique. Pourquoi ce changement ? Pourquoi ce sentiment d'avoir ressenti des évolutions différentes par rapport à l'indicateur ? Quel type d'action serait nécessaire pour changer radicalement la situation ?

À partir d'un tableau de bord, pour peu qu'il soit dans sa conception et ses objectifs largement partagé, il est ainsi possible de réinvestir les questions de fond, les détails, les facteurs d'explications et les variables qui font la différence. Il appartient ainsi à la communauté rassemblée autour d'un projet territorial de déployer un outil utile, en dressant des bilans structurés par des jeux de couleurs ou des courbes, avec à chaque fois, des éléments synthétiques reprenant les points saillants, les difficultés, les tendances. Cette combinaison permet de favoriser le débat autour du couple indicateur-objectif quand initialement il s'agissait de structurer le couple objectif-indicateur. Si l'indicateur est le point d'attention, il n'a que pour seule et unique fonction de projeter une lumière sur un sujet... Regarder l'indicateur pour parler de l'essentiel : le sens.

Pour aller plus loin

UICN France (2014). *Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité pour l'échelon régional*. Paris, France.

uicn.fr/wp-content/uploads/2016/08/Indicateurs_de_biodiversite-web.pdf
naturefrance.fr/indicateurs

CEREMA /OFB (2020). *Catalogue des indicateurs de biodiversité des Observatoires de biodiversité*. VI. 632 p :

www.cerema.fr/system/files/documents/2020/07/catalogue_indicateurs_rnob.pdf

Autres liens utiles:

bretagne-environnement.fr/des-indicateurs-de-paysage-en-bretagne-projet

bretagne-environnement.fr/indicateurs-patrimoine-naturel-bretagne

ct88.espaces-naturels.fr/node/1921

www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/concevoir-des-indicateurs-r9351.html

www.valdille-aubigne.fr/wp-content/uploads/2020/04/VIA_SchemaLocal_TV_B_V4_ImagesComprimees.pdf

www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/dossier/observer-ameliorer/indicateurs-suivi-mettre-place

Auteurs du recueil

Le présent recueil méthodologique résulte d'un important travail en deux grandes étapes :

- L'association VivArmor Nature a initié la réalisation de ce document et a procédé à sa rédaction progressive dont la dernière version minute date de juillet 2020.
>>> Rédacteurs : Jérémy ALLAIN, Déborah VIRY, Delphine EVEN et Pierre-Alexis RAULT.
- Le bureau d'études CERESA a pris le relai de l'association Vivarmor Nature à partir de septembre 2020, en procédant à une reprise structurelle et rédactionnelle du document aboutissant à la présente version. In fine, le CERESA a assuré sa mise en forme.
>>> Rédacteur : Morag LE BLÉVEC
Cartographe-Dessinatrice : Morgane MERCELLE
Secrétariat : Anne GADBY

Auteurs des fiches techniques

- Morag LE BLÉVEC, CERESA :
♦ fiches n° 3/5/6/7/10/12/13/14/22/24/25/26/29/31/33/34/35/36/38/39/41
- Pierre-Alexis RAULT, VivArmor Nature :
♦ fiches n° 4/8/11/21/23/27/32/37/40
- Gaëlle NAMONT, Région Bretagne :
♦ fiches n° 15/28
- Gilles PAILLAT, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :
♦ fiches n° 16/17
- Olivier MUSARD, Office français de la biodiversité (OFB) :
♦ fiche n° 42
- Eva SAHORES, Office français de la biodiversité (OFB) :
♦ fiche n° 1
- Leïla HAVARD, Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) :
♦ fiche n° 9
- Mari LE COZ, Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) :
♦ fiche n°2
- François SIORAT, Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) :
♦ fiches n° 18/19
- Marion HARDEGEN, Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) :
♦ fiche n° 20
- Thomas DUBOS, Groupe Mammalogique Breton (GMB) :
♦ fiche n° 30

Comité de relecture

La version finale du présent recueil a fait l'objet de relecture et d'une mise au point par :

- Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) :
 - ♦ Delphine DIARD, Leïla HAVARD et Anne-Gaëlle TOUMINET
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :
 - ♦ Pierre-Jean BERTHELOT, Cyrille LEFEUVRE, Coralie MOULIN, Alice NOULIN, Gilles PAILLAT et Hélène PESNELLE
- Région Bretagne :
 - ♦ Marie BUNEL, Florian LEBEAU et Gaëlle NAMONT
- Office français de la biodiversité (OFB) :
 - ♦ Olivier MUSARD, Morgane THIEUX-LAVAUUR et Eva SAHORES

Les fiches « Retour d'expérience » ont été mises au point grâce à des échanges et des allers-retours avec :

- Vincent BOUCHE et Emmanuel CIBERT, commune de Saint-Lunaire
- Estelle CLÉACH, Parc naturel régional d'Armorique
- Alexandre CROCHU, Annaëlle MEZAC et Marion NEYMEYER, Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Florence SÉNÉCHAL, Brest Métropole
- Mathilde THOMAS-DONVAL, commune de Concarneau
- Nathalie DELLIOU, Esprit Nat'ure
- Mathieu BREDECHE et Timothée SCHERER, Lannion-Trégor Communauté
- Anne-Marie FAVREAU, Lorient Agglomération
- Camille JAMET, Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
- Rozenn GUILLARD, Lamballe Terre & Mer
- Laetitia COUR, commune de Saint-Aubin-du-Cormier
- Patrick CAMUS, commune de Plougoumelen

Date de publication : 16 mars 2021

Version mise à jour le 28 avril 2021



 **agence bretonne de la**
biodiversité
#biodiversitéBZH

www.biodiversite.bzh